REVUE

DES

DEUX MONDES

XLe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME LXXXIX. — 1er SEPTEMBRE 1870.

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-NEUVIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1870

11.563

054
R3274
1870 [v.5]

C

rit
tar
ass

je
dé
en
du
ma
l'u
gn
fai
d'e

m
m
C'
to
et
ta

pè

CÉSARINE DIETRICH

SECONDE PARTIE (1).

Je reprends mon récit à l'époque où Césarine atteignit sa majorité. Déjà son père l'avait émancipée en quelque sorte en lui remettant la gouverne et la jouissance de la fortune de sa mère, qui était assez considérable.

J'avais consacré déjà six ans à son éducation, et je peux dire que je ne lui avais rien appris, car en tout son intelligence avait vite dépassé mon enseignement. Quant à l'éducation morale, j'ignore encore si je dois m'attribuer l'honneur ou porter la responsabilité du bien et du mal qui étaient en elle. Le bien dépassait alors le mal, et j'eus quelquefois à combattre pour les lui faire distinguer l'un de l'autre. Peut-être au fond se moquait-elle de moi en feignant d'être indécise, mais je ne conseillerai jamais à personne de faire des théories absolues sur l'influence qu'on peut avoir en fait d'enseignement.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au bout de ces six années j'aimais Césarine avec une sorte de passion maternelle, bien que je ne me fisse aucune illusion sur le genre d'affection qu'elle me rendait. C'était toute grâce, tout charme, toute séduction de sa part. C'était tout dévoûment, toute sollicitude, toute tendresse de la mienne, et il semblait que ce fût pour le mieux, car notre amitié se complétait par ce que chacune de nous y apportait.

Cependant le bonheur qui m'était donné par Césarine et par son père ne remplissait pas tout le vœu de mon cœur. Il y avait une

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

personne, une seule que je leur préférais, et dont la société constante m'eût été plus douce que toute autre : je veux parler de mon neveu Paul Gilbert. C'est pour lui que j'étais entrée chez les Dietrich, et s'il en eût témoigné le moindre désir, je les eusse quittés pour mettre ma pauvreté en commun avec la sienne, puisqu'il persistait, avec une invincible énergie, à ne profiter en rien de mes bénéfices. Je n'aimais décidément pas le monde, pas plus le groupe nombreux que Césarine appelait son intimité que la foule brillante entassée à de certains jours dans ses salons. Mes heures fortunées, je les passais dans mon appartement avec deux ou trois vieux amis et mon Paul, quand il pouvait arracher une heure à son travail acharné. Je le voyais donc moins que tous les autres, c'était une grande privation pour moi, et souvent je lui parlais de louer un petit entre-sol dans la maison voisine de sa librairie, afin qu'il pût venir au moins dîner tous les jours avec moi.

Mais il refusait de rien changer encore à l'arrangement de nos existences. « Vous dîneriez bien mal avec moi, me disait-il, car j'ai quelquefois cinq minutes pour manger ce qu'on me donne, et je n'ai jamais le temps de savoir ce que c'est; je vois bien que c'est là ce qui vous désole, ma bonne tante. Vous pensez que je me nourris mal, qu'il faudrait m'initier aux avantages du pot-au-feu patriarcal, vous me forceriez de mettre une heure à mes repas. Je suis encore loin du temps où cette heure de loisir moral et de plénitude physique ne serait pas funeste à ma carrière. Je ne peux pas perdre un instant, moi. Je ne rêve pas, j'agis. Je ne me promène pas, je cours. Je ne fume pas, je ne cause pas; je ne songe pas, même en dormant. Je dors vite, je m'éveille de même, et tous les jours sont ainsi. J'arrive à mon but, qui est de gagner douze mille francs par an; j'en gagne déjà quatre. A mesure que je serai mieux rétribué, j'aurai un travail moins pénible et moins assujettissant. Ce n'est pas juste, mais c'est la loi du travail : aux petits, la peine.

— Et quand gagneras-tu cette grosse fortune de mille francs par mois?

— Dans une dizaine d'années.

— Et quand te reposeras-tu réellement?

— Jamais; pourquoi me reposerais-je? Le travail ne fatigue que les lâches ou les sots.

— J'entends par repos la liberté de s'occuper selon les besoins de son intelligence.

— Je suis servi à souhait : mon patron n'édite que des ouvrages sérieux. J'ai tant lu chez lui que je ne suis plus un ignorant. Voyant que mes connaissances lui sont utiles pour juger les ouvrages nouveaux qu'on lui propose, il me permet de suivre des cours et d'être

plus occupé de sciences que de questions de boutique. Quand je surveille son magasin, quand je fais ses commissions, quand je cours à l'imprimerie, quand je corrige des épreuves, quand je fais son inventaire périodique, je suis une machine, j'en conviens ; mais ce sont mes conditions d'hygiène, et je m'arrange toujours pour avoir un livre sous les yeux, quand une minute de répit se présente. Comme le cher patron a pris la devise : *time is money*, il met à ma disposition pour ses courses de bonnes voitures qui vont vite, et en traversant Paris dans tous les sens avec une fiévreuse activité j'ai appris les mathématiques et deux ou trois langues. Vous voyez donc que je suis aussi heureux que possible, puisque je me développe selon la nature de mes besoins.

Il n'y avait rien à objecter à ce jeune stoïque. J'étais fière de lui, car il savait beaucoup, et, quand je le questionnais pour mon profit personnel, j'étais ravie de la promptitude, de la clarté et même du charme de ses résumés. Il savait se mettre à ma portée, choisir heureusement les mots qui, par analogie, me révélaient la philosophie des sciences abstraites; je le trouvais charmant en même temps qu'admirable. J'étais éprise de son génie d'intuition, j'étais touchée de sa modestie, vaincue par son courage, j'avais pour lui une sorte de respect; mais j'étais inquiète malgré moi de la tension perpétuelle de cet esprit insatiable dans sa curiosité.

Cette jeunesse austère m'effrayait. Sa figure sans beauté, mais sympathique et distinguée au sortir de l'adolescence, s'était empreinte dans l'âge viril d'une certaine rigidité douloureuse. Il était impossible de savoir s'il éprouvait jamais la fatigue physique ou morale. Il affirmait ne pas connaître la souffrance, et s'étonnait de mes anxiétés. Il n'avait jamais éprouvé le désir ni senti le regret des avantages quelconques dont sa destinée l'avait privé; esclave d'une position précaire, il s'en faisait une liberté inaliénable en l'acceptant comme la satisfaction de ses goûts et de ses instincts. Il croyait suivre une vocation là où il ne subissait peut-être en réalité qu'un servage.

M. Dietrich me questionnait souvent sur son compte, et je ne pouvais lui dissimuler le fonds de tristesse qui me revenait chaque fois que j'avais à parler de ce cher enfant; mais peu à peu je dus m'abstenir de lui exprimer mes angoisses secrètes, parce qu'alors M. Dietrich voulait améliorer l'existence de Paul, et c'est à quoi Paul se refusait avec tant de hauteur que je ne savais comment motiver son refus de comparaître devant un protecteur quelconque.

Césarine ne s'y trompait pas, et elle était véritablement blessée de la sauvagerie de mon neveu; elle l'attribuait à des préventions qu'il aurait eues dès le principe contre son père ou contre elle-

même. Elle penchait vers la dernière opinion, et s'en irritait comme d'une offense gratuite. Elle avait peine à me cacher l'espèce d'aversion enflammée qu'elle éprouvait en se disant qu'un homme qui ne la connaissait pas du tout, — car il n'avait jamais voulu se laisser présenter, et il s'arrangeait pour ne jamais se rencontrer chez moi avec elle, — pouvait songer à protester de gaîté de cœur contre son mérite. C'était donc pour faire le contraire de tout le monde, disait-elle, car, que je sois quelque chose ou rien, tout ce qui m'approche est content de moi, me trouve aimable et bonne, et prétend que je ne suis pas un esprit vulgaire. Je ne demande de louanges et d'hommages à personne, mais l'hostilité de parti-pris me révolte. Tout ce que je peux faire pour toi, c'est de croire que ton neveu pose l'originalité, ou qu'il est un peu fou.

Je voyais croître son dépit, et elle en vint à me faire entendre que j'avais dû, dans quelque mouvement d'humeur, dire du mal d'elle à mon neveu. Je ne pus répondre qu'en riant de la supposition. — Tu sais bien, lui dis-je, que je n'ai pas de mouvemens d'humeur, et que je ne peux jamais être tentée de dire du mal de ceux que j'aime. Le refus de Paul à toutes vos invitations tient à des causes beaucoup moins graves, mais que tu auras peut-être quelque peine à comprendre. D'abord il est comme moi, il n'aime pas le monde.

— Cela, reprit-elle, tu n'en sais rien, et il ne peut pas le savoir, puisqu'il n'y a jamais mis le pied.

— Raison de plus pour qu'il ait de la répugnance à s'y montrer. Il n'est pas tellement sauvage qu'il ne sache qu'il y faut apporter une certaine tenue de convention, manières, toilette et langage. Il n'a pas appris le vocabulaire des salons, il ne sait pas même comment on salue telle ou telle personne.

— Si fait, il a dû apprendre cela dans sa librairie et dans ses visites aux savans. Tu ne me feras pas croire qu'il soit grossier et de manières choquantes. Sa figure n'annonce pas cela. Il y a autre chose.

— Non! la chose principale, je te l'ai dite : c'est la toilette. Paul ne peut pas s'équiper de la tête aux pieds en homme du monde sans s'imposer des privations.

— Et tu ne peux même pas lui faire accepter un habit noir et une cravate blanche?

— Je ne pourrais pas lui faire accepter une épingle, fût-elle de cuivre, et puis le temps lui manque, puisque c'est tout au plus si je le vois une heure par semaine.

— Il se moque de toi! Je parie bien qu'il fait des folies tout comme un autre. Le marquis de Rivonnière n'est pas empêché d'en

faire par sa passion pour moi, et ton neveu n'est pas toujours plongé dans la science.

— Il l'est toujours au contraire, et il ne fait pas de folies, j'en suis certaine.

— Alors c'est un saint,... à moins que ce ne soit un petit cuistre, trop content de lui-même pour qu'on doive prendre la peine de s'occuper de lui.

Cette parole aigre me blessa un peu malgré les caresses et les excuses de Césarine pour me la faire oublier. L'amour-propre s'en mêla, et je résolus de montrer à la famille Dietrich que mon neveu n'était pas un cuistre. C'est ici que se place dans ma vie une faute énorme, produite par un instant de petitesse d'esprit.

On préparait une grande fête pour le vingt et unième anniversaire de Césarine. Ce jour-là, dès le matin, son père, outre la pleine possession de son héritage maternel, lui constituait un revenu pris sur ses biens propres, et la dotait pour ainsi dire, bien qu'elle ne voulût point encore faire choix d'un mari. Elle avait montré une telle aversion pour la dépendance dans les détails matériels de la vie, jusqu'à se priver souvent de ce qu'elle désirait plutôt que d'avoir à le demander, que M. Dietrich avait rompu de son propre mouvement ce dernier lien de soumission filiale. Césarine en était donc venue à ses fins, qui étaient de l'enchaîner et de lui faire aimer sa chaîne. Il était désormais, ce père prévenu, ce raisonneur rigide, le plus fervent, le plus empressé de ses sujets.

Elle accepta ses dons avec sa grâce accoutumée. Elle n'était pas cupide, elle traitait l'argent comme un agent aveugle qu'on brutalise parce qu'il n'obéit jamais assez vite. Elle fut plus sensible à un magnifique écrin qu'aux titres qui l'accompagnaient. Elle fit cent projets de plaisir prochain, d'indépendance immédiate, pas un seul de mariage et d'avenir. M. Dietrich se trouvait si bien du bonheur qu'il lui donnait qu'il ne désirait plus la voir mariée.

Le soir, il y eut grand bal, et Paul consentit à y paraître. J'obtins de lui ce sacrifice en lui disant qu'on imputait à quelque secret mécontentement de ma part, que je lui aurais confié, l'éloignement qu'il montrait pour la maison Dietrich. Cet éloignement n'existait pas, les raisons que j'avais données à Césarine étaient vraies. Il y en avait d'autres que j'ignorais, mais qui étaient complétement étrangères aux suppositions de mon élève. La difficulté de se procurer une toilette fut bientôt levée; l'ami de Paul, le jeune Latour, qui était de sa taille, l'équipa lui-même de la tête aux pieds. L'absence totale de prétentions fit qu'il endossa et porta ce costume, nouveau pour lui, avec beaucoup d'aisance. Il se présenta sans gaucherie; s'il manquait d'usage, il avait assez de tact et de pénétration pour

qu'il n'y parût pas. MM. Dietrich le trouvèrent fort bien et m'en firent compliment après quelques paroles échangées avec lui. Je savais que leur bienveillance pour moi les eût fait parler ainsi, quelle qu'eût été l'attitude de Paul; mais Césarine, plus prévenue, était plus difficile à satisfaire, et je ne sais quelle fatalité me poussait à vaincre cette prévention.

Elle était rayonnante de parure et de beauté lorsque, traversant le bal, suivie et comme acclamée par son cortége d'amis, de serviteurs et de prétendans, elle se trouva vis-à-vis de Paul, que je dirigeais vers elle pour qu'il pût la saluer. Paul n'était pas sans quelque curiosité de voir de près et dans tout son éclat « cet astre tant vanté, » c'est ainsi qu'il me parlait de Mlle Dietrich; mais c'était une curiosité toute philosophique et aussi désintéressée que s'il se fût agi d'étudier un manuscrit précieux ou un problème d'archéologie. Ce sentiment placide et ferme se lisait dans ses yeux brillans et froids. Je vis dans ceux de Césarine quelque chose d'audacieux comme un défi, et ce regard m'effraya. Dès que Paul l'eut saluée, je le tirai par le bras et l'éloignai d'elle. J'eus comme un rapide pressentiment des suites fatales que pourrait avoir mon imprudence; je fus sur le point de lui dire : C'est assez, va-t'en maintenant; mais, dans la foule qui se pressait autour de la souveraine, je fus vite séparée de Paul, et, comme j'étais la maîtresse agissante de la maison, chargée de toutes les personnes insignifiantes dont Mlle Dietrich ne daignait pas s'occuper, je perdis de vue mon neveu pendant une heure. Tout à coup, comme je traversais, pour aller donner des ordres, une petite galerie si remplie de fleurs et d'arbustes qu'on en avait fait une allée touffue et presque sombre, je vis Césarine et Paul seuls dans ce coin de solitude, assis et comme cachés sous une faïence monumentale d'où s'échappaient et rayonnaient les branches fleuries d'un mimosa splendide. Il y avait là un sofa circulaire. Césarine s'éventait comme une personne que la chaleur avait forcée de chercher un refuge contre la foule. Paul faisait la figure d'un homme qui a été ressaisi par hasard au moment de s'évader.

— Ah! tu arrives au bon moment, s'écria Césarine en me voyant approcher. Nous parlions de toi, assieds-toi là; autrement tous mes jaloux vont accourir et me faire un mauvais parti en me trouvant tête à tête avec monsieur ton neveu. Figure-toi, ma chérie, qu'il jure sur son honneur que je lui suis parfaitement indifférente, vu qu'il ne me connaît pas. Or la chose est impossible. Tu n'as pas consacré six ans de ta vie à me servir de sœur et de mère sans lui avoir jamais parlé de moi, comme tu m'as parlé de lui. Je le connais, moi; je le connais parfaitement par tout ce que tu m'as dit de ses occupations, de son caractère, de sa santé, de tout ce qui t'in-

téressait en lui. Je pourrais dire combien de rhumes il a toussés, combien de livres il a dévorés, combien de prix il a conquis au collége, combien de vertus il possède...

— Mais, interrompit gaîment mon neveu, vous ne sauriez dire combien de mensonges j'ai faits à ma tante pour avoir des friandises quand j'étais enrhumé ou pour lui donner une haute opinion de moi quand je passais mes examens. Moi, je ne saurais dire combien d'illusions d'amour maternel se sont glissées dans le panégyrique qu'elle me faisait de sa brillante élève. Il est donc probable que vous ne me faites pas plus l'honneur de me connaître que je n'ai celui de vous apprécier.

— Vous n'êtes pas galant, vous! reprit Césarine d'un ton dégagé.

— Cela est bien certain, répondit-il d'un ton incisif. Je ne suis pas plus galant qu'un des meubles ou une des statues de votre palais de fées. Mon rôle est comme le leur, de me tenir à la place où l'on m'a mis et de n'avoir aucune opinion sur les choses et les personnes que je suis censé voir passer.

— Et que vous ne voyez réellement pas?

— Et que je ne vois réellement pas.

— Tant vous êtes ébloui?

— Tant je suis myope.

Césarine se leva avec un mouvement de colère qu'elle ne chercha pas à dissimuler. C'était le premier que j'eusse vu éclater en elle, et il me causa une sorte de vertige qui m'empêcha de trouver une parole pour sauver, comme on dit, la situation. — Ma chère amie, dit-elle en me reprenant brusquement son éventail, que je tenais machinalement, je trouve ton neveu très spirituel; mais c'est un méchant cœur. Dieu m'est témoin qu'en lui donnant rendez-vous sous ce mimosa, je venais à lui comme une sœur vient au frère dont elle ne connaît pas encore les traits; je voyais en lui ton fils adoptif comme je suis ta fille adoptive. Nous avions fait, chacun de son côté, le voyage de la vie et acquis déjà une certaine expérience dont nous pouvions amicalement causer. Tu vois comme il m'a reçue. J'ai fait tous les frais, je te devais cela; mais à présent tu permets que j'y renonce; son aversion pour moi est une chose tellement inique que je me dois à moi-même de ne m'en plus soucier.

Je voulus répondre; Paul me serra le bras si fort pour m'en empêcher que je ne pus retenir un cri.

Césarine s'en aperçut et sourit avec une expression de dédain qui ressemblait à la haine. Elle s'éloigna. Paul me retenait toujours. — Laisse-la, ma tante, laisse-la s'en aller, me dit-il dès qu'elle fut sortie du bosquet. — Et reprenant avec moi, sous le coup de l'émotion, le tutoiement de son enfance : — Je te jure, s'écria-t-il, que

cette fille est insensée ou méchante. Elle est habituée à tout dominer, elle veut mettre son pied mignon sur toutes les têtes!

— Non, lui dis-je, elle est bonne. C'est une enfant gâtée, un peu coquette, voilà tout. Qu'est-ce que cela te fait?

— C'est vrai, ma tante, qu'est-ce que cela me fait?

— Pourquoi trembles-tu?

— Je ne sais pas. Est-ce que je tremble?

— Tu es aussi en colère qu'elle. Voyons, que s'est-il passé? que te disait-elle quand je suis arrivée? T'avait-elle donné réellement rendez-vous ici?

— Oui, un domestique m'avait remis, au moment où j'allais me retirer, car je ne compte point passer la nuit au bal, un petit carré de papier... L'ai-je perdu?... Non, le voici; regarde : « Dans la petite galerie arrangée en bosquet, au pied du plus grand vase, sous le plus grand arbuste, tout de suite. » Est-ce toi, marraine, qui as écrit cela?

— Nullement, mais on peut s'y tromper. Césarine avait une mauvaise écriture quand je suis entrée dans la maison. Elle a trouvé la mienne à son gré, et l'a si longtemps copiée qu'elle en est venue à l'imiter complétement.

— Alors c'est bien elle qui me donnait ce rendez-vous, ou, pour mieux dire, cette sommation de comparaître à sa barre. Moi, j'ai été dupe, j'ai cru que tu avais quelque chose d'important et de pressé à me dire. J'ai jeté là mon pardessus que je tenais déjà, je suis accouru. Elle était assise sur ce divan, lançant les éclairs de son éventail dans l'ombre bleue de ce feuillage. Je n'ai pas la vue longue, je ne l'ai reconnue que quand elle m'a fait signe de m'asseoir auprès d'elle, tout au fond de ce cintre, en me disant d'un ton dégagé : « Si on vient, vous passerez par ici, moi par là; ce n'est pas l'usage qu'une jeune fille se ménage ainsi un tête-à-tête avec un jeune homme, et on me blâmerait. Moi, je ne me blâme pas, cela me suffit. Écoutez-moi; je sais que vous ne m'aimez pas, et je veux votre amitié. Je ne m'en irai que quand vous me l'aurez donnée. » Étourdi de ce début, mais ne croyant pas encore à une coquetterie si audacieuse, j'ai répondu que je ne pouvais aimer une personne sans la connaître, et que, ne pouvant pas la connaître, je ne pouvais pas l'aimer.

— Et pourquoi ne pouvez-vous pas me connaître?

— Parce que je n'en ai pas le temps.

— Vous croyez donc que ce serait bien long?

— C'est probable. Je ne sais rien du milieu qu'on appelle le monde. Je n'en comprends ni la langue, ni la pantomime, ni le silence.

— Alors vous ne voyez en moi que la femme du monde?

— N'est-ce pas dans le monde que je vous vois?

— Pourquoi n'avez-vous jamais voulu me voir en famille?

— Ma tante a dû vous le dire; je n'ai pas de loisirs.

— Vous en trouvez pourtant pour causer avec des gens graves. Il y a ici des savans. Je leur ai demandé s'ils vous connaissaient, ils m'ont dit que vous étiez un jeune homme très fort...

— En thème?

— En tout.

— Et vous avez voulu vous en assurer?

— Ceci veut être méchant. Vous ne m'en croyez pas capable?...

— C'est parce que je vous en crois très capable que mon petit orgueil se refuse à l'examen.

Elle n'a pas répondu, ajouta Paul, et, reprenant ce jeu d'éventail que je trouve agaçant comme un écureuil tournant dans une cage, elle s'est écriée tout d'un coup : — Savez-vous, monsieur, que vous me faites beaucoup de mal?

Je me suis levé tout effrayé, me demandant si mon pied n'avait pas heurté le sien. — Vous ne me comprenez pas, a-t-elle dit en me faisant rasseoir. Je suis nourrie d'idées généreuses. On m'a enseigné la bienveillance comme une vertu sœur de la charité chrétienne, et je me trouve, pour la première fois de ma vie, en face d'une personne dénigrante, visiblement prévenue contre moi. Toute injustice me révolte et me froisse. Je veux savoir la cause de votre aversion.

J'ai en vain protesté en termes polis de ma complète indifférence, elle m'a répondu par des sophismes étranges. Ah! ma tante, tu ne m'as jamais dit la vérité sur le compte de ton élève. Droite et simple comme je te connais, cette jeune *perverse* a dû te faire souffrir le martyre, car elle est perverse, je t'assure; je ne peux pas trouver d'autre mot. Il m'est impossible de te redire notre conversation, cela est encore confus dans ma tête comme un rêve extravagant; mais je suis sûr qu'elle m'a dit que je l'aimais d'amour, que ma méfiance d'elle n'était que de la jalousie. Et comme je me défendais d'avoir gardé le souvenir de sa figure, elle a prétendu que je mentais et que je pouvais bien lui avouer la vérité, vu qu'elle ne s'en offenserait pas, sachant, disait-elle, qu'entre personnes de notre âge, l'amitié chez l'homme commençait inévitablement, fatalement, par l'amour pour la femme.

J'ai demandé, un peu brutalement peut-être, si cette fatalité était réciproque. Heureusement non, a-t-elle répondu d'un ton moqueur jusqu'à l'amertume, que contredisait un regard destiné sans doute à me transpercer. Alors, comprenant que je n'avais pas affaire à une petite folle, mais à une grande coquette, je lui ai dit : — Ma-

demoiselle Dietrich, vous êtes trop forte pour moi, vous admettez qu'une jeune fille pure permette le désir aux hommes sans cesser d'être pure; c'est sans doute la morale de ce monde que je ne connais pas... et que je ne connaîtrai jamais, car, grâce à vous, je vois que j'y serais fort déplacé et m'y déplairais souverainement. — Si je n'ai pas dit ces mots-là, j'ai dit quelque chose d'analogue et d'assez clair pour provoquer l'accès de fureur où elle entrait quand tu es venue nous surprendre. Et maintenant, ma tante, direz-vous que c'est là une enfant gâtée un peu coquette? Je dis, moi, que c'est une femme déjà corrompue et très dangereuse pour un homme qui ne serait pas sur ses gardes; elle a cru que j'étais cet homme-là, elle s'est trompée. Je ne la connaissais pas, elle m'était indifférente; à présent elle pourrait m'interroger encore, je lui répondrais tout franchement qu'elle m'est antipathique.

— C'est pourquoi, mon cher enfant, il ne faut plus t'exposer à être interrogé. Tu vas te retirer, et, quand tu viendras me voir, tu sonneras trois fois à la petite grille du jardin. J'irai t'ouvrir moi-même, et à nous deux nous saurons faire face à l'ennemi, s'il se présente. Je vois que Césarine t'a fait peur; moi, je la connais, je sais que toute résistance l'irrite, et que, pour la vaincre, elle est capable de beaucoup d'obstination. Telle qu'elle est, je l'aime, vois-tu! On ne s'occupe pas d'un enfant durant des années sans s'attacher à lui, quel qu'il soit. Je sais ses défauts et ses qualités. J'ai eu tort de t'amener chez elle, puisque le résultat est d'augmenter ton éloignement pour elle, et qu'il y a de sa faute dans ce résultat. Je te demande, par affection pour moi, de n'y plus songer et d'oublier cette absurde soirée comme si tu l'avais rêvée. Est-ce que cela te semble difficile?

— Nullement, ma tante, il me semble que c'est déjà fait.

— Je n'ai pas besoin de te dire que tu dois aussi à mon affection pour Césarine de ne jamais raconter à personne l'aventure ridicule de ce soir.

— Je le sais, ma tante, je ne suis ni fat, ni bavard, et je sais fort bien que le ridicule serait pour moi. Je m'en vais et ne vous reverrai pas de quelques jours, de quelques semaines peut-être : mon patron m'envoie en Allemagne pour ses affaires, et ceci arrive fort à propos.

— Pour Césarine peut-être, elle aura le temps de se pardonner à elle-même et d'oublier sa faute. Quant à toi, je présume que tu n'as pas besoin de temps pour te remettre d'une si puérile émotion?

— Marraine, je vous entends, je vous devine; vous m'avez trouvé trop ému, et au fond cela vous inquiète... Je ne veux pas vous

quitter sans vous rassurer, bien que l'explication soit délicate. Ni mon esprit, ni mon cœur n'ont été troublés par le langage de Mlle Dietrich. Au contraire mon cœur et mon esprit repoussent ce caractère de femme. Il y a plus, mes yeux ne sont pas épris du type de beauté qui est l'expression d'un pareil caractère. En un mot, Mlle Dietrich ne me plaît même pas; mais, belle ou non, une femme qui s'offre, même quand c'est pour tromper et railler, jette le trouble dans les sens d'un homme de mon âge. On peut manier la braise de l'amour sans se laisser incendier, mais on se brûle le bout des doigts. Cela irrite et fait mal. Donc, je l'avoue, j'ai eu la colère de l'homme piqué par une guêpe. Voilà tout. Je ne craindrais pas un nouvel assaut; mais se battre contre un tel ennemi est si puéril que je ne m'exposerai pas à une nouvelle piqûre. Je dois respecter la guêpe à cause de vous; je ne puis l'écraser. Cette bataille à coups d'éventail me ferait faire la figure d'un sot. Je ne désire pas la renouveler; mon indignation est passée. Je m'en vais tranquille, comme vous voyez. Dormez tranquille aussi; je vous jure bien que Mlle Dietrich ne fera pas le malheur de ma vie, et que dans deux heures, en corrigeant mes épreuves, je ne me tromperai pas d'une virgule.

Je le voyais calme en effet; nous nous séparâmes.

Quand je rentrai dans le bal, Césarine dansait avec le marquis de Rivonnière et paraissait fort gaie.

Le lendemain, elle vint me trouver chez moi. Sais-tu la nouvelle du bal? me dit-elle. On a trouvé mauvais que je fusse couverte de diamans. Tous les hommes m'ont dit que je n'en avais pas encore assez, puisque cela me va si bien; mais toutes les femmes ont boudé parce que j'en avais plus qu'elles, et mes bonnes amies m'ont dit d'un air de tendre sollicitude que j'avais tort, étant une demoiselle, d'afficher un luxe de femme. J'ai répondu ce que j'avais résolu de répondre: — Je suis majeure d'aujourd'hui, et je ne suis pas encore sûre de vouloir jamais me marier. J'ai des diamans qui attendent peut-être en vain le jour de mes noces et qui s'ennuient de briller dans une armoire. Je leur donne la volée aujourd'hui, puisque c'est fête, et, s'ils m'enlaidissent, je les remettrai en prison. Trouvez-vous qu'ils m'enlaidissent? — Cette question m'a fait recueillir des complimens en pluie; mais de la part de mes bonnes amies c'était de la pluie glacée. Dès lors j'ai vu que mon triomphe était complet, et mes écrins ne seront pas mis en pénitence.

— J'aurais cru, lui dis-je, que vous auriez quelque chose de plus sérieux à me raconter.

— Non, ceci est ce qu'il y a eu de plus sérieux dans mon anniversaire.

— Pas selon moi. Le rendez-vous donné à mon neveu est une plaisanterie, je le sais, mais elle est blâmable, et vous m'en voyez fort mécontente.

Césarine n'était pas habituée aux reproches sous cette forme directe, toute la préoccupation de sa vie étant de faire à sa tête sans laisser de prétexte au blâme. Elle fut comme stupéfaite et fixa sur moi ses grands yeux bleus sans trouver une parole pour confondre mon audace. — Ma chère enfant, lui dis-je, ce n'est pas votre institutrice qui vous parle, je ne le suis plus. Vous voilà maîtresse de vous-même, émancipée de toute contrainte, et, comme votre père a dû vous dire que désormais je n'accepterais plus d'honoraires pour une éducation terminée, il n'y a plus entre vous et moi que les liens de l'amitié.

— Tu vas me quitter! s'écria-t-elle en se jetant à genoux devant moi avec un mouvement si spontané et si désolé que j'en fus troublée; mais je craignis que ce ne fût un de ces petits drames qu'elle jouait avec conviction, sauf à en rire une heure après.

— Je ne compte pas vous quitter pour cela, repris-je, à moins que...

Elle m'interrompit : — Tu me dis *vous*, tu ne m'aimes plus! Si tu me dis *vous*, je n'écoute plus rien, je vais pleurer dans ma chambre.

— Eh bien! je ne te quitterai pas, à moins que tu ne m'y forces en te jouant de mes devoirs et de mes affections.

— Comment la pensée pourrait-elle m'en venir?

— Je te l'ai dit, ce n'est pas l'institutrice, ce n'est même pas l'amie qui se plaint de toi, c'est la tante de Paul Gilbert; me comprends-tu maintenant?

— Ah! mon Dieu! ton neveu... Pourquoi? qu'y a-t-il? Est-ce que, sans le vouloir, je l'aurais rendu amoureux de moi?

— Tu le voudrais bien, répondis-je, blessée de la joie secrète que trahissait son sourire : ce serait une vengeance de son insubordination; mais il ne te fera pas goûter ce plaisir des dieux. Il n'est pas et ne sera jamais épris de toi. Tu as perdu ta peine; on perd de son prestige en perdant de sa dignité.

— C'est là ce qu'il t'a dit?

— En ne me défendant pas de te le redire.

— L'imprudent! s'écria-t-elle avec un éclat de rire vraiment terrible.

— Oui, oui, repris-je, j'entends fort bien la menace, et je te connais plus que tu ne penses, mon enfant; tu crois m'avoir tellement séduite que je ne puisse plus voir que les beaux côtés de ton caractère; mais je suis femme, et j'ai aussi ma finesse. Je t'aime pour tes

grandes qualités, mais je vois les grands défauts, je devrais dire le grand défaut, car il n'y en a qu'un; mais il est effroyable...

— L'orgueil, n'est-ce pas?

— Oui, et je ne m'endors pas sur le danger. C'est une lutte à mort que tu entreprends contre ce chétif révolté que tu crois incapable de résistance. Tu te trompes, il résistera. Il a une force que tu n'as pas : la sagesse de la modestie.

— Tout le contraire du délire de l'orgueil? Eh bien! si j'étais aussi effroyable que tu le dis, tu allumerais le feu de ma volonté en me montrant quelqu'un de plus fort que moi, tu me riverais au désir de sa perte; mais rassure-toi, Pauline, je ne suis pas le grand personnage de drame ou de roman que tu crois. Je suis une femme frivole et sérieuse; j'aime le pour et le contre. La vengeance me plairait bien, mais le pardon me plaît aussi, et, du moment que tu me demandes grâce pour ton neveu, je te promets de ne plus le taquiner.

— Je ne te demande pas de grâce, c'est à moi de t'accorder la tienne pour ce méchant jeu qui n'a pas réussi, mais qui voulait réussir, sauf à faire mon malheur en faisant celui de l'être que j'aime le mieux au monde. Pour cette faute préméditée, lâche par conséquent, je ne te pardonnerai que si tu te repens.

Je n'avais jamais parlé ainsi à Césarine, elle fut brisée par ma sévérité; je la vis pâlir de chagrin, de honte et de dépit. Elle essaya encore de lutter. — Voilà des paroles bien dures, dit-elle avec effort, car ses lèvres tremblaient, et ses paroles étaient comme bégayées; je ne reçois pas d'ordres, tu le sais, et je me regarde comme dégagée de tout devoir quand on veut m'en faire une loi.

— Je t'en ferai au moins une condition : si tu ne me donnes pas ta parole d'honneur de renoncer à ton méchant dessein, je sors d'ici à l'instant même pour n'y rentrer jamais.

Elle fondit en larmes. — Je vois ce que c'est, s'écria-t-elle; tu cherches un prétexte pour t'en aller. Tu n'as plus ni indulgence ni tendresse pour moi. Tu fais tout ce que tu peux pour m'irriter, afin que je m'oublie, que je te dise une mauvaise parole, et que tu puisses te dire offensée. Eh bien! voici tout ce que je te dirai : — Tu es cruelle et tu me brises le cœur. C'est l'ouvrage de M. Paul; il ne m'a pas comprise, il est mon ennemi, il m'a calomniée auprès de toi. Il était jaloux de ton affection, il la voulait pour lui seul. Le voilà content, puisqu'il me l'a fait perdre. Alors, puisque c'est ainsi, écoute ma justification et retire ta malédiction. Ton Paul n'était pas un jouet pour moi, je voulais sérieusement son amitié. Tout en la lui demandant, je sentais la mienne éclore si vive, si soudaine, que c'était peut-être de l'amour!

— Tais-toi, m'écriai-je, tu mens, et cela est pire que tout!

— Depuis quand, répliqua-t-elle en se levant avec une sorte de majesté, me croyez-vous capable de descendre au mensonge? Vous voulez tout savoir? sachez tout! J'aime Paul Gilbert, et je veux l'épouser.

— Miséricorde! m'écriai-je; voici bien une autre idée! Assez, ma pauvre enfant! ne devenez pas folle pour vous justifier d'être coupable.

— Qu'est-ce que mon idée a donc de si étrange et de si délirant? ne suis-je pas en âge de savoir ce que je pense et ne suis-je pas libre d'aimer qui me plaît? Tenez, vous allez voir!

Et elle s'élança vers son père, qui venait nous chercher pour nous faire faire le tour du lac. — Écoute, mon père chéri, lui dit-elle en lui jetant ses bras autour du cou; il ne s'agit pas de me promener, il s'agit de me marier. Y consens-tu?

— Oui, si tu aimes quelqu'un, répondit-il sans hésiter.

— J'aime quelqu'un.

— Ah! le marquis...

— Pas du tout, il n'est pas marquis, celui qui me plaît. Il n'a pas de titre; ça t'est bien égal?

— Parfaitement.

— Et il n'est pas riche, il n'a rien. Ça ne te fait rien non plus?

— Rien du tout; mais alors je le veux pur, intelligent, laborieux, homme de mérite réel et sérieux en un mot.

— Il est tout cela.

— Jeune?

— Vingt-trois ou vingt-quatre ans.

— C'est trop jeune, c'est un enfant!

J'empêchai Césarine de répliquer. — C'est un enfant, répondis-je, et par conséquent ce ne peut être qu'un brave garçon dont le mérite n'a pas porté ses fruits. N'écoutez pas Césarine, elle est folle ce matin. Elle vient d'improviser le plus insensé, le plus invraisemblable et le plus impossible des caprices. Elle met le comble à sa folie en vous le disant devant moi. C'est un manque d'égards, un manque de respect envers moi, et vous m'en voyez beaucoup plus offensée que vous ne pourriez l'être.

M. Dietrich, stupéfait de la dureté de mon langage, me regardait avec ses beaux yeux pénétrans. Il vint à moi, et, me baisant la main : — Je devine de qui il s'agit, me dit-il, Césarine le connaît donc?

— Elle lui a parlé hier pour la première fois.

— Alors elle ne peut pas l'aimer! et lui?...

— Il me déteste, répondit Césarine.

— Ah! très bien, dit M. Dietrich en souriant; c'est pour cela! Eh bien! ma pauvre enfant, tâche de te faire aimer; mais je t'avertis d'une chose, c'est qu'il faudra l'épouser, car je ne te laisserai pas imposer à un autre le postulat illusoire de M. de Rivonnière. Je me suis aperçu hier au bal du ridicule de sa situation. Tout le monde se le montrait en souriant; il passait pour un niais; tu passes certainement pour une railleuse, et de là à passer pour une coquette il n'y a qu'un pas.

— Eh bien! mon père, je ne passerai pas pour une coquette, j'épouserai celui que je choisis.

— Y consentez-vous, mademoiselle de Nermont? dit M. Dietrich.

— Non, monsieur, répondis-je, je m'y oppose formellement, et, si nous en sommes là, au nom de mon neveu, je refuse.

— Tu ne peux pas refuser en son nom, puisqu'il ne sait rien, s'écria Césarine; tu n'as pas le droit de disposer de son avenir sans le consulter.

— Je ne le consulterai pas, parce qu'il doit ignorer que vous êtes folle.

— Tu aimes mieux qu'il me croie coquette? Il pourrait m'adorer, et tu veux qu'il me méprise? C'est toi, ma Pauline, qui deviens folle. Écoute, papa, j'ai fait une mauvaise action hier, c'est la première de ma vie, il faut que ce soit la dernière. J'ai voulu punir M. Paul de ses dédains pour nous, pour moi particulièrement. Je lui ai fait des avances avec l'intention de le désespérer quand je l'aurais amené à mes pieds. C'est très mal, je le sais, j'en suis punie, je me suis brûlée à la flamme que je voulais allumer, j'ai senti l'amour me mordre le cœur jusqu'au sang, et si je n'épouse pas cet homme-là, je n'aimerai plus jamais, je resterai fille.

— Tu resteras fille, tu épouseras, tu feras tout ce que tu voudras, excepté de te compromettre! Voyons, mademoiselle de Nermont, pourquoi vous opposeriez-vous à ce mariage, si l'intention de Césarine devenait sérieuse? Cela pourrait arriver, et quant à moi je ne pense pas qu'elle pût faire un meilleur choix. M. Gilbert est jeune, mais je retire mon mot, il n'est point un enfant. Sa fière attitude vis-à-vis de nous, ses lettres que vous m'avez montrées, son courage au travail, l'espèce de stoïcisme qui le distingue, enfin les renseignemens très sérieux et venant de haut que, sans les chercher, j'ai recueillis hier sur son compte, voilà bien des considérations, sans parler de sa famille, qui est respectable et distinguée, sans parler d'une chose qui a pourtant un très grand poids dans mon esprit, sa parenté avec vous, les conseils et l'exemple qu'il a reçus de vous. Pour refuser aussi nettement que vous venez de le faire, il faut qu'il y ait une raison majeure. Il ne vous plaît peut-être pas de me la dire devant ma fille, vous me la direz, à moi...

— Tout de suite, s'écria Césarine en sortant avec impétuosité.

— Oui, tout de suite, reprit M. Dietrich en refermant la porte derrière elle. Avec Césarine, il ne faut laisser couver aucune étincelle sous la cendre. Craignez-vous d'être accusée d'ambition et de savoir-faire?

— Oui, monsieur, il y a cela d'abord.

— Vous êtes au-dessus...

— On n'est au-dessus de rien dans ce monde. Qui me connaît assez pour me disculper de toute préméditation, de toute intrigue? Fort peu de gens; je suis dans une position trop secondaire pour avoir beaucoup de vrais amis. La faveur de mon neveu ferait beaucoup de jaloux. Ni lui ni moi n'accepterions, sans une mortelle souffrance, les commentaires malveillans de votre entourage, et votre entourage, c'est tout Paris, c'est toute la France. Non, non, notre réputation nous est trop chère pour la compromettre ainsi!

— Si notre entourage s'étend si loin, il nous sera facile de faire connaître la vérité, et soyez sûre qu'elle est déjà connue. Aucune des nombreuses personnes qui vous ont vue ici n'élèvera le moindre doute sur la noblesse de votre caractère. Quant à M. Paul, il ferait des jaloux certainement, mais qui n'en ferait pas en épousant Césarine? Si l'on s'arrête à cette crainte, on en viendra à se priver de toute puissance, de tout succès, de tout bonheur. — Voilà donc, selon moi, un obstacle chimérique qu'il nous faudrait mettre sous nos pieds. Dites-moi les autres motifs de votre épouvante.

— Il n'y en a plus qu'un, mais vous en reconnaîtrez la gravité. Le caractère de votre fille et celui de mon neveu sont incompatibles. Césarine n'a qu'une pensée : faire que tout lui cède. Paul n'en a qu'une aussi : ne céder à personne.

— Cela est grave en effet; mais qui sait si ce contraste ne ferait pas le bonheur de l'un et de l'autre? Césarine vaincue par l'amour, forcée de respecter son mari et l'acceptant pour son égal, rentrerait dans le vrai, et ne nous effraierait plus par l'abus de son indépendance. Paul, adouci par le bonheur, apprendrait à céder à la tendresse et à y croire.

— En supposant que ce résultat pût jamais être obtenu, que de luttes entre eux, que de déchiremens, que de catastrophes peut-être! Non, monsieur Dietrich, n'essayons pas de rapprocher ces deux extrêmes. Ayez peur pour votre enfant comme j'aurais peur pour le mien. Les grandes tentatives peuvent être bonnes dans les cas désespérés; mais ici vous n'avez affaire qu'à une fantaisie spontanée. Il y a une heure, si j'eusse demandé à Césarine d'épouser Paul, elle se serait étouffée de rire. C'est devant mes reproches que, se sentant coupable, elle a imaginé cette passion subite pour se justifier. Dans une heure, allez lui dire que vous ne consentez pas plus

que moi; vous la soulagerez, j'en réponds, d'une grande perplexité.

— Ce que vous dites là est fort probable; je la verrai tantôt. Laissons-lui le temps de s'effrayer de son coup de tête. Je suis en tout de votre avis, mademoiselle de Nermont, excepté en ce qui touche votre fierté. S'il n'y avait pas d'autre obstacle, je travaillerais à la vaincre. Je suis l'homme de mes principes, je trouve équitable et noble d'allier la pauvreté à la richesse quand cette pauvreté est digne d'estime et de respect. Je tiens pour une vertu de premier ordre celle de M. Paul Gilbert. Sachez qu'en l'invitant à venir chez moi je m'étais dit qu'il pourrait bien convenir à ma fille, et que je ne m'en étais point alarmé.

Quand M. Dietrich m'eut quittée, je me sentis bouleversée et obsédée d'indécisions et de scrupules. Avais-je en effet le droit de fermer à Paul un avenir si brillant, une fortune tellement inespérée? Ma tendresse de mère reprenant le dessus, je me trouvais aussi cruelle envers lui que lui-même. Cet enfant, dont le stoïcisme me causait tant de soucis, je pouvais en faire un homme libre, puissant, heureux peut-être; car qui sait si Mlle Dietrich ne serait pas guérie de son orgueil par le miracle de l'amour? J'étais toute tremblante, comme une personne qui verrait un paradis terrestre de l'autre côté d'un précipice, et qui n'aurait besoin que d'un instant de courage pour le franchir.

Je ne revis Césarine qu'à l'heure du dîner. Je la trouvai aussi tranquille et aussi aimable que si rien de grave ne se fût passé entre nous. M. Dietrich dînait à je ne sais plus quelle ambassade. Césarine taquina amicalement la tante Helmina au dessert sur le vert de sa robe et le rouge de ses cheveux; mais, quand nous passâmes au salon, elle cessa tout à coup de rire, et, m'entraînant à l'écart :

— Il paraît, me dit-elle, que ni mon père ni toi ne voulez accorder la moindre attention à mon sentiment, et que vous ne me permettez plus de faire un choix. Papa a été fort doux, mais très raide au fond. Cela signifie pour moi qu'il cédera tout d'un coup quand il me verra décidée. Il n'a pas su me cacher qu'il me demandait tout bonnement de prendre le temps de la réflexion. Quant à toi, ma chérie, ce sera à lui de te faire révoquer ta sentence. Je l'en chargerai.

— Et, dans tout cela vous disposerez, lui et toi, de la volonté de mon neveu?

— Ton neveu, c'est à moi de lui donner confiance. C'est un travail intéressant que je me réserve; mais il est absent, et ce répit va me servir à convaincre mon père et toi du sérieux de ma résolution.

— Comment sais-tu que mon neveu est absent?

— Parce que j'ai pris mes informations. Il est parti ce matin

pour Leipzig. Moi, j'ai résolu de mettre à profit cette journée pour me débarrasser une bonne fois des espérances de M. de Rivonnière.

— Tu lui as encore écrit?

— Non, je lui ai fait dire par Dubois, son vieux valet de chambre, qui m'apportait un bouquet de sa part, de venir ce soir prendre une tasse de thé avec nous, de très bonne heure parce que je suis encore fatiguée du bal et veux me coucher avec les poules. Il sera ici dans un instant. Tiens, on sonne au jardin, le voilà.

— C'est donc pour être seule avec lui que tu as voulu dîner seule aujourd'hui avec ta tante et moi?

— C'est pour cela. Entends-tu sa voiture? Regarde si c'est bien lui; je ne veux recevoir que lui.

— Faut-il vous laisser ensemble?

— Non certes! je ne l'ai jamais admis que je sache au tête-à-tête. Ma tante nous laissera, je l'ai avertie. Toi, je te prie de rester.

— J'ai fort envie au contraire de te laisser porter seule le poids de tes imprudences et de tes caprices.

— Alors tu me compromets!

On annonça le marquis. Je pris mon ouvrage et je restai.

— J'avais besoin de vous parler, lui dit Césarine. Hier au bal vous avez fait mauvaise figure. Le savez-vous?

— Je le sais, et puisque je ne m'en plains pas...

— Je ne dois pas vous plaindre? mais moi, je me plains du rôle de souveraine cruelle que vous me faites jouer. Il faut porter remède à cet état de choses qui blesse mon père et qui m'afflige.

— Le remède serait bien simple.

— Oui, ce serait de vous agréer comme fiancé; mais puisque cela ne se peut pas!

— Vous ne m'aimez pas plus que le premier jour?

— Si fait, je vous aime d'une bonne et loyale amitié; mais je ne veux pas être votre femme. Vous savez cela, je vous l'ai dit cent fois.

— Vous avez toujours ajouté un mot que vous retranchez aujourd'hui. Vous disiez : Je ne veux pas *encore* me marier.

— Donc, selon vous, je vous ai laissé des espérances?

— Fort peu, j'en conviens; mais vous ne m'avez pas défendu d'espérer.

— Je vous le défends aujourd'hui.

— C'est un peu tard.

— Pourquoi? quels sacrifices m'avez-vous faits?

— Celui de mon amour-propre. J'ai consenti à promener sous tous les regards mon dévoûment pour vous et à me conduire en homme qui n'attend pas de récompense; votre amitié me faisait

trouver ce rôle très beau, voilà qu'il vous paraît ridicule. C'est votre droit; mais quel remède m'apportez-vous?

— Il faut n'être plus amoureux de moi et dire à tout le monde que vous ne l'avez jamais été. Je vous aiderai à le faire croire. Je dirai que, dès le principe, nous étions convenus de ne pas gâter l'amitié par l'amour, que c'est moi qui vous ai retenu dans mon intimité, et, si l'on vous raille devant moi, je répondrai avec tant d'énergie que ma parole aura de l'autorité.

— Je sais que vous êtes capable de tout ce qui est impossible; mais je ne crains pas du tout la raillerie. Il n'y a de susceptible que l'homme vaniteux. Je n'ai pas de vanité. Le jour où la pitié bienveillante dont je suis l'objet deviendrait amère et offensante, je saurais fort bien faire taire les mauvais plaisans. Ne jetez donc aucun voile sur ma déconvenue; je l'accepte en galant homme qui n'a rien à se reprocher et qui ne veut pas mentir.

— Alors, mon ami, il faut cesser de nous voir, car, moi, je n'accepte pas la réputation de coquette fallacieuse.

— Vous ne pourrez jamais l'éviter. Toute femme qui s'entoure d'hommes sans en favoriser aucun est condamnée à cette réputation. Qu'est-ce que cela vous fait? Prenez-en votre parti, comme je prends le mien de passer pour une victime.

— Vous prenez le beau rôle, mon très cher; je refuse le mauvais.

— En quoi est-il si mauvais? Une femme de votre beauté et de votre mérite a le droit de se montrer difficile et d'accepter les hommages.

— Vous voulez que je me pose en femme sans cœur?

— On vous adorera, on vous vantera d'autant plus, c'est la loi du monde et de l'opinion. Prenez l'attitude qui convient à une personne qui veut garder à tout prix son indépendance sans se condamner à la solitude.

— Vous me donnez de mauvais conseils. Je vois que vous m'aimez en égoïste! Ma société vous est agréable, mon babil vous amuse. Vous n'avez pas de sujets de jalousie, étant le mieux traité de mes serviteurs. Vous voulez que cela continue, et vous vous arrangerez de tout ce qui éloignera de moi les gens qui demandent à une femme d'être, avant tout, sincère et bonne.

— Je commence à voir clair dans vos préoccupations. Vous voulez vous marier?

— Qui m'en empêcherait?

— Ce ne serait pas moi, je n'ai pas de droits à faire valoir.

— Vous le reconnaissez?

— Je suis homme d'honneur.

— Eh bien! touchez là, vous êtes un excellent ami.

Le marquis de Rivonnière baisa la main de Césarine avec un respect dont la tranquille abnégation me frappa. Je ne le croyais pas si soumis, et, tout en ayant la figure penchée sur ma broderie, je le regardais de côté avec attention.

— Donc, reprit-il après un moment de silence, vous allez faire un choix?

— Vous ai-je dit cela?

— Il me semble. Pourquoi ne le diriez-vous pas, puisque je suis et reste votre ami?

— Au fait,... si cela était, pourquoi ne vous le dirais-je pas?

— Dites-le et ne craignez rien. Ai-je l'air d'un homme qui va se brûler la cervelle?

— Non, certes, vous montrez bien qu'il n'y a pas de quoi.

— Si fait, il y aurait de quoi; mais on est philosophe ou on ne l'est pas. Voyons, dites-moi qui vous avez choisi.

Je crus devoir empêcher Césarine de commettre une imprudence, et m'adressant au marquis : — Elle ne pourrait pas vous le dire, elle n'en sait rien.

— C'est vrai, reprit Césarine, que ma figure inquiète avertit du danger, je ne le sais pas encore.

M. de Rivonnière me parut fort soulagé. Il connaissait les fantaisies de Césarine et ne les prenait plus au sérieux. Il consentit à rire de son irrésolution et à n'y rien voir de cruel pour lui, car, de tous ceux qui gâtaient cette enfant si gâtée, il était le plus indulgent et le plus heureux de lui épargner tout déplaisir.

— Mais dans tout cela, lui dit-elle, nous ne concluons pas. Il faut pourtant que nous cessions de nous voir, ou que vous cessiez de m'aimer.

— Permettez-moi de vous voir et ne vous inquiétez pas de ma passion déçue. Je la surmonterai, ou je saurai ne pas vous la rendre importune.

Césarine commençait à trouver le marquis trop facile. S'il eût prémédité son rôle, il ne l'eût pas mieux joué. Je vis qu'elle en était surprise et piquée, et que, pour un peu, elle l'eût ramenée à elle par quelque nouvel essai de séduction. Elle s'était préparée à une scène de colère ou de chagrin, elle trouvait un véritable homme du monde dans le sens chevaleresque et délicat du mot. Il lui semblait qu'elle était vaincue du moment qu'il ne l'était pas. — Retire-toi maintenant, lui dis-je à la dérobée, je me charge de savoir ce qu'il pense.

Elle se retira en effet, se disant fatiguée et serrant la main de son esclave assez froidement. — Je vous demande la permission de rester encore un instant, me dit M. de Rivonnière dès que nous fûmes seuls. Il faut que vous me disiez le nom de l'heureux mortel...

— Il n'y a pas d'heureux mortel, répondis-je. M. Dietrich a en effet reproché à sa fille la situation où ses attermoiemens vous plaçaient; elle a dit qu'elle se marierait pour en finir...

— Avec qui? avec moi?

— Non, avec l'empereur de la Chine; ce qu'elle a dit n'est pas plus sérieux que cela.

— Vous voulez me ménager, mademoiselle de Nermont, ou vous ne savez pas la vérité. Mlle Dietrich aime quelqu'un.

— Qui donc soupçonnez-vous?

— Je ne sais pas qui, mais je le saurai. Elle a disparu du bal un quart d'heure après avoir remis un billet à Bertrand, son homme de confiance. Je l'ai suivie, cherchée, perdue. Je l'ai retrouvée sortant d'un passage mystérieux. Elle m'a pris vivement le bras en m'ordonnant de la mener danser. Je n'ai pu voir la personne qu'elle laissait derrière elle, ou qu'elle venait de reconduire; mais elle avait beau rire et railler mon inquiétude, elle était inquiète elle-même.

— Avez-vous quelqu'un en vue dans vos suppositions?

— J'ai tout le monde. Il n'est pas un homme parmi tous ceux qu'on reçoit ici qui ne soit épris d'elle.

— Vous me paraissez résigné à n'être point jaloux de celui qui vous serait préféré?

— Jaloux, moi? je ne le serai pas longtemps, car celui qu'elle voudra épouser...

— Eh bien! quoi?

— Eh bien! quoi? Je le tuerai, parbleu!

— Que dites-vous là?

— Je dis ce que je pense et ce que je ferai.

— Vous parlez sérieusement?

— Vous le voyez bien, dit-il en passant son mouchoir avec un mouvement brusque sur son front baigné de sueur. Sa belle figure douce n'avait pas un pli malséant, mais ses lèvres étaient pâles et comme violacées.

Je fus très effrayée. — Comment, lui dis-je, vous êtes vindicatif à ce point, vous que je croyais si généreux?

— Je suis généreux de sang-froid, par réflexion; mais dans la colère,... je vous l'avais bien dit, je ne m'appartiens plus.

— Vous réfléchirez alors!

— Non, pas avant de m'être vengé, cela ne me serait pas possible.

— Vous êtes capable d'une colère de plusieurs jours?

— De plusieurs semaines, de plusieurs mois peut-être.

— Alors c'est de la haine que vous nourrissez en vous sans la

combattre? Et vous vous vantiez tout à l'heure d'être philosophe!

— Tout à l'heure je mentais, vous mentiez, Mlle Dietrich mentait aussi. Nous étions dans la convention, dans le savoir-vivre; à présent nous voici dans la nature, dans la vérité. Elle est éprise d'un autre homme que moi, sans se soucier de moi ni de rien au monde. Vous me cachez son nom par prudence, mais vous comprenez fort bien mon ressentiment, et moi je sens monter de ma poitrine à mon cerveau des flots de sang embrasé. Ce qu'il y a de sauvage dans l'homme, dans l'animal, si vous voulez, prend le dessus et réduit à rien les belles maximes, les beaux sentimens de l'homme civilisé. Oui, c'est cela! tout ce que vous pourriez me dire dans la langue de la civilisation n'arrive plus à mon esprit. C'est inutile. Il y a trois ans que j'aime Mlle Dietrich; j'ai essayé, pour l'oublier, d'en aimer une autre; cette autre, je la lui ai sacrifiée, et ç'a été une très mauvaise action, car j'avais séduit une fille pure, désintéressée, une fille plus belle que Césarine et meilleure. Je ne la regrette pas, puisque je n'avais pu m'attacher à elle; mais je sens ma faute d'autant plus qu'il ne m'a pas été permis de la réparer. Une petite fortune en billets de banque que j'envoyai à ma victime m'a été renvoyée à l'instant même avec mépris. Elle est retournée chez ses parens, et, quand je l'y ai cherchée, elle avait disparu, sans que, depuis deux ans, j'aie pu retrouver sa trace. Je l'ai cherchée jusqu'à la morgue, baigné d'une sueur froide, comme me voilà maintenant en subissant l'expiation de mon crime, car c'est à présent que je le comprends et que j'en sens le remords. Attaché aux pas de Césarine et poursuivant la chimère, je m'étourdissais sur le passé... On me brise, me voilà puni, honteux, furieux contre moi! Je revois le spectre de ma victime. Il rit d'un rire atroce au fond de l'eau où le pauvre cadavre gît peut-être. Pauvre fille! tu es vengée, va! mais je te vengerai encore plus, Césarine n'appartiendra à personne. Ses rêves de bonheur s'évanouiront en fumée! Je tuerai quiconque approchera d'elle!

— Vous voulez jouer votre vie pour un dépit d'amour?

— Je ne jouerai pas ma vie, je tuerai, j'assassinerai, s'il le faut, plutôt que de laisser échapper ma proie!

— Et après?...

— Après,... je n'attendrai pas qu'on me traîne devant les tribunaux, je ferai justice de moi-même.

En parlant ainsi, le marquis, pâle et les yeux remplis d'un feu sombre, avait pris son chapeau; je m'efforçai en vain de le retenir. — Où allez-vous? lui disais-je, vous ne pouvez vous en prendre à personne.

— Je vais, répondit-il, me constituer l'espion et le geôlier de Cé-

sarine. Elle ne fera plus un pas, elle n'écrira plus un mot que je ne le sache!

Et il sortit, me repoussant presque de force.

Je courus chez Césarine, qui était déjà couchée et à moitié endormie. Elle avait le sommeil prompt et calme des personnes dont la conscience est parfaitement pure ou complétement muette. Je lui racontai ce qui venait de se passer; elle m'écouta presque en souriant. — Allons, dit-elle, je lui rends mon estime à ce pauvre Rivonnière! Je ne croyais pas avoir affaire à un amour si énergique. Cette fureur me plaît mieux que sa plate soumission. Je commence à croire qu'il mérite réellement mon amitié.

— Et peut-être ton amour?

— Qui sait? dit-elle en bâillant; peut-être! Allons! j'essaierai d'oublier ton neveu. Écris donc vite un mot pour que le marquis ne se tue pas cette nuit. Dis-lui que je n'ai rien résolu du tout.

J'étais si effrayée pour mon Paul que j'écrivis à M. de Rivonnière en lui jurant que Césarine n'aimait personne, et dès que M. Dietrich fut rentré, je le suppliai de ne plus jamais songer à mon neveu pour en faire son gendre.

M. de Rivonnière ne reparut qu'au bout de huit jours. Il m'avoua qu'il n'avait pas cru à ma parole, qu'il avait espionné minutieusement Césarine, et que, n'ayant rien découvert, il revenait pour l'observer de près.

Césarine lui fit bon accueil, et sans prendre aucun engagement, sans entrer dans aucune explication directe, elle lui laissa entendre qu'elle l'avait soumis à une épreuve; mais bientôt elle se vit comme prise dans un réseau de défiance et de jalousie. Le marquis commentait toutes ses paroles, épiait tous ses gestes, cherchait à lire dans tous ses regards. Cette passion ardente dont elle l'avait jugé incapable, qu'elle avait peut-être désiré d'inspirer, lui devint vite une gêne, une offense, un supplice. Elle s'en plaignit avec amertume et déclara qu'elle n'épouserait jamais un despote. M. de Rivonnière se le tint pour dit et ne reparut plus, ni à l'hôtel Dietrich, ni dans les autres maisons où il eût pu rencontrer Césarine.

Césarine s'ennuya. — C'est étonnant, me dit-elle un jour, comme on s'habitue aux gens! Je m'étais figuré que ce bon Rivonnière faisait partie de ma maison, de mon mobilier, de ma toilette, que je pouvais être absurde, bonne, méchante, folle, triste sous ses yeux, sans qu'il s'en émût plus que ne s'en émeuvent les glaces de mon boudoir. Il avait un regard pétrifié dans le ravissement qui m'était agréable et qui me manque. Quelle idée a-t-il eue de se transformer en Othello du soir au lendemain? Je l'aimais un peu en cavalier servant, je ne l'aime plus du tout en héros de mélodrame.

— Oublie-le, lui dis-je; ne fais pas son malheur, puisque tu ne veux pas faire son bonheur. Laisse passer le temps, puisque le célibat ne te pèse pas, et puis tu choisiras parmi tes nombreux aspirans celui qui peut t'inspirer un attachement durable.

— Qui veux-tu que je choisisse, puisque ce capitan veut tuer l'objet de mon choix ou se faire tuer par lui? Voilà que ce choix doit absolument entraîner mort d'homme! Est-ce une perspective réjouissante?

— Espérons que cette fureur du marquis passera, si elle n'est déjà passée. Elle était trop violente pour durer.

— Qui sait si ce parfait homme du monde n'est pas tout simplement un affreux sauvage? Et quand on pense qu'il n'est peut-être pas le seul qui cache des passions brutales sous les dehors d'un ange! Je ne sais plus à qui me fier, moi! Je me croyais pénétrante, je suis peut-être la dupe de tous les beaux discours qu'on me fait et de toutes les belles manières qu'on étale devant moi.

— Si tu veux que je te le dise, repris-je, décidée à ne plus la ménager, je ne te crois pas pénétrante du tout.

— Vraiment! pourquoi?

— Parce que tu es trop occupée de toi-même pour bien examiner les autres. Tu as une grande finesse pour saisir les endroits faibles de leur armure; mais les endroits forts, tu ne veux jamais supposer qu'ils existent. Tu aperçois un défaut, une fente; tu y glisses la lame du poignard, mais elle y reste prise, et ton arme se brise dans ta main. Voilà ce qui est arrivé avec M. de Rivonnière.

— Et ce qui m'arriverait peut-être avec tous les autres? Il se peut que tu aies raison et que je sois trop personnelle pour être forte. Je tâcherai de me modifier.

— Pourquoi donc toujours chercher la force, quand la douceur serait plus puissante?

— Est-ce que je n'ai pas la douceur? Je croyais en avoir toutes les suavités?

— Tu en as toutes les apparences, tous les charmes; mais ce n'est pour toi qu'un moyen comme ta beauté, ton intelligence et tous tes dons naturels. Au fond, ton cœur est froid et ton caractère dur.

— Comme tu m'arranges ce matin! Faut-il que je sois habituée à tes rigueurs! Eh bien! dis-moi, méchante : crois-tu que je pourrais devenir tendre, si je le voulais?

— Non, il est trop tard.

— Tu n'admets pas qu'un sentiment nouveau, inconnu, l'amour par exemple, pût éveiller des instincts qui dorment dans mon cœur?

— Non, ils se fussent révélés plus tôt. Tu n'as pas l'âme maternelle, tu n'as jamais aimé ni tes oiseaux, ni tes poupées.

— Je ne suis pas assez femme selon toi?

— Ni assez homme non plus.

— Eh bien! dit-elle en se levant avec humeur, je tâcherai d'être homme tout à fait. Je vais mener la vie d'un garçon, chasser, crever des chevaux, m'intéresser aux écuries et à la politique, traiter les hommes comme des camarades, les femmes comme des enfans, ne pas me soucier de relever la gloire de mon sexe, rire de tout, me faire remarquer, ne m'intéresser à rien et à personne. Voilà les hommes de mon temps; je veux savoir si leur stupidité les rend heureux!

Elle sonna, demanda son cheval, et, malgré mes représentations, s'en alla parader au bois, sous les yeux de tout Paris, escortée d'un domestique trop dévoué, le fameux Bertrand, et d'un groom pur sang. C'était la première fois qu'elle sortait ainsi sans son père ou sans moi. Il est vrai de dire que, ne montant pas à cheval, je ne pouvais l'accompagner qu'en voiture, et que, M. Dietrich ayant rarement le temps d'être son cavalier, elle ne pouvait guère se livrer à son amusement favori. Elle nous avait annoncé plus d'une fois qu'aussitôt sa majorité elle prétendait jouir de sa liberté comme une jeune fille anglaise ou américaine. Nous espérions qu'elle ne se lancerait pas trop vite. Elle voulait se lancer, elle se lança, et de ce jour elle sortit seule dans sa voiture, et rendit des visites sans se faire accompagner par personne. Cette excentricité ne déplut point, bien qu'on la blâmât. Elle lutta avec tant de fierté et de résolution qu'elle triompha des doutes et des craintes des personnes les plus sévères. Je tremblais qu'elle ne prît fantaisie d'aller seule à pied par les rues. Elle s'en abstint, et en somme, protégée par ses gens, par son grand air, par son luxe de bon goût et sa notoriété déjà établie, elle ne courait de risques que si elle eût souhaité d'en courir, ce qui était impossible à supposer.

Cette liberté précoce, à laquelle son père n'osa s'opposer dans la situation d'esprit où il la voyait, l'enivra d'abord comme un vin nouveau et lui fit oublier son caprice pour mon neveu; elle l'éloigna même tout à fait de la pensée du mariage.

Paul revint d'Allemagne, et mes perplexités revinrent avec lui. Je ne voulais pas qu'il revît jamais Césarine; mais comment lui dire de ne plus venir à l'hôtel Dietrich sans lui avouer que je craignais une entreprise plus sérieuse que la première contre son repos? Césarine semblait guérie, mais à quoi pouvait-on se fier avec elle? Et, si à notre insu elle lui tendait le piége du mariage, ne serait-il pas ébloui au point d'y tomber, ne fût-ce que quelques jours, sauf à souffrir toute sa vie d'une si terrible déception?

Je me décidai à lui dire toute la vérité, et je devançai sa visite

en allant le trouver à son bureau. Il avait un cabinet de travail chez son éditeur; j'y étais à sept heures du matin, sachant bien qu'à peine arrivé à Paris, il courrait à sa besogne au lieu de se coucher. Quand je lui eus avoué mes craintes, sans toutefois lui parler des menaces de M. de Rivonnière, qu'il eût peut-être voulu braver, il me rassura en riant. Je n'ai pas l'esprit porté au mariage, me dit-il, et, de toutes les séductions que Mlle Dietrich pourrait faire chatoyer devant moi, celle-ci serait la plus inefficace. Épouser une femme légère, moi! Donner mon temps, ma vie, mon avenir, mon cœur et mon honneur à garder à une fille sans réserve et sans frein, qui joue son existence à pile ou face! Ne craignez rien, ma tante, elle m'est antipathique, votre merveilleuse amie; je vous l'ai dit et je vous le répète. Je ferais donc violence à mon inclination pour partager sa fortune? Je croyais que toute ma vie donnait un démenti à cette supposition.

— Oui, mon enfant, oui, certes! ce n'est pas ton ambition que j'ai pu craindre, mais quelque vertige de l'imagination ou des sens.

— Rassurez-vous, ma tante, j'ai une maîtresse aussi jeune et plus belle que Mlle Dietrich.

— Que me dis-tu là? tu as une maîtresse, toi?

— Eh bien donc! cela vous surprend?

— Tu ne me l'as jamais dit!

— Vous ne me l'avez jamais demandé.

— Je n'aurais pas osé; il y a une pudeur, même entre une mère et son fils.

— Alors j'aurais mieux fait de ne pas vous le dire, n'en parlons plus.

— Si fait, je suis bien aise de le savoir. Ton grand prestige pour Césarine venait de ce qu'elle t'attribuait la pureté des anges.

— Dites-lui que je ne l'ai plus.

— Mais où prends-tu le temps d'avoir une maîtresse?

— C'est parce que je lui donne tout le temps dont je peux disposer que je ne vais pas dans le monde et ne perds pas une minute en dehors de mon travail ou de mes affections.

— A la bonne heure! es-tu heureux?

— Très heureux, ma tante.

— Elle t'aime bien?

— Non, pas bien, mais beaucoup.

— C'est-à-dire qu'elle ne te rend pas heureux?

— Vous voulez tout savoir?

— Eh! mon Dieu, oui, puisque je sais un peu.

— Eh bien!... écoutez, ma tante...

Il y a deux ans, deux ans et quelques mois, je me rendais de la part de mon patron chez un autre éditeur, qui demeure en été à la campagne, sur les bords de la Seine. Après la station du chemin de fer, il y avait un bout de chemin à faire à pied, le long de la rivière, sous les saules. En approchant d'un massif plus épais, qui fait une pointe dans l'eau, je vis une femme qui se noyait. Je la sauvai, je la portai à une petite maison fort pauvre, la première que je trouvai. Je fus accueilli par une espèce de paysanne qui fit de grands cris en reconnaissant sa fille. — Ah! la malheureuse enfant, disait-elle, elle a voulu périr! j'étais sûre qu'elle finirait comme ça!

— Mais elle n'est pas morte, lui dis-je, soignez-la, réchauffez-la bien vite; je cours chercher un médecin. Où en trouverais-je un par ici?

— Là, me dit-elle en me montrant une maison blanche en face de la sienne, mais de l'autre côté de la rivière; sautez dans le premier bateau venu, on vous passera.

Je cours aux bateaux, personne, dedans ni autour. Les bateaux sont enchaînés et cadenassés. J'étais déjà mouillé. Je jette mon paletot, qui m'eût embarrassé; je traverse à la nage un bras de rivière qui n'est pas large. J'arrive chez le médecin, il est absent. Je demande qu'on m'en indique un autre. On me montre le village derrière moi; je me rejette à la rivière. Je reviens à la maison de la blanchisseuse, car la mère de ma *sauvée* était blanchisseuse : je voulais savoir s'il était temps encore d'appeler le médecin. J'y rencontre précisément celui que j'avais été chercher, et qui, se trouvant à passer par là, avait été averti d'entrer. « La pauvre fille en sera quitte pour un bain froid, me dit-il, l'évanouissement se dissipe. Vous l'avez saisie à temps : c'est une bonne chance, monsieur, quand le dévoûment est efficace; mais il ne faut pas en être victime, ce serait dommage. Vous êtes mouillé cruellement, et il ne fait pas chaud; allez chez moi bien vite pendant que je surveillerai encore un peu la malade. » Il me fit monter bon gré mal gré dans son cabriolet, et donna l'ordre à son domestique de gagner le pont, qui n'était pas bien loin, et de me conduire bride abattue à sa maison pour me faire changer d'habits. En cinq minutes, nous fûmes rendus. La femme du docteur, mise au courant en deux mots par le domestique, qui retournait attendre son maître, me fit entrer dans sa cuisine, où brûlait un bon feu; la servante m'apporta la robe de chambre, le pantalon du matin, les pantoufles de son maître et un bol de vin chaud. Je n'ai jamais été si bien dorloté.

J'étais à peine revêtu de la défroque du docteur qu'il arriva pour me dire que ma noyée se portait bien et pour me signifier que je ne sortirais pas de chez lui avant d'avoir dîné, pendant que mes

habits sécheraient. Mais tous ces détails sont inutiles, j'étais chez des gens excellens qui me renseignèrent amplement sur le compte de Marguerite; c'est le nom de la jeune fille qui avait voulu se suicider.

Elle avait seize ans. Elle était née dans cette maisonnette où je l'avais déposée et où elle avait partagé les travaux pénibles de sa mère, tout en apprenant d'une voisine un travail plus délicat qu'elle faisait à la veillée. Elle était habile raccommodeuse de dentelles. C'était une bonne et douce fille, laborieuse et nullement coquette; mais elle avait le malheur d'être admirablement belle et d'attirer les regards. Sa mère l'envoyait porter l'ouvrage aux pratiques dans le village et les environs. Elle avait rencontré l'année précédente un bel étudiant qui flânait dans la campagne et qui la guettait à son insu depuis plusieurs jours. Il lui parla, il la persuada, elle le suivit. — Il faut vous dire, — c'est le docteur qui parle, — qu'elle était fort maltraitée par sa mère, qui est une vraie coquine et qui n'eût pas mieux demandé que de spéculer sur elle, mais qui jeta les hauts cris quand l'enfant disparut sans avoir été l'objet d'un contrat passé à son profit.

Au bout de deux mois environ, l'étudiant, qui avait mené Marguerite à Paris ou aux environs, on ne sait où, partit pour aller se marier dans sa province, abandonnant la pauvre fille après lui avoir offert de l'argent qu'elle refusa. Elle revint chez sa mère, qui lui eût pardonné, si elle lui eût rapporté quelque fortune, et qui l'accabla d'injures et de coups en apprenant qu'elle n'avait rien accepté.

Depuis cette triste aventure, — c'est toujours le docteur qui parle, — Marguerite s'est conduite sagement et vertueusement, travaillant avec courage, subissant les reproches et les humiliations avec douceur; ma femme l'a prise en amitié et lui a donné de l'ouvrage. Moi, j'ai eu à la soigner, car le chagrin l'avait rendue très malade. Heureusement pour elle, elle n'était pas enceinte, — malheureusement peut-être, car elle se fût rattachée à la vie pour élever son enfant. Depuis quelques semaines, elle était plus à plaindre que jamais, sa mère voulait qu'elle se vendît à un vieillard libertin que je connais bien, mais que je ne nommerai pas : c'est mon plus riche client, et il passe pour un grand philanthrope. Cette persécution est devenue si irritante que Marguerite a perdu la tête, et a voulu se tuer aujourd'hui pour échapper au mauvais destin qui la poursuit. Je ne sais pas si vous lui avez rendu service en la sauvant, mais vous avez fait votre devoir, et en somme vous avez sauvé une bonne créature, qui eût été honnête, si elle eût eu une bonne mère.

— Ne lui ouvrirez-vous pas votre maison, docteur, ou ne trouverez-vous pas à la placer quelque part?

— J'y ai fait mon possible; mais sa mère ne veut pas qu'on lui arrache sa proie. Ma position dans le pays ne me permet pas d'opérer un enlèvement de mineure.

— Alors que deviendra-t-elle, la malheureuse?

— Elle se perdra, ou elle se tuera.

Telle fut la conclusion du docteur. Il était bon, mais il avait affaire à tant de désastres et de misères qu'il ne pouvait que se résigner à voir faillir, souffrir ou mourir.

Le lendemain, je retournai voir Marguerite avec un projet arrêté; je la trouvai seule, encore pâle et faible. Sa mère était en courses pour servir ses pratiques. La pauvre fille pleura en me voyant. Je voulus lui faire promettre pour ma récompense qu'elle renoncerait au suicide. Elle baissa la tête en sanglotant et ne répondit pas.

— Je sais votre histoire, lui dis-je, je sais votre intolérable position. Je vous plains, je vous estime et je veux vous sauver; mais je ne suis pas riche et ne peux vous offrir qu'une condition très humble. Je connais une très honnête ouvrière, douce et désintéressée, d'un certain âge; je vous placerai chez elle, et, pour une modeste pension que je lui servirai, elle vous logera et vous nourrira jusqu'à ce que vous puissiez subsister de votre travail. Voulez-vous accepter?

Elle refusa. Je crus qu'elle s'était décidée à céder aux infâmes exigences de sa mère; mais je me trompais. Elle croyait que je voulais faire d'elle ma maîtresse. — Si j'allais avec vous, me dit-elle, vous ne m'épouseriez pas!

— Non certainement, répondis-je. Je ne compte pas me marier.

— Jamais?

— Pas avant dix ou douze ans. Je n'aurais pas le moyen d'élever une famille.

— Mais si vous trouviez une femme riche?

— Je ne la trouverai pas.

— Qui sait?

— Si je la trouvais, il faudrait qu'elle attendît pour m'épouser que je fusse riche moi-même. Je ne veux rien devoir à personne.

— Et qu'est-ce que je serais pour vous, si vous m'emmeniez?

— Rien.

— Vraiment, rien? Vous n'exigeriez pas de reconnaissance?

— Pas la moindre. Je ne suis pas amoureux de vous, toute belle que vous êtes. Je n'ai pas le temps d'avoir une passion, et, s'il faut vous tout dire, je ne me sens capable de passion que pour une femme dont je serais le premier amour. M'éprendre de votre beauté pour mon plaisir, dans la situation où je vous rencontre, me semblerait une lâcheté, un abus de confiance. Je vous offre une vie hon-

nête, mais laborieuse et très précaire. On vous propose le bien-être, la paresse et la honte. Vous réfléchirez. Voici mon adresse. Cachez-la bien, car vous n'échapperez à l'autorité de votre mère qu'en vous tenant cachée vous-même. Si vous avez confiance en moi, venez me trouver.

— Mais, mon Dieu! s'écria-t-elle toute tremblante, pourquoi êtes-vous si bon pour moi?

— Parce que je vous ai empêchée de mourir et que je vous dois de vous rendre la vie possible.

Je la quittai. Le lendemain, elle était chez moi; je la conduisis chez l'ouvrière qui devait lui donner asile, et je ne la revis pas de huit jours.

Quand j'eus le temps d'aller m'informer d'elle, je la trouvai au travail; son hôtesse se louait beaucoup d'elle. Marguerite me dit qu'elle était heureuse, et quelques mois qui se passèrent ainsi me convainquirent de sa bonne conscience et de sa bonne conduite. Elle travaillait vite et bien, ne sortait jamais qu'avec sa nouvelle amie, et lui montrait une douceur et un attachement dont celle-ci était fort touchée. J'étais content d'avoir réussi à bien placer un petit bienfait, ce qui est plus difficile qu'on ne pense.

— Alors,... tu es devenu amoureux d'elle?

— Non, c'est elle qui s'est mise à m'aimer, à s'exagérer mon mérite, à me prendre pour un dieu, à pleurer et à maigrir de mon indifférence. Quand je voulus la confesser, je vis qu'elle était désespérée de ne pas me plaire.

— Vous me plaisez, lui dis-je; là n'est pas la question. Si vous étiez une fille légère, je vous aurais fait la cour éperdument; mais vous méritez mieux que d'être ma maîtresse, et vous ne pouvez pas être ma femme, vous le savez bien.

— Je le sais trop, répondit-elle; vous êtes un homme fier et sans tache, vous ne pouvez pas épouser une fille souillée; mais si j'étais votre maîtresse, vous me mépriseriez donc?

— Non certes; à présent que je vous connais, j'aurais pour vous les plus grands égards et la plus solide amitié.

— Et cela durerait...

— Le plus longtemps possible, peut-être toujours.

— Vous ne promettez rien absolument?

— Rien absolument, et j'ajoute que votre sort ne serait pas plus brillant qu'il ne l'est à présent. Je n'ai pas de chez moi, je vis de privations, je ne pourrais vous voir de toute la journée. Je vous empêcherais de manquer du nécessaire; mais je ne pourrais vous procurer ni bien-être, ni loisir, ni toilette.

— J'accepte cette position-là, me dit-elle; tant que je pourrai

travailler, je ne vous coûterai rien. Votre amitié, c'est tout ce que je demande. Je sais bien que je ne mérite pas davantage; mais que je vous voie tous les jours, et je serai contente.

Voilà comment je me suis lié à Marguerite, d'un lien fragile en apparence, sérieux en réalité, car... mais je vous en ai dit assez pour aujourd'hui, ma bonne tante! J'entends la sonnette, qui m'avertit d'une visite d'affaires. Si vous voulez tout savoir,... venez demain chez moi.

— Chez toi? Tu as donc un *chez toi* à présent?

— Oui, j'ai loué rue d'Assas un petit appartement où travaillent toujours ensemble Marguerite et Mme Féron, l'ouvrière qui l'a recueillie et qui s'est attachée à elle. J'y vais le soir seulement; mais demain nous avons congé dès midi, et, si vous voulez être chez nous à une heure, vous m'y trouverez.

Le lendemain à l'heure dite, je fus au numéro de la rue d'Assas qu'il m'avait donné par écrit. Je demandai au concierge Mlle Féron, raccommodeuse de dentelles, et je montai au troisième. Paul m'attendait sur le palier, tenant dans ses bras un gros enfant d'environ un an, frais comme une rose, beau comme sa mère, laquelle se tenait, émue et craintive, sur la porte. Paul mit son fils dans mes bras en me disant : — Embrassez-le, bénissez-le, ma tante; à présent vous savez toute mon histoire.

J'étais attendrie et pourtant mécontente. La brusque révélation d'un secret si bien gardé remettait en question pour moi l'avenir logique que j'eusse pu rêver pour mon neveu, et qui, dans mes prévisions, n'avait jamais abouti à une maîtresse et à un fils naturel.

L'enfant était si beau et le baiser de l'enfance est si puissant que je pris le petit Pierre sur mes genoux dès que je fus entrée et le tins serré contre mon cœur sans pouvoir dire un mot. Marguerite était à mes pieds et sanglotait. — Embrasse-la donc aussi! me dit Paul; si elle ne le méritait pas, je ne t'aurais pas attirée ici.

J'embrassai Marguerite et je la contemplai. Paul m'avait dit vrai; elle était plus belle dans sa petite tenue de grisette modeste que Césarine dans tout l'éclat de ses diamans. Les malheurs de sa vie avaient donné à sa figure et à sa taille parfaites une expression pénétrante et une langueur d'attitudes qui intéressaient à elle au premier regard, et qui à chaque instant touchaient davantage. Je m'étonnai qu'elle n'eût pas inspiré à Paul une passion plus vive que l'amitié; peu à peu je crus en découvrir la cause : Marguerite était une vraie fille du peuple, avec les qualités et les défauts qui signalent une éducation rustique. Elle passait de l'extrême timidité à une confiance trop expansive; elle n'était pas de ces natures exceptionnelles que le contact d'un esprit élevé transforme rapidement;

elle parlait comme elle avait toujours parlé; elle n'avait pas la gentillesse intelligente de l'ouvrière parisienne; elle était contemplative plutôt que réfléchie, et, si elle avait des momens où l'émotion lui faisait trouver l'expression frappante et imagée, la plupart du temps sa parole était vulgaire et comme habituée à traduire des notions erronées ou puériles.

On me présenta aussi Mme Féron, veuve d'un sous-officier tué en Crimée et jouissant d'une petite pension qui, jointe à son travail de *repasseuse de fin*, la faisait vivre modestement. Elle aidait Marguerite aux soins de son ménage et promenait l'enfant au Luxembourg, n'acceptant pour compensation à cette perte de temps que la gratuité du loyer. On me montra l'appartement, bien petit, mais prenant beaucoup d'air sur les toits, et tenu avec une exquise propreté. Les deux femmes avaient des chambres séparées, une pièce plus grande leur servait d'atelier et de salon; la salle à manger et la cuisine étaient microscopiques. Je remarquai un cabinet assez spacieux en revanche, où Paul avait transporté quelques livres, un bureau, un canapé-lit et quelques petits objets d'art. — Tu travailles donc même ici? lui dis-je.

— Quelquefois, quand monsieur mon fils fait des dents et m'empêche de dormir; mais ce n'est pas pour me donner le luxe d'un cabinet que j'ai loué cette pièce.

— Pourquoi donc?

— Vous ne devinez pas?

— Non.

— Eh bien! c'est pour vous, ma petite tante; c'est notre plus jolie chambre et la mieux meublée; elle est tout au fond, et vous pourriez y dormir et y travailler sans entendre le tapage de M. Pierre.

— Tu désires donc que je vienne demeurer avec toi?

— Non, ma tante, vous êtes mieux à l'hôtel Dietrich; mais vous n'y êtes pas chez vous, et je vous ai toujours dit qu'un caprice de la belle Césarine pouvait, d'un moment à l'autre, vous le faire sentir. J'ai voulu avoir à vous offrir tout de suite un gîte, ne fût-ce que pour quelques jours. Je ne veux pas qu'il soit dit que ma tante peut partir, dans un fiacre, du palais qu'elle habite, avec l'embarras de savoir où elle déposera ses paquets, et la tristesse de se trouver seule dans une chambre d'hôtel. Voilà votre pied à terre, ma tante, et voici vos gens : deux femmes dévouées et un valet de chambre qui, sous prétexte qu'il est votre neveu, vous servira fort bien.

J'embrassai mon cher enfant avec un attendrissement profond. Toute la famille me reconduisit jusqu'en bas, et je ne m'en allai pas sans promettre de revenir bientôt. Il fut convenu que je ne verrais

plus Paul que chez lui les jours où il aurait congé. Si d'une part j'étais effrayée de le voir engagé à vingt-quatre ans dans une liaison que sa jeune paternité rendrait difficile à rompre, d'autre part je le voyais à l'abri des fantaisies de Césarine comme des vengeances du marquis, et j'étais soulagée de l'anxiété la plus immédiate et la plus poignante.

Césarine s'aperçut vite de ce rassérénement et de l'émotion qui l'avait précédé. « Qu'as-tu donc? me dit-elle dès que je fus rentrée; tu es restée longtemps, et tu as pleuré.

Je le niai. — Tu me trompes, dit-elle; ton neveu doit être revenu malade peut-être? mais il est hors de danger, cela se voit dans tes yeux.

— Si mon neveu était tant soit peu malade, même hors de danger, je ne serais pas rentrée du tout. Donc ton roman est invraisemblable.

— J'en chercherai un autre, dix autres s'il le faut, et je finirai par trouver le vrai. Il y a eu ce matin un drame dans ta vie, comme on dit.

— Eh bien! peut-être, répondis-je, pressée que j'étais de détourner de Paul, une fois pour toutes, ses préoccupations. Mon neveu m'a causé aujourd'hui une grande surprise. Il m'a révélé qu'il était marié.

— Ah! la bonne plaisanterie! s'écria Césarine en éclatant de rire, bien qu'elle fût devenue très pâle; voilà tout ce que tu as imaginé pour me dégoûter de lui? Est-ce qu'il aurait pu se marier sans ton consentement?

— Parfaitement! Il est majeur, émancipé de ma tutelle.

— Et il ne t'aurait pas seulement fait part de son mariage, ce modèle des neveux?

— Dans un mariage d'amour, on ne veut consulter personne, si l'on craint d'inquiéter ses amis. Heureusement il a fait un bon choix. J'ai vu sa femme aujourd'hui.

— Elle est jolie?

— Elle est jolie et elle est belle.

— Plus que moi, j'imagine?

— Incontestablement.

— Quels contes tu me fais!

— J'ai embrassé leur fils, un enfant adorable.

— Leur fils! le fils de ton neveu? Est-ce que ton neveu est en âge d'avoir *un fils?* C'est un marmot que tu veux dire?

— Un marmot, soit. Il a un an déjà.

— Pauline, jure que tu ne te moques pas de moi!

— Je te le jure.

— Alors c'est fini, dit-elle, voilà ma dernière illusion envolée comme les autres! Et, se détournant, l'étrange fille mit sa figure dans ses mains et pleura amèrement.

Je la regardais avec stupeur, me demandant si ce n'était pas un jeu pour m'attendrir et m'amener à la rétractation d'un mensonge. Voyant que je ne lui disais rien, elle sortit avec impétuosité. Je la suivis dans sa chambre, où M. Dietrich, étonné de ne pas nous voir descendre pour dîner, vint bientôt nous rejoindre. Césarine ne se fit pas questionner, elle était dans une heure d'expansion et pleurait de vraies larmes.

— Mon père, dit-elle, viens me consoler, si tu peux, car Pauline est très indifférente à mon chagrin. Son neveu est marié! marié depuis longtemps, car il est déjà père de famille. J'ai fait le roman le plus absurde; mais ne te moque pas de moi, il est si douloureux! Cela t'étonne bien! pourquoi? ne te l'avais-je pas dit, qu'il était le seul homme que je pusse aimer? Il avait tout pour lui, l'intelligence, la fermeté, la dignité du caractère et la pureté des mœurs, cette chose que je chercherais en vain chez les hommes du monde, à commencer par le marquis! Je ne m'étais pas dit, sotte fille que je suis, qu'un jeune homme ne pouvait rester pur qu'à la condition de se marier tout jeune et de se marier par amour. Maintenant je peux bien chercher toute ma vie un homme qui n'ait pas subi la souillure du vice. Je ne le rencontrerai jamais, à moins que ce ne soit un enfant idiot, dont je rougirais d'être la compagne, car je sais le monde et la vie à présent. Il ne s'y trouve plus de milieu entre la niaiserie et la perversité. Mon père, emmène-moi, allons loin d'ici, bien loin, en Amérique, chez les sauvages.

— Il ne me manquerait plus que cela! lui dit en souriant M. Dietrich; tu veux que nous nous mettions à la recherche du dernier des Mohicans?

Il ne prenait pas son désespoir au sérieux; elle le força d'y croire en se donnant une attaque de nerfs qu'elle obtint d'elle-même avec effort et qui finit par être réelle, comme il arrive toujours aux femmes despotes et aux enfans gâtés. On se crispe, on crie, on exhale le dépit en convulsions qui ne sont pas précisément jouées, mais que l'on pourrait étouffer et contenir, si elles étaient absolument vraies intérieurement. Bientôt la véritable convulsion se manifeste et punit la volonté qui l'a provoquée en se rendant maîtresse d'elle-même et en violentant l'organisme. La nature porte en elle sa justice, le châtiment immédiat du mal que l'individu a voulu se faire à lui-même.

Il fallut la mettre au lit et dîner sans elle, tard et tristement. Je racontai toute la vérité à M. Dietrich. Il n'approuva pas le men-

songe que j'avais fait à Césarine, et parut étonné de me voir, pour la première fois sans doute de ma vie, disait-il, employer un moyen en dehors de la vérité. Je lui racontai alors les menaces de M. de Rivonnière et lui avouai que j'en étais effrayée au point de tout imaginer pour préserver mon neveu. M. Dietrich n'attacha pas grande importance à la colère du marquis; il m'objecta que M. de Rivonnière était un homme d'honneur et un homme sensé, que dans la colère il pouvait déraisonner un moment, mais qu'il était impossible qu'il ne fût pas rentré en lui-même dès le lendemain de son emportement.

— Et alors, lui dis-je, vous allez dissuader Césarine, lui faire savoir que mon neveu est encore libre? Vous la tromperiez plus que je ne l'ai trompée : il n'est plus libre.

Il me promit de ne rien dire.

— Je n'ai pas fait le mensonge, dit-il, je feindrai d'être votre dupe, d'autant plus que je n'admettrais pas qu'un jeune homme, lié comme il l'est maintenant, pût songer au mariage.

Césarine fut comme brisée durant quelques jours, puis elle reprit sa vie active et dissipée, et parut même encourager à sa manière quelques prétentions de mariage autour d'elle. Tous les matins il y avait assaut de bouquets à la porte de l'hôtel, tous les jours assaut de visites dès que la porte était ouverte.

Je voyais de temps en temps Paul et Marguerite rue d'Assas. Je me confirmais dans la certitude que cette association ne les rendait heureux ni l'un ni l'autre, et que l'enfant seul remplissait d'amour et de joie le cœur de Paul. Marguerite était à coup sûr une honnête créature, malgré la faute commise dans son adolescence; mais cette faute n'en était pas moins un obstacle au mariage qu'elle désirait, et que, pas plus que moi, Paul ne pouvait admettre. Un jour, ils se querellèrent devant moi en me prenant pour juge.

— Si je n'avais pas eu un enfant, disait Marguerite, je n'aurais jamais songé au mariage, car je sais bien que je ne le mérite pas; mais depuis que j'ai mon Pierre, je me tourmente de l'avenir et je me dis qu'il méprisera donc sa mère plus tard, quand il comprendra qu'elle n'a pas été jugée digne d'être épousée? Ça me fait tant de mal de songer à ça, qu'il y a des momens où je me retiens d'aimer ce pauvre petit, afin d'avoir le droit de mourir de chagrin. Ah! je ne l'avais pas comprise, cette faute qui me paraît si lourde à présent! Je trouvais ma mère cruelle de me la reprocher, je trouvais Paul bon et juste en ne me la reprochant pas; mais voilà que je suis mère et que je me déteste. Je sais bien que Paul n'abandonnera jamais son fils, il n'y a pas de danger, il est trop honnête homme et il l'aime trop! mais moi, moi, qu'est-ce que je deviendrai, si mon fils se tourne contre moi?

— Il te chérira et te respectera toujours, répondit Paul. Cela, je t'en réponds, à moins que, par tes plaintes imprudentes, tu ne lui apprennes ce qu'il ne doit jamais savoir.

— Comme c'est commode, n'est-ce pas? de cacher aux enfans que leurs parens ne sont pas mariés! Pour cela, il faudrait ne jamais me quitter, et qu'est-ce qui me répond que tu ne te marieras pas avec une autre!

Je crus devoir intervenir. — Il est du moins certain, dis-je à Marguerite, qu'il est devenu très difficile à mon neveu de faire le mariage honorable et relativement avantageux auquel un homme dans sa position peut prétendre. L'abandon qu'il vous fait de sa liberté, de son avenir peut-être, devrait vous suffire, ma pauvre enfant! Songez que jusqu'ici tous les sacrifices sont de son côté, et que vous n'auriez pas bonne grâce à lui en demander davantage.

— Vous avez raison, vous! répondit-elle en me baisant les mains; vous êtes sévère, mais vous êtes bonne. Vous me dites la vérité; lui, il me ménage, il est trop fier, trop doux, et j'oublie quelquefois que je lui dois tout, même la vie!

Elle se soumettait. C'était une bonne âme, éprise de justice, mais trop peu développée par le raisonnement pour trouver son chemin sans aide et sans conseil. Quand elle avait compris ses torts, elle les regrettait sincèrement, mais elle y retombait vite, comme les gens qu'une bonne éducation première n'a pas disciplinés. Elle avait des instincts spontanés, égoïstes ou généreux, qu'elle ne distinguait pas les uns des autres et qui l'emportaient toujours au-delà du vrai. Paul était un peu fatigué déjà de ses inquiétudes sans issue, de sa jalousie sans objet, en un mot de ce fonds d'injustice et de récrimination dont une femme déchue sait rarement se défendre. Je sortis avec lui ce jour-là, et je lui reprochai de traiter Marguerite un peu trop comme une enfant. — Puisque ce malheureux lien existe, lui dis-je, et que tu crois ne devoir jamais le rompre, tâche de le rendre moins douloureux. Élève les idées de cette pauvre femme, adoucis les aspérités de son caractère. Il ne me semble pas que tu lui dises ce qu'il faudrait lui dire pour qu'au lieu de déplorer le sort que tu lui as fait, elle le comprenne et le bénisse.

— J'ai dit tout ce qu'on peut dire, répondit-il; mais c'est tous les jours à recommencer. Les vrais enfans s'instruisent et progressent à toute heure, je le vois déjà par mon fils; mais les filles dont le développement a été une chute n'apprennent plus rien. Marguerite ne changera pas, c'est à moi d'apprendre à supporter ses défauts. Ce qu'elle ne peut pas obtenir d'elle-même, il faut que je l'obtienne de moi, et j'y travaille. Je me ferai une patience et une douceur à toute épreuve. Soyez sûre qu'il n'y a pas d'autre remède : c'est pénible et agaçant quelquefois; mais qui peut se van-

ter d'être parfaitement heureux en ménage? Je pourrais être très légitimement marié avec une femme jalouse, de même que je pourrais être pour Marguerite un amant soupçonneux et tyrannique. Croyez bien, ma tante, que dans ce mauvais monde où l'on s'agite sous prétexte de vivre, on doit appeler heureuse toute situation tolérable, et qu'il n'y a de vrai malheur que celui qui écrase ou dépasse nos forces. Si je n'avais pas une maîtresse, je serais forcé de supprimer l'affection et de ne chercher que le plaisir. Les femmes qui ne peuvent donner que cela me répugnent. C'est une bonne chance pour moi d'avoir une compagne qui m'aime, qui m'est fidèle et que je puis aimer d'amitié quand, l'effervescence de la jeunesse assouvie, nous nous retrouverons en face l'un de l'autre. Cela mérite bien que je supporte quelques tracasseries, que je pardonne un peu d'ingratitude, que je surmonte quelques impatiences. Et, quand je regarde ce bel enfant qu'elle m'a donné, qui est bien à moi, qu'elle a nourri d'un lait pur et qu'elle berce sur son cœur des nuits entières, je me sens bien marié, bien rivé à la famille et bien content de mon sort.

Paul était libre ce jour-là. Je l'emmenai dîner avec moi chez un restaurateur, et nous causâmes intimement. J'étais libre moi-même, M. Dietrich avait été surveiller de grands travaux à sa terre de Mireval; Césarine avait dû dîner chez ses cousines.

Nous approchions du printemps. Je rentrai à neuf heures et fus fort surprise de la trouver dînant seule dans son appartement. — Je suis rentrée à huit heures seulement, me dit-elle. Je n'ai pas dîné chez les cousines, je ne me sentais pas en train de babiller. Je me suis attardée à la promenade, et j'ai fait dire à ma tante de ne pas m'attendre. Ne me gronde pas d'être rentrée à la nuit, quoique seule. Il fait si bon et si doux que j'ai pris fantaisie de courir en voiture autour du lac à l'heure où il est désert; cette heure où tout le monde dîne est décidément la plus agréable pour aller au bois de Boulogne. Où as-tu donc dîné, toi? J'espérais te trouver ici.

— J'ai dîné avec mon neveu.

— Et avec *sa femme?* dit-elle en me regardant avec une ironie singulière. Sais-tu qu'il te trompe, ton neveu, et qu'il n'est pas marié du tout?

— C'est tout comme, répondis-je. Il est peut-être plus enchaîné que s'il était marié.

— Enchaîné est le mot, et je vois que tu y mets de la franchise.

— Je ne sais ce que tu veux dire.

— Ni ce que tu dis, ma bonne Pauline, tu t'embrouilles, tu n'y es plus; mais moi je sais toute la vérité.

— Quoi! que sais-tu?

— Écoute : avant d'aller au bois faire mes réflexions, j'avais été faire connaissance avec la belle Marguerite.

— Tu railles !

— Tu vas voir. Je savais que tous les soirs M. Paul quittait son bureau pour aller passer la nuit rue d'Assas chez une Mme Féron qui y louait ou qui était censé y louer un appartement. Je savais encore que ton neveu ne s'y rendait que bien rarement dans le jour; or, comme il était quatre heures et que j'étais résolue à connaître la vérité aujourd'hui...

— Pourquoi aujourd'hui?

— Parce que M. Salvioni, ce noble italien qui me suit partout et que ma tante Helmina protége, m'avait fait hier à l'Opéra une déclaration assez pressante pendant le ballet de *la Muette*. Il est très beau, ce descendant des Strozzi. Il a de l'esprit, de la poésie et un petit accent agréable. Il me plairait, si je pouvais l'aimer; mais j'ai encore pensé à ton neveu et j'ai promis de répondre clairement le surlendemain, c'est-à-dire demain. Il me fallait donc savoir aujourd'hui si tu ne m'avais pas fait un petit conte pour m'endormir. J'ai donc demandé au portier Mme Féron, et on m'a fait monter dans un taudis assez propre, où un gros bébé piaillait sur les genoux d'une assez belle créature. Bertrand était monté avec moi, et, comme il n'y a pas d'antichambre dans ces logemens-là, il a dû m'attendre sur le carré. Je suis entrée avec aplomb, j'ai demandé Mme Paul Gilbert à Mme Féron, qui m'ouvrait la porte et qui était trop laide et trop vieille pour me faire supposer que ce fût elle. Elle a paru troublée de cette demande, et, comme elle hésitait à répondre, Marguerite s'est levée avec son marmot dans les bras, en me disant assez effrontément : Madame Paul Gilbert, c'est moi. *Qu'est-ce qu'il y a pour votre service?*

— Je croyais trouver ici, ai-je répondu, la tante de M. Gilbert, Mlle de Nermont.

— Elle est sortie avec Paul il n'y a pas un quart d'heure.

— Tant pis, je venais la prendre pour faire une course dans le quartier; elle m'avait donné rendez-vous ici.

— Alors c'est qu'elle va peut-être revenir? Si vous voulez l'attendre?

— Volontiers, si vous voulez bien le permettre.

Et elle de dire avec toute la courtoisie dont une blanchisseuse est capable : — Comment donc, ma petite dame! mais asseyez-vous. Féron, prends donc le petit, fais-lui manger sa soupe dans la cuisine. Il ne mange pas bien proprement ni bien sagement encore, le pauvre chéri, et madame ne serait pas bien contente de l'entendre faire *son sabat*. Ferme les portes, qu'on ne l'entende pas trop!

— Voilà un bel enfant! lui dis-je en feignant d'admirer le bébé qu'on emportait à ma grande satisfaction. Quel âge a-t-il donc?

— Un an et un mois, il est un peu grognon, il *met* ses dents.

— Il est bien frais, — très-joli!

— N'est-ce pas qu'il ressemble à son père?

— A M. Paul Gilbert?

— Dame!

— Je ne sais pas, je le connais très peu. Je trouve que c'est à vous que l'enfant ressemble.

— Oui? tant pis! j'aimerais mieux *qu'il ressemble* à Paul.

— C'est-à-dire que vous aimez votre mari plus que vous-même.

— Oh ça, c'est sûr! il est si bon! Vous connaissez donc sa tante et *pas lui?*

— Je l'ai vu une ou deux fois, pas davantage.

— C'est peut-être vous qui êtes... Eh non! que je suis bête! Mlle Dietrich ne sortirait pas comme ça toute seule.

— Vous avez entendu parler de Mlle Dietrich?

— Oui, c'est la tante à Paul qui est sa... comment dirai-je? sa première bonne, c'est elle qui l'a élevée. — Je t'en demande bien pardon, ma Pauline, mais voilà les notions éclairées et délicates de Mlle Marguerite sur ton compte. Je suis forcée par mon impitoyable mémoire de te redire mot pour mot ses aimables discours.

— C'est, repris-je, Mlle de Nermont qui vous a parlé de Mlle Dietrich?

— Non, c'est Paul, un jour qu'il avait été au bal la veille *chez son papa*. Il paraît que *c'est des gens très riches*, et que la demoiselle avait des perles et des diamans peut-être pour des millions.

— Ce qui était bien ridicule, n'est-ce pas?

— Vous dites comme Paul : mais moi, je ne dis pas cela. Chacun se pare de ce qu'il a. Moi, je n'ai rien, je me pare de mon enfant, et, quand on me le ramène du Luxembourg ou du *square*, en me disant que tout le monde l'a trouvé beau, dame! je suis fière et je me pavane comme si j'avais tous les diamans d'une reine sur le corps.

Cette gentille naïveté me réconcilia bien vite avec Marguerite. Je ne la crois pas mauvaise ni perverse, cette fille, et en la trouvant si commune et si expansive je ne me sentais plus aucune aversion contre elle. C'est une de ces compagnes de rencontre qu'un homme pauvre doit prendre par économie et aussi par sagesse. Quand il arrive un enfant, on s'y attache par bonté; mais on ne les épouse pas, ces demoiselles, et un moment vient où on ne les garde pas.

— Tu parles de tout cela, ma chère, comme un aveugle des couleurs. Tu ne peux pas apprécier...

— Je te demande pardon, ton élève est émancipée, et tout ce que tu as fort bien fait de lui laisser ignorer quand elle était une fillette, — peu curieuse d'ailleurs, — elle a été condamnée à l'apprendre en voyant le monde, en observant ce qui s'y passe, en entendant ce que l'on dit, en devinant ce que l'on tait. Tu sais fort bien que je porte sur la liaison de M. Paul un jugement très sensé, car cela s'appelle une *liaison*, pas autrement; c'est un terme décent et poli pour ne pas dire une *accointance*. Tu trouves que le vrai mot est grossier dans ma bouche? Je le trouve aussi; mais tu m'as attrapée en appelant cela un mariage, et j'ai été forcée d'entrer dans l'examen des faits grossiers qu'on appelle la réalité. Jusque-là pourtant j'étais assez ingénue pour croire à un lien légitime; mais Marguerite est bavarde et maladroite. Comme je lui témoignais de l'intérêt, elle s'est troublée, et, quand j'ai parlé de lui apporter de vieilles dentelles à remettre à neuf, elle m'a tout avoué avec une sincérité assez touchante. — Non, m'a-t-elle dit, ne revenez pas vous-même, car je vois bien que vous êtes une grande dame, et peut-être que vous seriez fâchée d'être si bonne pour moi quand vous saurez que je ne suis pas ce que vous croyez. — Et là-dessus des encouragemens de ma part, une ou deux paroles aimables qui ont amené un déluge de pleurs et d'aveux. Je sais donc tout, l'aventure avec M. Jules l'étudiant, la noyade, le sauvetage opéré par ton neveu, l'asile donné par lui chez la Féron, et puis la naissance de l'enfant après des relations avouées assez crûment (elle me prenait pour une femme), enfin l'espérance qui lui était venue d'être épousée en se voyant mère, la résistance invincible de Paul appuyée par toi, les petits chagrins domestiques, ses colères à elle, sa patience à lui. Le tout a fini par un éloge enthousiaste et comique de Paul, de toi et d'elle-même, car elle est très drôle, cette villageoise. C'est un mélange d'orgueil insensé et d'humilité puérile. Elle se vante de l'emporter sur tout le monde par l'amour et le dévoûment dont elle est capable... Elle se résume en disant : — C'est moi la coupable (*la fautive*); mais j'ai quelque chose pour moi, c'est que j'aime comme les autres n'aiment pas. Paul verra bien! qu'il essaie d'en aimer une autre! — C'est après m'avoir ainsi ouvert son cœur qu'elle a commencé à se demander qui je pouvais bien être. — Ne vous en inquiétez pas, lui ai-je répondu. Mon nom ne vous apprendrait rien. Je m'intéresse à vous et je vous plains, que cela vous suffise. Votre position ne me scandalise pas. Seulement vous avez tort de prendre le nom de M. Gilbert. Est-ce qu'il vous y a autorisée?

— Non, il me l'a défendu au contraire. Comme il ne veut recevoir ici aucun de ses amis, il cache son petit ménage, et l'appartement n'est ni à son nom ni au mien. Je dois me cacher aussi à

cause de ma mère, qui me *repincerait*, je suis encore mineure, et je ne sors que le soir au bras de Paul, dans les rues où il ne fait pas bien clair. Quand vous avez demandé Mme Paul Gilbert, j'ai eu un moment de bêtise ou de fierté; mais personne ne me connaît sous ce nom-là. A vrai dire, personne ne me connaît. Je ne me montre pas. C'est Mme Féron qui achète tout, qui fait les commissions, qui porte l'ouvrage, qui promène le petit. Moi, je m'ennuie bien un peu d'être enfermée comme ça, mais je travaille de mes mains, et je tâche que ma pauvre tête ne travaille pas trop...

Je lui ai promis d'aller la voir, reprit Césarine, et je tiendrai parole, car je veux encore causer avec elle. J'avais peur de te voir revenir, bien que j'eusse un prétexte tout prêt pour motiver devant Marguerite ma présence chez elle. Je lui ai dit que l'heure du rendez-vous que tu m'avais donné était passée, et que j'étais forcée de m'en aller.

— Tant pis, a-t-elle dit en me baisant les mains; je vous aime bien, vous, et je voudrais causer avec vous toute la journée. Si, au lieu de me prendre d'amour pour Paul, j'avais rencontré une jolie et bonne dame comme vous, qui m'aurait prise avec elle, je serais plus heureuse, et, sans me vanter, pour coudre, ranger vos affaires, vous blanchir, vous servir et *vous faire la conversation*, j'aurais été une bonne fille de chambre.

— Ça pourra venir, lui ai-je répondu en riant : qui sait? Si M. Gilbert vous renvoyait, je vous prendrais volontiers à mon service. — Le mot *renvoyer* a frappé un peu plus fort que je ne l'eusse souhaité. Elle s'est récriée, et un instant j'ai cru que notre amitié allait se changer en aversion. Elle est violente, la chère petite; mais j'ai su étouffer l'explosion en lui disant : — Je vois bien que vous n'êtes pas de ces personnes qu'on renvoie; mais il y a manière d'éloigner les personnes fières : quelquefois un mot blessant suffit.

— Vous avez raison; mais jamais Paul ne me dira ce mot-là. Il a le cœur trop grand. Il n'aurait qu'une manière de me renvoyer, comme vous dites : c'est de me faire voir qu'il serait malheureux avec moi; alors je n'attendrais pas mon congé, je le prendrais.

— Et l'enfant, qu'en feriez-vous?

— Oh! l'enfant, il ne voudrait pas me le laisser, il l'aime trop!

— Est-ce qu'il l'a reconnu?

— Bien sûr qu'il l'a reconnu, même qu'il l'a fait inscrire fils de mère inconnue, afin que ma famille, qui est mauvaise, n'ait jamais de droits sur lui.

— Alors vous n'en avez pas non plus sur votre enfant? Vous le perdriez en vous séparant de M. Gilbert?

— C'est cela qui me retiendrait auprès de lui, si je m'y trouvais

malheureuse; mais s'il était malheureux, lui, mon pauvre Paul, je lui laisserais son Pierre,... et je n'irais pas vous trouver, ma petite dame, je n'aurais plus besoin de rien. Je m'en irais mourir de chagrin dans un coin... — Voilà sur quelles conclusions nous nous sommes séparées.

— Fort bien, et après cela tu as été réfléchir au bois de Boulogne; peut-on savoir ta conclusion, à toi?

— La voici : Paul me convient tout à fait, je l'aime, et c'est le mari qu'il me faut.

— Sauf à faire mourir de chagrin la pauvre Marguerite? Cela ne compte pas?

— Cela compterait, mais cela n'arrivera pas. Je serai très bonne pour elle, je lui ferai comprendre ce qu'elle est, ce qu'elle vaut, ce qu'elle pèse, ce qu'elle doit accepter pour conserver l'estime de Paul et mes bienfaits, que je ne compte pas lui épargner.

— Et l'enfant?

— Son père, marié avec moi, aura le moyen de l'élever, et je lui serai très maternelle; je n'ai pas de raisons pour le haïr, cet innocent! Marguerite pourra le voir; on les enverra à la campagne, ils n'auront jamais été si heureux.

— Avec quelle merveilleuse facilité tu arranges tout cela!

— Il n'y a rien de difficile dans la vie quand on est riche, équitable et d'un caractère décidé. Je suis plus énergique et plus clairvoyante que toi, ma Pauline, parce que je suis plus franche, moins méticuleuse. Ce qu'il t'a fallu des années pour savoir et apprécier, sauf à ne rien conclure pour l'avenir de ton neveu, je l'ai su, je l'ai jugé, j'y ai trouvé remède en deux heures. Tu vas me dire que je ne veux pas tenir compte de l'attachement de Paul pour sa maîtresse et de l'espèce d'aversion qu'il m'a témoignée; je te répondrai que je ne crois ni à l'aversion pour moi ni à l'attachement pour elle. J'ai vu clair dans la rencontre unique et mémorable qui a décidé du sort de ce jeune homme et du mien; je vois plus clair encore aujourd'hui. Il se croyait lié à un devoir, et sa défense éperdue était celle d'un homme qui s'arrache le cœur. — Aujourd'hui il souffre horriblement, tu ne vois pas cela; moi, je le sais par les aveux ingénus et les réticences maladroites de sa maîtresse. Il n'espère pas de salut, il accepte la triste destinée qu'il s'est faite. C'est un stoïque, je ne l'oublie pas, et toutes les manifestations de cette force d'âme m'attachent à lui de plus en plus. Oui, cette fille déchue et vulgaire qu'il subit, ce marmot qu'il aime tendrement (les vrais stoïques sont tendres, c'est logique), cet intérieur sans bien-être et sans poésie, ce travail acharné pour nourrir une famille qui le tiraille et qu'il est forcé de cacher comme une honte, cette fierté de

feindre le bonheur au milieu de tout cela, c'est très grand, très beau, très chaste en somme et très noble. Ton neveu est un homme, et c'est une femme comme moi qu'il lui faut pour accepter sa situation et l'en arracher sans déchirement, sans remords et sans crime. Marguerite pleurera et criera peut-être même un peu, cela ne m'effraie pas. Je me charge d'elle; c'est une enfant un peu sauvage et très faible. Dans un an d'ici, elle me bénira, et Paul, mon mari, sera le plus heureux des hommes.

— De mieux en mieux! C'est réglé ainsi pour l'année prochaine? Quel mois, quel jour le mariage?

— Ris tant que tu voudras, ma Pauline, je suis plus forte que toi, te dis-je; je n'ai pas les petits scrupules, les inquiétudes puériles. J'ai la patience dans la décision; tu verras, petite tante! Et sur ce embrasse-moi; je suis lasse, mais mon parti est pris, et je vais dormir tranquille comme un enfant de six mois.

Elle me laissa en proie au vertige, comme si, abandonnée par un guide aventureux sur une cime isolée, j'eusse perdu la notion du retour.

N'avait-elle pas raison en effet? n'était-elle pas plus forte que moi, que Marguerite, que Paul lui-même? Trop absorbé par l'étude, il ne pouvait pas, comme elle, analyser les faits de la vie pratique et en résoudre les continuelles énigmes. Qui sait si elle n'était pas la femme qu'elle se vantait d'être, la seule qu'il pût aimer le jour où il verrait la loyauté et la générosité qui étaient toujours au fond de ses calculs les plus personnels? Une tête si active, une âme tellement au-dessus de la vengeance et des mauvais instincts, une si franche acceptation des choses accomplies, une telle intelligence et tant de courage pour mener ses entreprises les plus invraisemblables à bonne fin, n'était-ce pas assez pour rassurer sur les caprices et pardonner la coquetterie?

Je me trouvais revenue au point où Césarine m'avait amenée lorsque les menaces du marquis de Rivonnière m'avaient fait reculer d'effroi. Où était-il, le marquis? que devenait-il? avait-il oublié? était-il absent? Si l'on eût pu me rassurer à cet égard, le roman de Césarine ne m'eût plus semblé si inquiétant et si invraisemblable.

Je résolus de savoir quelque chose, et en réfléchissant je me dis que Bertrand devait être à même de me renseigner.

C'était un singulier personnage que ce valet de pied, sorte de fonctionnaire mixte entre le groom et le valet de chambre. Valet de chambre, il ne pouvait pas l'être, ne sachant ni lire ni écrire, ce qui, par une bizarrerie de son intelligence, ne l'empêchait pas de s'exprimer aussi bien qu'un homme du monde. C'était un garçon de trente-cinq ans, sérieux, froid, distingué, très satisfait de sa

taille élégante, portant avec aisance et dignité son habit noir rehaussé d'une tresse de soie à l'épaule, avec les aiguillettes ramenées à la boutonnière, toujours rasé et cravaté de blanc irréprochable, discret, sobre, silencieux, ayant l'air de ne rien savoir, de ne rien entendre, comprenant tout et sachant tout, incorruptible d'ailleurs, dévoué à Césarine et à moi à cause d'elle, un peu dédaigneux de tout le reste de la famille et de la maison.

Il n'était que onze heures, et, M. Dietrich n'étant pas rentré, Bertrand devait être dans la galerie des objets d'art, au rez-de-chaussée; c'est là qu'il se plaisait à l'attendre, étudiant avec persévérance la régularité des bouches de chaleur du calorifère, la marche des pendules ou la santé des plantes d'ornement.

Je descendis et le trouvai là en effet. Il vint au-devant de moi.— Bertrand, j'ai à vous demander un renseignement, mon cher.

— J'avais aussi l'intention d'en donner un à mademoiselle.

— A moi? ce soir?

— A vous, ce soir, quand monsieur serait rentré. Je sais que mademoiselle se couche tard.

— Eh bien! parlez le premier, Bertrand.

— C'est à propos de M. le marquis de Rivonnière.

— Ah! précisément je voulais vous demander si vous aviez de ses nouvelles.

— J'en ai. Mlle Césarine, qui n'a pas de secrets pour mademoiselle, a dû lui dire tout ce qu'elle a fait aujourd'hui?

— Je le sais. Elle a été avec vous rue d'Assas et au bois de Boulogne ensuite.

— Mademoiselle de Nermont sait-elle que M. de Rivonnière prend des déguisemens pour épier Mlle Césarine.

— Non! Césarine le sait-elle?

— Je ne crois pas.

— Vous eussiez dû l'en avertir.

— Je n'étais pas assez sûr, et puis Mlle Césarine, un jour que je lui remettais une lettre de M. le marquis, m'avait dit : Ne me remettez plus rien de lui, que je n'entende donc plus jamais parler de lui! — mais aujourd'hui j'ai si bien reconnu M. de Rivonnière en costume d'ouvrier dans la rue d'Assas, que je me suis promis d'en avertir Mlle de Nermont.

— Savez-vous chez qui allait Césarine dans la rue d'Assas?

— Oui, mademoiselle, c'est moi qui ai été chargé par elle de suivre la personne qui y va tous les soirs en sortant de la librairie de M. Latour.

— Avez-vous bien raison, Bertrand, d'épier vous-même?...

— Je crois toujours avoir raison quand j'exécute les ordres de Mlle Césarine.

— Même en cachette de son père et de moi?

— M. Dietrich n'a pas de volonté avec elle, et vous, mademoiselle, vous arrivez toujours à vouloir ce qu'elle veut.

— C'est vrai, parce qu'elle veut toujours le bien, et cette fois comme les autres il y avait une bonne action au bout de sa curiosité.

— Je le pense bien. D'ailleurs, comme je suis toujours et partout à deux pas de mademoiselle avec un revolver et un couteau-poignard sur moi, je ne crains pas qu'on l'insulte.

— Certes vous la défendriez avec courage.

— Avec sang-froid, mademoiselle, beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit; c'est mon devoir. Mlle Césarine me l'a expliqué le jour où elle m'a dit : Je veux pouvoir aller partout avec vous.

— C'est bien, mon ami; dites-moi maintenant si M. de Rivonnière a vu Césarine entrer chez la personne que mon neveu fréquente.

— Il l'a vue sortir, il était sur la porte quand elle est remontée dans sa voiture.

— Il aura sans doute questionné le portier de cette maison?

— Bien certainement, car il regardait mademoiselle d'un air moqueur, et on aurait dit qu'il avait envie d'être reconnu; mais mademoiselle était préoccupée et n'a pas fait attention à lui.

— Pourquoi présumez-vous qu'il avait envie de se moquer?

— Parce qu'il est fou de jalousie et qu'il croit que mademoiselle cherche à rencontrer quelqu'un. Certainement il a établi à côté de moi une contre-mine, comme on dit. Il a dû savoir ce que j'étais chargé de découvrir, et sans doute il sait maintenant que monsieur... votre neveu a autre chose en tête que de se trouver avec Mlle Césarine. Il est bon que vous sachiez la chose, c'est à vous d'aviser, mademoiselle; c'est à moi d'exécuter vos ordres, si vous en avez à me donner pour demain.

— Je m'entendrai avec Mlle Césarine; merci et bonsoir, Bertrand.

Ainsi, malgré le temps écoulé, trois semaines environ depuis ses menaces, le marquis ne s'était pas désisté de ses projets de vengeance. Il m'avait dit la vérité en m'assurant qu'il était capable de garder sa colère jusqu'à ce qu'elle fût assouvie, comme il gardait son amour sans espérance. C'était donc un homme redoutable, ni fou ni méchant peut-être, mais incapable de gouverner ses passions. Il avait parlé de meurtre sans provocation comme d'une chose de droit, et il savait maintenant de qui Césarine était éprise! Je recommençai à maudire le terrible caprice qu'elle avait été près

de me faire accepter. Je résolus d'avertir M. Dietrich, et j'attendis qu'il fût rentré pour l'arrêter au passage et lui dire tout ce qui s'était passé, sans oublier le rapport que m'avait fait Bertrand. — Il faut, lui dis-je en terminant, que vous interveniez dans tout ceci. Moi, je ne peux rien; je ne puis éloigner mon neveu; son travail le cloue à Paris; et d'ailleurs, si je lui disais qu'on le menace, il s'acharnerait d'autant plus à braver une haine qu'il jugerait ridicule, mais que je crois très sérieuse. Je n'ai plus aucun empire sur Césarine. Vous êtes son père, vous pouvez l'emmener; moi, je vais avertir la police pour qu'on surveille les déguisemens et les démarches de M. de Rivonnière.

— Ce serait bien grave, répondit M. Dietrich, et il pourrait en résulter un scandale dont je dois préserver ma fille. Je l'emmènerai, s'il le faut; mais d'abord je ferai une démarche auprès du marquis. C'est à moi qu'il aura affaire, s'il compromet Césarine par sa folle jalousie et son espionnage. Rassurez-vous, je surveillerai, je saurai et j'agirai; mais je crois que, pour le moment, nous n'avons point à nous inquiéter de lui. Il croit que Césarine a éprouvé aujourd'hui une déception qui le venge, et qu'elle ne pensera plus au rival dont elle a vu la femme et l'enfant, car il ne doit rien ignorer de ce qui concerne votre neveu.

— C'est fort bien, monsieur Dietrich, mais demain ou dans huit jours au plus il saura que Césarine persiste à aimer Paul, car elle n'est pas femme à cacher ses démarches et à renoncer à ses décisions, vous le savez bien.

— J'agirai demain; dormez en paix.

Dès le lendemain en effet, et de très bonne heure, il se rendit chez le marquis. Il ne le trouva pas; il était, disait-on, en voyage depuis plusieurs jours. On ne savait quand il comptait revenir. Chercher dans Paris un homme qui se cache n'est possible qu'à la police. J'allais, sans dire ma résolution, demander une audience au préfet lorsque Bertrand, de son air impassible et digne, mais avec un regard qui semblait me dire : — Faites attention! — annonça M. le marquis de Rivonnière.

GEORGE SAND.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

ÉTUDES

D'ÉCONOMIE RURALE

LA LAINE ET LA VIANDE.

L'élevage des moutons est dans notre pays une industrie relativement récente. Nous ne connaissions guère au milieu du siècle dernier que les vieilles races françaises, classées par les naturalistes immédiatement au-dessus du type sauvage; encore étaient-elles fort médiocrement soignées, et la reproduction en était abandonnée à peu près au hasard. En 1786, date de l'introduction des moutons mérinos en France et de la création de la bergerie royale de Rambouillet, commença un progrès qui naturellement fut assez lent à se répandre. Les mérinos, comme on sait, venaient d'Espagne; dès le temps des Romains, s'il faut en croire la légende, on les considérait comme une des richesses nationales de la péninsule. La possession des troupeaux y fut longtemps un privilége, et l'on parle encore d'une puissante compagnie, la *Mesta*, qui jouissait autrefois du droit exclusif de parcours sur une vaste étendue de territoire. Enfin l'antique renom de la race mérine espagnole fut porté bien loin au-delà des Pyrénées. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les gouvernemens de divers états de l'Europe dépensèrent beaucoup d'argent et de peine pour acclimater les précieux animaux. La Saxe, la première, y réussit admirablement. Grâce à des soins infinis, à des croisemens intelligens, elle lutta bientôt avec l'Espagne pour la production des laines, et parvint ensuite à la dépasser. Partout on admira la toison des moutons de race

électorale. La France fut tentée par cet exemple, et le roi Louis XVI acquit et installa dans la bergerie de Rambouillet le premier troupeau de mérinos qu'on ait vu chez nous. Ce troupeau comptait 400 têtes. En 1798, un autre troupeau, celui du Naz, également formé aux frais de l'état, devint aussi célèbre dans le midi de la France.

Dès lors tous les efforts se concentrèrent sur la production de la laine; tous les soins des particuliers, tous les encouragemens officiels, s'y appliquèrent. On voulut, avant toute chose, que le mouton fût bon porteur de laine, et l'on ne regarda plus la viande que comme un produit accessoire et très secondaire. Peu à peu le sang mérinos s'infusa dans tous les troupeaux du pays. La souche de Rambouillet donna les mérinos et les métis-mérinos de la Brie, du Haut-Santerre, du Soissonnais, de la Champagne, de la Bourgogne, et la souche du Naz transforma de même les races des provinces méridionales, grâce aux bergeries créées par l'état à Perpignan, à Arles, à Villefranche, à Mont-de-Marsan. Dans maintes tentatives d'améliorations, souvent couronnées par le succès, le mérinos remplit toujours le premier rôle, soit qu'on employât le croisement ou le métissage, soit qu'on procédât par sélection des animaux acclimatés déjà. Un des plus célèbres de ces essais eut pour résultat la formation de la race soyeuse de Mauchamp. Ce n'était là qu'une simple modification du mérinos, due surtout à un hasard heureux; mais celui qui la trouva, M. Graux, un cultivateur de l'Aisne, n'en obtint pas moins du gouvernement de juillet des encouragemens magnifiques. Malingié-Nouel au contraire, qui, en croisant des moutons anglais new-kent avec des mérinos berrichons-sologhots, avait voulu arriver à une meilleure production de la viande, ne rencontra que dégoûts et obstacles.

En même temps que l'attention des éleveurs français était ainsi à peu près détournée de tout ce qui n'était pas la toison, le commerce des laines prenait un accroissement considérable, et devenait chaque jour pour l'agriculture une source de revenu plus importante. Sans atteindre pour la finesse la perfection des laines de Saxe, on produisit partout de bonnes laines qualifiées d'*intermédiaires*, particulièrement propres à la carde en Brie et en Beauce, c'est-à-dire courtes et fines, et plus recherchées pour le peigne, c'est-à-dire longues, mais moins douces et moins souples dans le Vexin, la Picardie, le Soissonnais, la Bourgogne, la Champagne. « La majeure partie de la France, disait M. Bella dans son rapport sur les laines exposées à Londres en 1862, est mieux placée que tout autre pays pour la production des laines mérinos moyennes, longues, nerveuses et lustrées. Aucune autre contrée ne jouit d'un climat aussi tempéré, ni trop chaud, ni trop froid, ni trop sec, ni trop hu-

mide, et ce climat tempéré se prête admirablement à la production de cette laine moyenne. »

Voici donc un pays où depuis plus d'un demi-siècle tout a été préparé et aménagé pour la production de la plus grande somme possible de laine. Or le prix de cette marchandise, après avoir oscillé pendant quarante ans entre 2 francs et 2 francs 50 cent. le kilogramme en suint, est tombé tout à coup l'année dernière à 1 franc 35 cent. ou 1 franc 40 cent., et ne se relève point encore cette année. On conçoit assez la panique pour qu'il soit inutile de la dépeindre. Atteints par les conséquences d'une baisse qui dépasse toutes les proportions ordinaires, les éleveurs de moutons se trouvent à l'heure qu'il est dans une situation difficile, que compliquent d'autant la sécheresse et le manque de fourrages. Plusieurs d'entre eux réclament avec chaleur l'établissement, à l'entrée des laines étrangères, de droits protecteurs équivalant à la prohibition absolue. D'autres se contenteraient de droits plus modérés, qu'ils verraient volontiers abolir, disent-ils, après qu'ils auraient eu le temps d'aviser au remède. D'autres enfin n'hésitent pas à déclarer que la protection, sous toutes ses formes, serait un vain et dangereux palliatif, et ils indiquent la voie que l'on doit se hâter de prendre. Ces opinions méritent d'être examinées. On ne refera pas ici pour la vingtième fois l'exposé des principes généraux de la liberté commerciale. On négligera également un point sur lequel tout a été dit, l'intérêt du consommateur, pour s'occuper surtout de l'intérêt du producteur. A quelles causes faut-il attribuer la subite dépréciation des laines? quelles compensations y pourrait-on trouver? quels conseils donner aux cultivateurs et que demander au gouvernement? C'est là ce qu'il importe de savoir.

I.

Le régime commercial, en ce qui concerne la laine, a beaucoup varié depuis cinquante ans. Avant 1820, le commerce était libre. A cette date, un droit protecteur de 20 pour 100 fut établi. En 1823, le droit fut notablement augmenté et porté à 60 francs par 100 kilogrammes, ce qui dura également assez peu. De 1826 à 1834, nous eûmes un droit de 30 pour 100 *ad valorem;* un autre droit de 20 pour 100 *ad valorem* y fut substitué de 1835 à 1853. En 1854, nouveau régime qui dura deux ans; c'était un droit fixe de 25 francs par 100 kilogrammes. De 1856 à 1860, autre droit fixe, qui n'est plus que de 10 francs par 100 kilogrammes. Enfin le traité de commerce conclu en 1860 avec l'Angleterre et les traités qui ont suivi ont permis l'entrée en franchise. Cela fait, tout compté, depuis 1820 sept périodes bien distinctes. Or il est facile de voir que les

changemens de tarifs douaniers et de législation commerciale ne sont pas la seule cause de la baisse dont on a souffert. Si les importations ont si rapidement monté de 50 millions à 104 millions de kilogrammes entre 1861 et 1868, il y avait plusieurs années déjà que l'on pouvait en suivre la marche ascendante; elles avaient doublé aussi entre 1840 et 1852 (passant de 14 millions à 28 millions de kilogrammes en douze ans), et doublé encore, ou peu s'en faut, entre 1852 et 1861 (passant en neuf ans de 28 millions à 50 millions de kilogrammes). De plus, lorsque l'on examine les variations du cours des laines depuis le régime nouveau, on trouve que les années 1861, 1863, 1864, donnent des prix qui sont à peu près les mêmes que ceux de la période 1823-1825, alors qu'existait un droit de douane de 60 francs par 100 kilogrammes (1), et que les années 1862, 1865, 1866, 1867, donnent des prix correspondans à ceux de la période 1820-1822, alors qu'existait un droit de douane de 20 pour 100 (2). Seule, l'année 1869 a connu des cours réellement au-dessous de tous ceux qu'on avait pratiqués jusque-là. Ce serait donc une étrange méprise que de considérer les tarifs de douane comme les uniques régulateurs du marché. Il faut qu'il y ait d'autres causes à la crise dont nous subissons les effets; des gens éclairés assurent même que les traités n'y sont pour rien, et qu'il était impossible de la prévenir. Il est certain que la situation présente avait été prévue, prédite presque il y a vingt ans (3). A cette époque, on était encore, si j'ose dire, dans tout le feu de la production de la laine; pleins du souvenir de tant de grandes fortunes si rapides, les éleveurs ne songeaient qu'au perfectionnement de la toison ou à la vente de reproducteurs à laine fine. Depuis, l'usage du coton s'est répandu de plus en plus, et le coton a valu à l'industrie lainière une terrible concurrence; mais il s'est produit d'autres faits plus graves encore.

En premier lieu, nous noterons une circonstance économique très frappante qu'a signalée M. Henri Carette dans un remarquable rapport au conseil-général de l'Aisne (1869), et sur laquelle M. Bonjour, à propos de la dernière exposition universelle, avait appelé déjà l'attention. Depuis vingt ans, la fabrication de la laine s'est accrue chez nous dans des proportions extraordinaires, en même temps qu'elle a complétement changé ses procédés et ses méthodes. En 1851, l'on ne comptait en France que 850,000 broches de laine

(1) De 2 francs à 2 francs 50 centimes le kilogramme en suint.

(2) De 1 franc 90 centimes à 2 francs 10 centimes le kilogramme.

(3) Un inspecteur-général des bergeries de l'état et des écoles vétérinaires, M. Yvart, disait alors aux éleveurs de moutons : « Transformez vos races en races de boucherie, devenez producteurs de viande, car les laines tomberont à des prix que vous ne soupçonnez pas! »

peignée; en 1862, l'on en comptait 1,300,000, et ce chiffre est maintenant largement dépassé. La peigneuse mécanique Heilmann-Schlumberger, qui donne à l'industrie une économie de 60 pour 100 sur la main-d'œuvre, a remplacé partout le peignage à la main, délaissé comme moins parfait et plus coûteux. Ainsi qu'il arrive toujours lorsque l'outillage, devenu meilleur, permet de produire à meilleur marché, la fabrication augmenta soudain d'une manière énorme, inouie. Justement à la même époque éclata la crise cotonnière, amenée par la guerre civile des États-Unis, et ce fut encore un motif pour les fabricans de redoubler d'ardeur dans la production des tissus de laine à bas prix. On fit des prodiges. Ce qui suivit pouvait facilement être prévu. L'on avait, sans mesure, jeté sur le marché des quantités de laines tissées bien plus considérables que ne l'exigeaient les besoins de la consommation. Un brusque temps d'arrêt survint. La loi élémentaire de tout négoce était violée, l'équilibre entre l'offre et la demande était rompu. Cependant le coton, ce rival dangereux, revenait sur le marché à des prix abordables. Au même moment, par une fâcheuse coïncidence, les États-Unis d'Amérique fermaient à nos laines manufacturées un de leurs meilleurs débouchés en les frappant d'un droit prohibitif de 85 pour 100. Ainsi, production exagérée dans la fabrication suivie d'une réaction toute naturelle dans la consommation, voilà l'une des plus graves circonstances dont nos éleveurs de moutons aient dû ressentir le contre-coup. Le perfectionnement de l'outillage a eu pour eux encore d'autres funestes résultats. On sait que la Plata, l'Uruguay, le Cap et l'Australie nous font depuis quelques années d'immenses envois de toisons; mais ces laines, désignées sous le nom générique de *laines coloniales*, ont été longtemps dépréciées par une sorte de chardon, le *gratteron*, qui, en s'y mêlant, leur ôtait aux yeux du fabricant la plus grande partie de leur valeur. Or un récent progrès de l'industrie permet maintenant de les débarrasser du gratteron facilement et à peu de frais. Un autre progrès permet aussi d'utiliser pour le peigne, dans nos fabriques, des laines étrangères communes, au détriment des laines nationales, qui sont relativement fines. Il y a quelques années, on ne savait employer la tontine qu'à la confection d'une sorte de papier velouté; aujourd'hui l'on en tire un parti meilleur, et l'on en fait un drap dont le public se contente. L'industrie de l'effilochage et celle des laines *renaissance* ont été encore une autre cause de dépréciation, puisqu'elles fournissent pour les tricots et pour les draps à bon marché des matières premières inconnues jusqu'ici. Enfin la mode même a changé. Autrefois les consommateurs aisés exigeaient des étoffes d'une grande finesse; maintenant les étoffes épaisses leur plaisent autant, sinon

davantage, et, pour la fabrication de ces étoffes, il n'est plus besoin d'employer les bonnes laines de Champagne ou de Brie.

Nous devons placer ici un fait extérieur très important; nous voulons parler de la prodigieuse extension qu'a prise l'agriculture pastorale dans certaines parties de l'ancien et du Nouveau-Monde, et spécialement en Australie. C'est vers 1857 que le commerce des laines coloniales a commencé à recevoir le rapide développement qui, depuis lors, n'a fait que croître. Si l'on veut avoir une idée de ce qu'est devenu l'élevage des troupeaux sur le continent australien, on fera bien de lire quelques chapitres du curieux journal de voyage publié l'an dernier par M. de Beauvoir. On vivra un instant par la pensée au milieu des *squatters*, c'est-à-dire des fermiers de l'état, qui, en Victoria ou dans la Nouvelle-Galles du sud, louent pour une faible somme les vastes espaces de prairies qu'ils nomment leurs *runs*, et où ils établissent des *sheepstations*, stations de moutons de cinquante et soixante mille têtes. La condition des *squatters* varie selon la législation particulière des divers états. Ici, ils paient au trésor un loyer fixe annuel pour toute l'étendue du *run*; là, ils ne paient rien pour la terre, mais ils donnent tant par tête de bétail. Quelquefois encore ils paient en même temps pour le bétail et pour la terre; mais ce double loyer est fixé à un taux inconnu dans la vieille Europe. Entre autres excursions, M. de Beauvoir fait faire à ses lecteurs celle de la station de Thule, en Victoria, où un simple *squatter*, M. Woolselley, élève 60,000 moutons, sans parler des 4,000 bœufs qu'il possède dans un *run* adjacent. C'est en 1855 que M. Woolselley s'est établi là, sur un espace d'environ 101,000 hectares de prairies. L'installation a été simple : point de bergeries, point de clôtures, point de barrières. Un berger suffit pour mille moutons; il accompagne à cheval dans leur vie nomade ses mille bêtes, qui vont où les pâturages les attirent et qui couchent d'ailleurs en plein air, hiver comme été. Une première mise de fonds de 150,000 francs a été nécessaire pour construire l'habitation du maître, les magasins qui en dépendent, les voitures, chariots, etc., pour acquérir les 8,000 brebis et les 100 béliers qui ont été les auteurs de cette postérité féconde, enfin pour acheter les 100 chevaux que l'on emploie au service des bergers et au transport des laines. Les frais annuels d'entretien d'un tel *run* sont d'à peu près 160,000 francs, et au bout de l'année, à moins d'accidens imprévus, il reste au *squatter* 520,000 francs de bénéfice net.

D'après un document anglais qui émane de la douane de Londres, les laines d'Australie n'attirèrent point l'attention avant 1836. En 1847 même, l'importation en Angleterre n'en dépassait pas 26 millions de livres anglaises; en 1857, elle atteignait le chiffre de 50 millions. Onze ans plus tard, en 1868, l'Angleterre ne re-

cevait pas moins de 209 millions de livres de laines coloniales, somme totale dans laquelle les laines d'Australie seules entraient pour une part de plus de 155 millions de livres. C'est vers 1857 que commencent les premières réexportations considérables de ces laines pour la France. Du chiffre de 14,717,000 livres anglaises réexportées chez nous en 1857, on arrive progressivement à celui de 59,401,010 livres en 1868, et cela sans préjudice des importations qui ont été faites directement dans nos ports (1). Les frais de transport sont minimes; pour amener les laines de Sydney au Havre, il n'en coûte que 3 centimes par kilogramme. Une fois sur nos marchés, ces mêmes laines y sont plus recherchées que les nôtres (2). A la Plata, à Montevideo, à Buenos-Ayres, les progrès sont aussi rapides. En 1864, sur la place du Havre seulement, l'importation de ces contrées s'élevait à 17,500 balles; elle a atteint en 1867 le chiffre de 64,200 balles, et a été de 61,000 balles en 1868. De leur côté, les éleveurs du Cap ne sont pas restés en arrière. Non-seulement ils ont su améliorer leurs troupeaux, mais beaucoup de colons se sont associés pour monter des ateliers de lavage à chaud d'après les meilleurs systèmes, et ils nous envoient aujourd'hui, au lieu de laines achetées exclusivement pour la carde, comme cela se faisait il y a dix ans, d'excellens lots parfaitement propres au peignage.

Ce tableau, qui n'a rien d'exagéré, fait aisément comprendre quelle lutte inégale l'agriculture française a dû soutenir depuis quelques années contre l'agriculture pastorale des terres, pour ainsi dire vierges, où il n'en coûte guère pour prendre possession du sol, sans taxes, sans impôts, sans autres charges qu'un faible loyer, que la peine d'y planter sa tente. On s'est demandé si cela durerait longtemps encore, et si par exemple en Australie le progrès de la civilisation ne finirait pas par refouler peu à peu *squatters* et troupeaux jusqu'à ce que les prairies leur manquassent. Il est certain qu'on signale, en Victoria et dans la Nouvelle-Galles du Sud, une lutte énergique entre les pasteurs et les laboureurs. Les hommes sages, qui, dans ces contrées, sentent déjà naître en eux le patriotisme australien et qui entrevoient pour leur jeune pays un superbe avenir, se sont faits naturellement les défenseurs de la cause agricole. C'est là présentement chez eux la grosse question politique, et une loi qu'un Européen trouverait à bon droit irrégulière

(1) L'importation totale des laines étrangères en France s'est élevée à 108 millions de kilogrammes en 1869; sur cette quantité, 80 millions de kilogrammes appartiennent à la catégorie des laines coloniales.

(2) Il ne faut pas croire d'ailleurs que la qualité en soit mauvaise. Tous les troupeaux australiens proviennent de reproducteurs excellens. On a été acheter en Saxe des béliers dont quelques-uns reviennent à 12,000 fr. aux *squatters*, et nous savons qu'une loi de la Nouvelle-Galles du Sud défend l'introduction de tout reproducteur qui n'a pas été primé en Angleterre.

a été rendue en vue de morceler graduellement les vastes *runs*. Aussi, tandis que la population s'accumule dans les cités qui s'élèvent où naguère quelques cabanes abritaient des mineurs et des bergers, la terre se couvre de cultures sur de grands espaces, et maintenant le voyageur rencontre sur sa route des exploitations rurales non moins industrieuses et plus prospères que celles de la vieille Europe. Dirigez vos pas vers la ferme, vous entendrez de loin le bruit de la machine à battre, et vous apercevrez la fumée des locomobiles. Des sociétés d'agriculture se sont formées à Sydney, à Melbourne, de même qu'à Montevideo, à Buenos-Ayres et au Cap; nous pouvons lire et consulter les excellens recueils qu'elles publient. Sans doute avant peu d'années quelques *squatters* de la Nouvelle-Galles ou de Victoria auront perdu leur magnifique empire; mais jetons les yeux sur la carte du continent australien, jetons les yeux surtout sur celle des deux hémisphères, et nous serons vite convaincus qu'il reste en Australie, en Amérique et en Afrique assez de plaines inexplorées pour que les rois pasteurs du XIXe siècle puissent longtemps s'y donner carrière. Repoussés hors d'un territoire, ils auront encore devant eux des provinces que n'ont foulées ni le pied de l'homme ni celui des troupeaux. N'espérons donc pas voir si tôt s'arrêter le flot que nous apporte l'océan; n'espérons pas reprendre nos marchés et en redevenir les seuls maîtres. Il faut nous résigner, il faut nous résoudre à céder la place ou bien lutter contre une concurrence qui a pour elle tous les avantages; raisonnablement, le pouvons-nous?

II.

Avant d'examiner si l'intérêt des producteurs de laine exige qu'on revienne en arrière et que l'on substitue le régime de la prohibition au régime de l'entrée en franchise, il convient de se demander quelles sont les vraies proportions de la crise. Le mouton est surtout l'animal de la vie pastorale, de l'agriculture primitive, et il est devenu en même temps, par suite de circonstances économiques que chacun connaît, l'animal de la grande culture, de celle qu'on nomme maintenant la culture intensive, qui se propose de consacrer à une surface donnée de terroir la plus grande somme possible de capital, de travail et d'engrais. Ainsi non-seulement toute une partie de la France est désintéressée dans la question de la production des laines, mais on doit écarter encore, comme à peu près étrangères à cette industrie, toute la petite culture et presque toute la culture moyenne, qui ne connaissent guère d'autre bétail que la vache, la chèvre et le porc. Toujours la diminution des races ovines suit le morcellement de la propriété. Dans le département

d'Eure-et-Loir par exemple, en 1852, l'on comptait 984,000 têtes de moutons; en 1862, avant que le nouveau régime économique eût pu y exercer une influence appréciable, ce nombre s'était abaissé à 819,000, et nous savons que depuis il n'a pas cessé de décroître, sans avoir toutefois des données exactes sur la diminution de ces dernières années (1). Or il y a trois choses que la grande culture demande au mouton : ces trois choses sont la viande, l'engrais et la laine; nous les plaçons ici dans l'ordre d'importance qui doit, suivant nous, leur être assigné. On sait ce qui se passe partout où la ferme est doublée d'une usine : le troupeau consomme les déchets de la sucrerie ou de la distillerie. De l'automne au printemps, il s'en engraisse; pendant cinq ou six mois s'accumule dans la bergerie un précieux fumier, puis toutes les bêtes qui paraissent en état d'être vendues sont livrées à la boucherie. Dans ces conditions, à supposer que les moutons n'eussent jamais porté de laine et qu'on ne connût pas le produit des toisons, pensez-vous qu'on eût négligé comme insignifiant ou nul le profit que donnent les troupeaux soit en viande, soit en fumier? Mais, sans nous arrêter à cette hypothèse, nous pouvons mesurer assez facilement le dommage qu'a causé aux chefs d'exploitations rurales la dépréciation des laines. Plusieurs personnes, et notamment M. Carette, en ont déjà fait le calcul. Prenons pour exemple une ferme de 150 hectares, où sont nourries 500 bêtes ovines qui fournissent chacune par année de 4 à 5 kilogrammes de laine en suint. Le cours moyen des laines depuis vingt ans a été de 2 francs 05 centimes (2); avec nos prix actuels de 1 franc 40 centimes le kilogramme (soit une baisse d'environ 30 pour 100), la différence sur chaque toison, évaluée à un poids de 4 kilogrammes 500 grammes, est de 2 fr. 90 cent., ce qui donne une perte totale de 1,450 francs, autrement dit, une perte de 9 francs 65 centimes à l'hectare. « Nous le demandons, dit M. Carette, la moindre baisse sur le cours des céréales, des graines oléagineuses, des racines, ne produit-elle pas des conséquences bien autrement graves pour le budget de la ferme? » En 1863, au concours de la Villette, M. le ministre de l'agriculture estimait à une valeur de 15 milliards la somme totale des récoltes de la France. Il y avait là quelque exagération sans doute, et 12 milliards sont le chiffre classique; mettons 10 milliards seulement pour ne point risquer de dépasser la vérité. Or, dans cette immense

(1) Pour nos provinces les plus méridionales, il convient de noter aussi une autre cause de la diminution des troupeaux; c'est une maladie, la cachexie aqueuse, qui les décime depuis quelques années.

(2) C'est l'estimation de M. Carette; elle nous paraît un peu basse, et nous dirions plutôt que ce cours moyen a été de 2 francs 15 centimes; mais il importe peu, et cette différence de 10 centimes ne change presque rien au calcul.

production agricole, pour quelle part entrent nos laines? Pour une part de 60 à 70 millions. Sans doute c'est beaucoup en soi; mais n'est-ce pas aussi très peu par rapport à l'ensemble?

Nous comprenons les plaintes des cultivateurs, pour qui toute la question se résume à trouver un moyen de réparer les pertes qu'ils ont personnellement subies; mais se figurent-ils que nous puissions fermer nos frontières et nos ports à certaines sortes de marchandises sans que les autres nations, par une réciprocité inévitable, nous privent à leur tour des débouchés qu'elles nous ont ouverts? Interdisons l'accès de nos marchés aux laines étrangères, soit; mais cela ne peut se faire isolément, cela entraîne tout un système, et du même coup il faudra nous attendre à ce que les autres états relèvent les barrières qu'ils ont abaissées. Il faudra donc alors consommer nos produits chez nous! Terrible coup pour notre industrie; mais pour ne parler que de ce qui touche directement l'agriculture, n'oublions pas que l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, le Zollverein, la Suisse, nous prennent nos blés sans droits ou avec des droits insignifians. Nous envoyons, sans rien payer, nos bœufs, nos moutons, nos chevaux à l'Angleterre, et les autres états de l'Europe ont notablement réduit les droits qu'ils percevaient sur chaque tête de bétail importé. Presque partout nos vins sont encore soumis à des droits de douane que nous trouvons avec raison trop élevés, mais qui enfin sont assez faibles pour n'en plus arrêter la consommation nulle part. Si ce n'est en Angleterre et en Russie, nos alcools ne rencontrent plus d'obstacles infranchissables. Nous pouvons également expédier nos sucres à peu près partout. Nos huiles de graines, exemptes en Angleterre et en Belgique, ne paient que peu de chose en Autriche, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Suisse, dans le Zollverein. Grâce à l'abaissement ou à la suppression des tarifs, il se fait dans tous les pays une grande consommation de nos soies. Nos fromages et nos beurres ne paient aucune taxe en Angleterre et ne paient ailleurs que très peu de chose, si bien que le commerce en est prodigieux. Parlons pour mémoire de nos œufs et de nos volailles, qui presque toujours entrent en franchise. Qu'arriverait-il si, étouffant soudain la liberté commerciale naissante, on prétendait que chaque peuple vécût comme enfermé dans une île inabordable? Revenir aux vieilles théories, voilà ce qui serait la ruine de toute industrie et de tout commerce, et cela est si vrai que, parmi les peuples de l'Europe, ce sont les plus barbares et les plus misérables qui gardent les tarifs les plus exorbitans. On demande ce que protégent les droits protecteurs aux frontières d'Espagne et de Russie, et quel bénéfice en retirent ces deux nations. Quant à penser que, tout en conservant les avantages de la liberté pour le reste de nos produits, il

soit possible de faire une exception pour les laines seules, ce serait nourrir une singulière illusion. Notons bien d'ailleurs que la France n'est pas le seul pays où les laines entrent en franchise : l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Zollverein, les admettent exemptes de droits, et la Suisse ne perçoit qu'une taxe nominale de 60 centimes par 100 kilogrammes. Il n'y a que l'Espagne et la Russie qui fassent payer par 100 kilogrammes, l'une un droit de 5 francs 37 centimes, l'autre un droit de 29 francs 47 centimes. De quel côté sont le progrès, la prospérité, la civilisation?

Si nous n'avons voulu parler ni des consommateurs ni des fabricans, dont les intérêts sont pourtant liés aux intérêts généraux du pays, ce n'est pas à dire qu'il faille négliger ce point de vue. Jamais lorsque la masse de la nation souffrira, jamais ce ne sera le moment pour les producteurs de concevoir de brillantes espérances. Les éleveurs français livrent chaque année à nos marchés 30 millions environ de kilogrammes de laine; les fabriques françaises ont besoin pour s'alimenter d'en travailler 100 millions de kilogrammes : leur interdirez-vous d'aller chercher ailleurs la matière première que vous ne pouvez leur fournir? et pensez-vous que l'agriculture aurait lieu de s'applaudir d'un pareil coup? Mais cela même serait une cause nouvelle de baisse contre laquelle vous ne sauriez lutter. L'effet presque immédiat de tarifs de douane ultra-protecteurs sur les laines, comme l'a bien démontré M. Genteur dans son travail sur l'enquête agricole de la Marne, c'est de restreindre la fabrication et de diminuer par conséquent la demande de l'industrie. Toujours alors se produit la baisse, et les cours ne se relèvent qu'après une diminution des droits. Quelques personnes ont invoqué l'exemple d'un grand pays, les États-Unis d'Amérique. Il est parfaitement vrai que les tarifs douaniers des États-Unis font, à l'heure qu'il est, une étrange exception au régime que la plupart des autres nations ont admis, et que les *Yankees*, ces gens pratiques, se sont résolûment mis en plein régime protecteur. A la fin de la guerre de la sécession, ils ont surélevé notamment les tarifs des laines, tant pour la matière brute que pour les tissus. Au-dessous de 3 francs 72 centimes le kilogramme, la laine lavée paie chez eux un droit d'entrée de 1 franc 16 centimes; au-dessus de 3 francs 72 centimes, elle paie un droit d'entrée de 1 franc 40 centimes. Les laines manufacturées sont frappées d'une taxe de 85 pour 100; mais après deux ans de ce régime les producteurs de laine des États-Unis d'Amérique ont vu baisser de 20 pour 100 le prix des toisons nationales. Ce fait est constaté dans le récent rapport de M. Wells, secrétaire-général du revenu, qui conclut à un prompt abaissement des tarifs de douanes, partageant en cela l'opinion générale du peuple améri-

cain (1). M. Wells fait remarquer avec raison que l'industrie des lainages a besoin d'un assortiment très varié de matières premières, et que lui refuser cet assortiment, c'est la mettre dans une condition d'infériorité certaine. Il ajoute que la fermeture du marché américain aux laines brutes étrangères a permis aux industriels du dehors d'obtenir la matière première à meilleur compte, et leur a donné le moyen de faire encore ainsi, malgré l'exagération des tarifs, une rude concurrence aux États-Unis. De là la détresse de l'industrie lainière, détresse dont les possesseurs de troupeaux ont ressenti durement le contre-coup.

Il ne paraît pas nécessaire de s'arrêter davantage aux argumens de l'école purement protectioniste. Si nous consultons maintenant la majorité des cultivateurs ou des éleveurs, nous nous trouverons en présence de deux opinions différentes qui semblent être assez également répandues, et qui s'accordent sur le point le plus important, sur la conduite que doivent tenir les éleveurs. La division ne porte que sur l'opportunité qu'il y aurait d'ajourner ou de proclamer la liberté commerciale complète, dont l'une et l'autre opinion admettent le principe. Aux yeux de ceux qui les professent, la dépréciation des laines est en soi un mal irrémédiable; il faut, sans renoncer absolument à la production de la laine, ne plus considérer le produit des toisons que comme un appoint, et songer avant toutes choses à la transformation de nos races ovines; il faut, au lieu de races tardives à laine fine, élever des races précoces à laine plus ou moins abondante, plus ou moins commune, mais d'un engraissement rapide, et qu'on puisse livrer au bout de peu de temps à la boucherie, surtout dans des circonstances comme celles où nous sommes. Maintenant, tandis qu'un certain nombre des partisans des races précoces croiraient inutile et même funeste de revenir en arrière en ce qui touche les lois de douanes, d'autres souhaitent qu'on établisse, au moins pour le temps nécessaire à la transformation des troupeaux, un droit protecteur sur les laines, ou plutôt, pour employer leur langage, un droit compensateur relativement modéré, qui, remplaçant pour le trésor une partie des taxes perçues à l'intérieur, pourrait ainsi venir en déduction des impôts supportés par l'agriculture. Les premiers pensent comme la Société d'agriculture de Nancy, qui déclare ne connaître aucun moyen de remédier à la dépréciation des laines, et qui ajoute que la compensation doit uniquement être cherchée dans la production de la viande, ou comme le comice de Marle, dans l'Aisne, qui engage tous les éleveurs à tourner leurs efforts vers l'engraissement, et qui assure que le salut

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1870, *l'Américanisme commercial*, par M. Louis Reybaud.

ne dépend en rien des tarifs, ou comme la Société d'agriculture de Grenoble, dont le rapporteur s'exprime ainsi : « Il n'y aurait que des droits énormes, équivalant à la prohibition, qui pussent donner le moyen de lutter contre le bas prix des laines; cette exagération de tarifs n'étant plus dans l'esprit du temps, les éleveurs n'ont qu'à suivre l'exemple de l'Angleterre, qui a passé par la même épreuve; ils doivent chercher un dédommagement dans la production de la viande. » Les seconds pensent comme le comice de Saint-Quentin, qui demande un droit d'entrée sur les laines étrangères, tout en conseillant de diriger l'élevage dans le sens de la production de la viande, ou comme le comice de Château-Thierry, qui donne le même conseil, et qui souhaite aussi l'établissement d'un droit fiscal dont le produit serait employé à l'amélioration des pays producteurs de laine, ou comme le comice d'Apt, qui désire qu'on soumette au paiement d'un droit les laines étrangères, en attendant que la création de nouveaux canaux, la réduction des prix de transport, etc., permettent de trouver dans le commerce de la viande une compensation réelle.

III.

Ainsi, aux yeux de la grande majorité des agriculteurs, la plus grosse question à résoudre, presque la seule, c'est la transformation des races ovines. Une première fois la France a non-seulement transformé, mais presque supprimé ses vieilles races nationales pour se peupler tout entière des mérinos espagnols et de leurs métis. Ce fut alors un progrès très considérable, digne de justifier la passion qu'il excita. A l'heure où nous sommes, les circonstances sont bien différentes : ces belles laines fines qui longtemps ont fait l'honneur de notre agriculture ne se vendent plus qu'à vil prix, écrasées par une concurrence contre laquelle ce serait folie de se révolter; en même temps la viande manque, la viande que nos éleveurs comptaient naguère pour peu de chose, que la consommation demande pourtant chaque jour davantage, et qui chaque jour aussi se vend plus cher. Elle manque tellement que, si nos marchés du nord n'avaient été envahis par des bandes de moutons allemands, et nos marchés du midi par des troupeaux de moutons espagnols, piémontais ou africains, sans parler des bœufs, les campagnes n'auraient pu suffire aux besoins des cités, et nous aurions connu, depuis plusieurs années, les prix de disette. Ce qu'il est urgent de faire, nous venons de le signaler : il s'agit de substituer aux mérinos tardifs des moutons plus précoces, comme les mérinos eux-mêmes ont pris autrefois la place des troupeaux primitifs. Il n'est pas nécessaire qu'un grand nombre d'années s'écoulent pour que la transformation puisse s'opérer; elle se fait déjà dans les ex-

ploitations rurales les plus intelligentes et les plus avancées. On peut dire que nous sommes à peu près au tiers du chemin; le reste peut se parcourir assez vite.

En effet, pour employer un terme familier aux gens du métier, il y a peu d'animaux plus *malléables* que le mouton, et Dieu sait les métamorphoses qu'il a subies depuis le temps où le berger Abel offrait en sacrifice la graisse de ses agneaux. Sur quelque continent que l'on voyage, on trouvera partout le mouton, mais partout des troupeaux divers et profondément différens les uns des autres. Le climat, le milieu, les circonstances naturelles, contribuent assurément pour une bonne part à cette variabilité; mais c'est l'homme surtout qui fait du mouton ce qu'il veut, qui le pétrit en quelque sorte et qui le façonne à son gré. Il emploie pour cela trois puissans moyens : la sélection, le croisement, le métissage. Nous n'avons pas à exposer ici avec détail des théories zootechniques depuis longtemps connues et acceptées. Rappelons seulement que ce qu'on nomme sélection, c'est le choix, fait dans un troupeau d'individus de même race, de reproducteurs présentant à un haut degré tel caractère, telle aptitude spéciale, qui se développeront davantage à chaque accouplement nouveau, et qui finiront par devenir les qualités maîtresses des animaux issus de ces accouplemens. Si l'on agit avec prudence, avec mesure, si l'on sait tenir compte des dangers et des avantages que présente à la fois la consanguinité, la sélection, la méthode d'*in and in*, comme disent les Anglais, donnera des résultats excellens. C'est ainsi que, dans les races bovines, Collins a créé les *durham* et Price les *hereford;* c'est ainsi que, dans les races ovines, Bakewell a fait les *dishleys*, Goord les *newkent*, et Jonas Webb les *southdowns*. Quant au croisement et au métissage, plusieurs personnes les confondent, sans doute parce que les deux opérations commencent absolument de la même manière; elles ont toutefois un but et des résultats divers. Le croisement tend à faire absorber peu à peu et complétement le type local par le type améliorateur. Ainsi M. Rieffel, à Grand-Jouan, a transformé par croisement, après quelques générations, en un beau troupeau southdown un maigre troupeau de la petite race des landes de Bretagne. Par le métissage au contraire, il s'agit de créer une sous-race qui participera, dans des proportions déterminées, des caractères du type amélioré et des caractères du type améliorateur. Tels sont nos métis-mérinos, telle est encore la sous-race de la Charmoise.

Tout le monde le sait, en fait de croisement et de métissage, en fait de sélection surtout, les Anglais sont nos maîtres. On a toujours vu chez eux beaucoup de troupeaux, et les auteurs romains en signalent l'existence au temps de la conquête. Il y a trois siècles,

c'était le produit de la laine que recherchaient surtout les éleveurs de la Grande-Bretagne. Lorsque l'on commença d'introduire en France les mérinos, le roi George III fit venir, à l'exemple de Louis XVI, des moutons espagnols qu'il établit sur ses propres domaines. Les premiers essais furent malheureux, les suivans réussirent; mais en ce moment même les idées changeaient en Angleterre. « On commençait, dit M. Léonce de Lavergne (1), à pressentir l'importance du mouton comme animal de boucherie. Peu à peu cette tendance nouvelle a prévalu, la race espagnole a été abandonnée par ceux même qui l'avaient le plus vantée à l'origine, et aujourd'hui il n'existe plus de mérinos ou de métis-mérinos en Angleterre que chez quelques amateurs, comme objet de curiosité plutôt que de spéculation. » Les nouvelles races anglaises, les races de boucherie précoces, furent alors à peu près créées de toutes pièces. La plupart conviendraient parfaitement au renouvellement de nos troupeaux, et le succès a déjà suivi les expériences qui ont été faites dans nos provinces du nord, de l'ouest et du centre. Les agronomes les plus habiles et les plus prudens recommandent chaque jour de nouvelles tentatives plus complètes et plus générales. Notre agriculture reconnaît l'opportunité de ces conseils et travaille à les mettre en pratique. Il n'est donc pas hors de propos de faire une rapide revue des principales races anglaises.

La première et, selon nous, la plus importante est la race de dishley, créée par Bakewell dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On a beaucoup écrit sur Bakewell (2); malheureusement lui-même n'a laissé ni mémoires ni notes d'aucune espèce. C'était un paysan qui ne se piquait point de littérature, au demeurant peu soucieux de dévoiler ses procédés. Il dut presque tout son succès, dit-on, à un don naturel, à une sorte d'instinct et d'intuition. C'est par la sélection appliquée à la vieille race de Leicester, toute composée de grands animaux efflanqués, d'ossature grossière, impropres à un engraissement quelconque avant l'âge de trois ans, qu'il parvint à produire ces moutons maintenant fameux, à la poitrine large et profonde, à la côte ronde, au quartier plein, à la fine ossature, qui arrivent à maturité avant ceux de toutes les autres races, et qui, livrés au boucher à dix-huit mois, donnent un poids de viande nette qui varie de 45 à 65 kilogrammes, alors que les mérinos français, après trois ans d'engraissement, ne fournissent pas plus de 30 kilogrammes. Depuis Bakewell, d'habiles éleveurs se sont appliqués à rendre la race de dishley plus parfaite, et l'on pourrait signaler

(1) *Économie rurale de l'Angleterre*, chap. II.

(2) Voyez notamment les travaux de M. Dickson dans le *Journal de la Société royal d'agriculture d'Angleterre.*

ici un grand nombre de variétés de cette race, diverses surtout par la toison, mais dont le caractère commun est la précocité. Ce qu'il faut aux dishleys, ce sont d'abondans pâturages; aussi réussissent-ils à merveille dans nos riches vallées normandes.

Tout aussi remarquable, quoique très différente, est la race des southdowns, créée plus récemment par Ulmann et par Jonas Webb. Comme son nom l'indique, c'est la race des dunes du sud; elle vivait originairement sur les collines crayeuses du comté de Sussex. Toujours au pâturage, les moutons de ce pays supportaient admirablement les privations et la misère; mais ils étaient de petite taille, mal conformés, portaient très peu de laine, et, prêts pour la boucherie entre trois et quatre ans, ne fournissaient pas plus de 20 à 25 kilogrammes de viande. L'art d'Ulmann et surtout de Webb a fait des southdowns des moutons qui, toujours sobres et rustiques, peuvent être livrés à la boucherie entre quinze mois et deux ans, et donnent alors de 30 à 40 kilogrammes de viande nette. Cette viande est en outre si prisée pour sa qualité qu'elle se vend à Londres de 15 à 20 centimes par kilogramme de plus que les autres. Ajoutons qu'on a vu aux concours de Smithfield des southdowns qui rendaient jusqu'à 80 et 90 kilogrammes de viande, ce qui est du reste l'exception; enfin la toison est plus abondante et plus belle que celle des dishleys. Les southdowns réussissent là où les dishleys ne sauraient vivre. C'est une race marcheuse qui fait chaque jour sans fatigue 4 kilomètres et plus pour se rendre au pâturage, et autant pour en revenir. La seule chose qu'elle redoute, ce sont les sols humides et mal assainis.

Telles sont les deux races les plus célèbres de l'Angleterre. Il en faudrait encore citer quelques autres, parmi lesquelles viendrait en première ligne la race new-kent, moins précoce que les précédentes, mais plus rustique encore, et qui, à l'âge de trois ans, fournit en moyenne 70 kilogrammes de viande nette. Les new-kent supportent le froid et le vent, vivent à la dure et n'exigent pendant l'hiver d'autre nourriture artificielle qu'un peu de foin. C'étaient des reproducteurs new-kent que Malingié-Nouel avait choisis pour introduire le sang anglais dans la race de la Charmoise. Les moutons *cotswold*, inférieurs aux dishleys dont ils se rapprochent beaucoup, ont aussi leur mérite; ils sont plus rustiques et plus féconds, ils donnent plus de laine; à deux ans, la boucherie en tire 80 kilogrammes environ de viande nette. N'oublions pas non plus les cheviot écossais, qui, sans avoir les mêmes qualités de précocité, peuvent s'engraisser facilement, et qui sont habitués à vivre, tourmentés par le froid et par la faim, sur des montagnes où périrait sans doute toute autre espèce de moutons.

On voit dans quelle large mesure les races ovines de l'Angle-

terre peuvent être appelées à régénérer nos troupeaux; mais ce n'est pas tout, et nous pouvons regarder ailleurs encore autour de nous. De telle race étrangère qu'on eût autrefois dédaignée lorsqu'on ne songeait qu'à la perfection de la laine, on peut aujourd'hui tirer un précieux concours. C'est ainsi qu'on s'est demandé l'année dernière, au congrès agricole d'Aix-en-Provence, si l'on ne devrait pas introduire ces moutons africains à grosse queue de la province de Constantine, qui sont déjà importés en grand nombre pour l'alimentation publique sur les marchés du littoral français méditerranéen. Au sud-ouest de la France, un professeur distingué de l'école vétérinaire de Toulouse, M. Gourdon, recommande d'améliorer les troupeaux par le croisement avec deux races du nord de l'Espagne, la race *churra* et la race *lacha* : l'une, plus répandue en Navarre, de taille assez élevée, de laine plutôt grossière, mais donnant d'excellente viande, vivant au dehors, dans les pâturages, la plus grande partie de l'année, et se contentant, dans les bergeries, pendant la mauvaise saison, d'un peu de grain et de fourrage sec; l'autre, de taille moyenne, à laine excessivement longue, à viande estimée, habitant le versant sud des Pyrénées, s'accommodant nuit et jour, en toute saison, de la vie au grand air, et ne recevant pour ration, au moment des neiges, que des feuilles sèches et de la paille : toutes deux d'un tempérament énergique, d'un sang chaud et vivifiant, capables, si l'on sait en tirer parti, de produire des types d'animaux précoces qui ne le céderaient pas peut-être à ceux que l'on estime si justement chez les Anglais.

Voilà donc une série d'indications précieuses, que les éleveurs connaissent bien du reste, et que déjà, pour la plupart, ils ne négligent point de mettre à profit; mais, s'il est des parties de la France où les reproducteurs étrangers ne trouveraient peut-être pas des conditions assez favorables et où il serait dangereux par exemple de vouloir remplacer le mérinos acclimaté par le southdown ou le dishley, n'oublions pas que la sélection nous reste, et que ce mérinos, qui n'est actuellement qu'un porteur de laine, est capable de devenir aussi un bon producteur de viande. Pourquoi la race mérine ne trouverait-elle pas en France ses Bakewell et ses Jonas Webb? On peut signaler des expériences qui ont pleinement réussi. Un éleveur distingué, M. Lucien Rousseau, exposait récemment ce qu'il a fait lui-même. M. Rousseau, qui est d'ailleurs un partisan presque exclusif de la sélection, se demande pourquoi le mérinos, tel qu'on l'a fait, n'est point un animal de boucherie, et la raison qu'il en donne est très juste : c'est qu'on n'a demandé au mérinos que sa toison dans le temps où la laine était chère et la viande à bon marché. « Pour avoir beaucoup de laine, dit M. Rousseau, on entretenait dans les fermes plus de moutons que l'on n'en

pouvait raisonnablement nourrir. » Parfois au parc, pendant l'été, le troupeau vivait dans l'abondance, mais souvent aussi il connaissait les jours de jeûne, et en hiver les moutons, entassés dans des bergeries mal aérées, sur un fumier que l'on enlevait deux fois par an, ne recevaient que de chétives rations. Ainsi traité, quoi d'étonnant si le mérinos ne s'engraisse point? — Une bête lourde d'ossature, légère des parties charnues, à l'épine dorsale raboteuse, au long cou, à l'épaule mal attachée, trop haute, aux flancs interminables, pauvre d'arrière-train, voilà le portrait trop ressemblant que trace du mérinos beauceron M. Émile Lelong, président du comice de Chartres.

Est-ce en persévérant dans ce système qu'on pourra se flatter de répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent à présent? Que faut-il donc faire pour améliorer le mérinos par lui-même et le transformer en mouton précoce? Il importe, dit M. Lucien Rousseau, de le placer d'abord dans des conditions analogues à celles qu'il trouverait dans les pays où toutes les races sont naturellement faciles à engraisser. Supprimez le parcage, agrandissez les bergeries, faites-y pénétrer le soleil, l'air, la lumière, et que les râteliers contiennent des rations abondantes. Classez les moutons selon la force et l'âge, pour que les plus vigoureux et les plus vieux ne mangent point la part des faibles et des jeunes. Toute l'année donnez-leur une nourriture verte, copieuse et substantielle. Aux brebis-mères, aux agneaux d'un an, il faut, lorsqu'on a quitté les champs, de 2 à 3 kilogrammes de betteraves, de 400 à 500 grammes de fourrage artificiel, de 300 à 400 grammes de pois ou de vesces d'hiver, puis une bonne quantité de menues pailles et de paille d'avoine hachée. Nous passons tous les soins qu'on doit aux agneaux pour assurer leur nourriture pendant le sevrage. Le printemps venu, que le troupeau ne sorte pas de la bergerie avant que l'herbe des prés soit nourrissante. Voilà pour le régime; cela fait, c'est à l'œil expérimenté du maître de choisir soigneusement les reproducteurs dans le troupeau même et d'appliquer les règles de la sélection. En usant de cette méthode, M. Lucien Rousseau a transformé les mérinos beaucerons que nous avons décrits en animaux tout autres et bien supérieurs pour ce qui touche le rendement en viande. Ses béliers ont la tête légère et courte, le poitrine large, haute et profonde, le flanc court et relevé, le rein droit, les cuisses charnues, le jarret long et fort; ses brebis ont l'aspect des brebis à viande des races les plus savamment perfectionnées. Nous ne parlons pas de la toison, que les gens du métier apprécient beaucoup; mais ce qu'il importe de dire, c'est que, dans un troupeau ainsi renouvelé, on peut avant trente mois livrer grasses à la boucherie de jeunes bêtes de réforme ou des moutons mis à l'engrais. Et ceci n'est pas un fait isolé; en Brie, en

Beauce, en Châtillonnais, les éleveurs les plus connus sont entrés heureusement dans cette voie. Le mérinos ainsi traité est loin sans doute encore du dishley ou du southdown; mais on ne renonce pas à l'espoir de nouveaux progrès.

IV.

Transformer nos races ovines, toute la question est donc là, et il n'est pas assurément impossible de la résoudre. Sans doute un temps de transition est nécessaire, et nous comprenons les découragemens et les plaintes; mais au bout d'un assez petit nombre d'années nous pouvons avoir renouvelé tous nos troupeaux. Ici, par croisement ou par métissage, les races étrangères remplaceront ou régénéreront les nôtres, tout comme autrefois les mérinos sont venus peupler nos bergeries, et la difficulté ne sera pas maintenant plus grande qu'elle ne l'a été jadis pour acclimater en France et en Saxe les moutons importés du chaud pays d'Espagne. Là, s'il est constaté qu'aucune autre race ne peut être substituée avec avantage à la race mérine, on cherchera dans la sélection, dans un appareillage judicieux et intelligent, le moyen de produire la viande de préférence à la laine, et il n'en coûtera pas plus aux éleveurs français pour opérer ce changement qu'il n'en a coûté à Bakewell et à Webb pour former les dishleys et les southdowns. Ailleurs enfin, si les défrichemens et le morcellement de la propriété ne permettent plus d'entretenir des troupeaux de bêtes ovines, l'on en devra prendre son parti, et le petit cultivateur élèvera selon les lieux la vache ou la chèvre. Pourquoi songerait-on en effet à produire à grands frais la laine que les pays lointains nous envoient en masse, tandis qu'on va chercher au dehors à grands frais des bestiaux de boucherie? Bœuf ou mouton, qu'importe? L'essentiel, c'est d'avoir de la viande, de ne conserver de moutons que dans les pays d'élevage et dans les pays d'engraissage. Le champ d'ailleurs est encore assez vaste. Les pays d'engraissage, c'est-à-dire les provinces à cultures industrielles, celles où presque partout l'usine est devenue l'annexe de la ferme, ne rechercheront plus que les bêtes précoces et les rechercheront pour les deux précieux produits qu'elles donnent, le fumier et la viande; les pays d'élevage, les provinces à vastes prairies et à pâtures abondantes, prépareront pour les engraisseurs les animaux qui leur conviennent. On fera même bien peut-être de modifier, quand cela se pourra, le système coûteux qui élève si haut nos prix de revient, de remplacer notre organisation de bergeries par l'adoption des usages de l'Angleterre, où de nombreux troupeaux vivent dans une demi-liberté, sans bergeries et sans gardiens. Le principal obstacle qu'on y voit, c'est le grand nombre de loups qui semblent encore être entretenus à plaisir dans

quelques provinces. Les loups ne sont pas connus en Angleterre; ne pourrait-on chez nous en faire aussi disparaître la race, au risque de chagriner les louvetiers? Quoi qu'il en soit, on cessera de lutter à armes si évidemment inégales contre l'Australie, la Plata et le Cap. Ce n'est pas à dire pour cela que l'on ne fera plus nul compte de la production de la laine; mais on la prendra pour sa valeur propre, et l'on s'attachera moins surtout à produire des laines fines, qui coûtent cher et sont mal payées, que des laines communes, qui, par un retour imprévu, offrent maintenant beaucoup plus de ressources et redoutent moins la concurrence coloniale. On cherchera en un mot à tirer du mouton le seul parti qui puisse être avantageux maintenant, et, si le gouvernement montre un réel souci des besoins de l'agriculture et de ceux du public, il fera en sorte que le renchérissement de la viande profite aux éleveurs plutôt qu'aux intermédiaires. Le décret du 24 février 1858, qui a proclamé la liberté du commerce de la boucherie, a été un progrès important sans doute; mais il faut encore autoriser le colportage de la viande, il faut rendre au commerce des halles et marchés le régime du droit commun, faire disparaître le privilége du factorat, la vente à la criée obligatoire et toutes les dispositions qui empêchent les approvisionneurs d'adopter le mode de vente qu'ils préfèrent, ou d'employer des intermédiaires de leur choix. Ici, comme l'agriculture, le gouvernement a ses devoirs.

Ceci nous ramène à l'examen de l'opinion des personnes, assez nombreuses, qui, tout en partageant les idées que nous venons d'émettre sur la conduite qu'il convient aux cultivateurs de tenir, assignent en même temps au gouvernement un autre rôle, et lui demandent, pour soutenir ou encourager l'agriculture, d'établir, au moins pour un temps, un droit modéré sur les laines étrangères à leur entrée en France. Au lieu de nous faire payer, disent-elles, à nous, contribuables français, telle somme d'impôts sous telle forme ou sous telle autre, demandez à l'étranger cette même somme, et taxez ses produits de préférence aux produits nationaux. Par ce moyen, vous nous dégrèverez d'autant sans que le trésor en souffre. Voilà qui serait excellent, si le raisonnement était juste; mais est-il bien vrai que ce soit l'étranger, en fin de compte, qui supporte l'impôt prélevé à la frontière? Est-il bien vrai que, si l'Australie et la Plata paient 10, ou 15, ou 20 pour 100 lorsqu'elles feront entrer chez nous leurs laines, cela n'augmentera en rien les charges des nationaux? L'hiver dernier, dans l'assemblée de la Société des agriculteurs de France, M. Pouyer-Quertier, avec un art oratoire infini, plaidait cette cause des droits compensateurs (c'est le terme nouveau qu'on a mis à la mode). Quelqu'un l'interrompit pour objecter qu'il parlait contre ses propres intérêts, et qu'à supposer que

son opinion prévalût, il devrait de nouveau, lui, manufacturier, verser aux caisses de l'état les 200,000 ou 300,000 francs de droits de douane qu'il y versait autrefois chaque année. « Eh ! que m'importe? reprit-il. Ce déboursé des droits d'entrée que j'acquittais, je le retrouvais sur ma facture! » On devine l'hilarité qui accueillit cette franche déclaration; on ne pouvait mieux exposer ce qui fait le vice du système. Qui paie les droits de douane? Est-ce l'importateur étranger? Non, puisque l'industriel qui achète les marchandises importées nous dit lui-même qu'il rembourse ces droits. Est-ce cet industriel? Non, puisqu'il grossit d'autant ses factures pour rentrer dans ses déboursés. Qui donc sera-ce alors, sinon les acheteurs français des produits manufacturés dont la matière première est venue du dehors? C'est nous et non pas l'étranger qui supportons les taxes douanières; seulement nous les supportons indirectement. L'impôt dont nous sommes frappés n'est pas distinct à nos yeux du prix total de la marchandise; mais, parce qu'il en est ainsi, pouvons-nous espérer de ces prétendus droits compensateurs un dégrèvement pour l'agriculture et pour la France? Voyez ce qui arriverait, et supputez le profit probable que retirerait l'agriculture, en ce qui touche la question des laines, d'un état de choses qui se résumerait à peu près en ceci : renchérissement inévitable des laines tissées chez les fabricans, par suite diminution de consommation chez le public, ralentissement de la fabrication ou encombrement de la marchandise, enfin avilissement plus grand encore du prix des toisons. Qu'y gagnera l'éleveur français?

Donc point de protection d'aucune sorte. En effet, tandis qu'un droit protecteur élevé, un droit équivalant à la prohibition, n'aurait pour résultat que de compromettre gravement les intérêts de l'industrie, qui sont liés si étroitement avec ceux de l'agriculture, un simple droit compensateur ne comblerait pas, d'une part l'énorme différence qui existe entre le prix de revient des laines françaises et le prix de revient des laines coloniales, et ne procurerait d'autre part aucun allégement d'impôt à la nation. Est-ce à dire que le gouvernement n'ait qu'à fermer les yeux sur l'état de choses actuel? Il s'en faut, et de grands devoirs incomberont, quand la paix sera rétablie, aux hommes qui dirigeront les affaires. Un de leurs premiers soins devra être de rendre la liberté commerciale plus universelle et plus complète : il importe que, par d'autres traités, ils obtiennent l'entrée en franchise de tous nos produits, soit bruts, soit manufacturés, dans tous les pays de l'ancien et du nouveau monde; il faudra encore qu'ils mettent l'agriculture française en état de soutenir la concurrence, en ne lui laissant plus que sa juste part du fardeau dont elle est si lourdement chargée. D'après un principe de l'économie politique ancienne, dont le funeste résultat se

fait encore durement sentir, la terre seule produisait; aussi était-ce à la terre que l'on demandait de remplir les caisses du fisc. N'est-il pas temps de préparer une répartition plus équitable des impôts? n'est-il pas temps de ne plus accabler, au détriment d'ailleurs de la nation entière, la partie la plus nombreuse de la nation, celle dont le labeur est à la fois le plus rude et le moins rémunéré?

En étudiant les opinions et les vœux qu'ont récemment émis, au sujet de cette question des laines, un grand nombre de comices et de sociétés d'agriculture, nous avons été frappé souvent de la double conclusion que donnaient les partisans du régime protecteur. Nous voulons, disaient-ils, en premier lieu la dénonciation des traités de commerce et subsidiairement telles et telles réformes intérieures. Or ce sont justement ces vœux subsidiaires qui devraient avoir la première place; si l'on accomplissait tous ceux qui, sans utopie, sont réalisables, nul doute que l'agriculture française ne parvînt promptement à un état de prospérité qui ferait vite oublier leurs griefs aux plus chauds détracteurs du nouveau régime économique. Que souhaitent-ils en effet pour la plupart? Si vous feuilletez leurs cahiers, vous y trouverez toujours, à peu de chose près, ce programme : suppression des octrois, refonte du cadastre, réduction et perception plus équitable des droits de mutation, des droits fixes d'enregistrement, de timbre, de quittance, etc., suppression des droits sur les échanges d'immeubles et sur les partages anticipés, réduction des droits sur les baux à ferme, sur les ventes mobilières et sur les ventes de récoltes, simplification des procédures de purge d'hypothèques, d'ordre de saisie immobilière, etc., promulgation de bonnes lois rurales sans qu'on attende l'achèvement d'un code qui paraît devoir ne s'achever jamais, constitution du crédit agricole tel qu'il est établi dans nos colonies, extension de la juridiction des juges de paix, diminution du contingent militaire et réduction du taux de l'exonération, développement de l'enseignement agricole, — cent autres demandes encore qu'il serait bien long d'énumérer. N'est-ce pas beaucoup, trop peut-être? Oui sans doute, et toutes ces questions ne sont pas de celles que l'on peut trancher en un jour; mais voilà bien la direction qu'il faut prendre, voilà les points où doivent se concentrer les préoccupations et les études. Quant aux grands faits économiques qui de temps en temps nous étonnent, nulle convention, nul traité, nulle diplomatie, ne seront capables d'y rien changer; ce sont des torrens qui se jouent des barrières que nos faibles mains tentent de construire, et la baisse des laines, dans les circonstances où elle s'est produite, n'est pas moins naturelle et moins inévitable que ne le fut la dépréciation de l'or après la découverte des mines d'or du Nouveau-Monde.

EUGÈNE LIÉBERT.

LES

HOSPICES A PARIS

I. — LES ENFANS ASSISTÉS.

Entre la population indigente de Paris et celle qui peut subvenir à ses besoins journaliers, il y a une catégorie assez nombreuse d'individus qui, tout en possédant quelques ressources, ne pourraient cependant échapper aux difficultés de la vie, s'ils ne trouvaient asile dans certaines maisons spécialement destinées à les recevoir. Ces maisons de retraite, désignées sous le titre général d'hospices, relèvent de l'assistance publique et sont au nombre de sept. La plupart étaient jadis situées à Paris; mais depuis quelques années l'administration les a rejetées autant que possible hors de l'enceinte des fortifications, mesure excellente qui lui permet de donner à ses pensionnaires les avantages hygiéniques de la vie de campagne, et d'échapper aux droits d'octroi dont sont frappées toutes les denrées introduites à Paris. S'adressant à des personnes que la misère n'a pas encore réduites à l'indigence, l'hospitalité ici n'est pas toujours gratuite, et, pour en pouvoir profiter, il faut remplir diverses conditions qui varient selon les établissemens. Le plus ancien de ceux-ci est l'hospice des Petits-Ménages, fondé en 1557, qui a pris la place de la maladrerie Saint-Germain, affectée jadis aux lépreux et fermée, faute de ressources, en 1544. Il occupait, rue de la Chaise, de vastes bâtimens bien connus dans le peuple de Paris sous le nom de Petites-Maisons; c'est là qu'on enfermait les épileptiques et les fous. Une ordonnance préfectorale du 10 octobre 1801 l'a consacré exclusivement aux veufs et veuves de soixante ans ayant vécu au moins dix années en ménage, et aux époux qui réunissent cent trente ans d'âge, dont quinze passés en commun. Depuis 1863, la maison a été reconstruite à Issy dans des

proportions grandioses, et elle peut passer actuellement pour un hospice modèle. En dehors d'un mobilier déterminé qu'il faut fournir, chaque pensionnaire doit payer par année une somme de 200 fr., s'il est en dortoir, et de 300, s'il est en chambre; on peut se soustraire à cette obligation par un versement unique de 1,200 francs dans le premier cas et de 1,800 pour le second. Au 31 décembre 1869, la population des Petits-Ménages était de 1,281 personnes âgées de soixante à quatre-vingt-quinze ans.

La maison de retraite de Larochefoucauld, installée à Montrouge, sur la route d'Orléans, doit son nom à la noble et généreuse femme qui la fonda au mois de mars 1791. On n'y est admis qu'à soixante ans révolus; toutefois un homme de vingt ans perclus de tous ses membres, frappé d'infirmités incurables qui ne sont ni l'épilepsie, ni l'aliénation mentale, ni le cancer, peut y être reçu. La pension annuelle, fixée à 250 francs pour les vieillards valides, est portée à 312 francs 50 centimes pour les infirmes incurables; les uns et les autres doivent en outre payer une somme de 100 francs, représentant la valeur du mobilier qui leur est fourni. Au 31 décembre 1869, la maison contenait 221 administrés, dont 1 centenaire. — L'hospice de la Reconnaissance, ouvert à Garches en 1833, a été fondé en 1829 par Michel Brezin, ancien forgeron-mécanicien enrichi sous la république et l'empire. L'admission, absolument gratuite, est réservée de préférence aux ouvriers de soixante ans, non repris de justice, qui, dans la vigueur de l'âge, ont travaillé le fer, la fonte de fer et le cuivre. Cet établissement renferme 300 lits; 236 étaient occupés au commencement de l'année. — A la maison Chardon-Lagache, qu'on a élevée à Auteuil, près du hameau Boileau, en vertu d'un acte authentique du 25 mai 1861, la pension est de 400 fr. pour les individus isolés, et de 350 francs pour chacun des époux vivant en ménage; les uns doivent apporter avec eux un mobilier, les autres verser une somme de 200 francs, équivalant à celui que l'assistance met à leur disposition. L'âge de soixante ans est exigé, comme dans les hospices du même genre; la maison est grande, et comptait 144 pensionnaires au 31 décembre dernier. — La maison Devillas porte le nom d'un ancien négociant qui la fonda en 1832 rue du Regard, où elle fut inaugurée le 25 juillet 1835. On y reçoit gratuitement des vieillards de soixante-dix ans ou des infirmes indigens; 43 individus des deux sexes y étaient en hospitalité au 1er janvier 1870. — Saint-Michel, qui a tout à fait l'air d'une maison de campagne, a été fondé en 1825 et ouvert le 24 août 1830, à Saint-Mandé, grâce aux libéralités d'un ancien tapissier nommé Boulard. Celui-ci l'a réservé à douze vieillards âgés de soixante-dix ans au moins et présentés par les bureaux de bienfaisance; mais malgré

la gratuité de l'admission, malgré la proximité attrayante du bois de Vincennes, il faut croire qu'on ne s'empresse pas d'y entrer, car au commencement de cette année on n'y voyait que 5 pensionnaires, tous atteints d'infirmités.

Parmi ces hospices, il en est un qui est presque célèbre; il est luxueux, si on le compare aux autres. Il représente plutôt une pension bourgeoise très comfortable qu'une maison ouverte aux abandonnés de la fortune; on a tout fait pour lui enlever le caractère un peu triste qui se remarque dans les établissemens analogues, et son nom même indique avec quel soin on a évité ce qui pourrait donner l'idée d'asile ou de secours : on l'appelle l'Institution Sainte-Périne. L'idée première en appartient à Chamousset, dont le nom se trouve mêlé à toutes les bonnes œuvres, à toutes les inventions utiles du XVIIIe siècle (1). Elle resta d'abord sans effet et ne fut reprise qu'au commencement du siècle par deux spéculateurs, Gloux et Duchayla, qui, dans un établissement de bienfaisance, ne virent qu'un moyen de faire fortune. Ils intéressèrent l'empereur et l'impératrice Joséphine à leur projet, et organisèrent une maison de retraite dans l'ancien couvent de Sainte-Périne, à Chaillot. Ce grand hospice, placé au milieu de très vastes jardins, fut immédiatement adopté par la plupart des personnes âgées que la révolution avait ruinées, et qui cependant avaient conservé des ressources suffisantes pour acquitter la pension annuelle. L'incurie, — pour ne pas dire plus, — des administrateurs était telle que pendant plusieurs mois de 1807 l'empereur envoyait aux pensionnaires des vivres préparés pour eux aux cuisines des Tuileries. Sans cette précaution vraiment extrême, ils eussent été exposés à mourir de faim. Aussi un arrêté du ministère de l'intérieur, en date du 13 novembre 1807, autorise le préfet de la Seine à s'emparer de la direction de Sainte-Périne au nom du conseil général des hospices. Depuis ce temps, et malgré de nombreux procès que les sieurs Gloux et Duchayla intentèrent à l'administration municipale, l'institution fonctionna avec régularité. Elle recueillit bien des existences qui avaient eu leurs jours de grandeur, et plus d'un haut personnage put, grâce à cet asile, éviter les humiliations de la charité publique. Le vieux couvent de Chaillot, atteint par le percement de deux boulevards, a été détruit et remplacé en 1862 par une ample maison construite à Auteuil dans un parc de 78,651 mètres. C'est le Louvre des hospices, et l'on n'y reçoit que l'aristocratie de la pauvreté. L'article 1er du règlement spécial est formel.

(1) J'ai raconté en son temps que Chamousset fut l'inventeur de la petite poste aux lettres de Paris. — Voyez la *Revue* du 1er janvier 1867.

« L'institution de Sainte-Périne est destinée à venir en aide, sur la fin de leur carrière, à d'anciens fonctionnaires, à des veuves d'employés, à des personnes qui ont connu l'aisance et sont déchues d'une position honorable. On y est admis à partir de l'âge de soixante ans révolus. » La pension est de 850 francs, indépendamment d'une somme annuelle de 100 francs, destinée à représenter la valeur du mobilier et du trousseau. — De 268 lits que cette maison contient, 259 étaient occupés à la fin de l'année dernière.

Tels sont les différens établissemens dont l'assistance publique dispose pour les privilégiés de l'indigence; mais l'administration se trouverait dans un cruel embarras, si ses ressources hospitalières réservées aux vieillards et aux infirmes se bornaient aux sept maisons que je viens de citer. En présence du chiffre énorme d'individus frappés par des maux incurables, par les infirmités de la vieillesse, par la misère absolue, il faut de vastes hospices, une bienfaisance très active, une gratuité d'admission que nulle restriction ne puisse atteindre. A toutes les épaves que notre civilisation rejette sans cesse, il faut ouvrir des ports de refuge où le vieillard puisse du moins attendre en paix la dernière heure, où l'enfant puisse s'armer pour le grand combat de l'existence. Ceux qui naissent et ceux qui meurent dans la misère appartiennent de droit à l'assistance publique; l'extrême enfance, l'extrême vieillesse, c'est-à-dire les deux débilités par excellence, les deux âges impuissans, réclament et éveillent toute sa sollicitude.

Les peintres de la renaissance ont souvent symbolisé la charité sous la forme d'une femme laissant monter des grappes de nourrissons vers ses larges mamelles gonflées de lait. Notre assistance publique fait plus et fait mieux : si d'une main elle attire les enfans, de l'autre elle appelle et soutient les vieillards. Elle n'aurait qu'à compulser les registres où elle inscrit ses états civils pour constater que ce même vieillard auquel elle vient de fermer les yeux, elle l'a secouru dans la force de l'âge, elle l'a soigné dans sa jeunesse, elle l'a recueilli enfant dans la rue, où sa mère l'avait abandonné. Afin de sauver les enfans, elle a accepté et singulièrement agrandi l'héritage de saint Vincent de Paul; afin de donner un dernier abri aux pauvres vieillards à bout de voie, elle a modifié et assaini les sombres geôles de Bicêtre et de la Salpêtrière. A la place de ces lieux d'horreur où le châtiment était aussi cruel que le crime, elle a installé l'hospice de la vieillesse pour les hommes et l'hospice de la vieillesse pour les femmes. Ces deux établissemens et celui des enfans assistés constituent un service d'hospitalité très fécond dans ses résultats et curieux à étudier avec quelque détail.

I.

Au portail de plus d'une église du moyen âge, sur le pilier qui ordinairement sépare les deux portes d'entrée, on peut remarquer une large coquille en pierre qui semble placée là comme un lavabo rappelant les purifications que chaque fidèle devait faire avant de pénétrer dans la maison du Seigneur. Ce n'était point un bénitier, ainsi qu'on pourrait le croire; c'était un berceau permanent destiné à recevoir l'enfant abandonné qu'on apportait furtivement pendant les dernières heures de la nuit et que l'on confiait à l'église, qui alors, remplissant le rôle de mère universelle, arrachait les accusés à la justice et recueillait les orphelins délaissés. A Paris plus que partout ailleurs, le nombre de ces pauvres petites créatures remises aux soins de la charité publique fut toujours considérable, et le dimanche, pendant les offices, les nourrices qui les avaient acceptées les exposaient à Notre-Dame dans une sorte de vaste berceau où l'on jetait des aumônes. On les appelait « les pauvres enfans trouvés de Notre-Dame. » Le premier acte qui en fait spécialement mention porte la date du 2 septembre 1431; c'est le testament par lequel Isabeau de Bavière, qui devait avoir une commisération particulière pour les enfans abandonnés, leur laisse une somme de 8 sols parisis. Plus tard, au XVIe siècle, les nourrices s'assoient devant la principale porte de la cathédrale sur une sorte de lit de camp garni de paille, et, tenant leurs nourrissons entre les bras, sollicitent pour eux la générosité des passans. C'est vers cette époque qu'une première institution sérieuse devient le point de départ du système qui, se complétant au fur et à mesure des progrès accomplis par la philosophie et l'économie politique, est devenu ce que nous le voyons aujourd'hui. En 1536, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, ouvrit au Marais, près du Temple, dans la rue Porte-foin, une maison spécialement destinée à recevoir les orphelins trouvés au parvis Notre-Dame. On les appelait d'abord les « enfans-Dieu; » mais la couleur de leur vêtement les fit surnommer les « enfans rouges, » et le nom a subsisté jusqu'en 1772, époque où cet hospice fut supprimé.

L'exemple avait été donné, il fut suivi, et en 1545 le parlement attribua au logement de 136 orphelins, — 100 garçons et 36 filles, — l'hôpital de la Trinité, situé au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Grénetat, et où les confrères de la Passion avaient joué leurs premiers mystères. Les pensionnaires de ce nouvel asile furent nommés les « enfans bleus; » ils assistaient aux enterremens des personnes nobles, riches ou notables, et y recevaient quelques au-

mônes en argent ou en nature qui servaient à leur entretien. De telles ressources étaient illusoires, et les pauvres petits, dès qu'ils pouvaient se traîner sur leurs jambes, s'en allaient mendier par les rues pour obtenir de quoi ne pas mourir de faim. Lorsqu'ils avaient grandi, qu'ils se sentaient doués d'agilité et d'adresse, ils ajoutaient les chances du vol à celles de la mendicité, et plus d'un enfant qui avait vagi sur le lit de bois de Notre-Dame terminait sa vie en faisant laide grimace en haut d'un gibet. Le parlement s'émut de cet état de choses qui menaçait de devenir de plus en plus douloureux. Pour en diminuer la gravité, il imposa, le 13 août 1552, aux seize seigneurs ecclésiastiques justiciers qui seuls avaient action sur tous les ressorts de Paris, l'obligation de subvenir à l'entretien des enfans trouvés sur leur justice respective, et à cet effet les frappa d'une taxe annuelle dont le produit total était de 960 livres. C'était établir, selon les usages du temps, le domicile de secours que la loi du 24 vendémiaire an II devait fixer plus tard. Alors l'évêque de Paris fonda, pour recevoir les enfans abandonnés sur son territoire, une maison qu'on nomma la *Couche*, et qu'on éleva entre Saint-Christophe et Sainte-Geneviève-des-Ardens, sur l'emplacement occupé aujourd'hui en grande partie par le *bureau central*. Ce qui se passait là n'est pas croyable. Comme les ressources dont l'établissement disposait étaient fort limitées, les places y étaient tirées au sort, et les enfans que la fortune n'avait point favorisés étaient rejetés sur le pavé aux hasards de la faim, du froid et de la mort. De plus on y tenait littéralement magasin d'enfans, et l'on en faisait trafic. La marchandise humaine ne coûtait pas cher, un enfant se vendait 20 sous : c'était un prix fixe. A qui vendait-on ces pauvres êtres? A des nourrices qui, ayant laissé mourir leur nourrisson, voulaient le remplacer, — à des mendians qui cherchaient un jeune acolyte pour émouvoir les cœurs charitables, — à des bateleurs qui, choisissant les plus énergiques et les plus forts dans cette mièvre population, leur disloquaient les membres pour en faire des acrobates, — à des faiseurs de sortiléges, — enfin à des chercheurs de la poudre de projection et de l'élixir de longue vie, qui à leurs drogues ténébreuses aimaient à mêler le sang des enfans encore purs. Cela dura longtemps, jusqu'au jour où Vincent de Paul, voyant un misérable déformer un enfant afin d'en faire un objet de compassion propre à attirer les aumônes, conçut l'idée de la grande institution hospitalière à laquelle son nom est attaché pour jamais, et qui mieux que toutes ses œuvres de piété en a fait un saint réellement populaire et vénéré.

Ce fut en 1638 qu'entraînant Mme Legras, sœur du garde des sceaux Marillac, et Élisabeth Lhuillier, femme du chancelier d'Aligre,

il chercha et recueillit les enfans qu'on abandonnait sous le porche des églises, sous le portail des hôtels, à l'angle des rues fréquentées, dans les jardins publics et sur les ponts. Il les établit dans une maison située près de la porte Saint-Victor; mais là aussi les places étaient trop peu nombreuses, et l'on avait recours au sort pour déterminer ceux qui les occuperaient. Louis XIII et Anne d'Autriche s'intéressèrent à l'œuvre naissante, et de 1641 à 1644 affectèrent au nouvel hôpital une rente de 12,000 livres. La maison de la porte Saint-Victor étant devenue insuffisante, Vincent de Paul transporta toute sa vagissante colonie à la maison Saint-Lazare, qu'il venait de fonder dans le vaste enclos situé à proximité de la ville, en haut du faubourg Saint-Denis (1). Malgré les efforts du fondateur, l'œuvre périclitait; elle allait périr lorsque Vincent de Paul prononça, en 1648, devant les dames de la cour le sermon resté célèbre. « Or sus, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfans... Voyez maintenant si vous voulez ainsi les abandonner pour toujours;... il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Les voilà devant vous. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un soin charitable, et, je vous le déclare devant Dieu, ils seront tous morts demain, si vous les délaissez... » L'effet fut si profond que séance tenante on souscrivit plus de 40,000 livres de rente au profit exclusif des enfans trouvés : l'œuvre était définitivement fondée. La reine-mère, voulant y concourir, lui abandonna le château de Bicêtre; mais l'air y était d'une acuité redoutable, et les enfans mouraient comme s'ils eussent été frappés de contagion. On fut forcé de les ramener au faubourg Saint-Denis.

Par un arrêt du parlement rendu le 3 mai 1667, confirmé le 10 novembre 1668 et rappelant celui du 13 août 1552, la somme que les seigneurs justiciers devaient payer annuellement pour l'entretien des enfans trouvés de Paris fut portée à 15,000 livres; de plus des lettres-patentes de juin 1670 érigèrent en hôpital la maison des Enfans-Trouvés et la firent entrer dans la grande institution qu'on appelait alors l'hôpital général. Cette mesure équivalait à ce que nous nommons aujourd'hui un décret en reconnaissance d'utilité publique. Dès lors l'établissement prospéra, et fut assuré de ne point périr faute de ressources, comme il en avait été si longtemps et si souvent menacé. Il était devenu assez considérable pour qu'on fût obligé de le dédoubler; Saint-Lazare, exclusivement consacré au chef-lieu de l'ordre des lazaristes, avait été abandonné par les enfans pour lesquels on avait acquis en 1674, dans le faubourg Saint-

(1) C'est aujourd'hui la maison de détention pour les femmes.

Antoine, les terrains où s'élève actuellement l'hôpital Sainte-Eugénie, qui n'a point perdu les traditions de son origine, car il est consacré au traitement des enfans malades. La *Couche* de Notre-Dame subsistait toujours, on voulut l'agrandir. En 1672 et en 1688, on loua d'abord, on acheta ensuite trois petites maisons qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu; on les répara, on les modifia, et l'on en fit le lieu de dépôt, l'hospice des Enfans-Trouvés, qui y restaient provisoirement jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être transportés aux *Orphelins* du faubourg Saint-Antoine. Il faut croire que lorsque l'institution fut mieux connue du peuple de Paris et des villes voisines, on en profita largement, car le 3 mai 1720 le régent accordait à l'hôpital des Enfans-Trouvés une loterie « à 20 sols le billet, avec bénéfice de 15 pour 100, pour aider à soutenir cet hôpital, pour l'entretien de ces enfans, dont le nombre augmente tous les jours (1). » Cette mesure n'eut rien de transitoire; un arrêt du conseil en date du 30 mai 1776 réunit la loterie des Enfans-Trouvés à la loterie royale de France, récemment instituée. Tous les gouvernemens qui se sont succédé en France depuis la création de l'œuvre ont tenu à honneur de la soutenir et de l'encourager par les moyens un peu empiriques, mais néanmoins très sérieux, dont on disposait alors.

En 1747, on voulut déblayer la place du parvis Notre-Dame, qui était singulièrement encombrée par des masures et par des chapelles, ex-voto du moyen âge que rendait inutiles la proximité de l'immense cathédrale. On démolit l'église Saint-Christophe, dont le chevet se trouvait au débouché de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, remplacée par la rue d'Arcole, — l'église Sainte-Geneviève-des-Ardens, qui faisait face au jardin actuel de l'Hôtel-Dieu, — enfin le groupe de maisons qui constituait la Couche, et l'on chargea Boffrand de construire un hôpital pour les enfans trouvés. L'année suivante, l'édifice était terminé; il existe encore, il a servi de chef-lieu à l'assistance publique, contient le bureau central, forme depuis 1867 une annexe à l'Hôtel-Dieu, et disparaîtra quand le nouvel hôpital central sera inauguré. Plus l'on faisait d'efforts pour élever ces enfans, leur donner les soins qu'ils auraient dû trouver dans leur famille, plus les délaissemens se multipliaient. Ce fait, que tous les documens prouvent avec évidence, émut Necker. « On ne peut, dit-il en 1784, dans son livre de l'*Administration des finances*, se défendre d'un sentiment pénible en observant que l'augmentation des soins du gouvernement pour sauver et conserver cette race abandonnée diminue le remords des parens et accroît tous les jours

(1) *Journal de Buvat*, II, p. 240.

le nombre des enfans exposés. » L'hôpital avait parfois des bonnes fortunes singulières. Le 2 février 1786, raconte Bachaumont, un M. de Challet, fermier-général sans enfans, avait adopté une petite fille trouvée qui devint plus tard Mme de Ville, et à laquelle, après la mort de sa femme, il remit une somme de 100,000 écus provenant de l'héritage de celle-ci. Mme de Ville, reconnaissante des soins qu'on avait pris d'elle dans la maison hospitalière qui l'avait recueillie, employa cette grosse somme à fonder une rente annuelle de 15,000 livres au profit de l'œuvre établie par saint Vincent de Paul.

La révolution, en brisant les priviléges sur lesquels était assise en grande partie la fortune des enfans abandonnés, se trouva en face de difficultés très graves; elle les envisagea avec calme et les accepta courageusement. Tous les hospices, tous les hôpitaux, furent autorisés à recueillir les enfans trouvés; le trésor national devait se charger des frais de leur entretien. La constitution de 1791 proclame hautement pour la nation le devoir de les élever; la loi du 28 juin 1793 dit : « La nation se charge de l'éducation morale et physique des enfans trouvés; ils seront désormais désignés sous le nom d'orphelins; toute autre dénomination est interdite. » Avec une grande habileté et pour diminuer les dépenses de l'état, la même loi promet des secours et « le secret le plus inviolable » aux filles-mères qui voudront allaiter leur enfant. Le 4 juillet 1793, on va plus loin, et l'on dépasse le but. A force de vouloir rompre avec le passé, qui imprimait une note d'infamie au fils illégitime, les législateurs de la convention semblent donner un encouragement à la débauche, car la loi qu'ils édictent promet aux filles-mères que leurs enfans seront indistinctement adoptés, et qu'on les appellera désormais les enfans de la patrie. L'état misérable du trésor, dépouillé d'espèces métalliques et gorgé d'assignats illusoires, ne permit pas à un tel projet de sortir en réalité du domaine de la théorie. Il y eut cependant un commencement d'exécution : par décret du 7 ventôse an II, les enfans de la patrie furent installés au Val-de-Grâce; mais dès le 10 vendémiaire un nouveau décret les fit transporter dans les bâtimens de Port-Royal et dans ceux de l'Institut de l'Oratoire. Les anciens hospices des enfans trouvés formèrent ainsi deux sections : la première, appelée la Bourbe et réservée aux filles-mères, aux femmes indigentes arrivées au dernier terme de leur grossesse, la seconde consacrée aux enfans assistés.

Non-seulement les enfans abandonnés à Paris étaient portés à l'hospice de la rue d'Enfer, mais on y envoyait sans vergogne ceux des départemens, et il existait des courtiers en abandon d'enfans. Ces hommes recueillaient dans les villages et dans les villes les en-

fans dont les mères refusaient de se charger; ils les emballaient, c'est le mot, dans une caisse matelassée qui se portait sur le dos à l'aide de bretelles; les enfans y étaient placés debout, et leur tête dépassait de façon qu'ils pussent respirer et ne point étouffer dans ces boîtes, que, par une ironie effroyable, les paysans appelaient des « purgatoires; » chaque boîte contenait trois enfans. Ainsi chargé, l'homme se mettait en marche, quelque temps qu'il fît, pluie ou grêle, neige ou soleil, s'arrêtant seulement pour prendre ses repas et donner de loin en loin un peu de lait aux pauvres créatures. Parfois, bien souvent, un enfant mourait en chemin; on n'avait point le loisir de remplir des formalités minutieuses, on jetait le frêle cadavre dans un fossé, on le recouvrait d'un peu de terre, et l'on continuait sa route. Arrivé devant l'hôpital, l'homme glissait les enfans dans le tour, et se hâtait de retourner « au pays » chercher de nouvelles victimes, car cet emploi était « son gagne-pain. » Mercier a vu 200 enfans couchés sur deux rangs dans la même salle; une nourrice suffisait à deux nourrissons. Ils étaient bien mal soignés, les pauvres petits, et ne luttaient pas longtemps contre la dure existence qu'on leur faisait. Dulaure, qui, si souvent inexact en matière de dates, est presque toujours bien renseigné quand il s'agit de chiffres, déclare qu'en 1797, sur 3,716 enfans reçus à l'hospice, 3,108 sont morts dans l'année. Si excessive qu'elle soit, cette mortalité n'a rien d'invraisemblable; à la même époque, on constate que sur 108 enfans envoyés en nourrice en Normandie, il en est mort 101; enfin, de nos jours, l'enquête de 1860 n'a-t-elle pas prouvé que la mortalité des enfans assistés est de 87 pour 100 dans la Seine-Inférieure, et de 90 pour 100 dans la Loire-Inférieure (1)?

En 1814, la Bourbe et la maison des Enfans-Trouvés furent séparées en deux services distincts, qui aujourd'hui encore n'ont plus rien de commun. La vieille maison de Port-Royal est devenue a Maternité, et la maison des oratoriens est restée l'hospice des Enfans-Trouvés, ou pour mieux dire des Enfans-Assistés, car c'est ainsi qu'on les désigne administrativement. Une loi du 27 frimaire an v, un arrêté directorial du 30 ventôse de la même année, un décret impérial du 19 janvier 1811, ont définitivement organisé le service des enfans recueillis par la charité publique. En fait, on ne doit les laisser séjourner à Paris, dans l'hospice de la rue d'Enfer, que le moins longtemps possible; on les confie à des nourrices de province, à des cultivateurs. On développe chez eux le goût de la vie des champs, on cherche à les attacher à l'agriculture, qui, en France, manque trop souvent de bras. Pour la conscription, ils

(1) *La Mortalité des nouveau-nés*, par Léon Le Fort. Voyez la *Revue* du 15 mars 1870.

sont soumis à la loi commune et non pas tous forcément destinés au métier de soldat, comme le voulait Napoléon Ier. De l'heure où ils ont été confiés à l'administration jusqu'au jour où ils ont atteint leur vingt et unième année, ils vivent sous la direction immédiate de l'assistance publique, qui a sur eux toute l'autorité que la loi confère aux tuteurs. La tutelle est très prévoyante et très active, la surveillance est sérieuse dans les quarante-six arrondissemens provinciaux où l'on entretient des enfans assistés; elle s'exerce par 2 inspecteurs principaux, par 25 sous-inspecteurs, par 278 médecins rémunérés, par les curés et par les agens du pouvoir municipal. Le nombre de ces malheureux, élevés, soutenus, protégés par l'assistance publique, est considérable. En 1869, il était de 25,486, dont 16,845 âgés d'un jour à 12 ans, et 9,001 de 12 à 21 ans; sur ce total, on comptait 13,116 garçons et 12,370 filles.

L'hospice n'est en réalité qu'un lieu de dépôt essentiellement transitoire; l'enfant qu'on y apporte part avec une nourrice aussitôt que sa santé lui permet de supporter le voyage, et il n'y revient que dans des cas de maladie fort grave, lorsque les soins qu'il reçoit au dehors sont insuffisans, ou lorsque son esprit d'insubordination réclame une discipline plus sévère. On hâte autant que possible le départ de l'enfant pour la campagne, car on a reconnu que le séjour de l'hospice lui était funeste pendant les premiers mois. C'est depuis 1861, à la suite de douloureuses expériences, que l'on s'est arrêté à ce parti, qui, jusqu'à présent du moins, a donné de bons résultats. Il est facile d'en juger en comparant les chiffres suivans : en 1858, l'hospice admet 5,322 enfans et en perd 1,211; en 1859, les admissions sont de 5,368, et les décès de 1,035; — en 1868, sur 5,603 enfans ayant séjourné à l'hospice, il en meurt 442; en 1869, les entrées s'élèvent à 6,009, et les décès ne comptent que pour 495. C'est là un progrès très sensible qui donne en moyenne une mortalité de 7.89 pour 100; celle qui frappe les enfans envoyés à la campagne est encore considérable : sur 21,147, il en est mort 1,785.

Quelle que soit la surveillance exercée sur les nourrices, elle ne peut être incessante, et il est bien difficile d'apprendre à des filles de campagne, imbues par tradition des idées les plus sottes et les plus antihygiéniques, qu'il ne faut pas bourrer les nourrissons d'alimens solides auxquels leur très faible estomac est rebelle. Combien parmi ces créatures ordinairement rapaces et stupides n'en existe-t-il pas qui, aujourd'hui encore tout comme au temps de Rousseau, pendant qu'elles vont aux champs ou à la ville, accrochent l'enfant à un clou sous prétexte que c'est le bon moyen d'éviter qu'il ne roule hors de son berceau! Ainsi suspendu, le pauvre être se démène, s'agite, pleure et s'endort de fatigue, épuisé,

énervé, oppressé par tant de larmes et d'efforts. Quelques-unes ont plus de malice encore, et, pour empêcher « le petit » de crier, elles lui donnent à sucer un nouet imprégné de laudanum ou d'une décoction de tête de pavot. Si avec un tel régime l'enfant ne meurt pas, c'est un miracle. Tout a été dit ici et ailleurs sur ce sujet, il n'y a plus à y revenir. On a constaté que l'allaitement artificiel était redoutable pour l'enfant, l'allaitement mercenaire ne vaut guère mieux; les tables de mortalité en donnent tous les ans des preuves singulièrement douloureuses et convaincantes.

Parmi les 6,009 enfans reçus en 1869 à l'hospice des Enfans-Assistés, 4,260 seulement ont été abandonnés; les autres, 1,749, n'ont été que déposés momentanément pendant que leurs parens ou les personnes qui en prenaient soin étaient à l'hôpital ou en prison. Le nombre des abandons a été à peu près le même pour les huit derniers mois de l'année, il a varié entre 365 pour mai et 310 pour août, qui correspond à décembre, un mois froid, désagréable, obscur et pluvieux pendant lequel on ne sort guère, où les ressources ménagées sont absorbées par les exigences du chauffage et de l'éclairage. Les quatre premiers mois au contraire sont très chargés : janvier 371, février 408, mars 428, avril 383 : ils correspondent aux longues journées, au printemps, à l'été, à mai, juin, juillet, août, aux parties de campagne, aux dîners sur l'herbe, aux promenades dans les forêts voisines de Paris, à toutes les sollicitations de la nature et de la jeunesse. Autrefois la vieille maxime de saint Vincent de Paul, que la charité doit ouvrir les bras et fermer les yeux, était largement pratiquée; l'abandon pouvait être non-seulement secret, mais absolument mystérieux. Un tour, qui existe encore, quoiqu'il ne serve plus, s'ouvrait près de la porte de l'hospice; on y déposait l'enfant, on tirait une sonnette d'appel, le tour pivotait sur lui-même, et la maison hospitalière prenait l'enfant sans même chercher à s'enquérir de son origine. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi; à la suite de longues discussions auxquelles ont pris part toutes les autorités intéressées, le tour a été supprimé par la raison qu'il était une sorte d'encouragement à l'abandon; cette suppression, que je crois regrettable, a peut-être amené bien des infanticides et bien des avortemens, mais du moins elle a permis, dans le plus grand nombre de cas, d'établir un état civil régulier pour les enfans. On sait donc d'où ils viennent, et l'on peut constater que les vingt arrondissemens de Paris les envoient dans des proportions très différentes. Le nombre de naissances des enfans abandonnés est presque toujours en rapport avec le genre de population. Si le seizième arrondissement, qui comprend Passy et Auteuil, qui renferme beaucoup de petits bourgeois tranquilles, n'a envoyé que 43 enfans, — si le septième, qui a les ministères, l'hôtel des Invalides et

un grand nombre de couvens, n'est compté que pour 58, — si le second, qui est exclusivement composé de quartiers riches, n'en fournit que 83, nous trouvons en revanche des chiffres très élevés dès que nous passons au quatrième, où s'enchevêtre le réseau des rues mal famées qui avoisinent encore l'Hôtel de Ville, 390, — au sixième, où vit la jeunesse des écoles, 442, — au dixième, qui, comprenant les faubourgs Saint-Martin et du Temple, donne asile à un grand nombre d'ouvriers, 623; — enfin nous arrivons au total vraiment considérable de 805 dans le quatorzième, qui, s'allongeant entre la Chaussée-du-Maine et le boulevard d'Enfer, abrite une population composée en partie d'artistes inférieurs, de bateleurs, d'ouvriers sans ouvrage et de coureurs de barrières. Ce ne sont point positivement des marquises et des duchesses qui abandonnent leurs enfans, on peut le croire, et les femmes qui ont ce triste courage appartiennent presque toutes aux plus humbles conditions sociales. Les plus nombreuses sont, — à Paris surtout, où la domesticité est une école permanente de démoralisation, — les servantes et les cuisinières, qui entrent dans la statistique générale pour 1,398. Viennent ensuite les couturières, 917, et les journalières, 418 ; mais des études suivies m'ont prouvé que toutes les fois qu'une femme de mauvaises mœurs est arrêtée en flagrant délit de prostitution clandestine et qu'on lui demande son état, elle ne manque pas, selon qu'elle est plus ou moins jeune, de se dire couturière ou journalière. C'est donc, pensons-nous, à la charge des filles insoumises qu'il faut mettre le chiffre de 1,335, auquel on peut aussi sans risque d'erreur ajouter le contingent de celles qui ont des professions non déterminées, 520, et de celles qui n'ont pas de profession du tout, 135, ce qui donne un total de 1,990 enfans abandonnés par des femmes vivant de débauche. Parmi les corps d'état désignés, le plus réservé est celui de parfumeuse, qui s'arrête au faible chiffre de 3. Le tableau des « causes d'abandon (1) » est sinistre à étudier; la lâcheté de l'homme y apparaît dans toute sa laideur; c'est la femme seule, la mère, qui porte tout le poids; pour elle seule sont la souffrance et la honte. Le mystère tient sa place dans ce lugubre tableau, et l'on peut se livrer à bien des conjectures romanesques en voyant que 24 abandons ont eu lieu parce que la mère était dans la nécessité de cacher la naissance de son enfant.

(1) La principale cause d'abandon, celle qu'on invoque presque toujours, est l'indigence, ou du moins l'impossibilité de subvenir à l'entretien de l'enfant; 3,321 fois, ce motif a été donné par les mères elles-mêmes; 340 fois, on a constaté le décès de la mère; 230 fois, elle a disparu, elle s'est sauvée devant la responsabilité qui lui incombait; 115 fois, on s'est trouvé en présence d'infirmités si graves que la malheureuse était hors d'état de garder son enfant.

II.

Il faut qu'une mère ait une résolution bien fortement chevillée dans l'âme pour oser franchir le seuil de cette maison où son enfant va disparaître à jamais. Dans le premier bureau, qu'on peut sans hésiter comparer au greffe d'une prison, un commis-secrétaire est installé en permanence derrière une table en bois de chêne; la pièce est bien éclairée, située au rez-de-chaussée et munie d'une sorte de lit de camp garni de toile cirée, posé au-dessous d'un crucifix que je voudrais voir remplacé par le Christ accueillant les enfans, *sinite parvulos ad me venire*. Pendant que j'étais là, compulsant des registres, une femme entra. Elle était fort jeune, dix-neuf ans à peine, médiocrement jolie, le nez en l'air, la bouche trop fendue, des yeux bleus très doux : un type de Parisienne à la fois sentimentale et gouailleuse. Elle sanglotait et tenait dans ses bras un enfant âgé d'une dizaine de jours environ, embéguiné d'un joli bonnet de dentelles à faveurs roses. Elle s'assit ou plutôt se laissa tomber sur une chaise, et dit : « Voilà ma petite fille, je ne puis pas la garder, je vous l'apporte. » Par une sorte de geste machinal de la main, elle essuyait violemment ses yeux inondés de larmes; ses doigts laissaient de longues traces grises et humides sur son visage parsemé de taches de rousseur. Les hoquets secouaient sa voix; tout à coup elle s'interrompit, retira son soulier, l'agita pour en faire tomber du sable qui la gênait, et se reprit à pleurer. On la questionna. « Pourquoi abandonnez-vous votre enfant? — Je ne gagne que 20 sous par jour, je n'ai pas de quoi le nourrir. » Pendant ce temps, la petite fille s'étant mise à crier, elle la retourna et lui tapota le dos. Le commis remarqua la netteté, l'adresse de ce geste, qui dénote des habitudes maternelles acquises, et aussitôt il lui dit : « Vous avez plusieurs enfans? — Oui, monsieur, j'en ai un autre, un garçon, à la maison. — Quel est le père? » Elle hésita un peu et répondit : « Un soldat. » L'interrogatoire réglementaire et formulé d'avance sur une feuille imprimée commença. On lui demanda les noms de l'enfant, le lieu, la date de sa naissance, s'il était baptisé, s'il était légitime ou naturel. A la question : « Vous a-t-on dit que vous ne pourriez avoir de ses nouvelles que tous les trois mois, et que jamais vous ne sauriez où il est? » Elle courba les épaules, inclina la tête, se tassa sur elle-même comme si un poids trop lourd l'avait accablée, et ses sanglots redoublèrent. Quand toutes les réponses eurent été inscrites, on lui passa la plume pour signer le procès-verbal, elle déclara qu'elle ne savait pas écrire. Le commis tira un cordon de sonnette, et bientôt une fille de service apparut; elle prit l'enfant, l'étendit sur le lit de

camp, vérifia le sexe, et dit : « Une petite fille. » A ce moment, la mère se jette à genoux, saisit son enfant, l'embrasse avec transport, et restait penchée, collée sur sa fille comme si elle eût voulu ne jamais s'en séparer. Le commis se leva, vint à la femme, et lui dit avec ce flegme que donne l'habitude du même spectacle souvent répété : « Si cela vous fait tant de peine d'abandonner cet enfant, pourquoi ne le gardez-vous pas ? » Elle se redressa d'un bond, passa sa manche sur son visage tuméfié, ne se retourna même pas, poussa la porte et s'enfuit. Je demeurai stupéfait; le commis me regarda et me dit : « C'est toujours comme ça ! »

Oui, « c'est toujours comme ça, » lorsque c'est la mère elle-même qui fait l'abandon, car elle se trouve tirée entre les mouvemens instinctifs de la nature et une résolution irrévocablement prise; mais les choses se passent bien plus simplement lorsque c'est un intermédiaire désintéressé, une sage-femme par exemple, qui apporte l'enfant. Pour beaucoup de femmes de cette espèce, le nom qu'on leur donne est bien celui qu'elles méritent, *saga* signifie sorcière : plus que d'autres, et par leurs fonctions mêmes, elles sont accoutumées aux œuvres ténébreuses qui déroutent la justice et lui échappent le plus souvent. Ces créatures excellent à épouvanter les pauvres filles qui ont recours à elles à la dernière heure; elles les effraient sur les suites d'une première faute, les poussent à se débarrasser de leur enfant, et se chargent, moyennant salaire, d'accomplir toutes les formalités imposées. Souvent encore c'est le garçon de bureau d'un commissaire de police qui, tenant entre ses bras un paquet de chiffons où s'agite un petit être chétif, vient faire les déclarations requises; dans ce cas, presque toujours c'est un enfant réellement trouvé qu'il apporte ainsi. En 1869, on en a reçu quatre-vingts de cette catégorie, qui tous avaient été exposés dans des lieux publics, églises, rues, jardins, passages; l'un d'eux avait été abandonné dans une voiture de place.

Tous les jours, la préfecture de police et les hôpitaux envoient à l'hospice de la rue d'Enfer les enfans dont les parens sont « empêchés, » parce qu'ils ont été écroués en prison ou sont entrés à l'hôpital. J'ai vu arriver « le dépôt » de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire sept ou huit bambins de tout âge, vêtus, les uns de guenilles, les autres de ces costumes prétentieux, décolletés, qui semblent faits pour des chiens savans; du reste indifférence absolue sur ces jeunes visages, à peine un sentiment de curiosité éveillé par la vue d'un endroit nouveau. Ces enfans sont gardés à l'hospice jusqu'à ce que les parens aient fini leur temps ou soient guéris. Fréquemment cette hospitalité transitoire est rendue définitive; lorsque les parens meurent et que nulle âme charitable ne consent à se charger de l'orphelin, on fait administrativement ce qu'on nomme l'abandon, et l'enfant

devient jusqu'à sa majorité le pupille de l'assistance publique. Pour reconnaître à première vue les enfans abandonnés et les enfans déposés, on leur donne jusqu'à l'âge de cinq ans un signe distinctif, qui est un collier. Celui-ci est en os, composé de 17 olives blanches, orné d'une médaille d'argent portant à la face l'image de saint Vincent de Paul, au revers le mot *Paris*, et un numéro d'ordre, qui est celui de l'inscription. Ce collier est destiné aux abandonnés; il est de couleur bleue pour les garçons déposés, de couleur rose pour les filles : de plus, sur le revers de la médaille, au-dessus du numéro matricule, il porte le mot *dépôt*. Pour l'enfant abandonné, on prend une autre précaution : sur une fiche en parchemin, on écrit ses noms et prénoms, la date de sa réception, 'heure, le jour de sa naissance. Cet acte d'état civil, cousu entre deux rubans, tracé à l'aide d'une encre indélébile, est fixé à son bras pendant les premiers jours et est ensuite attaché à la première feuille de son livret distinctif. Le collier est d'invention récente; autrefois on mettait aux enfans assistés des boucles d'oreilles d'une forme particulière, vieil usage barbare qu'on a bien fait de répudier, car il laissait pour toute la vie une trace que rien ne pouvait effacer.

L'hospice est très vaste; la vieille maison des oratoriens ne fut plus suffisante lorsqu'on décida en 1836 la réunion des orphelins du faubourg Saint-Antoine aux enfans trouvés de la rue d'Enfer. On l'a agrandie en y ajoutant deux ailes énormes, qui contiennent des classes, des dortoirs larges et convenablement aérés. Les jardins sont magnifiques; il y a surtout une haute futaie d'ormeaux entourée de gazons verts, où broutent quelques chèvres, qui pourrait rivaliser avec plus d'un parc princier. C'est à côté de ces grands ombrages qu'est situé le gymnase, où les enfans qui sont en âge d'en profiter prennent des leçons de souplesse et d'agilité sous la direction d'un professeur spécial. Malgré cette verdure, malgré l'espace, malgré l'éblouissante propreté qui règne dans tous les appartemens, je ne connais pas d'hôpital, de prison plus pénible à visiter que cette maison où la charité et la science réunissent leurs efforts pour élever des enfans malingres. M. Michelet l'appelle « le funèbre hospice; » il a raison. Lorsqu'on voit des détenus pâtir dans leur triste cellule, lorsqu'on rencontre un vieillard indigent et infirme qui se traîne en béquillant dans les préaux d'un refuge, à l'un et souvent à l'autre on peut dire : Qu'as-tu fait de la vie, et n'as-tu pas aujourd'hui le châtiment des fautes que tu as commises? mais à ces enfans que peut-on reprocher? C'est vers ces pauvres êtres si injustement misérables que la charité devrait se tourner avec le plus de largeur et de persistance, car là tout est à sauver, la chair et l'esprit.

Certes ils sont mieux, beaucoup mieux soignés par les filles de

service, par les sœurs, par les surveillantes, par les chirurgiens, par les médecins, par les internes attachés à la maison, qu'ils ne l'auraient été chez leurs parens; le cœur n'en reste pas moins navré en regardant ces orphelins dont le père et la mère ne sont point morts. — Dès qu'ils ont été reçus au bureau d'admission, on les porte à la crèche, pièce immense contenant 85 berceaux et située au-dessus de la chapelle, dont elle a fait partie jadis et dont elle a exactement les dimensions. Sur le linteau de la porte, on lit une inutile inscription : « Mon père et ma mère m'ont abandonné, mais le Seigneur a pris soin de moi. » Pourquoi se payer de lieux-communs et cacher la réalité derrière des mots de convention? Dans ce cas, le Seigneur s'appelle l'assistance publique et le budget de la ville de Paris. Quand l'homme collectif répare l'injustice de l'homme individuel, il est puéril d'en faire remonter la gloire jusqu'à la Divinité. Devant une immense cheminée, un lit de camp est placé sur lequel on réchauffe, on change les enfans. J'ai dit que la salle contenait 85 berceaux; je me suis mal exprimé, ce sont 85 petits lits en fer, montés sur roulettes, et qu'on ne peut faire vaciller au grand préjudice des nourrissons. Il suffit de les voir couchés, presque enfouis dans leur lit abrité d'un rideau blanc, pour reconnaître combien déjà ils ont souffert avant de naître; ils ont des visages fanés, ridés, sans consistance : Gulliver les prendrait pour des centenaires de Lilliput. Pour allaiter ces pauvres petits jusqu'à ce qu'ils soient nantis d'une nourrice spéciale, on a des nourrices sédentaires qui vivent dans un grand dortoir qu'on voudrait cependant voir plus spacieux. Ces femmes, auxquelles on donne un franc par jour, indépendamment du logement et de la nourriture, sont généralement des filles-mères qui ont perdu ou déjà sevré leur enfant. Une chambre très étroite, trop étroite, forme ce qu'on nomme le quartier des sevrés; on y entre à neuf mois, ce qui, en bonne hygiène, nous semble singulièrement prématuré. En pénétrant dans cette pièce, on est saisi à la gorge par une insupportable odeur de beurre aigri mêlée à des émanations ammoniacales d'une nature particulière. Les enfans, tout petits et morveux, couverts d'un sarrau de toile bleuâtre, sont assis sur un banc et appuyés contre la muraille. On comprend vite, à les voir, qu'ils vivent déjà sous l'empire d'une certaine discipline. Ils ont de pauvres mines boudeuses, et ils m'ont paru beaucoup trop tranquilles. On a eu beau accrocher à une porte d'armoire un immense polichinelle, ils ne le regardent guère et sourient à peine quand on tire la ficelle qui agite le fantoche. Ils s'ennuient, cela est visible.

L'enfant, qui est la vie nerveuse par excellence, qui a le geste irréfléchi, le mouvement instinctif, pâtit promptement, diminue et s'étiole lorsqu'il est immobile. Les bonnes nourrices le savent bien;

celles de Normandie disent : Il faut *sauter* les enfans; il faut les *mouver*, disent les Bourguignonnes. Ceux auxquels manque cette gymnastique artificielle, qu'on ne fait point danser sur les bras, qui n'ont jamais vu la « risette » maternelle, qui n'ont point entendu les berceuses naïves et lentes qui les calment et les endorment, qui n'ont pu se rouler à l'aise sur l'herbe des champs ou sur le parquet des chambres, qui sont maintenus dans un repos anormal, ceux-là tombent en mélancolie, se fanent et trop souvent meurent. On cherche un nom scientifique, une cause secrète, peut-être héréditaire, à la maladie qui les a emportés; il est inutile de se donner tant de peine : ils sont morts tout simplement d'inaction. Or cette activité permanente qui développe les forces de l'enfant, qui lui procure un bon sommeil, qui en un mot lui donne la vie, est-elle possible à l'hospice de la rue d'Enfer? Non; le personnel est insuffisant. Il n'a rien de commun, je me hâte de le dire, avec celui des hôpitaux, et les filles de service ne peuvent, sous aucun rapport, être comparées aux infirmières. Ce sont pour la plupart des filles de campagne, des Auvergnates et des Bretonnes, spécialement choisies par les sous-inspecteurs provinciaux des enfans assistés et par eux envoyées à l'hospice de Paris. Elles sont assidues, fort dévouées et forcément désintéressées dans un établissement où les pensionnaires, n'ayant jamais un sou vaillant, ne peuvent rien donner; mais leur nombre est trop restreint. Chacune en moyenne a dix enfans à soigner, à faire manger, à nettoyer, à changer, à coucher, à endormir. Récemment on a augmenté ce service, et cependant il reste encore au-dessous des besoins. Les choses se modifieront, il faut l'espérer, et arriveront à un état meilleur; mais actuellement, lorsqu'on veut porter un remède radical et immédiat au mal constaté, on se heurte à d'insupportables questions d'argent qui paralysent les volontés les plus robustes et font ajourner des améliorations essentielles.

Pour ces chétives créatures, dont bien souvent la vie ne tient plus qu'à un fil quand on les apporte à l'hospice, une infirmerie n'est que trop nécessaire. Aussi celle de la maison est vaste, bien distribuée et divisée en deux services : celui de la médecine et celui de la chirurgie. En visitant ce dernier, on est surpris du nombre d'enfans couchés sous des rideaux bleus et dont les yeux sont cachés par une compresse humide : ceux-là sont atteints d'une ophthalmie que trop souvent ils doivent à leur mère. Cette infirmerie est navrante à voir, elle est l'image même de l'abandon. Malgré le va-et-vient des servantes qui s'empressent autour des petits lits, malgré la présence active et bienfaisante des sœurs, qui, là plus que partout ailleurs, sont d'admirables infirmières, l'enfant, au moment où il a le plus besoin d'être choyé et dorloté, est dans une solitude désespérante. Je me suis arrêté à regarder une pauvre fillette de quatre ou cinq

ans qui avait la rougeole. Blonde et charmante, vêtue d'une camisole de cotonnade à fleurs roses, portant au cou le collier du dépôt, elle dormait, agitée, fiévreuse, visitée par un cauchemar. Tout à coup elle se réveillait en sursaut avec un geste d'effroi, regardait autour d'elle, ne voyait que mon visage inconnu, et remettait avec découragement sa petite tête sur l'oreiller. On est très bon pour ces enfans, on cherche à les désennuyer. Au lit, ils ont des images à regarder : dès que la convalescence leur permet de se lever, on leur donne des joujoux; mais la gaîté ne leur revient guère, et j'en ai vu plus d'un, assis sur le parquet, tenant un pantin entre les bras, immobile, regardant machinalement devant lui, et perdu dans une de ces rêveries profondes qui à cet âge nous semblent si mystérieuses.

Comme les autres hôpitaux, l'hospice des Enfans-Assistés possède, loin des pavillons occupés, une salle de repos où l'on garde les morts; c'est dans un cercueil banal, en chêne garni d'armatures de fer, afin qu'il dure longtemps, qu'on les emporte revêtus d'une longue chemise blanche qui les enveloppe tout entiers. On les confie à la terre nue après que l'église a prié sur eux; mais pour ceux-là nul parent ne suit le petit corbillard : ils s'en vont comme ils sont venus, indifférens à tous, et ne laissent derrière eux aucun regret. Sur la table d'autopsie, il y avait deux cadavres, maigres, émaciés, déjà marqués de taches violettes; l'un était celui d'un hydrocéphale, vaste tête qui semble faite pour le génie, et où l'idiotie va presque toujours se loger. De grosses mouches vertes bourdonnaient autour d'eux. C'est presque un soulagement de voir morts des enfans à qui était réservée la destinée qu'on peut prévoir. Ils ne sont pas à plaindre, et, pour ce qui les attendait dans la vie, ils ont bien fait de s'arrêter sur le seuil et de ne point aller plus avant. Tout donne une impression triste dans cette maison, tout, jusqu'à la vaste chapelle où chaque matin l'on baptise les enfans apportés la veille.

Dans une grande salle, nous avons assisté au goûter des petites filles; on leur distribuait de belles tartines de pain tendre amplement revêtues de marmelade de prunes, dont elles se barbouillaient d'importance. Chez ces enfans, le plus souvent le geste est brusque, cassé, à angles droits, presque animal. Avec elles, les sœurs et les filles de service ont une patience à toute épreuve; mais le type le plus intéressant de la maison est un surveillant qui a charge des garçons. C'est un homme d'une cinquantaine d'années environ, de tenue un peu militaire, très propre et soigné dans son uniforme, beau parleur et poussant la politesse jusqu'au raffinement. Il mène sa petite bande par des procédés tout particuliers, et il faut

11.563

convenir qu'ils lui réussissent admirablement. Les enfans amenés en dépôt à l'hospice appartiennent généralement à la catégorie où Auguste Barbier a rencontré son « pâle voyou. » Ils ne pèchent pas précisément par l'excès des belles manières, ils ont vécu près du ruisseau, ils sont impudens, insolens et malpropres; entre eux, ils s'appellent volontiers « Pif-en-l'air » ou « Tape-à-l'œil. » Le surveillant ne tolère point de semblables familiarités, il veut qu'on soit respectueux les uns pour les autres, et il prêche d'exemple. Si l'un de ces gamins rappelle par certain côté le bon roi Dagobert, ce qui arrive fréquemment, il le fera prévenir par un de ses camarades auquel il dira : « Monsieur Edmond, veuillez avoir l'extrême complaisance de prévenir M. Gustave que le désordre de sa toilette est regrettable, et que, lorsqu'il se retourne, on peut concevoir une opinion fâcheuse des soins qu'il prend de sa personne. » La commission est répétée presque mot pour mot. Je n'en croyais pas mes oreilles. Les enfans ouvrent de grands yeux, s'étonnent d'abord, finissent par comprendre ces phrases emphatiques, et les substituent peu à peu à l'argot malsonnant qu'ils avaient l'habitude de parler. Lorsque le langage se modifie, de nouvelles idées naissent, et les habitudes ne tardent pas à s'en ressentir. L'emploi de termes pompeux et trop choisis frappe beaucoup les enfans : aussi ceux de l'hospice adorent-ils le surveillant; il les mène au doigt et à l'œil, menace quelquefois, ne punit jamais, et obtient tout ce qu'il veut sans rigueur : c'est un des plus précieux auxiliaires de l'administration. On a voulu dessiner des chemins, des quinconces dans la futaie d'ormeaux; le surveillant s'en est chargé, et avec le concours de « ces messieurs » il a fait une œuvre de jardinage fort convenable. Bien plus, il est chef de troupe et directeur de théâtre. Il a peinturluré des décors, il les dispose dans une grande salle qui sert de classe, il fait apprendre quelque pièce de Berquin ou de Bouilly aux plus intelligens des pupilles, et à certains jours de fête on donne une grande représentation. Ce sont des joies qu'on peut imaginer : l'émulation est excitée, l'attente pleine d'émotion, le plaisir très vif. Sans bien s'en rendre compte peut-être, cet excellent homme a résolu le difficile problème de fortifier le corps et d'occuper l'esprit des enfans. Il n'en est pas plus fier du reste, et lorsqu'on le félicite des résultats qu'il obtient, il en fait remonter hiérarchiquement tout le mérite au directeur de l'hospice.

III.

Ce sont les sous-inspecteurs provinciaux qui sont chargés du recrutement, toujours si difficile et si délicat, des nourrices. Celles-

ci sont fournies surtout par onze départemens; la Nièvre, l'Allier et le Pas-de-Calais sont ceux qui en envoient le plus. Elles ont dans les vieux bâtimens de l'hospice une salle commune; elles s'y tiennent pendant le jour et travaillent à quelque ouvrage de couture en attendant qu'on leur ait remis un nourrisson, ou que le moment de partir soit venu. La nuit, elles couchent dans un dortoir situé sous les combles, où les lits, trop nombreux, ne sont pas assez espacés. A les voir assises et tirant l'aiguille, un peu déroutées par ce milieu inconnu, n'osant guère parler à voix haute à cause de la surveillante qui les garde, on reconnaît promptement leur provenance, non pas au costume, qui tend de plus en plus à devenir uniforme en France, mais à la coiffure, qui a conservé quelque originalité de terroir; les femmes d'Ille-et-Vilaine portent le petit bonnet plissé qui rappelle de loin la bandelette égyptienne; celles de la Sarthe ont l'horrible coiffe qui paraît avoir été inventée précisément pour faire valoir les défauts du visage; celles de l'Allier sont à demi enfouies sous le chapeau de paille à rubans noirs qu'on place comme un casque sur le front, qui cache les yeux et découvre la nuque. Toutes ces femmes m'ont paru d'une laideur exemplaire, certificat de vertu que les sous-inspecteurs recherchent peut-être avec soin. Lorsque l'heure de rejoindre leur pays est arrivée pour elles, on leur remet la layette (1), un flacon de miel rosat destiné à combattre le muguet, qui si souvent attaque les nouveau-nés, et pour elles-mêmes, afin qu'elles n'aient point froid en route dans les inhospitaliers wagons de troisième classe, que l'administration des chemins de fer ne chauffe même pas en hiver, on leur donne un manteau en molleton bleu très ample et muni d'un capuchon. Les frais de voyage sont naturellement à la charge de l'administration, qui, en 1869, a dépensé 170,107 francs 6 centimes pour cet objet. Les mois de nourrice et la pension des enfans assistés sont réglés par un tarif uniforme, qui a été légèrement augmenté il y a cinq ans. Pendant la première année, la nourrice reçoit 15 francs par mois, pendant la seconde 12 francs, pendant la troisième et la quatrième 8 francs, pendant la cinquième et la sixième 7 francs, de la septième à la douzième 6 francs. L'enfant est-il gardé par la femme qui l'a nourri? Souvent. C'est au reste le devoir des sous-inspecteurs de déplacer les pupilles de l'assistance quand il le juge convenable, et de leur trouver des familles adoptives qui en prennent soin et les dirigent dans la bonne voie.

(1) La layette emportée par les nourrices est très complète; elle se compose de 4 béguins, 2 bonnets d'indienne, 2 brassières de laine, 2 brassières d'indienne, 1 calotte de laine, 4 chemises à brassière, 12 couches, 1 couverture de berceau, 4 fichus simples, 3 langes piqués, 2 langes de laine. La valeur en est de 25 francs 82 centimes.

Ainsi qu'on peut le remarquer, le prix de la pension est en sens inverse de l'âge de l'enfant, car, au fur et à mesure qu'il grandit, il peut rendre mille petits services qui sont une sorte de compensation aux soins dont il est l'objet. A six ou sept ans, selon les pays qu'il habite, il peut conduire aux champs les dindons ou les oies; à dix ans, il garde les moutons, il tresse des paniers, il jette la bottelée de foin dans le râtelier des écuries, il porte la pitance aux hommes qui font la moisson. A douze ans, la pension est supprimée, car il est considéré comme pouvant fournir un travail équivalent à la nourriture qu'il reçoit. Jusqu'au même âge, il est habillé par l'administration, qui chaque année lui fait remettre une *vêture* proportionnée à sa taille et à son développement présumé. Il est stipulé avec les nourriciers que les enfans doivent fréquenter les écoles communales depuis six ans jusqu'à quatorze. Pour les encourager à faire donner quelque instruction aux pupilles, on leur accorde une gratification, et l'on paie une somme mensuelle, variant de 50 centimes à 1 franc 50 centimes, aux instituteurs et institutrices dont les classes sont fréquentées par les enfans assistés. En 1869, les encouragemens pour l'instruction ont grevé le budget de l'assistance publique d'une somme de 85,458 francs 25 centimes. Malgré un tel chiffre, il paraît qu'elle n'est pas encore assez élevée, car, sur 8,145 enfans qui auraient dû faire acte de présence aux écoles, 6,672 seulement les ont suivies. Le paysan ne comprend pas encore bien l'utilité de l'instruction; pour lui, le temps qui n'est pas employé à un travail manuel est du temps perdu. Les préjugés en cette matière sont singulièrement tenaces, et nous leur devons d'offrir cette anomalie au moins étrange d'un peuple qui ne sait ni lire ni écrire, et dont le premier droit politique est le suffrage universel. L'instruction religieuse est moins négligée, et sur 2,745 enfans qui par leur âge étaient arrivés au moment de la recevoir, 2,094 ont pu en profiter.

L'assistance publique, agissant par les sous-inspecteurs, ne néglige aucun moyen d'enseigner à ses pupilles la grande vertu domestique et sociale, qui est l'économie; elle leur apprend à connaître le prix de l'argent. Du reste elle prêche d'exemple, et souvent elle a prouvé à quelle somme de résultats importans on pouvait parvenir avec des ressources restreintes bien employées. Le nombre des livrets de caisse d'épargne appartenant aux enfans assistés était en 1869 de 5,428, représentant la valeur relativement considérable de 394,076 francs 75 centimes. Si de telles habitudes d'ordre et de régularité étaient propagées, développées, entretenues dans la classe ouvrière, le problème social serait bien près d'avoir reçu la solution qu'il sollicite en vain de tous côtés. L'assis-

tance, qui ouvre des yeux très clairvoyans sur ses pupilles, qui les suit partout où le sort les emmène, qui ne les abandonne jamais, même devant les tribunaux (1), récompense ceux dont la conduite a été irréprochable. Treize fondations d'importance différente lui ont été léguées pour fournir un petit pécule, un livret de caisse d'épargne, une dot, aux enfans dont on est satisfait; en 1869, 178 pupilles ont été jugés dignes d'encouragement, et se sont partagé une somme de 15,936 francs 20 centimes.

Dans cette population d'enfans, sur lesquels l'ascendance pèse parfois comme un vice originel, comme une sorte de déformation mentale reçue dans les limbes de la gestation, on ne rencontre pas toujours des natures sans défaut, et parfois l'on se heurte à des caractères vicieux, naturellement coudés, qu'il est impossible de redresser par l'exemple et par l'éducation. En général on n'a pas cependant à se plaindre trop vivement, car en 1869, sur 9,000 élèves de 13 à 20 ans, 32 seulement ont eu maille à partir avec la justice, mais pour des faits qui n'offraient aucune gravité réelle. Un même nombre d'individus ont fait preuve d'un esprit d'indiscipline et de révolte tellement insurmontable qu'il a fallu les faire détenir à titre de correction paternelle; 4 garçons et 28 filles ont dû passer par la Petite-Roquette et le *séparé* de Saint-Lazare, mesure très regrettable à laquelle on se trouve parfois réduit en présence de natures absolument rebelles, mais qui ne produit jamais que de mauvais résultats. Sans avoir à revenir ici sur ce que nous avons déjà dit en parlant des prisons, on peut affirmer que tout ce qui a séjourné dans ces deux maisons est destiné au banc de la cour d'assises et au registre de la prostitution. A plusieurs reprises, on a dirigé les pupilles vicieux vers des colonies agricoles qui promettaient monts et merveilles; mais toujours on a échoué dans chacune de ces tentatives, dont l'historique est intéressant à tracer, car il prouvera une fois de plus combien ces sortes d'institutions sont défectueuses dans notre pays.

Ce fut en 1850 que l'assistance publique essaya de ce système, auquel elle fera bien, je crois, de ne jamais revenir. Un jésuite, le père Brunauld, avait créé en Algérie, près de Bouffarik, la colonie agricole de Ben-Aknoun; moyennant une rétribution journalière de 75 centimes par enfant de 12 à 15 ans et de 50 centimes pour les enfans de 15 à 18 ans, il s'engageait à en faire de bons agriculteurs, à leur remettre une somme de 100 francs à leur majorité et

(1) « Lorsqu'un élève est l'objet de poursuites judiciaires, le sous-inspecteur doit faire toutes les démarches nécessaires afin de lui éviter, s'il est possible, les suites toujours fâcheuses d'une condamnation. » *Instruction générale sur le service des enfans assistés du département de la Seine;* 1869, article 82.

à leur faire obtenir une concession de 4 à 5 hectares de terrain. Dès 1851, l'assistance lui expédia 100 de ses pupilles et 100 enfans indigens, pris à Paris avec l'autorisation de leur famille; on n'avait pas choisi les enfans vicieux, au contraire, et comme l'on concevait de grandes espérances sur le sort de cette colonie algérienne, on n'avait autant que possible envoyé que de bons sujets. Tout nouveau, tout beau, dit notre vieux proverbe. Pendant les premières années, on s'applaudissait du parti qu'on avait embrassé; les nouvelles de Ben-Aknoun ne laissaient rien à désirer, et l'on disait volontiers : Il n'y a vraiment que les jésuites qui sachent diriger les enfans. On n'allait pas tarder à déchanter. Vers 1855, les renseignemens parvenus à l'administration n'étaient point satisfaisans. En 1856, on peut prévoir déjà une dissolution prochaine. Le 3 juillet 1857, le ministre de la guerre, édifié sur les mérites des élèves du père Brunauld, déclare qu'il ne leur accordera plus de concession; en même temps l'assistance décide qu'elle n'enverra plus ses pupilles à Bouffarik. En 1858, l'administration de la colonie met les clés sur la porte, et l'expérience est terminée. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le père Brunauld avait très nettement vu par où péchait son système; mais, s'il reconnut le mal, il paraît qu'il n'en trouva point le remède. Dans son *Rapport à l'empereur sur l'emploi des enfans trouvés de France pour la colonisation de l'Algérie*, il dit en propres termes : « La règle est trop vexatoire; à un certain âge, elle devient pesante, les élèves éprouvent peu à peu le besoin d'une liberté plus grande et d'un supplice moins constant. Trop peu de liberté, pas assez d'inquiétude pour l'initiative personnelle, voilà les obstacles. Conclusion : contrairement à nos idées premières, qui, sur ce point, ont dû se modifier, les enfans agglomérés ne peuvent en moyenne gagner leur vie dans le travail des champs. »

Pendant qu'on essayait avec autant de bonne foi que d'insuccès de faire des colons avec les enfans de bonne conduite, on envoyait les enfans rebelles dans diverses colonies pénitentiaires où leur sort ne paraît pas avoir été digne d'envie : à Varègues, dans la Dordogne, chez l'abbé Vedey, — à Montagny, près de Châlon-sur-Saône, chez M. Fournet, — à Blanzy, dans le département de Saône-et-Loire, chez l'abbé Béraud, — aux Bradières, dans la Vienne, chez M. Grousseau. Ces différens envois ont lieu de 1853 à 1855. L'année suivante, Varègues et Montagny tombent en déconfiture; deux ans après, c'est le tour de Blanzy. Aux Bradières, les évasions sont si fréquentes et ont des résultats si singuliers qu'on s'inquiète. En effet, les pupilles de l'assistance se sauvent, mais c'est pour venir se réfugier à l'hospice, afin d'éviter les mauvais traitemens et de trouver une nourriture suffisante. Une enquête est ouverte, et l'on

constate qu'aux Bradières les élèves couchent, hiver comme été, sur la paille, dans des bâtimens en bois, sans vitres et simplement clos avec des volets; de plus, au réfectoire et sur les travaux, les pauvres enfans étaient accompagnés par des contre-maîtres toujours armés de longues baguettes dont l'usage se devine facilement: tous les pupilles furent immédiatement rappelés. En 1855, on avait placé 30 jeunes filles indisciplinées à Conflans, dans la maison succursale du Bon-Pasteur d'Angers; elles s'en échappent, surtout au moment du carnaval, et viennent à Paris prendre des distractions qui n'avaient rien de commun avec la règle du couvent où elles étaient enfermées. On renonce pour elles à ce système d'amendement, et on les envoie brutalement à la maison des Dames-Saint-Michel, à celle de la Madeleine, et même en correction à Saint-Lazare. On voulut avoir recours à la colonie modèle par excellence, à Mettray; mais il ne semble pas qu'on se soit arrêté à rien de définitif, car l'éminent directeur, M. de Metz, déclare que la vie agricole ne peut produire d'amélioration sérieuse que si elle se prolonge dans la vie militaire ou la vie maritime. La seule institution qui n'ait pas donné de résultats désastreux est le pensionnat que l'abbé Halcuin a fondé à Arras; on y reçoit l'instruction primaire, et, — tout le nœud de la question est là, — loin de contraindre les enfans à des travaux de culture qui leur répugnent, on leur enseigne un état en les mettant en apprentissage chez des artisans de la ville où ils vont passer la journée. Aussi, à partir de 1861, on renonce définitivement à l'envoi dans les colonies agricoles, et l'on conserve seulement quelques élèves dans le pensionnat d'Arras, où ils sont élevés et nourris pour la faible rétribution de 36 francs par trimestre. Du reste, les directeurs des colonies pénitentiaires semblent s'être rendu justice; on disait à l'un d'eux : Quel est le résultat de votre système d'éducation? Il répondit : Un seul, l'évasion.

L'assistance publique avait songé un instant, à l'époque la plus vive de ses illusions, à créer pour son propre compte une exploitation à la fois agricole et pénitentiaire où elle dirigerait ses pupilles récalcitrans. Dix années d'expériences pénibles et de déboires toujours renouvelés lui ont sans doute fait ajourner ce projet. Il vaut bien mieux laisser l'enfant dans la famille qui l'a recueilli tout petit, qui par lui a eu un gain minime, mais régulier, qui finit par le considérer comme l'un des siens, qui l'aime, l'adopte parfois légalement, le marie dans des conditions acceptables et même le rachète du service militaire. Ces faits sont moins rares qu'on ne serait tenté de le croire; il ne se passe pas d'années que l'administration n'en ait à enregistrer de semblables, et ce n'est peut-être pas sans un certain orgueil qu'elle constate qu'agissant au nom

de la société, elle a sauvé une créature humaine abandonnée par sa propre famille. Beaucoup se font soldats; ainsi, sur 499 qui au dernier tirage étaient en âge d'être appelés, on a reconnu que 162 s'étaient engagés volontairement. Quelques-uns ont réussi dans la carrière qu'ils ont librement choisie à leur majorité, et il y a dans Paris même des gens riches, honorables et honorés, qui ont poussé leurs premiers cris dans les tristes berceaux de l'ancienne maison des oratoriens. Ceux-là ont profité de toutes les circonstances favorables pour s'accroître, pour se fortifier, et ils ont gardé au fond de leur cœur quelque pitié à l'égard de ceux qui souffrent : les bureaux de bienfaisance s'en aperçoivent lorsqu'ils font leur quête annuelle.

Emmené à la campagne, élevé chez des agriculteurs ou chez des artisans, l'enfant est-il donc absolument perdu pour sa famille? Non, car celle-ci a toujours le droit de le réclamer et de le reprendre. Quand l'abandon a eu pour cause une misère accidentelle et sérieuse, j'entends celle qui menace la vie, et non point cette misère d'apparat dont les indigens de Paris savent parfois tirer de bonnes aubaines, l'enfant est presque toujours redemandé à l'administration, qui, à moins de raisons fort graves, ne le refuse jamais. Pendant l'année 1869, 585 pupilles de l'assistance publique ont été réclamés. Le sentiment maternel est celui qui persiste le plus : 343 enfans ont été rendus à leurs mères, 166 à leurs pères, et 76 seulement à des collatéraux. Parmi ces pauvres abandonnés, il y en avait 513 qui étaient âgés de un jour à douze ans, et 72 qui étaient des élèves de douze à vingt et un ans. Sur ce nombre, il n'y avait que 219 enfans légitimes; mais 341 enfans naturels furent reconnus avant d'être remis à leurs parens, et 25 seulement restèrent des enfans anonymes. Ce chiffre de 585 est bien faible en comparaison de la population totale des enfans assistés, qui, on se le rappelle, a été en 1869 de 25,486. On croit généralement que bien des personnes riches à qui la nature a refusé les joies de la maternité vont à l'hospice de la rue d'Enfer chercher un enfant adoptif; le fait n'est pas sans exemple, mais il est rare : c'est là un élément romanesque plus fréquent dans les livres d'imagination que dans la vie réelle.

Lorsqu'une adoption a lieu, elle est l'objet d'un contrat authentique passé entre le bienfaiteur et le directeur de l'assistance publique, qui agit comme tuteur légal de l'enfant, et qui a toujours soin de stipuler pour celui-ci un avantage pécuniaire. Autrefois on donnait indifféremment des enfans orphelins ou des enfans ayant encore leurs père et mère. L'on avait compté sans les mauvais instincts naturels à l'homme, et l'on a renoncé à ce système. En effet, un

enfant assisté, ayant été adopté par une famille aisée, fut découvert par son père, qui jadis l'avait abandonné avec empressement; aussitôt la famille adoptive devint la victime de ce misérable, qui, se livrant à l'odieuse manœuvre connue sous le nom de chantage, disait : « C'est mon fils, rendez-le-moi, » ou bien : « Vous avez intérêt à ce qu'on ignore les origines de cet enfant, donnez-moi de l'argent, sinon je les dévoile. » Prise entre l'affection qu'elle éprouvait pour son fils adoptif et les requêtes perpétuelles du drôle qui la menaçait, la famille n'aurait su quel parti prendre, si la préfecture de police n'était venue à son aide avec ces excellens moyens officieux dont elle a le secret. L'enfant fut sauvé et put rester avec ses vrais parens, c'est-à-dire avec ceux qui l'avaient arraché à l'hospice; mais l'exemple porta fruit : on voulut éviter de pareilles avanies aux bienfaiteurs, et désormais on ne livre que des orphelins à l'adoption. De cette façon, on est certain d'éviter ces retours de tendresse trop intéressés pour n'être pas ignobles.

Les personnes qui s'adressent à l'assistance pour obtenir un enfant appartiennent presque toutes à la classe des petits commerçans; ce sont pour la plupart des boutiquiers du dixième ordre, qui de cette manière se procurent un apprenti, un commis, un garçon de magasin qu'ils n'ont point à payer. Parfois ce sont presque des indigens qui, en adoptant un orphelin, font sonner bien haut leur prétendue bonne action, et s'en font un point d'appui pour assaillir l'administration de demandes de secours de toute nature. On ne se laisse point duper par de telles manœuvres, qu'on déjoue facilement, car on fait des enquêtes très sérieuses sur tout individu, sur toute famille qui exprime la volonté de choisir un enfant parmi les pupilles de l'assistance. On pourrait quelquefois se croire revenu aux traditions de la *Couche*, à l'époque où le trafic des enfans trouvés s'exerçait ouvertement. Il n'y a pas longtemps, une femme belge, assez jeune et jolie, vint tout simplement prier l'administration de lui remettre un enfant, fille ou garçon, peu importait, pourvu qu'il ne fût âgé que de quelques jours. Interrogée sur le mobile qui la poussait, elle répondit sans se troubler qu'elle était liée avec un vieillard, et que celui-ci l'épouserait, si elle parvenait à lui faire croire qu'il l'avait rendue mère. On mit à la porte cette ingénieuse personne, qui s'en alla en disant : « Je vous avais donné la préférence; mais je trouverai ce qu'il me faut; à Paris, ce n'est pas rare. » Il y a malheureusement tout lieu de penser qu'elle n'a pas eu de longues recherches à faire, et qu'elle a été bientôt pourvue.

Le service des enfans assistés, qui est très vaste et complexe, puisqu'il s'exerce sur l'hospice de la rue d'Enfer, sur tous les départemens où les enfans sont envoyés en nourrice, sur tous les corps

d'état qui les acceptent en apprentissage, coûte annuellement à l'administration de l'assistance publique 3,506,131 fr. 64 cent. Cette somme serait plus considérable encore si, comme je l'ai dit (1), on ne s'ingéniait par toute sorte de moyens à secourir les mères indigentes pour les encourager à conserver leurs enfans. Les résultats obtenus ne sont pas tous aussi satisfaisans qu'on serait en droit de l'espérer. Bien souvent on se heurte à des natures vicieuses, corrompues, que nul sentiment humain n'émeut, ou qu'une faiblesse organique empêche de persister dans la voie du bien. Parmi les femmes qui ont reçu des secours, auxquelles on a payé les mois de nourrice, 156 en 1869 ont abandonné leurs enfans et les ont portés à l'hospice. Il est un fait à constater, et qui prouve que la maternité, comme tout autre sentiment, se développe par l'usage, par l'habitude : les abandons ont invariablement lieu dans les premiers mois qui suivent la naissance : 134 dans le premier mois, 13 dans le second, 6 dans le troisième, 2 dans le quatrième, 1 dans le huitième. Lorsqu'elle est accoutumée à son enfant, aux soins qu'il réclame, aux inquiétudes qu'il inspire, aux espérances qu'il fait concevoir, la femme ne peut plus le quitter : observation importante au point de vue de la physiologie générale, et qui semble affirmer que, chez la femme, l'action de la nature est à l'inverse de ce qu'elle est chez les animaux, qui tous se détachent progressivement de leurs petits au fur et à mesure qu'ils grandissent, et arrivent à ne plus les reconnaître.

Telle est dans son ensemble et dans ses principaux détails l'œuvre de l'assistance en faveur des enfans que la misère, la débauche, l'insensibilité, jettent sur le pavé de Paris. Tout ce service, auquel concourt un nombreux personnel d'employés, d'infirmières, de sœurs de charité, de médecins, est surveillé de telle sorte que les abus signalés autrefois ne pourraient plus se produire aujourd'hui; mais une société mue par un sentiment de charité et par l'intérêt de sa conservation personnelle, agissant par une administration déléguée, si bonne, si secourable que soit celle-ci, ne remplacera jamais les soins maternels, dont l'absence laissera peut-être dans le cœur de l'enfant un levain d'aigreur et de colère qui plus tard le poussera à des actes mauvais. Plus d'un, après avoir traîné une vie misérablement incohérente, pour finir ses jours en paix, retournera vers cette assistance inépuisable qui l'a recueilli enfant, et ira frapper à la porte d'un de ces hospices destinés à la vieillesse dont nous parlerons dans une prochaine étude.

MAXIME DU CAMP.

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1870 : *L'indigence à Paris et l'assistance publique.*

L'ANGLETERRE

PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

A historical account of the neutrality of Great-Britain during the American civil war, by Mountague Bernard; London 1870.

Cinq années se sont écoulées depuis que la guerre civile des États-Unis d'Amérique a pris fin. Au début du conflit, la Grande-Bretagne, de même que les autres états européens, avait manifesté l'intention de rester strictement neutre. Elle prétend avoir tenu ses promesses. Cependant le peuple des États-Unis ou tout au moins son gouvernement ne cesse de réclamer la réparation de certains dommages que l'Angleterre aurait infligés à l'Union. Les questions en litige, que M. Reverdy Johnson semblait avoir résolues à l'automne dernier, se représentent avec un caractère plus menaçant de gravité depuis que le sénat de Washington a refusé de ratifier le traité conclu par cet ambassadeur. Quels sont donc les droits et les devoirs d'une puissance neutre à l'égard des belligérans? L'Angleterre les a-t-elle méconnus de 1861 à 1865? Quels sont les faits sur lesquels portent les réclamations du peuple américain? S'il y a eu méfait, quelle réparation est due? Telles sont les questions dont nous allons présenter un bref exposé, en prenant pour guide l'ouvrage que vient de publier sur ce sujet M. Mountague Bernard, professeur de droit international à l'université d'Oxford. L'œuvre de ce savant légiste est un travail sérieux, non moins remarquable par la profondeur des recherches que par l'exactitude des faits.

Les circonstances actuelles ajoutent malheureusement à l'intérêt qu'eût présenté cette étude en temps ordinaire. Il n'est pas facile, on va le voir, à une nation d'observer une stricte neutralité en temps de guerre, tant sont nombreux les points de contact qu'ont entre eux les peuples civilisés.

I.

Au point de vue international, la guerre de sécession n'était pas semblable aux autres guerres. Les gouvernemens européens vivaient en paix avec les États-Unis, aussi bien avec ceux qui prétendaient se séparer de l'Union qu'avec ceux qui voulaient en maintenir l'intégrité. La question en suspens ne touchait en rien l'Europe, si ce n'est par son côté humanitaire. Nous détestions l'esclavage, mais nous n'avions aucun intérêt politique à ce que les esclaves de l'Amérique du Nord fussent affranchis. D'autre part, l'acte de sécession ne s'accomplissait pas avec le cortége révolutionnaire dont tout gouvernement est prompt à s'alarmer. Une province insurgée contre son souverain légitime usurpe des droits; il n'en est pas de même d'un état qui manifeste l'intention de se soustraire au lien fédéral. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une revendication que l'on peut trouver inopportune, mais que l'on ne saurait qualifier d'illégitime. Cette appréciation avait des défenseurs même à Washington au début de la sécession. Le prédécesseur de Lincoln, M. Buchanan, et ses ministres passaient à tort ou à raison pour partager cette manière de voir.

Ce n'est pas tout. Une insurrection qui parvient à s'organiser assume en fait l'autorité souveraine sur le territoire dont elle s'est rendue maîtresse. Les chefs en deviennent responsables envers les autres nations des événemens dans lesquels peuvent être impliqués des étrangers que le commerce, la navigation ou toute autre cause naturelle y amène. De là est venue la nécessité de distinguer entre la souveraineté de fait et la souveraineté de droit. Les gouvernemens étrangers ne peuvent se refuser à reconnaître la première dès que les rebelles sont incontestablement maîtres d'un territoire de quelque étendue; quant à la seconde, l'histoire nous apprend qu'elle a été souvent niée plus longtemps que de raison. Chaque gouvernement est maître de se comporter à ce sujet suivant ses intérêts ou les principes de sa politique.

Les gouvernemens étrangers qui veulent rester neutres ne peuvent éviter de reconnaître la souveraineté de fait des insurgés; en d'autres termes, ils leur accordent la qualité de belligérans. C'est

surtout inévitable dans le cas d'une guerre maritime, le code international accordant aux belligérans aussi bien qu'aux neutres des droits et des obligations corrélatives. En vertu des lois qui règlent cet état de choses, les navires sous pavillon neutre rencontrés en pleine mer sont soumis à la visite des bâtimens de guerre belligérans; ils sont même exposés à être capturés, s'ils transportent de la contrebande de guerre ou s'ils essaient de forcer un blocus effectif.

Cela posé, voyons si l'Angleterre et les autres puissances maritimes ont violé le code international en 1861 et dans les années suivantes. Les événemens d'Amérique jetaient un trouble profond dans les opérations commerciales de la Grande-Bretagne. Les états de l'ouest contribuaient pour une forte part à l'alimentation des Anglais; le sud leur fournissait du coton, leur colonie du Canada est limitrophe des états du nord. Toute perturbation grave en Amérique ne pouvait manquer de réagir d'une manière fâcheuse de ce côté-ci de l'Atlantique. Dès les premières déclarations d'indépendance, M. Buchanan d'abord et quelques semaines après M. Lincoln s'étaient empressés d'écrire à leurs agens diplomatiques en Europe en les invitant à demander aux gouvernemens près desquels ils étaient accrédités que rien ne fût fait pour encourager la rébellion. En Angleterre comme en France, la réponse fut celle qu'on devait attendre. Ces deux puissances voyaient avec un profond chagrin l'acte de sécession; mais il leur était impossible de tracer dès ce moment la ligne de conduite que les événemens leur imposeraient. C'était une politique expectante dont le gouvernement fédéral n'avait aucun droit de se plaindre. Les cabinets de Russie, d'Autriche et d'Espagne furent moins réservés; entraînés dans une singulière méprise sur les actes et les motifs des sécessionistes, ils déclarèrent sans hésitation ni retard qu'ils entendaient n'avoir aucun rapport avec un gouvernement d'origine révolutionnaire.

En France et en Angleterre, les intentions durent se manifester d'une façon moins évasive aussitôt que les hostilités furent déclarées. Le 30 avril 1861, on apprit à Londres le bombardement du fort Sumter, la levée de 75,000 hommes et la proclamation de M. Davis, qui offrait de délivrer des lettres de marque; deux jours après, on sut que le nord déclarait les côtes du sud en état de blocus. Les insurgés et leurs adversaires allaient exercer en pleine mer les droits que confère l'état de guerre. Le commerce anglais s'en émut, et non sans raison, s'il est vrai que dans les eaux du Mississipi seulement il y avait à cette époque pour 25 millions de francs de marchandises anglaises. En outre certaines branches de commerce jusqu'alors légales allaient être prohibées dans les eaux américaines; les cargaisons d'armes et de houille devenaient contre-

bande de guerre. M. Lincoln avait déjà envoyé des agens en Angleterre pour y acheter des fusils, M. Davis en ferait sans doute autant : quelle conduite devaient tenir les négocians anglais en pareille circonstance? Ils ne tardèrent pas à être fixés. Le 6 mai, après consultation des avocats de la couronne, une proclamation de la reine apprit au peuple anglais que les états révoltés seraient traités par la Grande-Bretagne en belligérans dans la guerre qui venait d'éclater. Le 13 mai, le gouvernement britannique se déclarait neutre : dès le 1er juin, un ordre royal interdit aux bâtimens de guerre et aux corsaires des deux partis belligérans d'entrer avec des prises dans les ports du royaume-uni ou de ses colonies. Cette dernière mesure était particulièrement nuisible aux intérêts des confédérés, puisque, leurs propres ports étant bloqués, ils ne savaient plus que faire de leurs prises. Ne pouvant plus vendre les navires saisis en pleine mer, ils étaient forcés de les brûler, et ils perdaient par conséquent le fruit de leurs captures. Il y avait de quoi décourager les corsaires. Il advint en effet que la course ne fut guère faite que par des bâtimens de guerre de la marine confédérée, et les équipages de ces navires n'étaient pas animés par l'appât du lucre, qui est, quoi qu'on dise, le principal aiguillon dans une campagne de ce genre.

Il convient encore d'observer que l'Angleterre se montrait par là plus favorable aux fédéraux que ne l'exigeait strictement la loi internationale. Un gouvernement neutre peut en effet décider qu'il admettra les corsaires dans ses ports, et qu'il leur laissera la liberté de vendre leurs prises. La seule obligation à laquelle la neutralité l'oblige est d'accorder les mêmes droits aux deux belligérans. La décision prise par le cabinet anglais était plus humaine, puisqu'elle tendait à diminuer les maux de la guerre. Le gouvernement français, par une déclaration officielle du 10 juin, adopta la même règle de conduite.

Le gouvernement fédéral était alors représenté à Londres par M. Adams, qui venait d'arriver en Angleterre avec le titre d'envoyé et ministre plénipotentiaire. Ce diplomate n'eut rien de plus pressé, après avoir présenté ses lettres de créance, que d'exprimer à lord Russell, chef du *foreign-office*, l'impression fâcheuse que la conduite du cabinet britannique causait parmi les partisans de l'Union. Attribuer aux rebelles dès le début des hostilités la qualité de belligérans, c'était leur donner la seule marque de sympathie que la situation comportait. Les ministres de la reine auraient voulu encourager les insurgés, rendre la scission irrémédiable, qu'ils n'auraient pas agi autrement. Ne convenait-il pas au moins d'attendre que les confédérés eussent fait preuve de vitalité? Ils s'étaient déjà

battus, mais à l'intérieur d'un de leurs ports; ils s'étaient vantés d'être une puissance maritime, mais quelle raison avait-on de croire qu'ils fussent en état d'armer un seul navire de guerre? De toute manière, la proclamation royale était prématurée; elle aggravait la situation, elle augmentait les embarras du gouvernement fédéral. Ces objections ont autre chose qu'une valeur historique, car le fait d'avoir accordé trop tôt aux rebelles la qualité de belligérans pèse encore aujourd'hui sur les rapports de l'Union avec la Grande-Bretagne. C'est encore l'un des griefs que le peuple américain adresse à l'Angleterre. Ce grief est-il mérité? Nous espérons qu'après avoir lu ce qui précède, on pensera qu'il n'en est rien. La proclamation de la reine ne fut que la reconnaissance d'un fait incontestable qu'il y avait urgence à ne pas retarder. Que les confédérés fussent capables d'armer des corsaires et de faire la course, les événemens l'ont prouvé. Or il y avait sur les côtes d'Amérique beaucoup de navires de commerce et de navires de guerre aux couleurs britanniques. Convenait-il de laisser aux premiers le danger d'être exposés sans avis préalable aux accidens de la guerre, et aux seconds le pénible devoir de traiter en pirates les braves gens qui navigueraient sous le pavillon confédéré?

Au surplus, ce n'est pas seulement en fait, mais aussi en droit, que la proclamation de neutralité de l'Angleterre se justifie. Quand des rebelles réussissent à établir un gouvernement effectif, à se rendre maîtres incontestés d'un territoire, à organiser des armées, le respect dû à l'indépendance nationale exige que les nations étrangères acceptent ces faits sans qu'elles aient l'obligation de décider de quel côté est le bon droit; pour les besoins de la circonstance, elles doivent voir dans les deux belligérans deux sociétés séparées et rester neutres dans le conflit. Les conditions posées ci-dessus n'existaient-elles pas aux États-Unis? Comment ne pas reconnaître deux belligérans? Comment contester l'état de guerre, puisque le président Lincoln le proclamait lui-même aux dépens des neutres en annonçant que les côtes du sud seraient bloquées par les escadres fédérales?

Le code maritime, qui fixe en temps de guerre les droits et les devoirs respectifs des belligérans et des neutres, est l'œuvre, on le sait, de la conférence réunie à Paris en 1856, et a été consenti par la plupart des nations civilisées. Ce code se résume dans les quatre articles que voici : 1° la course est et demeure abolie; 2° le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie à l'exception de la contrebande de guerre; 3° la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, ne peut être saisie sous pavillon ennemi; 4° le blocus n'est obligatoire qu'autant qu'il est effectif,

c'est-à-dire maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès de la côte ennemie. Les troisième et quatrième articles étaient depuis longtemps des maximes de droit international; le second était contesté, et le premier était une innovation dont, à vrai dire, on sentait la nécessité. Quand ces quatre propositions avaient été soumises à l'acceptation des nations qui n'étaient pas représentées dans la conférence, le gouvernement fédéral n'avait promis de consentir à la suppression de la course qu'à la condition que toute propriété privée fût exempte de capture. Cette condition trop générale n'étant pas accueillie, les États-Unis avaient définitivement refusé d'accéder au traité de Paris. En 1861, ils avaient sans doute des raisons de le regretter, et les puissances européennes étaient presque aussi intéressées qu'eux à ce que les articles du code de 1856 fussent observés par les belligérans. M. Mercier, qui représentait la France à Washington, et lord Lyons, qui représentait l'Angleterre, vinrent donc proposer à M. Seward de signer une déclaration d'accession. La négociation paraissait être en bonne voie; mais, avant que les signatures ne fussent échangées, les plénipotentiaires s'aperçurent qu'il n'y avait pas accord. La France et l'Angleterre entendaient que le gouvernement fédéral ne stipulât qu'au nom des états restés fidèles à l'Union, tandis que celui-ci prétendait engager aussi les états sécessionistes, en sorte que cette convention aurait eu pour conséquence immédiate de transformer les corsaires du sud en pirates et de les exposer comme tels aux rigueurs des lois maritimes. Les puissances européennes qui venaient, par la déclaration de neutralité, de reconnaître l'existence d'un gouvernement de fait dans les états du sud ne pouvaient admettre que le gouvernement fédéral stipulât au nom de ceux-ci. Les négociations furent donc interrompues.

Mais de la correspondance échangée à ce sujet, aussi bien que de celle qui avait trait aux déclarations de neutralité des puissances européennes, il ressort avec évidence qu'il y eut dès le principe un désaccord grave sur la question de savoir comment la sécession devait être envisagée. Pour M. Thouvenel comme pour lord Russell, il existait en Amérique deux gouvernemens, l'un régulier, qui siégeait à Washington, l'autre insurrectionnel, mais néanmoins positif, à Richmond. La guerre avait éclaté, et les neutres devaient prendre les mesures d'usage en pareille circonstance. Aux yeux de M. Seward, tout cela était inexact, car voici ce qu'il écrivait le 19 juin à M. Dayton, ambassadeur des États-Unis à Paris :

« En tant qu'il s'agit des nations étrangères, il est erroné de soutenir qu'il y a guerre aux États-Unis, et certainement il ne peut y avoir deux puissances belligérantes, s'il n'y a pas de guerre. Il n'y

a maintenant et il n'y a jamais eu ici qu'une seule puissance, connue sous le nom d'États-Unis d'Amérique, compétente pour faire la paix et la guerre, conclure des traités de commerce et d'alliance. Il n'y en a pas d'autre ni en fait ni aux yeux des nations étrangères. Il y a bien, il est vrai, une sédition à main armée qui cherche à renverser le gouvernement, et contre laquelle le gouvernement emploie les armées de terre et de mer dont il dispose; mais ce fait ne constitue pas un état de guerre, n'institue pas deux puissances belligérantes, et ne modifie pas plus notre caractère national, nos droits, notre responsabilité, que le caractère, les droits et la responsabilité des nations étrangères. »

M. Seward allait même plus loin dans les instructions confidentielles adressées à ses agens. Le 21 mai, il écrit à M. Adams « de suspendre tout rapport, officiel ou officieux, avec le cabinet britannique, si les ministres anglais ont la moindre communication avec les représentans du gouvernement confédéré. Un autre jour, il déclare *ab irato* que les corsaires du sud seront traités comme pirates. Par bonheur, ces instructions catégoriques ne furent pas écoutées à la lettre. M. Adams était un diplomate sage et prudent qui, par une conduite réservée, sut éviter à son pays des complications fâcheuses. Nous allons en voir un autre exemple.

Dès le mois de mars 1861, M. Jefferson Davis avait envoyé des délégués en Europe; mais ces agens n'avaient pas été reçus officiellement. A Londres aussi bien qu'à Paris, on les avait traités comme de simples particuliers, et l'on avait évité d'entrer en correspondance avec eux. M. Davis résolut alors d'envoyer à ces deux cours des missions plus solennelles. Les ambassadeurs désignés étaient M. James Mason, Virginien de grande réputation et ancien ministre américain à Paris, et M. John Slidell, de la Louisiane, qui avait précédemment représenté les États-Unis au Mexique. Ils avaient pour secrétaires MM. Macfarland et Eustis. Partis de Charleston dans la nuit du 12 octobre sur un *steamer* de la marine confédérée, ils esquivent le blocus, débarquent à Cardenas dans l'île de Cuba, et prennent place comme passagers sur le paquebot-poste anglais le *Trent*, qui faisait un service régulier entre la Vera-Cruz et Saint-Thomas, avec l'intention de prendre dans cette île la correspondance de Southampton. Il y avait alors dans les parages de Cuba un bâtiment à vapeur de la marine fédérale, le *San-Jacinto*, qui croisait depuis six semaines, en quête du corsaire confédéré le *Sumter*. Le capitaine Wilkes, commandant du *San-Jacinto*, arrivait à La Havane tandis que les émissaires du sud y attendaient le moment de s'embarquer; il eut l'adresse de se faire renseigner sur leurs intentions. Il fit aussitôt ses préparatifs, et reprit la mer en toute

hâte. Le 8 novembre, le *Trent*, passant dans le canal de Bahama, se vit poursuivi par un navire de guerre qui lui intima l'ordre de s'arrêter en envoyant deux boulets dans sa voilure. C'était le *San-Jacinto*. Un officier américain se rend à bord avec une escorte de marins armés, et demande à voir la liste des passagers. Sur le refus qui lui est fait, il annonce qu'il est chargé d'arrêter MM. Mason, Slidell, Macfarland et Eustis, et qu'il a la certitude que ces quatre personnes sont au nombre des passagers. Le capitaine du *Trent* refusait encore de répondre, lorsque, s'avançant, M. Slidell déclare que lui et ses compagnons sont sous la protection du drapeau britannique, et qu'on ne les enlèvera que par violence. L'officier américain fit, avec toute la politesse voulue, la manifestation de violence qui lui était demandée, puis il redescendit dans son canot avec les quatre prisonniers, et rejoignit le *San-Jacinto*, qui assistait à cette scène, à 200 mètres de distance, les canonniers aux pièces, les sabords ouverts, prêt à couler le *Trent* en cas de résistance. Le paquebot fut alors libre de poursuivre sa route. MM. Mason et Slidell et leurs deux secrétaires furent conduits à Boston et détenus au fort Warren.

Tel est le récit exact d'un événement qui produisit, on ne peut l'avoir oublié, une émotion indescriptible, non-seulement en Angleterre, mais aussi dans toute l'Europe. Aux États-Unis, une satisfaction générale, sinon unanime, en accueillit d'abord la nouvelle. Le capitaine Wilkes reçut de chaudes félicitations de son supérieur, le secrétaire de la marine. La chambre des représentans lui adressa des remercîmens, et vota en même temps une résolution qui invitait le président à poursuivre MM. Mason et Slidell comme coupables du crime de haute trahison. On ne regrettait qu'une chose en cette affaire, c'était que le *Trent* n'eût pas aussi été capturé. Or il est bon de noter que ce paquebot portait, outre les malles de la poste, soixante passagers, une cargaison de grosse valeur et des sommes considérables en espèces. Cependant cet enthousiasme ne fut pas de longue durée. M. Seward lui-même écrivait, dès les premiers jours de décembre, à M. Adams une lettre que cet ambassadeur était autorisé à lire à lord Russell. M. Seward disait que le capitaine Wilkes avait agi sans instructions, et que le gouvernement fédéral attendrait, avant de prendre une décision, les observations que la Grande-Bretagne croirait avoir à faire.

Entre les États-Unis, qui prétendaient que l'arrestation de MM. Mason et Slidell était légitime, et l'Angleterre, qui voyait dans cet événement une offense faite à son pavillon, il allait s'élever un débat de droit international dont nous voudrions rendre avec impartialité les argumens contradictoires. Les motifs que la Grande-Bre-

tagne invoquait en sa faveur sont résumés sous une forme brève, mais avec une netteté remarquable, dans une dépêche de M. Thouvenel à M. Mercier en date du 3 décembre 1861. On ne saurait faire un meilleur exposé de la question.

« Le désir de contribuer à prévenir un conflit, imminent peut-être, entre deux puissances pour lesquelles il (le gouvernement de l'empereur) est animé de sentimens également amicaux et le devoir de maintenir, à l'effet de mettre les droits de son propre pavillon à l'abri de toute atteinte, certains principes essentiels à la sécurité des neutres l'ont, après mûre réflexion, convaincu qu'il ne pouvait en cette circonstance rester complétement silencieux. Si, à notre grand regret, le cabinet de Washington était disposé à approuver la conduite du commandant du *San-Jacinto*, ce serait en considérant MM. Mason et Slidell comme des ennemis, ou en ne voyant en eux que des rebelles. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y aurait un oubli entièrement fâcheux de principes sur lesquels nous avions toujours trouvé les États-Unis d'accord avec nous.

« A quel titre en effet le croiseur américain aurait-il, dans le premier cas, arrêté MM. Mason et Slidell? Les États-Unis ont admis avec nous, dans les traités conclus entre les deux pays, que la liberté du pavillon s'étendait aux personnes trouvées à bord, fussent-elles ennemies de l'un des deux partis, à moins qu'il ne s'agît de gens de guerre actuellement au service de l'ennemi. MM. Mason et Slidell étaient donc parfaitement libres sous le pavillon neutre de l'Angleterre. On ne prétendra pas sans doute qu'ils pouvaient être considérés comme contrebande de guerre. Ce qui constitue la contrebande de guerre n'est pas encore, il est vrai, précisément fixé, les limites n'en sont pas absolument les mêmes pour toutes les puissances; mais, en ce qui se rapporte aux personnes, les stipulations spéciales qu'on rencontre dans les traités concernant les gens de guerre définissent nettement le caractère de celles qui peuvent être saisies par les belligérans. Or il n'est pas besoin de démontrer que MM. Mason et Slidell ne sauraient être assimilés aux personnes de cette catégorie. Il ne resterait dès lors à invoquer, pour expliquer leur capture, que ce prétexte, qu'ils étaient porteurs de dépêches officielles de l'ennemi. Or c'est ici le moment de rappeler une circonstance qui domine toute cette affaire et qui rend injustifiable la conduite du croiseur américain. Le *Trent* n'avait pas pour destination un port appartenant à l'un des belligérans. Il portait en pays neutre sa cargaison et ses passagers, et c'était de plus dans un port neutre qu'il les avait pris. S'il était admissible que, dans de telles conditions, le pavillon neutre ne couvrît pas complétement les per-

sonnes et les marchandises qu'il transporte, son immunité ne serait plus qu'un vain mot...

« Si le cabinet de Washington ne voulait voir dans les deux personnes arrêtées que des rebelles qu'il est toujours en droit de saisir, la question, pour se placer sur un autre terrain, n'en saurait être résolue davantage dans un sens favorable à la conduite du commandant du *San-Jacinto*. Il y aurait, en pareil cas, méconnaissance du principe qui fait d'un navire une portion du territoire de la nation dont il porte le pavillon... »

M. Mountagne Bernard veut bien convenir, à l'honneur de la diplomatie française, qu'une opinion exprimée sous une forme si claire et si assurée contribua puissamment à ramener le gouvernement fédéral au vrai sentiment de l'affaire, quoique désavouer le capitaine Wilkes dût coûter beaucoup à l'orgueil national. Le cabinet de Londres avait d'ailleurs le bonheur d'être servi en cette circonstance par un ambassadeur, lord Lyons, dont la prudence et l'esprit conciliant étaient capables d'amortir le choc des premières impressions. A la première nouvelle de l'arrestation des envoyés du sud à bord du *Trent*, lord Russell avait envoyé à lord Lyons l'ordre de réclamer d'une façon péremptoire la mise en liberté de MM. Mason et Slidell et des excuses pour l'acte dont ils avaient été victimes. Le ministre anglais ne devait accorder à M. Seward qu'un délai de sept jours pour une solution définitive. Lord Lyons sut adoucir ce que cette mise en demeure trop brusque avait d'offensant. Sur ces entrefaites arriva la dépêche française que nous venons de reproduire. M. Seward en eut communication le 25 décembre; le 26, il fit savoir à lord Lyons que, sur l'ordre du président, l'acte du commandant du *San-Jacinto* serait désavoué, et que les prisonniers seraient remis aux autorités britanniques. Seulement ceci était accompagné d'une longue et diffuse dépêche qui posait en quelque sorte le point de vue américain de la question en litige.

Après avoir rappelé que le code maritime s'occupe le plus souvent des choses et rarement des personnes, M. Seward fait observer que les personnes aussi bien que les choses peuvent être contrebande de guerre, puisque ce mot, dans son sens étymologique, signifie ce qui est contraire aux prescriptions, prohibé, illégal. Nul ne conteste que les soldats et marins d'un belligérant sont justement assimilés à la contrebande de guerre. Les ambassadeurs qui vont solliciter de l'assistance doivent être compris, ainsi que les dépêches qu'ils emportent, dans la même catégorie. C'était donc avec raison que le capitaine Wilkes avait arrêté les envoyés du sud; il s'était acquitté de cette mission avec les ménagemens que se doivent les peuples civilisés : le *Trent* n'était après tout qu'un navire de com-

merce que sa qualité de paquebot-poste ne soustrayait pas au droit de visite en temps de guerre, et le capitaine Wilkes avait agi légalement.

Mais, continuait M. Seward, quoique MM. Mason et Slidell aient été saisis régulièrement, la difficulté commence quand on se demande quelle suite l'affaire recevra. C'est un principe de droit international que toute capture opérée à la mer doit être jugée par un tribunal maritime qui en apprécie la légalité. C'est ce tribunal qui discute et résout les cas douteux de contrebande et de neutralité. Il importe en effet aux puissances neutres que le capteur, intéressé à conserver le navire saisi, ne soit pas juge unique en des questions dont dépendent la liberté, la fortune et souvent l'honneur des étrangers. Or les tribunaux maritimes ont qualité pour juger les choses et non les personnes. Si le capitaine Wilkes avait saisi le *Trent* en même temps que les quatre passagers, le cas eût été tout autre. La saisie du navire eût été sans contredit déclarée valable, et le sort des prisonniers se trouvait par là fixé. Il n'est pas douteux que le *Trent* pouvait être saisi et amené dans un port américain; si le commandant du *San-Jacinto* ne l'a pas fait, ce n'est pas seulement par égard pour les intérêts respectables que cette mesure aurait compromis, c'est surtout par la raison qu'il avait trop peu d'hommes d'équipage pour conduire sa prise en lieu sûr. Ainsi, par la force des circonstances, la capture des quatre passagers du *Trent* échappe à toute sanction légale; ce sont au surplus des personnages de médiocre importance, dont la mise en liberté ne compromet pas la sécurité de l'Union. D'ailleurs, ajoutait encore M. Seward avec moins d'à-propos, l'insurrection est sur son déclin. — Par tous ces motifs, les prisonniers furent remis au gouvernement britannique.

Après que MM. Mason et Slidell eurent été libérés, lord Russell jugea nécessaire de réfuter les argumens de M. Seward. Il est inutile de s'appesantir sur cette réponse, qui ne fut guère que la reproduction allongée de la dépêche de M. Thouvenel. L'affaire sortait du domaine des faits et devenait purement théorique; elle n'alla pas plus loin, car il est d'usage dans les relations internationales de se quereller sur des faits et non sur des idées.

II.

L'un des premiers soins du gouvernement fédéral avait été de créer une marine suffisante pour rendre le blocus effectif depuis la baie de la Chesapeake jusqu'à l'embouchure du Rio-Grande. Non-seulement les côtes des états sécessionistes présentaient un déve-

loppement d'une colossale étendue, mais encore elles sont conformées de façon qu'il est très difficile d'en surveiller les approches. Les rivières qu'alimente le versant oriental des Alleghanys traversent, avant d'arriver à la mer, une plaine sablonneuse de 80 à 150 kilomètres, où de larges bandes de terrains en culture très fertiles sont entrecoupées de marais et de bois. La côte est bordée d'îles nombreuses, presque recouvertes par le flot de marée, et sur lesquelles on récolte le fameux coton Georgie longue-soie, qui est célèbre dans le monde entier. L'embouchure des rivières est barrée par des bancs de sable, les baies sont étroites et d'un accès difficile, la navigation y est dangereuse pour de gros navires, tandis que des bâtimens de faible tonnage trouvent de fréquens abris, et peuvent même naviguer parallèlement au littoral dans des canaux intérieurs que des passes peu profondes rattachent à la haute mer.

Le littoral des états du sud avait été déclaré en état de blocus par deux proclamations du président Lincoln en date du 19 et du 27 avril. Cela ne suffisait pas pour en écarter les bâtimens des marines neutres, car le code maritime veut que le blocus ne devienne obligatoire qu'à partir du jour où il est gardé par une force suffisante, et de plus il est toujours accordé aux neutres un certain délai pendant lequel ils ont la liberté de sortir des ports bloqués, sur lest ou en charge, à leur volonté. Les vaisseaux de guerre fédéraux parurent en mai devant les principaux ports du golfe du Mexique; cependant les croiseurs n'exerçaient pas une surveillance bien active, car le *Sumter* put franchir le 30 juin la barre du Mississipi, et même le port de Galveston ne fut jamais fermé aux navires d'un faible tirant d'eau. Charleston fut bloqué à partir du 11 mai; mais du 15 au 28 du même mois aucun navire fédéral n'en défendait l'accès. Savannah fut bloqué le 28 mai; puis, jusqu'au 8 juillet, les autres ports des deux Carolines restèrent libres. En somme, le blocus ne devint général que plusieurs mois après le commencement des hostilités.

En présence des difficultés que les navires fédéraux éprouvaient à bien remplir leur mission, le secrétaire de la marine prescrivit d'avoir recours à des expédiens d'un nouveau genre. Ce n'était pas seulement le commerce des rebelles qu'il s'agissait d'atteindre, il n'était pas moins important d'empêcher leurs corsaires de sortir des ports. On résolut de rendre les passes impraticables en y coulant des navires chargés de pierre. On acheta donc de vieux navires à Baltimore, on en fit même venir d'Europe, et ces bâtimens furent coulés en travers des chenaux afin d'y rendre la navigation impossible. A Charleston par exemple, il y a six canaux qui mènent du port à la mer, et un seul est accessible aux navires de fort tonnage.

L'officier qui eut mission de diriger cette opération connaissait à merveille l'hydrographie des abords de Charleston. Par un de ces tristes retours qui ne sont pas rares en temps de guerre civile, il avait été chargé auparavant d'études relatives à l'amélioration de ce port. On présumait que, les courans et le flot de marée aidant, les pontons immergés sur les deux pentes de la barre seraient bientôt enveloppés de sable, et qu'ils formeraient alors un barrage inébranlable. En fait, ce fut, paraît-il, un travail inutile; la navigation en fut un peu gênée, mais non tout à fait entravée. Cependant cette opération barbare, qui menaçait de rendre à jamais impraticable le port le plus important de la confédération, fut accueillie par les protestations de l'Angleterre. Les armateurs de Liverpool adressèrent des réclamations à lord Russell, qui de son côté chargea lord Lyons de les faire valoir auprès du cabinet de Washington. En Amérique même, le public n'était pas éloigné d'admettre que cet odieux procédé fût contraire aux lois de la guerre entre nations civilisées. M. Seward répondit que c'était une mesure d'un caractère essentiellement temporaire, sans autre objet que de suppléer à l'insuffisance actuelle de la marine fédérale, et que le gouvernement des États-Unis tiendrait pour un devoir étroit de rétablir lui-même les entrées de Charleston en leur état primitif dès que cette ville serait rendue à l'Union. Les armateurs anglais ne s'en inquiétèrent pas davantage; ils eurent bientôt, on va le voir, d'autres sujets de préoccupation.

Personne n'ignore quelle place le coton américain tenait avant 1861 dans le commerce de Liverpool et dans les manufactures européennes. La culture de cette plante textile faisait la prospérité des états du sud; mais cette prospérité ne datait pas de loin. Pendant les années qui précédèrent l'insurrection, la récolte montait en moyenne à 2 millions 1/2 de balles, et plus les planteurs américains en produisaient, plus les filateurs du Lancashire en demandaient, si bien que le prix s'en était élevé de 80 à 90 centimes en 1850 jusqu'à 1 franc 10 centimes et 1 franc 20 centimes la livre en 1860 (1). Cette masse énorme de matière première provenait des états du sud, des états à esclaves, qui recevaient en échange les produits de l'industrie européenne. Pendant les premiers mois de la guerre, le commerce se ressentit peu des effets du blocus. Le coton se sème au printemps, se récolte en septembre, et n'arrive pas sur les marchés du littoral avant la fin de décembre. L'exportation a lieu en

(1) Les statistiques américaines révélaient un résultat assez curieux. Pour chaque augmentation de 10 centimes sur la valeur de la livre de coton (454 grammes), la valeur moyenne d'un esclave augmentait de 500 francs.

janvier, février, mars et surtout en avril. On estime qu'il restait 750,000 balles de la récolte de 1860 lorsque le blocus fut déclaré, et la récolte de l'année donnait environ 2,750,000 balles. C'eût donc été un stock de 3,500,000 balles à écouler dans l'hiver de 1861 à 1862. Or il n'en sortit guère que 50,000 balles des ports américains, et les gens du sud en détruisirent un million de balles pour les soustraire aux mains de l'ennemi. Qu'on juge par ces chiffres de l'étendue du désastre!

Un secrétaire de la légation britannique, M. Anderson, qui parcourait le Kentucky, le Tennessee et l'Arkansas au mois d'octobre 1862, évaluait la production de cette année à 1 million de balles, « et encore, ajoutait-il, ce sera réduit, faute de bras pour récolter. Si la guerre continue, on ne verra plus un champ de coton dans le Tennessee en 1863; toutes les terres arables seront mises en froment. » Des renseignemens analogues arrivaient de l'Alabama et de la Virginie. La balle, qui valait 40 dollars dans le sud, se vendait 200 à New-York. Les planteurs n'amenaient plus rien à la côte; ils gardaient leur récolte en magasin, prêts à y mettre le feu en cas d'invasion par les fédéraux. En même temps ces malheureux états du sud se trouvaient privés de tout ce que le commerce d'importation avait l'habitude de leur fournir, tissus, vêtemens, toisons, métaux, produits chimiques, articles de Paris. Nul pays ne pouvait souffrir davantage de la suppression du commerce extérieur. Les objets de consommation courante aussi bien que les objets de luxe et de fantaisie atteignirent dès la première année de la guerre un prix exorbitant.

La conséquence naturelle de ce renchérissement général fut de donner une activité prodigieuse au commerce interlope. On l'a vu par ce qui précède, violer le blocus n'était pas après tout bien difficile. Lorsqu'au retour du printemps, en 1862, il devint évident que les deux partis en lutte avaient assez de force et de ressources pour prolonger la guerre, les armateurs de l'Amérique et ceux de l'Angleterre comprirent que la contrebande devenait un champ d'entreprises, aventureuses à coup sûr, mais en revanche très rémunératrices. Le premier hiver, les négocians du sud s'étaient engagés dans ces sortes d'affaires avec de petits bateaux à vapeur qui faisaient timidement le cabotage entre les ports bloqués et Cuba. En 1862, les capitaux anglais vinrent donner à ce commerce une grande animation. Afin de diviser les mauvaises chances, la cargaison de chaque navire se partageait entre un grand nombre de négocians. L'importation consistait en articles manufacturés de tout genre; l'exportation ne portait que sur le coton réduit par la pression au plus petit volume possible. Dans les ports d'attache, on n'annonçait

jamais au public ni le jour du départ ni la destination des navires qui faisaient ces transports. Il est donc impossible de se faire une idée exacte de l'importance et du nombre des cargaisons. On sait cependant qu'en 1863 il n'y avait pas moins d'une vingtaine de bateaux à vapeur faisant l'intercourse entre les ports bloqués et l'île de la Nouvelle-Providence, qui fait partie de l'archipel des Bahamas. Cette île devint peu à peu le centre des opérations des contrebandiers (*blockade runners*). Située à trois journées de Charleston, elle leur offrait des avantages nombreux. Le port de Nassau, capitale de l'île, est désert d'habitude; il acquit bientôt une prospérité étonnante, les quais ne suffisaient plus, les magasins étaient encombrés. Des agens du gouvernement confédéré y résidaient en permanence et étudiaient tous les moyens de développer ce trafic. Le pavillon anglais couvrait ces opérations illicites.

En 1863, le blocus était en réalité aussi soigneusement gardé que le permet la configuration du littoral américain, et cependant la contrebande avait acquis, on vient de le voir, une activité prodigieuse. Les petits bâtimens fins, bas sur l'eau, peints en couleur sombre, dont on se servait pour ce commerce, trouvaient toujours l'occasion d'échapper à la surveillance des croiseurs fédéraux. Quelques-uns faisaient leurs voyages d'aller et de retour avec la régularité d'un paquebot-poste. Une maison de commerce de Charleston, qui en possédait sept, en perdit deux par des accidens de mer, et n'en eut pas un seul arrêté par les escadres du nord. C'est que la moindre circonstance leur suffisait pour dérouter la vigilance de l'ennemi, une nuit noire, un temps orageux, un excès de vitesse à propos. Toutefois il n'était pas permis d'affirmer non plus que le blocus fût fictif, ce qui lui eût enlevé toute efficacité à l'égard des marines neutres.

Le rôle que jouait l'Angleterre en cette affaire lui valut les reproches des deux nations belligérantes. M. Mason, qui était enfin arrivé à Londres, et qui y restait avec l'espérance toujours frustrée de se voir reconnaître en qualité de ministre des états confédérés, M. Mason ne cessait d'affirmer au gouvernement anglais que le blocus n'était pas effectif, puisque des navires entraient sans cesse dans les ports interdits et en sortaient avec une égale facilité. Le danger évident qui est la conséquence immédiate d'un blocus effectif n'existait donc pas, selon lui, et par conséquent le blocus ne devait pas être respecté par les puissances neutres. D'autre part, M. Adams se plaignait des tentatives que les navires anglais faisaient sans cesse pour se mettre en communication avec les ports bloqués, ce qui était, à l'en croire, violer la neutralité que la Grande-Bretagne avait promis d'observer. Il citait un port anglais d'où vingt et un navires

étaient partis en un mois à destination de Nassau avec l'intention certaine d'y transborder leurs cargaisons sur les bâtimens légers que la marine fédérale était dans l'impuissance d'atteindre. Lord Russell ne voulait pas admettre les réclamations de M. Mason, parce que la présence continuelle des escadres fédérales sur le littoral américain constituait, suivant la loi des nations, un blocus efficace, et par compensation il se refusait avec autant de raison à reconnaître que les plaintes du cabinet de Washington fussent légitimes, car, disait-il, il n'appartient pas à un gouvernement neutre de contribuer par des procédés arbitraires à rendre plus efficaces les mesures que l'un des belligérans croit convenable d'adopter. Il ne paraît pas douteux que lord Russell fût dans le vrai en observant cette ligne de conduite; le blocus était en réalité assez bien gardé pour que les navires qui le violaient s'exposassent à un grand péril, et d'un autre côté le profit que le commerce retirait de ces entreprises illicites était si considérable, que les armateurs avaient intérêt à braver ce danger.

Or la question se compliqua encore parce que les négocians de New-York s'avisèrent, eux aussi, de prendre part à des spéculations si avantageuses. Les douanes fédérales constatèrent que plusieurs bâtimens en charge dans les ports des états du nord se dirigeaient vers Nassau. Par un acte du congrès en date du 26 mai 1862, le secrétaire d'état reçut l'autorisation d'arrêter à la sortie les marchandises qui pouvaient être livrées aux rebelles, quelle que fût leur destination première. Les négocians de Nassau se plaignirent à leur tour de ce qu'on mettait obstacle à leur commerce. Ils prétendirent avoir toujours eu l'habitude de faire venir les marchandises anglaises dont ils avaient besoin par la voie de New-York. Ils étaient eux-mêmes sujets anglais, neutres par conséquent. Les belligérans n'avaient aucun droit d'entraver leur commerce. Ce fut l'une des nombreuses questions soulevées et en fin de compte non résolues pendant cette longue lutte de l'Union contre les sécessionistes. Pour supprimer ces litiges de droit international sans cesse renaissans, le gouvernement fédéral eut recours au meilleur moyen: ce fut de renforcer sa marine à tel point que le blocus devint plus réellement efficace. Les événemens de la guerre firent d'ailleurs tomber entre ses mains les ports les plus importans du sud. Les contrebandiers de Nassau cessèrent d'y trouver leur compte; ils reportèrent d'abord sur la ligne des Bermudes, à Wilmington, le trafic qui était devenu trop dangereux entre Nassau et Charleston; mais en définitive il fallut y renoncer: les croiseurs du nord devenaient si nombreux, si vigilans, que le commerce interlope avait plus de mauvaises chances que de bonnes.

Les contrebandiers, poursuivis sur mer par des forces supérieures, essayèrent alors de faire passer leurs marchandises par la voie de terre. Les états insurgés n'avaient qu'une frontière de terre, celle qui sépare le Texas du Mexique. Le Rio-Grande, qui forme la limite, est large à son embouchure, mais il a si peu d'eau qu'il est inaccessible aux grands bâtimens. A quarante lieues de la mer, sur la rive mexicaine, se trouve la ville de Matamoros, et en face, sur la rive du Texas, la ville de Brownsville. La marine fédérale ne pouvait avoir la prétention de bloquer Matamoros, qui appartenait à une puissance neutre. L'entrée de Rio-Grande était donc libre. Le trafic des marchandises qui empruntaient cette voie était en outre surchargé de frais de transport considérables. Il fallait décharger les navires sur des alléges à l'embouchure du Rio-Grande, remorquer ces bâtimens légers jusqu'à Matamoros, opérer le transit de Matamoros à Brownsville, et enfin les ramener à travers les plaines du Texas, où il n'y a ni chemin de fer, ni même de routes. Néanmoins le commerce de Matamoros s'accrut dans des proportions considérables pendant la guerre de sécession. Ce furent les ports du nord de l'Amérique qui y contribuèrent le plus; New-York seul envoya 59 navires à Matamoros du mois de novembre 1862 au mois de février 1863. Que ce commerce fût fait en violation du blocus, c'était de toute évidence; cependant il n'y avait aucune preuve directe qu'il fût illicite, puisque tout se passait entre l'Angleterre et le Mexique, deux puissances neutres, ou même entre les états du nord et le Mexique. Les croiseurs fédéraux arrêtèrent quelques navires à l'entrée de Rio-Grande; le tribunal maritime les fit relâcher, si ce n'est lorsqu'ils portaient des objets qualifiés contrebande de guerre.

Ce qu'il y a de plus mémorable assurément dans cette histoire du blocus des états du sud, c'est la lutte incessante entre la guerre et le commerce. On n'en avait jamais vu d'exemple aussi significatif, car autrefois les relations internationales étaient bien restreintes, et pendant la grande et longue guerre de 1854 et 1855 il ne s'agissait que de la Russie, dont le commerce extérieur est secondaire. En Amérique au contraire, les nations les plus commerçantes du globe étaient intéressées dans le conflit. Or n'éprouve-t-on pas une certaine satisfaction à voir que l'esprit guerrier, malgré la brutalité du moyen qu'il emploie, n'a pas le dernier mot? Quoi que fassent les belligérans, l'esprit mercantile sait profiter de leurs fautes, et en somme il n'intervient que pour amortir les maux de la guerre.

Mais le plus important peut-être est de bien établir ce que sont les droits et les devoirs des neutres et des belligérans en matière de blocus et de contrebande de guerre, car dans le moment actuel, en

Allemagne plus encore qu'en France, on semble trop disposé à les méconnaître. Sous ce rapport, la conduite tenue par l'Angleterre de 1861 à 1865 et l'ardeur qu'elle met à se justifier aujourd'hui des reproches que lui adressent les Américains ne peuvent que rassurer nos préoccupations patriotiques. Les principes soutenus par l'Angleterre, les voici : violer le blocus, faire le commerce de la contrebande de guerre, ce ne sont ni des crimes ni des délits de droit commun; ce sont simplement des infractions aux lois de la guerre; il n'importe et il n'appartient qu'aux belligérans de les punir, et la seule peine dont soient passibles les coupables est la confiscation des marchandises saisies. Lorsqu'une grande nation industrielle comme l'Angleterre se déclare neutre dans une guerre qui commence, ses sujets conservent la liberté de vendre aux deux belligérans, à leurs risques et périls, ce qui est contrebande de guerre aussi bien que ce qui ne l'est pas. Sans doute ceci tourne au détriment de celui des deux belligérans qui est le plus faible sur mer; mais qu'y faire? Voudrait-on par hasard que les neutres eussent souci de rétablir l'équilibre entre les deux partis en lutte? Alors ils ne seraient plus neutres. Si les États-Unis n'alléguaient d'autre grief contre l'Angleterre que la violation systématique du blocus par les *blockade-runners*, le différend serait sans doute déjà concilié. Ce qui a envenimé la querelle, ce sont les achats de navires que les confédérés firent sans trop de peine sur le marché anglais. L'exposé des faits fera voir que la Grande-Bretagne ne se justifie pas aussi facilement de ce dernier grief.

H. Blerzy.

LES

CHEMINS VICINAUX

EN FRANCE

De toutes les mesures qui peuvent développer la prospérité d'une nation agricole, il n'en est peut-être pas dont l'utilité soit plus évidente que la création d'un réseau de chemins vicinaux bien percé, solidement construit, régulièrement entretenu. Depuis un demi-siècle environ, les gouvernemens qui se sont succédé dans notre pays ont fait des tentatives louables pour réaliser ce progrès, et les populations se sont imposé à cet effet des sacrifices considérables. Aujourd'hui les lignes les plus importantes sont livrées à la circulation; mais en dehors de ces voies privilégiées qui absorbaient la presque totalité des ressources, la plupart des chemins vicinaux restaient dans un état d'abandon qui menaçait de se perpétuer indéfiniment. Une réforme sérieuse ne pouvait être opérée que par des moyens d'action extraordinaires. Aussi, pour donner une impulsion décisive à cette entreprise, la loi du 11 juillet 1868, qui a tracé un vaste programme pour l'achèvement de notre réseau vicinal, a-t-elle mis à la disposition des communes de larges subsides et créé en leur faveur un système spécial de crédit.

D'après une disposition expresse de cette loi, le gouvernement doit rendre compte chaque année au chef de l'état et aux chambres du degré d'avancement des travaux, de la quotité des ressources, de la répartition des sommes accordées aux communes soit à titre de subvention, soit à titre de prêt. Le premier de ces comptes-rendus vient de paraître sous forme d'un rapport adressé à l'empereur par le ministre de l'intérieur. Il permet d'apprécier en quoi consiste

la vaste opération qui vient de commencer, quelles sont les dépenses auxquelles il faudra pourvoir et les ressources dont on dispose; il permet aussi d'entrevoir les difficultés à surmonter, les élémens de succès qui favoriseront l'accomplissement de la tâche. La première campagne est terminée; que fait-elle espérer, que fait-elle craindre pour l'avenir?

I.

On ne saurait se faire une idée exacte des premiers résultats obtenus sans les rapprocher du plan qui a servi de base à la loi du 11 juillet 1868, et ce plan lui-même ne peut être bien compris que si l'on se reporte à la législation antérieure, et notamment aux dispositions de la loi du 21 mai 1836, à laquelle notre vicinalité est redevable de si grandes améliorations. Déjà d'autres lois avaient établi ce principe que les chemins vicinaux sont à la charge des communes, et affecté à ce genre de travaux des ressources normales et permanentes. En développant ces ressources, en leur attribuant un caractère obligatoire, en adoptant une nouvelle classification des lignes vicinales fondée sur leur degré d'importance, en organisant un personnel spécial pour la direction technique des travaux, la loi de 1836 a réalisé par elle-même de remarquables progrès; elle en a préparé pour l'avenir de plus considérables encore. On peut sans doute prévoir que les distinctions qu'elle a établies, nécessaires au début, s'effaceront peu à peu, et que les diverses catégories de chemins se confondront dans un système plus large; mais on ne saurait méconnaître qu'elle était appropriée aux besoins de l'époque, et il est vraisemblable qu'elle restera longtemps encore la base de notre législation vicinale.

D'après la loi de 1836, les chemins vicinaux se divisent en deux catégories principales. La première comprend, sous la dénomination de *chemins vicinaux de grande communication*, les lignes qui, se développant sur un long parcours, mettent en relation un grand nombre de communes et quelquefois même plusieurs cantons. Dans la seconde sont rangés les *chemins vicinaux ordinaires*, c'est-à-dire les chemins destinés à desservir l'intérieur de chaque commune. Une catégorie intermédiaire, qui était à peine indiquée dans la loi de 1836, a pris depuis une grande extension : c'est celle des *chemins d'intérêt commun*, qui pourvoient aux relations d'un certain groupe de communes limitrophes. La loi a donc constitué trois réseaux correspondant à la grande, à la moyenne, à la petite vicinalité. L'étendue de ces trois réseaux est de 551,000 kilomè-

tres (1), longueur qui représente treize fois environ celle du méridien terrestre. Si on la rapproche de la superficie du territoire français (54 millions d'hectares) et du chiffre de la population (38 millions d'habitans), on voit qu'elle correspond à 10 mètres par hectare et à 14 mètres par habitant. En n'envisageant que la longueur parvenue à l'état d'entretien, on obtient 6 mètres par hectare, 8 mètres par habitant; mais ces moyennes générales présentent des différences très sensibles, si l'on compare entre eux les divers départemens. Pour ne parler que des chemins à l'état d'entretien, on voit varier la longueur de moins de 1 mètre par hectare (Basses-Alpes, Corse, Pyrénées-Orientales, Savoie), à plus de 10 mètres (Eure, Seine-Inférieure, Somme), et ce rapport concorde en général avec le degré de développement de la richesse agricole. Les variations ne sont pas moindres, mais elles donnent lieu à des rapprochemens beaucoup plus inattendus, quand on compare la longueur des chemins construits avec le chiffre de la population; c'est ainsi que l'on rencontre des rapports presque identiques (3 mètres environ par habitant) dans deux départemens aussi dissemblables que la Haute-Savoie et le Nord, le premier n'ayant qu'un réseau très limité avec un nombre d'habitans très restreint, et le second possédant un réseau qui présente un développement cinq fois supérieur, mais qui correspond à une population beaucoup plus dense.

Indépendamment des lignes auxquelles un acte de l'autorité publique attribue le caractère de chemins vicinaux, et auxquelles la loi affecte les ressources que nous indiquerons tout à l'heure, nos campagnes sont sillonnées d'une multitude de voies de communication secondaires, et, si le sujet que nous traitons comportait de telles images, la question des chemins pourrait être comparée à ces vastes plaines qui permettent au voyageur de découvrir, au-delà des premiers plans, des perspectives presque indéfinies : elle ouvre à l'administrateur des horizons qui s'agrandissent sans cesse. A peine l'achèvement des chemins vicinaux est-il décidé, qu'on commence à se préoccuper des chemins ruraux, c'est-à-dire de ces petits che-

(1) Cette longueur se décompose ainsi :

Chemins de grande communication.	85,000 kilomètres.
Chemins d'intérêt commun.	82,000 —
Chemins vicinaux ordinaires.	384,000 —
TOTAL.	551,000 kilomètres.

Si on y ajoute la longueur des routes impériales (38,000 kilomètres), et des routes départementales (49,000 kilomètres), on arrive, pour l'ensemble des voies de communications terrestres de la France, à un développement total de 638,000 kilomètres, non compris 24,000 kilomètres de chemins de fer concédés au 31 décembre 1868.

mins qui dépendent du domaine communal, mais ne desservent qu'un certain village ou un certain groupe d'exploitations agricoles. Une loi récente permet aux communes d'affecter aux chemins ruraux les ressources vicinales lorsqu'il a été préalablement pourvu aux dépenses qu'exigent les autres chemins; mais ce ne sera là qu'un fait très exceptionnel. Le code rural aujourd'hui en délibération nous paraît avoir admis un système plus pratique, en organisant, pour le cas très fréquent où la commune sera hors d'état d'intervenir, des associations syndicales qui comprendront les propriétaires spécialement intéressés, et les appelleront à subvenir aux frais de réparation ou d'entretien.

Ces associations seront le dernier terme de la gradation que la loi établit entre les diverses voies. Au sommet de l'échelle, la dépense des routes impériales est supportée par le budget de l'état, c'est-à-dire par l'universalité des contribuables; celle des routes de second ordre incombe au département, celle des chemins de grande communication et de moyenne vicinalité à une collection de communes, celle des chemins vicinaux ordinaires à chaque commune isolément, celle enfin des chemins ruraux à une fraction de la commune représentée par une réunion d'habitans ou de propriétaires. Ainsi, à mesure que l'importance de la ligne décroît, la dépense se localise de manière que la contribution de chacun reste toujours proportionnelle à son intérêt.

Les ressources que la législation applique aux dépenses des trois catégories de chemins vicinaux sont de deux natures. Elles consistent d'abord en un certain nombre de journées de travail (prestations) mises à la charge de chaque chef de famille, propriétaire, fermier ou colon partiaire, et comprenant des journées d'hommes, ainsi que des journées de charroi, d'animaux de trait ou de bêtes de somme, calculées d'après les élémens de la propriété foncière ou de l'exploitation agricole du contribuable. Le nombre de ces journées est limité à trois (1) pour chaque sorte de prestation. Le contribuable a d'ailleurs la faculté de se libérer en argent d'après un tarif réglé par le conseil-général du département. La base de cette taxe est d'une incontestable équité : la prestation est proportionnelle à l'usage qui est fait de la voie publique, et frappe tout ce qui concourt à la détériorer. Elle repose sur le même principe que le péage et atteint le même but en évitant des frais de perception onéreux et la gêne intolérable que les barrières apportent à la circulation.

(1) La loi du 11 juillet 1868 autorise les conseils municipaux à substituer, dans certains cas, une quatrième journée de prestation à une quotité déterminée de centimes extraordinaires.

A côté du produit de la prestation se place celui des centimes additionnels aux contributions directes, que les départemens et les communes sont autorisés à s'imposer pour la vicinalité (1). La loi a ainsi posé en principe que tout individu assujetti à l'impôt direct est intéressé à la confection des chemins, principe conforme à la réalité des faits, puisque les facilités données à la circulation se traduisent par une plus-value de la main-d'œuvre, des produits du sol et des objets fabriqués.

En créant à côté des ressources en argent des ressources en travail, on a donc réalisé une combinaison ingénieuse qui a eu les résultats les plus féconds. Pour construire les chemins, pour les entretenir, il faut de l'argent et il faut des bras : de l'argent pour acquérir les terrains, pour se procurer les matériaux d'empierrement et construire les ouvrages d'art; des bras pour niveler le sol, élever les remblais, transporter et aménager les matériaux. Un équilibre aussi parfait que possible entre les deux espèces de ressources est une condition essentielle pour l'exécution rapide et économique des travaux : c'est cet avantage qu'on a obtenu en combinant avec la prestation, qui donne la main-d'œuvre, l'impôt, qui donne le numéraire.

On a dit que la prestation n'était autre chose que l'ancienne corvée déguisée sous un nom nouveau. Il y a sans doute assez d'analogie entre l'une et l'autre pour qu'on puisse les comparer, mais comme on compare l'abus d'une institution à cette institution elle-même. Si l'on veut d'autre part se rendre compte des profondes différences qui les distinguent, on n'a qu'à relire le tableau que M. de Tocqueville a tracé des souffrances des corvéables dans son livre si curieux et si profond sur *l'Ancien régime et la révolution.* Tandis qu'on réserve aujourd'hui la prestation pour les chemins, et pour ceux-là seulement qui ont été classés comme présentant une utilité directe pour le prestataire, on réservait autrefois la corvée pour les routes que l'état et le département ont prises depuis à leur charge. Bien plus, on détournait la corvée de sa destination propre pour construire des casernes, pour voiturer les effets militaires, pour transporter les forçats dans les bagnes et les mendians dans les dépôts de charité. Turgot, dans le préambule de l'édit qui supprima momentanément la corvée (février 1776), Necker, dans son compte-rendu au roi Louis XVI (janvier 1778), Calonne, dans son mémoire à l'assemblée des notables (février 1787), constatent qu'on

(1) Le produit de la prestation est évalué, pour l'exercice 1869, à 58 millions, dont 37 millions acquittés en nature et 21 millions convertis en argent; celui des centimes additionnels s'est élevé à 37 millions.

exigeait de chaque journalier sept ou huit journées de corvée, que le corvéable était quelquefois obligé de se transporter jusqu'à dix et quinze lieues de son domicile, et que la perception était abandonnée à l'arbitraire des subalternes. Enfin, tandis que la prestation est répartie d'après des règles dont l'uniformité est absolue, la corvée, qui n'atteignait point les privilégiés, retombait de tout son poids sur le cultivateur. Celui-ci était froissé dans ses sentimens de justice en même temps que lésé dans ses intérêts matériels. Quelquefois peut-être souffrait-il moins de la charge elle-même que d'être le seul à la supporter, et il semble en effet qu'on prît alors pour la rendre plus pénible autant de soin qu'on en met aujourd'hui à l'alléger.

Telle qu'elle est organisée aujourd'hui, la prestation présente pour l'habitant des campagnes ce précieux avantage, qu'il peut se libérer soit en nature, soit en argent. Il préfère le plus souvent s'acquitter en nature (1); il aime mieux donner ses bras que son argent. On ne réclame d'ailleurs la prestation dans les ateliers, autant que possible, que lorsque les travaux agricoles sont en chômage ou peuvent du moins être interrompus sans préjudice trop sérieux. On s'efforce aussi de convertir les journées en tâches, mesure excellente qui donne au contribuable plus de latitude et de temps pour se libérer, et qui, au point de vue technique, produit les meilleurs résultats.

En général, la prestation est acquittée en nature dans les départemens où la population est pauvre et la main-d'œuvre peu rétribuée; elle est rachetée en argent dans les départemens où l'agriculture est avancée, où l'aisance est répandue, où le salaire que le journalier peut obtenir en louant ses bras est supérieur au prix de rachat, que le conseil-général fixe toujours à un taux modéré. Quelquefois le mode de libération est déterminé par des causes purement locales. C'est ainsi que dans le département de la Haute-Vienne le nombre considérable des rachats en argent dérive du colonage partiaire. La charge de la prestation en effet, d'après les coutumes, se partage entre le propriétaire et le colon; le premier ne peut s'acquitter en nature, parce que les instrumens et les animaux sont entre les mains du colon, et celui-ci, n'étant pas admis à faire une option partielle, acquitte nécessairement en argent.

Mais la cause qui influe le plus directement sur le mode de paiement de la prestation, c'est la destination qu'on lui donne : le contribuable l'acquitte en argent ou en nature, suivant qu'on l'oblige

(1) Sur 100 journées inscrites aux rôles de l'exercice 1869, 63 ont été acquittées en nature et 37 rachetées en argent.

à l'effectuer plus loin ou plus près. Si, dans le département de la Haute-Vienne, le montant des rachats en argent s'élève à 98 pour 100, ce n'est pas uniquement à cause des usages locaux que nous avons rappelés, c'est sans doute aussi parce que les deux tiers des journées sont prélevés pour la grande et la moyenne vicinalité. Si les rachats ne dépassent pas 16 pour 100 dans le département du Nord, c'est probablement parce qu'on y emploie 84 pour 100 des journées sur les chemins ordinaires, et 16 pour 100 seulement sur les autres réseaux. La proportion des rachats est donc un thermomètre très sensible, dont les oscillations indiquent à un administrateur attentif quel parti il peut tirer de telle ou telle ressource, et quels ménagemens il doit avoir pour telle ou telle tendance des populations. En outre la prestation a ce mérite, que celui qui la supporte se rend très bien compte de l'emploi qui en est fait. Quand le paysan est mis en demeure de payer ses contributions, on a beau lui expliquer que celles-ci ne sont pas toutes absorbées par l'état, qu'elles profitent en partie au département et même à la commune, il sent très vivement le sacrifice qu'on lui impose, il ne voit pas clairement le profit qu'il en retirera. Au contraire, lorsqu'il acquitte ses journées de prestations, il sait qu'il travaille au chemin dont il se servira pour se rendre à la mairie ou à l'église, pour envoyer ses enfans au catéchisme ou à l'école, pour aller cultiver son champ ou conduire sa récolte au marché. Son intérêt est palpable, son avantage évident. Aussi peut-on dire que, de toutes les charges publiques, la prestation est peut-être la mieux comprise et la plus facilement acceptée.

II.

Le système général de la loi de 1836 ainsi exposé, il convient d'examiner l'état actuel des chemins de grande communication et d'intérêt commun avant d'aborder la question des chemins vicinaux ordinaires. Le réseau de la grande communication présente, ainsi qu'on l'a vu plus haut, une longueur de 85,000 kilomètres. Sur ce chiffre, 80,000 kilomètres sont en état de viabilité; le surplus est en construction ou sera prochainement entrepris. Ce magnifique réseau peut donc être considéré comme terminé, et la loi de 1868 n'a pas eu à s'en préoccuper (1). Il sillonne dès à présent toutes les contrées de la France, et il a développé les élémens de

(1) Excepté pour quelques départemens, dont la situation était, à cet égard, tout à fait exceptionnelle.

richesse que possède notre agriculture, mais qui restent à l'état latent jusqu'au moment où des moyens de circulation faciles et économiques viennent lui ouvrir les débouchés dont elle a besoin.

La situation des lignes d'intérêt commun est aussi très satisfaisante, bien que le réseau soit un peu moins avancé. Sur 82,000 kilomètres, 63,000 sont viables, 5,000 sont en construction; le surplus (14,000 kilomètres) est encore en lacune. On voit que la tâche est déjà aux trois quarts accomplie. En 1861, une subvention de 25 millions est venue hâter dans des proportions considérables l'achèvement de l'œuvre; une nouvelle allocation de 15 millions inscrite dans la loi de 1868 permettra de la poursuivre sans désemparer.

La création de ces deux réseaux est déjà en elle-même un immense bienfait pour les populations des campagnes; de plus, et par l'effet d'une disposition de la loi de 1836, elle se lie intimement à la construction des chemins vicinaux ordinaires. Cette loi en effet a permis de prélever au profit de la grande et de la moyenne communication une partie des ressources de la vicinalité. A mesure que l'exécution des deux premiers réseaux s'avance, ces prélèvemens deviennent inutiles, et les ressources sont reportées en masse sur les lignes d'un ordre inférieur. L'achèvement des chemins de grande communication, le développement rapide des lignes d'intérêt commun, en donnant une première et importante satisfaction au pays, préparent donc un progrès nouveau par l'accroissement du budget affecté au troisième réseau, c'est-à-dire aux chemins vicinaux ordinaires.

Le premier soin de l'administration, lorsqu'elle s'est décidée à poursuivre avec vigueur l'achèvement de cette dernière catégorie de chemins, a été de préciser le terrain sur lequel elle allait opérer. Les classemens faits à diverses époques par les conseils municipaux résultaient de mesures individuelles, prises en dehors de toute vue d'ensemble. Aussi s'étaient-ils multipliés à l'excès, englobant dans les voies vicinales tantôt de simples sentiers d'exploitation, tantôt des lignes d'un intérêt douteux ou du moins fort restreint. S'imposer l'obligation d'entreprendre cet immense réseau sans l'avoir soumis à une révision, sans distinguer ce qui était utile et urgent de ce qui pouvait être ajourné, c'eût été tenter l'impossible. Déjà, dans plusieurs départemens, cette révision s'était opérée sous la seule pression de circonstances locales; en y procédant d'une manière générale et méthodique, on a éliminé toutes les lignes dépourvues d'intérêt véritable pour concentrer l'action sur celles qui étaient réclamées par des besoins sérieux.

On a vu plus haut que la longueur totale des chemins ordinaires

classés s'élève à 384,000 kilomètres; mais il fallait en déduire 112,000 kilomètres de chemins déjà construits, et dont il ne restait plus qu'à assurer l'entretien. Sur les 272,000 kilomètres restans, on a réduit à 140,000 kilomètres environ, d'après les avis des conseils électifs de la commune et des départemens, la longueur à construire.

Cette opération préparatoire une fois terminée, on a dû se fixer sur le nombre d'années qui serait nécessaire pour achever le réseau ainsi constitué. Les données recueillies avaient fait concevoir l'espérance d'effectuer les travaux en dix ans; c'est en conséquence une période décennale que la loi du 11 juillet 1868 a envisagée. La longueur du réseau étant connue et la période d'exécution déterminée, il restait à faire l'évaluation de la dépense. On devait y comprendre d'abord les frais nécessaires pour entretenir les chemins déjà construits, puis les frais de construction des chemins nouveaux et les frais d'entretien de ces mêmes chemins pendant dix ans (1). D'après les calculs faits par les agens voyers et contrôlés avec soin par l'administration supérieure, la dépense a été évaluée à 841 millions.

Quelles ressources pouvait-on placer en regard de ce chiffre presque effrayant au premier abord? Par quel procédé arriverait-on à régler, dans des conditions satisfaisantes, le bilan d'une opération qui exigeait de tels sacrifices? Les ressources normales qui constituent le budget de la vicinalité pouvaient fournir, défalcation faite des prélèvemens opérés en faveur des autres réseaux et de diverses non-valeurs, une somme de 331 millions en dix ans. On était fondé à compter en outre sur d'autres ressources qui, sans être assurées d'une manière absolue, pouvaient cependant être regardées comme acquises. On admettait que les communes, outre leurs revenus ordinaires ou les centimes affectés à la vicinalité, donneraient, à titre de sacrifices extraordinaires, un contingent de 200 millions. De plus on avait l'espoir que les conseils-généraux, qui avaient déjà fourni tant de preuves de leur sollicitude pour la vicinalité, ne refuseraient pas de venir en aide aux communes par des subventions volontaires. On évaluait à 100 millions le montant des allocations qui seraient accordées sur les budgets départementaux. Enfin l'état a pris à sa charge une autre somme de 100 millions : soit en tout 731 millions. L'écart entre l'évaluation de la dépense et celle des ressources s'est donc trouvé réduit à 100 millions environ; mais, dans la pensée des auteurs de la loi, cette insuffi-

(1) Les frais de construction, pour les chemins vicinaux *ordinaires*, sont évalués à 4 francs 15 centimes par mètre courant, et les frais d'entretien à 0 franc 14 centimes.

sance devait être atténuée par la restitution progressive à la petite vicinalité des fonds prélevés pour les autres lignes, et en outre par les facilités qui seraient données aux communes à l'aide des moyens de crédit dont il nous reste à parler.

Pour que le concours des conseils municipaux pût répondre aux espérances qu'on fondait sur leur bonne volonté, il était indispensable de tenir compte de la situation précaire de la plupart des budgets communaux. Dans un grand nombre de cas, les sacrifices qu'on demandait aux communes exigeaient un emprunt, et l'emprunt lui-même, dans les conditions offertes par les établissemens de crédit, bien que ces conditions fussent relativement modérées, eût excédé les forces contributives des populations. Les conseils municipaux auraient donc éprouvé une hésitation fort naturelle à voter des centimes dont le produit, pour une forte partie, eût été absorbé soit par l'amortissement du capital, soit par le service des intérêts de l'emprunt. On a pourvu à cette grave difficulté par l'institution d'une caisse spéciale qui, sous le nom de *Caisse des chemins vicinaux*, est autorisée à faire aux communes, jusqu'à concurrence de 200 millions, des avances remboursables en trente annuités, à 4 pour 100, amortissement compris. Pour indiquer à quel degré cette combinaison est favorable aux communes, il suffira de dire que la différence entre le taux consenti par la caisse et le taux réel supporté par le trésor équivaut, pour la période décennale, à une nouvelle subvention de 36 millions ajoutée à l'allocation principale de 100 millions.

Tel est, dans son ensemble, le plan qui préside à l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires. C'est dans le courant de 1867 qu'il a été conçu et mûri. Pendant que M. le marquis de La Valette, alors ministre de l'intérieur, en recueillait les données au point de vue administratif, et que les préfets faisaient étudier par ses ordres la constitution du réseau et l'évaluation des dépenses et des ressources, M. Rouher, qui était momentanément chargé du portefeuille des finances, méditait le mécanisme de la caisse. La loi du 11 juillet 1868 est sortie de ces travaux préparatoires.

III.

Rapprochons maintenant les prévisions de 1867 des résultats obtenus en 1869, et voyons dans quelle mesure elles sont justifiées ou déçues. — L'estimation de la dépense ne peut être sensiblement modifiée, puisque la longueur du réseau est invariable, et que le calcul des frais de construction et d'entretien a été fait d'après des

données constatées par les agens les plus compétens. Quant à l'évaluation des ressources, elle présente un caractère aléatoire. Toutefois le chiffre des recettes normales de la vicinalité a pu être déterminé avec certitude d'après les exercices antérieurs; d'autre part la réalisation de la subvention de l'état ne peut faire doute, et n'est assujettie à aucune autre formalité que l'inscription successive au budget des crédits déjà alloués en principe. Il n'y a donc de conjectural dans les prévisions que deux élémens : en premier lieu, le contingent présumé que les communes pourront fournir en dehors des ressources spéciales, et en second lieu les allocations des départemens.

Les sacrifices extraordinaires des communes, les dons et souscriptions en argent, en terrain, en travail et en matériaux, s'élèvent dès la seconde année à une somme de 75 millions. Ce chiffre est sans doute fort au-dessous des 200 millions prévus; mais il paraîtra considérable, si l'on réfléchit qu'il représente, à la deuxième échéance de la période décennale, le tiers du contingent total, et qu'un certain nombre de conseils municipaux, ne voulant pas engager l'avenir financier de leur commune, inscrivent chaque année au budget la dépense spéciale afférente à l'exercice et la ressource correspondante plutôt que d'envisager dès le début, comme quelques autres, l'ensemble de la période. En ce qui concerne les conseils-généraux, les résultats déjà acquis répondent aux espérances les plus larges : ces assemblées, qu'anime un esprit si sage et qui sont si profondément initiées aux besoins des habitans des campagnes, ont accordé leur concours avec un empressement véritable : l'apport de 100 millions qu'on attendait des départemens est déjà fourni, et, dans le cours des années suivantes, il sera certainement dépassé. Si l'on fait la récapitulation de ces diverses ressources, on arrive à la somme de 550 millions environ (1), qui, rapprochée de l'estimation de la dépense, ferait ressortir un déficit de près de 300 millions; mais ce déficit n'est qu'apparent, car dans le calcul on ne tient compte que des ressources déjà certaines, déjà acquises d'une manière positive à l'entreprise, sans y ajouter celles qui seront successivement créées dans le cours de la période décennale, et dont l'importance ne saurait être douteuse, bien que le montant n'en puisse encore être connu. Si, comme le fait le rapport ministériel, on appréciait l'ensemble de la période d'après l'exercice 1869, le déficit se trouverait déjà réduit à 150 millions.

(1) Cette somme se décompose ainsi : concours de l'état 100 millions, concours des départemens 100 millions, concours des communes (ressources ordinaires) 275 millions, concours des communes (sacrifices extraordinaires) 75 millions : total, 550 millions.

Ce dernier chiffre paraît encore fort au-dessus de la réalité, car les communes sont bien loin d'avoir absorbé les fonds mis à leur disposition par la caisse des chemins vicinaux. Il est manifeste qu'elles y puiseront plus largement lorsque les conseils municipaux se seront familiarisés avec le mécanisme de la caisse et avec les conditions si avantageuses qu'elle leur offre.

Les prévisions primitives, quant à la création des ressources, sont donc déjà justifiées en partie, et tout annonce qu'elles se réaliseront complétement dans le cours de la période décennale. Il nous reste à indiquer quel a été en travaux, et au point de vue de l'avancement effectif du réseau, le résultat de la campagne de 1869. La longueur du réseau à construire avait été fixée à 140,000 kilomètres environ; mais, pour amener à l'état complet d'entretien un assez grand nombre de ces chemins, il suffisait de quelques opérations complémentaires destinées à régulariser l'assiette ou la largeur de la voie. Ces travaux, peu compliqués et peu dispendieux, ont été exécutés dans le courant de 1868. A la fin de cette même année, la longueur en lacune se réduisait à 108,000 kilomètres; elle n'est plus, à la fin de 1869, que de 102,000 kilomètres. La longueur livrée à la circulation en 1869 s'élève donc à 6,000 kilomètres, et à 7,000, si l'on y comprend les chemins déjà ouverts qui ont été amenés à l'état d'entretien complet. Ce chiffre paraît au premier abord peu élevé; si en effet on devait le prendre pour moyenne, on n'arriverait à construire que 70,000 kilomètres en dix ans, soit les deux tiers de la longueur qui reste à construire; mais l'exercice 1869 ne saurait être regardé comme une année normale. Les agens-voyers n'avaient pu encore rédiger les projets, ni les communes négocier avec la caisse pour se procurer des fonds; les travaux en général ont été commencés tardivement. Il n'est pas douteux que les résultats des années ultérieures ne puissent être de beaucoup supérieurs à ceux qu'a donnés cette première campagne.

Faut-il conclure de cette dernière observation qu'une période de dix ans suffira pour le complet achèvement de l'ensemble du réseau? Il est permis d'en douter, et le rapport ministériel est loin d'être affirmatif sur ce point. Si l'on remarque en effet qu'à côté des chemins vicinaux ordinaires on entreprend dans plusieurs départemens des chemins de fer d'intérêt local, et que dans presque tous on a encore à terminer les lignes de grande communication et à poursuivre les lignes d'intérêt commun, si l'on réfléchit à la multiplicité des ateliers à ouvrir, si l'on calcule le temps nécessaire pour préparer les projets, organiser les prestations, diriger les chantiers, on est amené à penser que le terme de dix ans est bien

court. Toutefois ce délai n'est pas une limite fatale, c'est une base d'opération qui se prêtera aux tempéramens qu'exigeront les circonstances. De plus il résulte du rapport officiel que déjà dix-huit départemens ont adopté des combinaisons financières qui assurent l'exécution des travaux dans la période décennale, et que vingt-huit autres n'ont qu'un faible effort à faire pour arriver au même résultat. On est donc fondé à espérer qu'en dehors des exceptions dont il faut toujours tenir compte en pareil cas, on aura, dans dix ans, accompli la plus grande partie de l'œuvre et atteint le but dans ce qu'il a d'essentiel.

Même ainsi comprise, l'opération exigera de la part des agens-voyers un très grand effort. Elle ne comporte pas seulement la préparation des projets, la rédaction des devis, l'étude sur place des tracés, la direction des travaux; si c'est là le côté le plus considérable et le plus apparent de la tâche des agens, il s'en faut qu'elle se réduise à cela. L'agent-voyer, après avoir fait sa tournée, le niveau et le mètre à la main, est obligé de relever ses carnets, de vérifier ses états, de mettre sa comptabilité en ordre. La comptabilité, qui est la base de toute administration bien ordonnée, a laissé à désirer jusqu'ici dans le service des chemins vicinaux. Une réforme sur ce point est d'autant plus opportune qu'une bonne comptabilité vicinale, en même temps qu'elle éclairera le contrôle des conseils municipaux et des conseils-généraux, fournira au gouvernement les élémens du compte-rendu qu'il doit présenter aux chambres. Cette constatation est indispensable pour que l'emploi des subventions soit surveillé; l'administration supérieure n'exige d'ailleurs que les documens qui lui sont vraiment nécessaires. Toutefois on ne peut se dissimuler que ces écritures imposeront aux agens-voyers un surcroît de travail dont il y a lieu de se préoccuper, car après tout ils doivent rester des hommes d'exécution pratique et non devenir des hommes de cabinet. Il est donc à souhaiter que les conseils-généraux organisent sur de larges bases le cadre d'un personnel dévoué et plein d'ardeur, mais véritablement surchargé.

Une préoccupation plus grave encore, c'est celle du renchérissement que peut entraîner, soit dans le prix des matériaux, soit surtout dans celui de la main-d'œuvre, la multiplicité des travaux. Rien n'indique que cette hausse se soit déjà manifestée; mais on ne saurait en être surpris, puisque la campagne de 1869 a surtout consisté en études préparatoires : tout porte à penser que, lorsque les ateliers seront simultanément ouverts dans tous les départemens et presque dans toutes les communes, on n'échappera pas à un phénomène aussi conforme aux indications de la science économique. Il en résulterait un accroissement de dépenses, et par suite un cer-

tain mécompte; mais on n'aurait pas à le regretter, si l'élévation des salaires devait avoir pour résultat de retenir dans les campagnes et à plus forte raison d'y rappeler les bras qui désertent l'agriculture. Ce temps d'arrêt dans le mouvement qui pousse aujourd'hui vers les villes tant d'individus appartenant aux populations rurales serait surtout opportun au moment où les travaux de Paris paraissent devoir subir un notable ralentissement.

Le gouvernement ne peut manquer d'observer avec attention les variations qui viendront à se produire dans le prix de la main-d'œuvre, et parmi les faits si nombreux que la construction des chemins vicinaux peut l'obliger à étudier, il n'en est pas de plus digne de sa vigilance. Or a-t-il des moyens d'action suffisans pour diriger la vaste opération qui commence? Nous serions tenté d'en douter. On s'est borné jusqu'à présent à créer au ministère de l'intérieur un bureau spécial, et l'excellente organisation de ce bureau a montré une fois de plus ce qu'on peut obtenir d'un personnel peu nombreux, mais bien recruté. Il serait utile d'aller plus loin et d'organiser une inspection pour étudier sur place la marche des travaux, contrôler les évaluations qui servent de base à la distribution des subventions de l'état, et surtout vérifier la comptabilité et l'emploi des fonds. Sans créer de nouveaux emplois, on pourrait se borner à confier des missions temporaires à des hommes exercés et possédant des notions pratiques. Un crédit très modique suffirait pour réaliser cette mesure, et une pareille dépense serait fort bien entendue, puisqu'elle permettrait de surveiller l'emploi des ressources de toute nature affectées à la vicinalité, c'est-à-dire d'un budget annuel de plus de 150 millions.

Une autre question nous paraît devoir appeler l'attention du gouvernement, c'est celle de l'entretien des chemins qui auront été construits. Au moment de la préparation de la loi de 1868, on avait proposé de déclarer que l'entretien du nouveau réseau serait obligatoire pour les communes; il nous sera permis de regretter que cette proposition n'ait pas été accueillie. Les efforts des populations, les sacrifices de l'état, ceux des départemens, ceux des communes, les souscriptions des particuliers, les labeurs des agens-voyers, tout cela ne saurait se dépenser en pure perte. C'est pourtant ce qui arrivera, si la négligence ou l'incurie laisse retomber les chemins vicinaux dans l'état où ils sont aujourd'hui. Quand l'entretien n'est pas régulièrement assuré, quand un cantonnier n'est pas placé en observation sur la voie, les fossés s'obstruent peu à peu, les plantes parasites envahissent les accotemens, les eaux séjournent sur la chaussée et la désagrégent, les pluies d'orage y creusent des ornières profondes; au bout de quelque temps, le sol

est inégal, et bientôt il devient aussi impraticable que par le passé. Les subventions que l'état alloue aux communes, les avances qu'il leur fait dans des conditions onéreuses pour lui et très avantageuses pour elles, lui donnent le droit, lui imposent le devoir de tenir la main à ce qu'une œuvre si laborieusement accomplie soit conservée aux générations futures. Toutefois il ne suffirait pas d'imposer aux communes l'obligation d'entretenir le nouveau réseau, il faudrait leur en procurer les moyens. Dans beaucoup de cas, la restitution à la petite vicinalité des prélèvemens qui d'abord étaient opérés en faveur des chemins de grande et de moyenne communication donnera les fonds nécessaires. Au besoin, on pourra rendre obligatoire pour les communes le vote des 3 centimes de la loi de 1867 ou de la quatrième journée de prestation que la loi de 1868 les autorise à y substituer. On pourvoira au surplus, soit en demandant aux départemens de supporter sur leurs ressources propres l'entretien des chemins de grande communication, qui sont, à vrai dire, des routes départementales de deuxième ordre, soit en les autorisant à créer une sorte de fonds commun qui permettrait aux conseils-généraux de subvenir aux besoins des communes les plus obérées. La solution de la difficulté nous semble consister en un concours donné à un titre quelconque aux communes par le département au fur et à mesure que celui-ci sera dégrevé des dépenses de construction des lignes de grande communication et d'intérêt commun.

En résumé, le programme arrêté par la loi du 11 juillet 1868 se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Quelle impression produit-il sur l'esprit des populations? Toute appréciation sur ce point serait prématurée. On a reproché au gouvernement de n'avoir eu en vue, en s'occupant des chemins vicinaux, qu'un succès politique. Il ne lui était sans doute pas défendu de chercher un élément d'influence dans un acte d'administration intelligente; mais nous croyons qu'il avait des visées plus hautes et qu'en même temps il ne se faisait pas d'illusions exagérées. Ce n'est pas au moment où commence une entreprise de cette nature qu'elle est populaire. Il faut d'abord traverser une période de travaux, d'efforts, de sacrifices, pendant laquelle le cultivateur, sans jouir encore du résultat, voit s'élever le chiffre de son impôt. L'opération se présente donc aux populations par le côté qui peut exciter un certain mécontentement. A mesure que ces charges momentanées s'allégeront, que l'ouverture des chemins nouveaux rendra plus facile la circulation des personnes et plus économique celle des denrées, les habitans des campagnes en apprécieront mieux les avantages. Combien ne rendrait-on pas plus saisissans pour eux des progrès dont la réali-

sation est désormais prochaine, si l'on pouvait traduire en chiffres les réductions qui se sont opérées depuis le commencement du siècle sur le prix moyen des transports (1)! On l'a fait remarquer bien des fois, diminuer les frais de circulation qui grèvent le prix de vente du produit agricole, de la matière première et de l'objet fabriqué, sans rien ajouter à sa valeur intrinsèque, c'est assurer un bénéfice net soit au consommateur, soit au producteur. L'on pourrait aller jusqu'à dire que c'est quelquefois créer une véritable richesse, car il serait aisé de citer nombre de denrées dont on ne tirait aucun parti parce que le coût du transport en excédait la valeur vénale, tandis que, dégrevées de cette charge parasite, elles deviennent l'objet d'un commerce lucratif. N'est-on pas fondé, d'un autre côté, à supposer que l'exploitation des chemins de fer comportera des abaissemens de tarif qui seront consentis sans résistance, lorsque l'achèvement des chemins vicinaux aura amené à chaque gare de nombreux affluens et décuplé le nombre des transports et des échanges? Quoi qu'il en soit, et bien que ces résultats ne soient aperçus que confusément, les populations ont à un haut degré le sentiment de l'utilité de l'opération : les ressources qu'elles y consacrent le prouvent surabondamment. En présence de ces efforts, si dignes d'encouragement et d'éloges, en présence du généreux concours que l'état et les départemens donnent aux communes, on ne saurait douter du succès final d'une œuvre dans laquelle le pays trouvera une nouvelle source de richesse et un nouvel élément de grandeur.

PH. DE BOSREDON.

(1) L'agent-voyer en chef de l'Hérault affirme que de 1836 à 1867 le prix des transports, par tonne et par kilomètre, est descendu de 1 fr. 20 cent. à 0 franc 40 cent. et 0 fr. 20 cent. dans les cantons où les voies de communication ont été améliorées, en même temps que le tonnage augmentait dans une proportion de 40 pour 100. L'ingénieur chargé du service vicinal de Seine-et-Marne évalue à plus de 400,000 fr., pour ce département, l'économie annuelle obtenue sur les frais de transport des principaux produits agricoles par suite de l'extension du réseau. Il serait à désirer que l'administration complétât, par cette curieuse statistique, les documens fort intéressans qu'elle publie chaque année sur le service vicinal.

LES RESSOURCES

DE

LA FRANCE ET DE LA PRUSSE

I. *L'Europe politique et sociale,* par Maurice Block ; Paris 1869. — *Annuaire de la statistique pour 1870.*

La guerre entre la France et la Prusse a éclaté si brusquement, les premières opérations ont été conduites avec une telle activité, que le public n'a pas eu le temps de se rendre compte des ressources que possède chacune des nations belligérantes. L'étude réfléchie et calme de la situation relative de ces deux états et des forces matérielles ou morales dont ils disposent eût été non-seulement d'un grand intérêt, mais aussi d'un grand avantage à l'entrée de la lutte où nous sommes si profondément engagés. A l'heure qu'il est, quoique les circonstances soient devenues très graves, il y a encore une utilité réelle à rechercher d'une manière précise quelle est l'élasticité et la force de résistance des ressorts sur lesquels repose la puissance des deux peuples ennemis. Si pénibles qu'aient été les premiers engagemens, nous croyons au triomphe définitif de nos armes ; les échecs passés n'ont été qu'une surprise, alors que notre pays, endormi dans une confiance imprudente, ne disposait pas de la plénitude de ses moyens. L'avenir vengera bientôt ces regrettables insuccès, qui seront, à tout prendre, de profitables enseignemens. Forcé de reculer pour reprendre pied, se ramasser et bondir d'un plus irrésistible élan, le peuple français n'aura pas tardé à

maintenir et même à enrichir encore son antique patrimoine de gloire. L'examen que nous nous proposons ne touche pas seulement à la bonne conduite de la guerre, il devra aussi tenir sa place dans les négociations pacifiques. Le but que les peuples européens cherchent à atteindre, c'est l'établissement d'une paix qui ne soit plus une trêve, c'est la fondation d'un équilibre qui ne se montre pas instable et ne produise point de périodiques secousses, c'est enfin un ordre de choses régulier, et qui soit, pour notre génération du moins, définitif. L'on ne peut aller au hasard dans ces tentatives. Il ne suffit plus aujourd'hui de consulter la carte de l'Europe et de mesurer de l'œil l'étendue des diverses nations. Il faut descendre plus au fond des faits sociaux et appuyer sur des notions précises et complètes des déductions rigoureuses. Dans notre état de civilisation, les élémens de puissance sont variés et divers : il faut pour les analyser le concours de la science.

I.

La grandeur, la nature, la forme du territoire, ont toujours exercé une notable influence sur l'essor et la vigueur d'une nation. Cette étendue physique du sol est aux peuples ce que la taille est aux individus : un indice de force, qui doit être pris en considération, mais qui se montre quelquefois trompeur, parce qu'une vitalité plus grande et une séve plus mâle peuvent être resserrées sur un plus étroit espace. Considérées sous le rapport de la superficie, les deux nations belligérantes sont presque égales. La France a 543,000 kilomètres carrés; la confédération de l'Allemagne du nord en compte 413,000; si l'on y ajoute la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la portion de la Hesse qui appartient à l'Allemagne du sud, on a un total d'environ 531,000 kilomètres carrés. Nous avons donc, quant à l'étendue du sol, un très léger avantage sur nos rivaux; notre territoire est d'un quarantième plus vaste que le leur, mais cette supériorité est compensée par certains inconvéniens. Notre pays est plus ouvert, moins défendu par des obstacles naturels : la capitale, qui joue dans la vie d'une nation le rôle du cerveau dans le corps humain, est chez nous plus près de la frontière, plus exposée à l'attaque de l'ennemi. Nous ne sommes pas, comme l'Allemagne, protégés sur notre flanc par un fleuve énorme, barrière malaisée à franchir. Cette infériorité dans la configuration de notre territoire compense la différence minime des superficies.

Il en est des nations comme des hommes : une haute taille ne suffit pas pour prouver la vigueur, il faut que les membres soient bien liés, les articulations souples et résistantes, que la circulation

soit partout facile et prompte. Pour qu'un peuple soit dispos, actif, prêt à l'attaque ou à la défense, une des conditions principales, c'est un bon réseau de communications. N'a-t-on pas vu la Russie, dans la guerre de Crimée, malgré l'immensité de ses provinces et de sa population, complétement paralysée par le manque d'une viabilité rapide? La France et l'Allemagne sont l'une et l'autre bien pourvues sous ce rapport. Elles se trouvent même dans des conditions presque complètes de parité. Il y a deux ans, la France avait 289 kilomètres de chemins de fer par million d'hectares, la Prusse 286; les autres pays allemands qui sont en guerre contre nous sont un peu plus favorisés. La Saxe a 700 kilomètres de chemins de fer par million d'hectares, Bade 499, le Wurtemberg 320, la Bavière 311; mais les chiffres sont des renseignemens insuffisans. Il faut consulter aussi la direction des lignes, leur mode de groupement et de ramifications. La France, à ce point de vue, a un double avantage, d'abord dans le tracé régulier de son réseau, qui converge d'une manière uniforme vers Paris, et ensuite dans l'unité de l'exploitation, qui est confiée à des compagnies considérables, douées de puissans moyens. Ce sont là des garanties de concentration rapide pour les mouvemens de troupes, qui peuvent en peu de temps s'opérer de tous les points du territoire vers la capitale, et de la capitale vers les provinces menacées. Le tracé allemand, avec ses morcellemens nombreux, ses fréquens tronçons, ses compagnies multipliées, pourrait offrir une certaine infériorité; mais l'administration prussienne s'est efforcée de combler ces imperfections par des précautions sérieuses et des combinaisons intelligentes. Si, au lieu d'examiner l'étendue entière des deux réseaux nationaux, l'on porte seulement les regards sur les lignes qui aboutissent à la frontière commune aux deux pays, on voit disparaître les conditions d'égalité que nous avions reconnues. L'est de la France est beaucoup moins sillonné de chemins de fer que l'ouest de l'Allemagne. Il y a de notre côté bien des lacunes qui, au point de vue stratégique, ont d'importantes conséquences. Comment expliquer par exemple qu'une place comme Metz, le boulevard de la France, ne soit pas encore reliée par une ligne directe au centre du territoire, et que ses communications ferrées avec Paris soient interrompues par l'occupation de Pont-à-Mousson ou de Frouard? Ce n'est ni Coblenz, ni Mayence, ni Cologne, qui se trouvent dans un pareil isolement. Quand la paix sera venue, nous aurons, dans l'intérêt de la défense du pays, non-seulement à réparer les dommages causés à notre chemin de fer de l'est, mais à le compléter, à relier notamment Metz à Verdun, à Châlons et à Paris.

Si nous examinons maintenant, au point de vue politique, la si-

tuation du territoire français et du territoire prussien, il est impossible de ne pas constater en notre faveur une très importante supériorité. La France est baignée de trois côtés par la mer, ce qui lui est une défense naturelle d'autant plus considérable que les seules nations ayant jusqu'à ce jour une marine puissante, l'Angleterre et l'Amérique, n'ont aucun intérêt contraire au nôtre et peuvent facilement n'être jamais amenées à nous attaquer. Nous avons pour voisins au sud deux peuples qui ont avec nous des affinités de race, de religion, de législation, de mouvement social, qui gravitent en un mot dans notre cercle de civilisation. L'Espagne et l'Italie, quelles que puissent être les brouilles passagères et les querelles momentanées, seront toujours pour nous des alliées ou des neutres sympathiques : aucun motif sérieux d'antagonisme n'existe entre la France et ces puissances. Les frontières sont de ce côté nettement tracées par la nature et infranchissables pour nous comme pour nos voisins. Les Alpes et les Pyrénées sont de solides remparts, qui dispensent de bien des garnisons. Une grande partie de notre frontière est en outre mise à l'abri par la neutralité de la Suisse, de la Belgique et du Luxembourg, création bienfaisante de la diplomatie et tout entière à l'avantage de la France. La neutralité de ces petits pays n'est plus dérisoire; elle devient chaque jour plus effective par la volonté qu'ils ont de la faire sérieusement respecter en mobilisant leurs milices nationales, et par l'appui qu'ils sont sûrs de rencontrer, en cas d'invasion, chez plusieurs grandes puissances, notamment en Angleterre. Nous devons hautement nous féliciter de l'existence de ces états secondaires, qui nous évitent d'entretenir de fortes garnisons sur une très grande partie de notre frontière de l'est, et qui nous permettent ainsi de réunir toutes nos forces sur le point étroit où l'ennemi peut nous envahir. L'on a beaucoup parlé de l'annexion de la Belgique à la France : quelques esprits irréfléchis peuvent souhaiter un semblable événement; mais peut-être, à tout considérer, serait-ce un malheur pour nous et une atteinte à notre sécurité. Les soldats et les ressources que nous pourrions tirer de la Belgique ne vaudraient jamais la force que sa neutralité nous assure en couvrant gratuitement nos frontières et notre capitale. A supposer que la population des trois petits pays neutres qui nous touchent à l'est voulût se donner à la France, et que toute l'Europe y consentît, il serait encore de notre intérêt bien entendu de refuser ce présent dangereux, qui ne nous fortifierait qu'en apparence et nous affaiblirait en realité. Ainsi tels sont les précieux avantages de la situation géographique et politique de la France, que nous n'avons sur nos flancs qu'une puissance qui puisse être notre ennemie, et qu'il nous est loisible de dégarnir presque

complétement notre territoire pour diriger toutes nos forces et employer toutes nos ressources sur cet étroit espace où nous sommes vulnérables.

Il s'en faut de beaucoup que la Prusse ait une position aussi heureuse. Les côtes de cet état sont peu étendues relativement à ses frontières; presque sur aucun point il n'a des limites naturelles, formées par des montagnes ou des fleuves, enfin il est entouré de trois puissances de premier ordre : la France, l'Autriche, la Russie, qui toutes peuvent devenir des ennemies à un moment donné, et qui, même en étant neutres, ne lui laissent pas la pleine disposition de ses forces. Dans une guerre contre la France, la Prusse et ses alliés ne peuvent complétement dégarnir leurs frontières du sud; il faut maintenir des garnisons dans les places et des corps d'observation en Silésie, en Saxe, en Bavière. En effet, le moindre revirement dans la politique pourrait jeter des armées autrichiennes sur ces provinces; tout gouvernement prévoyant doit être prêt aux éventualités les plus diverses. La Russie elle-même n'est pas pour la Prusse une alliée sûre : tôt ou tard elle sera amenée à regarder cette voisine comme une rivale. Il y avait harmonie d'intérêt entre Saint-Pétersbourg et Berlin quand le petit royaume de l'Allemagne du nord n'avait que 15 millions d'habitans, qu'il n'élevait aucune prétention à se créer une marine, et qu'il jouait d'ailleurs le rôle de satellite de l'empire des tsars; mais les temps sont changés. L'état médiocre du commencement du siècle est devenu une puissance de premier rang, il commande à 37 millions d'hommes admirablement disciplinés, il ne déguise plus les desseins les plus ambitieux et les plus outrecuidans, il n'a pas désappris son ancienne duplicité, il y a joint une arrogance inouie, il veut avoir des forces maritimes et dominer non-seulement la Mer du Nord, mais la Baltique. Ce serait miracle, si, dans ces conditions toutes nouvelles, l'accord pouvait se maintenir longtemps entre Berlin et Saint-Pétersbourg. La Baltique est trop étroite pour avoir deux maîtres qui ne se jalousent point. La Russie d'ailleurs a plusieurs millions de sujets allemands qui ne cachent pas leurs vives sympathies pour la Prusse; il y a là bien des semences de guerre. Il ne faut pas oublier non plus les petits états scandinaves, que la grandeur et l'ambition prussiennes alarment, et qui opposent à la cupidité allemande un inébranlable patriotisme. Ainsi, tandis que la France est entourée de tous côtés, sauf sur une étroite partie de sa frontière de l'est, de voisins neutres ou sympathiques, la Prusse est pressée par de grandes puissances jalouses et de petites nationalités inquiètes. Elle ne peut donc avoir la pleine disposition de ses forces et de ses ressources. Elle est toujours obligée d'être armée, dans une certaine mesure, sur toutes ses frontières à la fois.

Après l'étendue et la situation du territoire, le principal élément de puissance pour un peuple, c'est la population. A ce point de vue, la France et l'Allemagne sont presque égales. D'après le dernier recensement, nous avons 38,067,000 habitans. La confédération de l'Allemagne du nord n'en a que 29,906,000; mais si l'on y ajoute la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse méridionale, l'on arrive à une population totale de 38,500,000 Allemands confédérés. Il serait difficile de trouver deux nations aussi égales par la population, comme par la superficie du sol. Seulement il faut analyser ces chiffres et répondre à différentes questions qui se présentent. Un politique habile ne doit pas être rivé au temps présent; c'est une obligation de jeter les yeux sur l'avenir et de prévoir les situations futures. Or le rapport de la population de l'Allemagne et de la population de la France s'est déjà altéré, et tous les jours il s'altère davantage. C'est que les familles sont beaucoup plus nombreuses de l'autre côté du Rhin; malgré l'émigration, qui draine une grande partie de cet excédant annuel des naissances, le nombre des habitans s'accroît chaque année dans une proportion notable. Quelques esprits se sont alarmés de cette progression rapide de la population allemande, d'autres n'en tiennent absolument aucun compte. Il convient d'envisager ce phénomène avec sang-froid et d'en bien mesurer l'importance. En 1836, la France comptait 33,540,000 habitans. Trente ans après, si l'on néglige Nice et la Savoie, elle avait une population de 37,340,000; c'était une augmentation de 3,800,000 âmes; le taux de l'accroissement annuel se trouvait être de 0,44 pour 100. La Prusse, dans une même période de trente ans, avait passé de 13,589,000 à 19,252,000; l'augmentation était ainsi de 5,650,000 âmes, et le taux de l'accroissement annuel était de 1,62 pour 100. Ainsi la progression était en Prusse trois fois et demie plus rapide qu'en France. En raisonnant d'après ces bases, il faudrait cent soixante ans pour que le nombre des Français doublât, et seulement quarante-deux ans pour le doublement du nombre des Prussiens. On voit quelles conséquences terribles pour l'avenir de notre pays on pourrait tirer de ces calculs positifs; mais il ne faut pas s'exagérer le péril. En descendant plus au fond des choses, la situation apparaît meilleure. Les divers pays allemands qui sont soumis depuis peu de temps à la Prusse, ou qui se trouvent actuellement ses alliés, sont loin de suivre une marche ascendante aussi accélérée. Dans le royaume de Bavière et le grand-duché de Bade, la population est presque aussi stationnaire qu'en France; dans la récente période de trente ans, le taux d'accroissement annuel ne s'est trouvé être pour ces deux états que de 0,51 et 0,53 pour 100. Le Wurtemberg présente encore des résultats plus rassurans; la population y progresse plus lentement qu'en

France, le taux d'accroissement n'y est que de 0,31 pour 100. Plusieurs provinces de l'Allemagne ne sont donc pas près de multiplier aussi rapidement que celles de la vieille Prusse. C'est qu'en effet la population est déjà arrivée dans plusieurs de ces districts à un état de densité considérable, et peut-être même inquiétant. Tandis que nous avons en France 70 habitans par kilomètre carré, la confédération de l'Allemagne du nord compte sur le même espace plus de 72 âmes, Bade en offre 93 et le Wurtemberg 87. Il est impossible que la population s'accroisse sensiblement sur des territoires déjà si encombrés. Les lois et les mœurs tendent à restreindre cette progression exubérante; la petite propriété, qui gagne chaque jour du terrain en Allemagne, rend les familles moins nombreuses. Dans la Prusse proprement dite, le taux de l'accroissement annuel de la population est tombé dans ces dernières années à 1 pour 100 environ. L'on aurait donc tort de s'inquiéter outre mesure. Pendant longtemps encore, le rapport de la population française et de la population allemande ne se modifiera pas d'une manière très sensible.

La différence de fécondité dans les familles françaises et les familles prussiennes a des conséquences qu'il n'est pas inutile de relever. Sur un même chiffre d'habitans, il y a en Prusse beaucoup plus d'enfans ou d'adolescens qu'en France. Le petit nombre relatif des naissances fait que notre population présente une proportion d'adultes supérieure à celle qu'on trouve dans l'Allemagne du nord. Sur 10,000 têtes humaines, l'on ne compte en France que 3,603 personnes au-dessous de vingt ans; on en compte au contraire 4,616 en Prusse. C'est assurément là un avantage pour notre pays. Nous avons, à population égale, un plus grand nombre d'hommes capables de porter les armes et de servir la patrie. Néanmoins le nombre des personnes au-dessus de trente ans est seul plus considérable chez nous que chez nos ennemis; la Prusse a autant de jeunes gens de vingt à trente ans que la France, elle en a même un peu plus.

C'est généralement le chiffre des armées qui sert de mesure à la puissance des états. Il y a assurément quelque incertitude dans cette mesure, car la quantité peut être compensée par la solidité : le nombre est un des élémens de la force, mais beaucoup de qualités qui tiennent à la race ou à l'éducation ont autant de poids que le nombre. Le système d'armement prussien, qui prend, à la première menace de guerre, tout ce qui est jeune et valide dans la nation, a sans doute de grands avantages. Il permet d'agir avec des masses énormes, de jeter sur l'ennemi de véritables hordes qui ont l'impétuosité d'un torrent grossi par la fonte des neiges. La Ger-

manie, aujourd'hui comme autrefois, peut mettre en mouvement des tribus entières; elle est encore une sorte de réservoir d'hommes auquel il suffit d'ouvrir les écluses pour qu'il s'en précipite en un moment un flot énorme et en apparence irrésistible; mais c'est là une force qui s'épuise, incapable de se renouveler et de réparer ses pertes. Le système français, dans des mains habiles et prudentes, est supérieur; il a des ressources plus nombreuses et mieux distribuées, il peut mieux rétablir une position chancelante ou compromise, il a une solidité plus à l'épreuve du temps et de la fortune. La confédération de l'Allemagne du nord a, sur le pied de paix, 313,000 hommes, 900,000 sur le pied de guerre; la Bavière, le Wurtemberg et Bade comptent ensemble 95,000 soldats en temps de paix et 204,000 en temps de guerre. Si l'on réunit toutes les parties de l'Allemagne qui sont actuellement en lutte contre nous, l'on voit que leurs armées permanentes se montent à 408.000 hommes et leurs troupes disponibles pour un conflit à 1,104,000. Et ce n'est pas là un effectif de fantaisie destiné à satisfaire la fatuité des administrateurs ou à éblouir l'ignorance du vulgaire; ce sont des troupes réelles que quelques semaines suffisent pour mobiliser et réunir. Le mérite de l'organisation prussienne, c'est que le pays est toujours prêt et ne se trouve jamais pris au dépourvu. Le moindre ordre parti de Berlin opère comme une baguette magique, sauf dans quelques provinces nouvellement annexées et légèrement réfractaires. En temps de paix, les corps d'opération sont déjà formés; ils ont leurs chefs, et l'administration centrale, pour les préparer à la guerre, n'a presque aucun travail à exécuter. Le système français est plus compliqué, le passage du pied de paix au pied de guerre se trouve moins facile; il faut dans l'administration centrale plus d'efforts et de prévoyance. Nous sommes davantage à la merci du ministre de la guerre et de ses auxiliaires; de leur capacité dépend la perfection de nos armemens. Tout en effet est à combiner et même à improviser dès qu'apparaît la menace d'un conflit. Nous risquons ainsi de n'être pas complétement prêts au début des hostilités; mais nous avons d'inépuisables ressources dans notre énergique population. Après de sérieux échecs, il nous suffit de quelques semaines pour nous reformer et fortifier ou compléter nos rangs. La promptitude de l'esprit français peut s'accommoder à cet armement précipité, qui serait impossible chez toute autre nation. Au 1er janvier 1869, notre armée active avait sous les drapeaux un effectif de 441,437 hommes, dont 69,000 étaient cantonnés en Afrique et dans les états romains. A la même époque, les hommes disponibles dans leurs foyers s'élevaient au chiffre de 146,771, ce qui portait le total de l'armée active à 588,208. L'effectif de la

garde mobile s'élevait à 415,319 hommes. L'ensemble de nos forces militaires était donc de 1,003,527 hommes; mais la garde mobile n'existait guère que sur le papier : les cadres mêmes n'en étaient généralement pas formés. Il a fallu les cruelles et instructives épreuves du début de la campagne pour donner une vie réelle à cette patriotique institution. Voyez néanmoins que de ressources possède un pays comme la France. En rappelant les hommes non mariés des sept ou huit classes les plus récemment libérés, en tirant parti des élémens disponibles dans certains corps de soldats citoyens, tels que les pompiers et les gendarmes, l'on peut en quelques semaines mettre en ligne 800,000 hommes de troupes exercées, solides, à toute épreuve, et cela sans compter les milices moins disciplinées, telles que les gardes nationaux mobiles. Assurément il n'est pas de contrée au monde qui possède d'aussi puissantes réserves; il faut seulement qu'elles soient organisées à temps. L'expérience de la guerre actuelle nous sera sans doute d'un grand secours. La paix venue, il faudra réorganiser nos forces militaires pour nous mettre à l'abri de semblables surprises pour l'avenir.

La marine joue ici un rôle moins prépondérant que l'armée de terre; elle a cependant encore son importance indiscutable, elle est un appoint que l'on ne doit pas dédaigner. Grâce à elle, on peut jeter des troupes à l'improviste au centre du pays ennemi. Enfin, sans exercer d'action décisive, elle est un moyen puissant de diversion. Les progrès récens accomplis dans le droit des gens, les articles du traité de Paris, qui interdisent la course et qui réglementent le blocus, ont rendu sans doute les forces navales moins destructives et moins redoutables. D'un autre côté, les chemins de fer et les télégraphes permettent à la puissance menacée de s'opposer beaucoup plus facilement qu'autrefois à un débarquement. L'on ne peut transporter sur mer qu'un effectif restreint. Malgré ces obstacles nouveaux qui s'opposent de notre temps à l'action de la marine, il n'en est pas moins vrai que la menace d'une descente peut contraindre le pays attaqué à immobiliser le long de ses côtes des corps d'armée importans, qui se trouvent ainsi éloignés du principal théâtre de la lutte. Cette manœuvre peut être surtout efficace quand l'ennemi règne sur des territoires insoumis ou mécontens et de facile accès par la voie de mer. Il est alors loisible à la puissance maritime d'exciter des soulèvemens dans les provinces de son ennemie. Telle est dans notre siècle la seule fonction vraiment efficace des forces navales. Quant à bombarder des ports, ce n'est pas d'une utilité considérable. Les dommages qui peuvent être ainsi produits n'auront jamais aucune influence sur le sort d'une campagne. Ils causeront plus d'irritation que de faiblesse à l'état qui en sera vic-

time. Il est d'ailleurs à remarquer que presque tous les ports de la Prusse sont placés assez loin dans les terres, et qu'il n'est pas facile à une flotte de les aborder. Situés sur des fleuves, à plusieurs lieues de la mer, ils peuvent se garder pour la plupart d'une attaque de l'ennemi. Quoi qu'il en soit, au point de vue des forces navales, la France a une supériorité énorme sur sa rivale. D'après les relevés officiels les plus récens, la confédération de l'Allemagne du nord ne possédait que 44 navires de guerre à vapeur de la force de 9,736 chevaux et portant 336 canons : elle avait en outre 8 bâtimens à voile armés de 150 canons. C'est là un effectif bien modeste; mais la Prusse n'est qu'au début de ses efforts pour créer une marine : elle a manifesté hautement l'intention de ne reculer dans cette entreprise devant aucun sacrifice, et l'opinion publique a soutenu le gouvernement dans ses premiers essais. On a construit un grand nombre de canonnières, acheté dans les deux mondes des vaisseaux cuirassés, creusé et inauguré avec beaucoup de solennité le port de Willems-Haven dans la baie de Jahde. Avoir une marine et des colonies est maintenant le vœu le plus cher à tout cœur prussien. Y parviendra-t-on? Les obstacles sont nombreux déjà, et, après la guerre, peut-être seront-ils insurmontables. Ce n'est certes point la matière première qui manque aux Allemands; ils possèdent tous les élémens nécessaires pour se créer une flotte, ils ont beaucoup de marins et de vaisseaux marchands; mais ce sont les moyens financiers qui leur font défaut. De ce côté, ils rencontreront toujours des difficultés qu'il ne leur sera pas aisé de surmonter. Pendant longtemps encore, la France peut donc être assurée de la suprématie navale. Quant aux colonies, les Prussiens ont cherché depuis bien des années à s'en procurer. Ils ont médité entre autres des établissemens dans l'Amérique centrale, ils y ont négocié l'achat d'espaces considérables; mais l'on n'entreprend pas facilement une colonisation dans ces terres tropicales et lointaines. Toutes les côtes et toutes les îles de l'univers propres à être habitées par des Européens sont aujourd'hui, sinon occupées, du moins possédées. Les Allemands du nord entrent trop tard dans la lice. Du reste, au point de vue de leur puissance, ils n'ont pas à s'en plaindre : des colonies, en temps de guerre, sont plus embarrassantes qu'utiles, elles détournent une partie des forces de la métropole.

La France n'a pas de peine à devancer comme puissance maritime la nouvelle confédération germanique. Nous avons un héritage d'honneur et des traditions glorieuses que nos flottes, depuis deux siècles, ont toujours su maintenir. A la fin de l'année 1869, nous possédions 336 bâtimens de guerre à vapeur, mus par une force de 81,450 chevaux, et 80 bâtimens à voiles. L'Allemagne pourra long-

temps encore nous envier ces ressources navales. Nous occupons en outre une colonie qui, formant une exception presque unique dans l'histoire de la colonisation, est pour nous en temps de guerre un appui sérieux. Par sa position voisine de notre sol, par la population guerrière qu'elle nourrit et qui consent volontiers à combattre sous nos drapeaux, par les qualités surtout qu'elle développe dans les soldats qui y séjournent, l'Algérie est un précieux secours pour la France; chaque jour elle le devient davantage. A mesure que la population civile augmente et que l'époque de la conquête s'éloigne, elle exige moins de troupes métropolitaines pour le maintien de l'ordre, et elle alimente avec plus d'abondance ces corps africains dont il est superflu de faire l'éloge.

Plusieurs des avantages que nous venons de signaler pourraient cependant nous échapper dans un temps plus ou moins prochain, si nous n'y faisons pas attention. Il ne faut pas regarder la supériorité actuelle de notre marine comme une conquête définitive et sans retour. Notre attention au contraire doit être portée au plus haut degré à la conservation de cette suprématie navale, que diverses circonstances pourraient compromettre. La marine militaire d'un peuple est nécessairement dans un certain rapport avec la grandeur de sa marine marchande : une nation qui a beaucoup de navires de commerce arrive toujours, avec du temps, de la persévérance et des sacrifices pécuniaires, à créer une flotte de guerre. Or, c'est un fait triste à constater, l'Allemagne du nord l'emporte sur nous, si ce n'est par le nombre, du moins par le tonnage de ses vaisseaux marchands. Nos côtes sont, il est vrai, beaucoup plus étendues que les siennes. Elles embrassent 2,460 kilomètres, celles de la confédération germanique n'en ont que 1,635. Nous avons de plus ouverture sur trois mers, et nous pouvons commercer facilement avec l'Amérique, avec l'Orient et avec les pays scandinaves. Et pourtant l'effectif de notre marine marchande ne compte que 1,042,811 tonneaux, tandis que la confédération de l'Allemagne du nord offre un tonnage de 1,307,204. La différence est notable et mérite qu'on s'y arrête. On a trop l'habitude de ne considérer que les forces militaires, sans tenir compte de ces ressources primordiales qui alimentent les forces militaires elles-mêmes. A coup sûr une marine de guerre ne s'improvise pas. Néanmoins l'exemple des États-Unis dans la guerre de sécession prouve que l'on peut créer en quelques années une redoutable puissance navale quand on possède la matière première, c'est-à-dire des navires de commerce et des marins. Dans la lutte où nous sommes engagés, la Prusse a jeté le germe d'une institution qui est peut-être appelée à un certain avenir. Elle a fondé pour la défense de ses côtes une sorte de land-

wehr maritime, conviant les armateurs à transformer leurs navires de commerce en bâtimens de guerre. Il est difficile de dire aujourd'hui quel sera le résultat d'une semblable te tative et si elle est destinée à durer en se perfectionnant; mais l'on sent dès à présent combien il importe de développer le nombre et le tonnage de nos vaisseaux de commerce. Les Allemands ont sur nous un avantage dans le fret de sortie : chaque ann e ils ont 100,000, quelquefois même 150,000 émigrans, qui forment un fret considérable pour Brême et Hambourg. Nous pouvons, par des mesures habiles et des tarifs modérés, détourner au profit du Havre une partie de ce courant. Ce qu'il faut surtout chercher à propager et à importer parmi nous, c'est l'étude et le sens du commerce, que nous négligeons tant, ce sont les initiatives hardies, les grandes entreprises, les mœurs laborieuses et persévérantes. L'ouverture et l'exploitation de débouchés nouveaux, l'abolition de règlemens vieillis, l'abandon des mœurs routinières, feront plus pour le maintien de notre grandeur navale que tous les sacrifices budgétaires.

II.

Le principe que nous ne devons jamais perdre de vue, c'est que, dans l'état de civilisation où sont parvenus les peuples européens, le seul moyen d'être fort et victorieux dans la guerre, c'est d'être actif et diligent dans la paix. A cet égard, un peuple riche et industrieux a de grands avantages sur ses voisins qui le sont moins. Il y a bien des années qu'a été inventé ce dicton d'une vérité éternelle : « L'argent est le nerf de la guerre. » Il n'y a aucune combinaison qui n'échoue à la longue, si elle n'est soutenue par de bonnes finances. Les temps modernes n'admettent pas l'existence d'un peuple de Spartiates. En dehors des surprises, qui sont des exceptions dans l'histoire des guerres, il ne peut y avoir de succès définitif sans de considérables ressources pécuniaires. Autrefois les rois prudens amassaient de longue date un trésor pour suffire aux éventualités de conflits et de luttes avec leurs voisins. La Prusse, dans ces derniers temps, a encore suivi ce système suranné. Il ne convient plus à notre âge, où le crédit s'est perfectionné et propagé sous toutes les formes. Nous n'avons que faire sans doute de ces tirelires où les monarques versaient chaque année leurs économies pour accumuler un fonds de guerre. De bonnes finances et un puissant crédit, voilà ce qui est indispensable à une nation belliqueuse par tempérament ou par occasion. Sous le rapport des ressources pécuniaires, il n'est pas contestable que la France ait une réelle supériorité. Nous supportons d'une manière absolue des charges

plus grandes, mais elles sont relativement plus légères, parce que notre pays est plus riche, plus productif, plus industrieux. Si l'on répartit la totalité des impôts par tête d'habitans, en supposant que chacun apportât un égal contingent aux contributions publiques, on trouve que chaque Français paie au fisc 52 francs 37 centimes, chaque Allemand du nord 34 francs 96 centimes, chaque Bavarois 38 francs 12 centimes, chaque Badois 50 francs; mais il ne faut pas se contenter de ces nombres bruts, qui exprimeraient d'une manière inexacte la situation vraie des contribuables des différens pays. En France, l'état pourvoit largement à différens services qui incombent en Allemagne aux particuliers, aux corporations, aux communes ou aux provinces. En outre, il s'est constitué fabricant pour divers produits, le tabac par exemple, et les frais de fabrication, qui se trouvent rémunérés amplement par la vente, viennent cependant grossir artificiellement le budget des dépenses. Enfin il est des impôts qui rapportent d'autant plus que le pays progresse davantage; les droits qui pèsent sur les consommations ou sur les transactions et les échanges ont un rendement d'autant plus élevé que le mouvement commercial s'accélère : le peuple qui paie le plus en pareille matière n'est pas celui qui est le plus grevé, mais bien celui qui est le plus laborieux et le plus prospère. C'est ainsi que nous pouvons porter légèrement un budget de 1 milliard 900 millions environ, déduction faite des dépenses départementales et communales, tandis que l'Allemagne du nord est écrasée par un budget inférieur à un milliard. Nous avons en effet des ressorts financiers bien plus souples que ceux sur lesquels peut compter la Prusse. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le budget des recettes des deux puissances pour s'en convaincre. Le produit des domaines constitue 44 pour 100 des recettes prussiennes, il ne forme que 5 et demi pour 100 des recettes françaises. Or c'est là un revenu qui ne peut s'accroître, tous les efforts pour en tirer un plus grand parti sont superflus. Tout au plus la Prusse pourrait-elle vendre ces immenses possessions de l'état, et peut-être y sera-t-elle contrainte par la nécessité de fournir aux frais de la guerre actuelle; mais une pareille opération dans un pays comme l'Allemagne serait désastreuse. Dans les conditions économiques et agricoles de cette contrée, il serait nuisible aux intérêts de tous que le domaine public, composé en grande partie de forêts, fût morcelé entre les mains des particuliers; ce serait en outre presque impraticable. On sait ce que produisent ces ventes en masse de propriétés énormes. L'Italie nous l'a prouvé dernièrement avec ses biens ecclésiastiques. Ce serait pis encore en Prusse, après une grande guerre, dans un pays où la classe agricole moyenne n'existe pas, où l'aristocratie est appauvrie

et besoigneuse, où la dette hypothécaire est déjà considérable. Les impôts directs constituent en France 19,4 pour 100 des recettes de l'état et en Prusse 19 : c'est exactement la même proportion ; seulement il est un impôt que la Prusse a depuis longtemps et que nous n'avons pas, c'est l'impôt sur le revenu. Restent les impôts indirects, qui forment 37 pour 100 des recettes de la Prusse et 55 pour 100 des recettes de la France. C'est sur cette branche de ressources que devront le plus naturellement se greffer les augmentations de taxe que la guerre aura nécessitées. Combien cela sera-t-il plus facile en France qu'en Allemagne, où la population est pauvre, où la classe moyenne est très médiocre dans les villes et manque complétement dans les campagnes, tandis que chez nous l'aisance est le lot du grand nombre! Des gens qui ont pour régime habituel du pain de seigle et de l'eau échappent nécessairement aux impôts de consommation, et telle est précisément la situation de l'immense majorité de la population prussienne, tel est même le régime des soldats. L'habileté du fisc ne peut rien contre un pareil état de choses. L'impôt sur la mouture existe déjà dans un grand nombre de villes allemandes. Ce qui est à prévoir comme conséquence de la guerre actuelle, c'est que le trésor prussien aura un mal infini à combler ses vides, et que dans les années prochaines l'émigration germanique pour les États-Unis prendra des proportions redoutables et inusitées. C'est d'ailleurs de toute justice : là où les taxes, le service militaire et les risques de guerre écrasent sans cesse et compromettent souvent la vie de l'homme, on ne peut espérer retenir les populations. Quelle que soit l'issue de la lutte engagée, alors même que, par impossible, le ravage de nos départemens de l'est resterait sans représailles et sans indemnité, la Prusse se ressentira encore plus que la France du contre-coup de la guerre. Toutes ces familles sans chefs, ce nombre immense de veuves et d'orphelins, ces établissemens industriels abandonnés depuis six semaines déjà par leurs directeurs et leurs employés, cette vie entière de la nation suspendue dès les premiers jours du conflit, constituent une crise terrible, dont un peuple, fût-il victorieux, aura peine à se relever.

Un des côtés par lesquels nous l'emportons le plus sur notre rivale, c'est le crédit, non que la Prusse ou ses confédérés aient des dettes considérables, mais l'on ne prête qu'aux riches, et tout le monde sait que les états allemands sont pauvres. L'ensemble de la dette prussienne s'élevait au commencement de l'année à 424,380,000 thalers, soit 1,591,458,000 francs. Les autres états d'Allemagne sont grevés en outre de charges qui peuvent être relativement lourdes : l'origine en remonte aux grands travaux de construction de chemins de fer et aussi aux armemens faits par la confédération en 1859 et

en 1866. La Saxe doit 182 millions de thalers ou 682,500,000 fr.; la dette de la Hesse est de 15,621,000 thalers, soit 58,578,000 fr. Les états du sud ne sont pas dans une position meilleure. Le Wurtemberg paie annuellement 7 millions de florins pour le service de sa dette; la Bavière, pour le même objet, emploie plus de 16 millions de florins par exercice budgétaire. En additionnant toutes ces charges diverses des états qui nous font la guerre, on voit qu'elles atteignent et dépassent même en capital le chiffre de 3 milliards et demi. Cela peut paraître insignifiant auprès du montant de notre dette consolidée, qui exige un service d'intérêts de près de 350 millions de francs, et qui, évaluée en capital nominal, dépasse 11 milliards; mais il y a dans ces chiffres d'ensemble une sorte de mirage qui provient de ce que le taux de la rente française est de 3 pour 100, tandis que le taux des rentes allemandes est de 4 1/2 ou de 5 pour 100. A tout considérer, le service de notre dette consolidée demande seulement une somme double de celle que réclame le service des dettes qui grèvent les états allemands confédérés contre nous. Or l'immense supériorité de notre richesse sociale compense amplement cette différence. Tandis que le 3 pour 100 français a continuellement oscillé depuis plusieurs années entre les cours de 70 et de 75 francs, le 5 pour 100 prussien, dans les circonstances les plus favorables, s'est rarement tenu au-dessus du pair. Cela représente un écart d'environ 1 pour 100 dans les taux d'intérêt auxquels ces deux états peuvent emprunter. Supposons que la France et l'Allemagne aient besoin chacune d'un milliard pour subvenir aux frais de la guerre, la France le trouvera facilement, moyennant une charge annuelle et perpétuelle de 50 millions de francs; l'Allemagne ne se le procurera qu'avec peine en payant 60 millions d'intérêts par année (1). C'est là pour notre ennemie une grande cause de faiblesse, qui se fera d'autant plus sentir que la guerre aura plus de durée et coûtera davantage.

Ce n'est pas le seul crédit de l'état qui est supérieur chez nous,

(1) Les faits sont venus justifier nos prévisions. Tandis que M. de Bismarck, malgré les succès inattendus de la Prusse et l'apparente défaite de la France, n'a pu encore, après un mois, recueillir les deux tiers des 450 millions de son emprunt au taux de 88 francs le 5 pour 100, la France, au milieu des circonstances les plus critiques, quand l'ennemi marchait sur Paris, a trouvé en deux jours, sans sortir de chez elle, presque sans sortir de sa capitale, les 800 millions dont elle avait besoin, et cela au taux de 60 francs 60 centimes la rente 3 pour 100. C'est pour la France une victoire réelle, qui doit nous faire espérer fermement celle de ses armes. Plus la lutte se prolongera, plus ces embarras de la Prusse se feront sentir. Il est impossible que dans quelques semaines l'organisation de l'armée allemande et son approvisionnement ne portent pas la trace de cette pénurie d'argent. Le premier échec précipiterait encore cette déconfiture financière de nos ennemis, dont la défaite fera la ruine irrémédiable.

c'est l'ensemble des ressources des particuliers et des établissemens publics. La France était depuis bien des années le plus grand entrepôt de richesses métalliques du monde. L'or n'avait cessé d'affluer sur notre marché. De 1848 à 1868, il est entré dans notre pays, d'après les documens officiels, plus de 7 milliards d'or et plus de 3 milliards 1/2 d'argent : il en est sorti seulement 3 milliards 200 millions d'or et un peu moins de 4 milliards 1/2 d'argent. C'est donc un stock métallique d'environ 3 milliards qui nous est resté par suite de l'excédant des entrées sur les sorties depuis vingt ans. Il faut y ajouter la quantité de métaux précieux qui existaient antérieurement. L'Allemagne est loin d'être aussi bien pourvue; elle est au contraire à cet égard dans une disette qui n'a d'égale que notre abondance. Depuis 1821, la Prusse n'a pas monnayé pour 1 milliard de métaux précieux, tandis que la France, dans la même période, a monnayé près de 10 milliards. Assurément nous ne regardons point l'or et l'argent comme la seule richesse; mais on ne peut contester à ces matières une utilité toute spéciale dans les temps de crise ou de guerre; ce sont par excellence les capitaux circulans qui facilitent les achats à l'étranger, les armemens et tous les préparatifs. L'absence de capital métallique est pour un état qui entre en lutte une grave lacune et l'origine de grands embarras. Par malheur, en décrétant le cours forcé avec une regrettable précipitation et sans motif justifié, nous avons compromis notre excellente situation monétaire; nul peuple au monde ne regorge d'or au même point que la France, et elle s'est imposé imprudemment l'obligation de ne se servir que de papier. Ces mesures, qui datent de quelques jours à peine, ont déjà créé dans notre pays la pénurie de l'or. Nous avons ainsi détourné le cours du Pactole, qui arrosait et fécondait notre sol; déjà nos métaux précieux s'enfuient vers l'étranger et se placent chez des banquiers de Londres ou s'échangent contre des consolidés anglais, des bons américains et toutes les valeurs étrangères dont les revenus sont payables en or. C'est ainsi qu'une panique aveugle, causée par de déplorables mesures législatives, peut amener la gêne à la place de l'aisance et semer partout la crainte.

Rien n'est aussi difficile à calculer que la richesse d'une nation; il y a une part irréductible d'hypothèse et de conjecture dans tous les chiffres d'une semblable évaluation. Il est possible cependant de faire un rapprochement sérieux, quoique d'une exactitude approximative, entre l'ensemble des ressources que possèdent les deux peuples qui sont aujourd'hui en lutte. Un publiciste qui connaît aussi bien l'Allemagne que la France et qui est habitué de longue date aux supputations statistiques, M. Maurice Block, fixe à 596 fr.

le revenu moyen de chaque Français et à 450 le revenu moyen de chaque Prussien. Nous croyons à un plus grand écart entre les situations des deux pays. Ce n'est pas que l'agriculture allemande ne semble valoir la nôtre pour beaucoup de productions. Il résulterait des données statistiques que le rendement moyen du froment par hectare est de 14 hectolitres en France et de 19 en Prusse; il paraîtrait d'un autre côté que sur 1,000 hectares notre pays nourrit seulement 346 têtes de gros bétail, tandis que la Prusse en entretient 369 sur la même surface; mais il faut retourner et expliquer ces chiffres. Si le froment a un rendement moyen supérieur chez nos ennemis, c'est assurément parce qu'ils ne sèment cette céréale que dans les terrains de choix presque exceptionnels, et qu'ils cultivent en seigle la plus grande partie de leur sol. Ce n'est d'ailleurs pas là une hypothèse, car l'on sait qu'en Allemagne le gros de la population ne se nourrit pas de pain de froment. Il faut remarquer en outre qu'apprécier la situation de l'agriculture dans un pays par le nombre de têtes de gros bétail, c'est un moyen bien imparfait. Les vaches maigres ne peuvent valoir les vaches grasses; un pays de communaux et de vaine pâture peut présenter un effectif notable de bestiaux sans qu'il soit possible d'en tirer aucune conclusion sérieuse. Enfin on doit tenir compte des produits raffinés, qui ont tant de prix, et qui, en France beaucoup plus qu'en Prusse, occupent une notable partie de la terre. D'après une moyenne de neuf ans (1858-1867), la France récolte annuellement 54 millions d'hectolitres de vin, tandis que la Prusse proprement dite est restreinte à 340,000 hectolitres, Bade et la Hesse à 300,000, le Wurtemberg à 413,000, la Bavière à 561,000; c'est pour toutes ces contrées réunies moins de 1,700,000 hectolitres, à peine le trentième de notre production. Il faut prendre en considération également toutes les cultures industrielles du nord ou du midi de la France, exploitations prospères qui d'année en année se répandent davantage, et que le plus grand nombre des provinces allemandes ignorent. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les tableaux de douanes des deux contrées pour constater l'immense supériorité de la France. Notre commerce spécial en 1866 montait à 6 milliards 349 millions de francs, celui du Zollverein à la même époque atteignait seulement 3 milliards 814 millions; ce qui est encore plus consolant, en dix ans il y avait eu doublement chez nous et seulement augmentation de moitié chez nos voisins. L'on trouve des écarts analogues à notre avantage, si l'on consulte la situation respective des grandes industries textiles. En France, les filatures de coton comptent 6,750,000 broches; dans tout le Zollverein, elles n'en offrent que 2,500,000. Pour le lin, il y a 624,000 broches en France, et moins de 250,000 dans le Zollve-

rein. Il est inutile de dire que la France est la reine de l'industrie de la laine; elle fait marcher pour cette fabrication 3,300,000 broches, nos voisins du Zollverein n'en ont pas 1,500,000 à nous opposer. Les chiffres manquent pour l'industrie des soieries; mais, quoique la Prusse y tienne un rang considérable, nous la surpassons en quantité et en qualité. Nous avons moins d'avantages pour les industries extractives et métallurgiques. D'après des données récentes, le Zollverein produit chaque année près de 300 millions de quintaux métriques de charbon minéral (houille, anthracite, lignite), notre exploitation se borne à 126 millions de quintaux; mais nous sommes arrivés à une production annuelle d'environ 13 millions de quintaux de fonte contre 10 millions que nous oppose le Zollverein. La production du fer a été évaluée pour la France à plus de 8 millions de quintaux et à 7 millions 1/2 pour nos ennemis. On le voit, nous sommes pressés vivement par l'Allemagne dans toutes ces branches d'industrie. Nous devons être sur le qui-vive et avoir l'œil ouvert pour ne pas être dépassés. Nous avons en effet pour rivale sur le continent une nation dont les classes inférieures sont remarquablement laborieuses, patientes, persévérantes, et dont la classe supérieure possède au plus haut degré l'esprit de progrès. L'on a pu dresser, il y a quelques années, un tableau du nombre et de la puissance des machines à vapeur fixes et locomobiles dans les principaux pays d'Europe. La France comptait alors 242,209 chevaux-vapeur, le Zollverein 222,985; mais il y a une branche d'industrie qui ne peut s'évaluer en chiffres et où nous devançons de beaucoup l'Allemagne, ce sont les industries de luxe, qui chaque année prennent un plus grand développement. Ceci est notre domaine incontesté; nous y régnons par droit de conquête et par droit de naissance, en vertu de ces qualités exquises et de ces merveilleuses aptitudes dont la Providence a gratifié notre génie national, en vertu aussi de traditions fécondes qui fortifient et épurent notre goût naturel.

Ainsi s'explique notre supériorité générale sur les peuples qui composent le Zollverein; sur bien des points, ils nous suivent de près, sur plusieurs même ils nous dépassent; mais, au point de vue de l'ensemble, nous les surpassons d'une manière considérable par la quantité et la qualité de nos produits, par la variété et l'intensité de nos moyens. Au milieu même des anxiétés présentes, c'est encore une consolation permise que de porter ses regards par avance sur le tableau de la lutte pacifique et féconde qui s'établira entre la France et l'Allemagne après la guerre. Quand cette lutte sanglante sera glorieusement terminée, nous aurons à reprendre nos travaux de la veille. Alors nous aurons à profiter des enseignemens que

nous aura donnés cette guerre : nous devrons nous garder de compromettre notre incontestable supériorité par un excès de confiance ou de routine, il nous faudra faire plus de cas de l'étranger, étudier davantage ses méthodes et nous les approprier mieux, vivre moins repliés sur nous-mêmes, ouvrir notre esprit à toutes les recherches, nos institutions à tous les progrès, nos mœurs à toutes les réformes. C'est à ce prix que nous sauvegarderons définitivement notre grandeur et notre gloire, de même que nous aurons sauvé et accru sur les champs de bataille l'honneur de nos armes.

Nous avons signalé en faveur de la France deux inégalités incontestables : l'une dans la position géographique, l'autre dans le degré de richesse. De ces deux avantages, l'un ne pourra jamais nous être enlevé, et nous saurons conserver l'autre. Nous avons au cœur de l'Europe une situation vraiment exceptionnelle. Quant à notre richesse, elle n'est pas un médiocre élément de succès dans les entreprises de longue durée : elle serait appelée à jouer un rôle important dans toute guerre qui se prolongerait.

Mais pour bien connaître la puissance d'une nation, il ne suffit pas d'en examiner les ressources physiques; il y a des forces morales et intellectuelles qui jouent, même à la guerre, un rôle prédominant. Des esprits qui se croient positifs ont l'habitude de railler ces agens immatériels, subtils et cachés : ils affectent de n'attacher de prix qu'aux gros bataillons. L'histoire entière montre la fausseté de cette opinion. Quand deux peuples sont en présence sur les champs de bataille, ce n'est ni la fortune, ni la seule violence qui décide leurs destinées. Le caractère et l'éducation nationale tiennent une grande place dans ces prétendus jeux de la force. Les Français ont des qualités uniques qui ont fixé depuis bien des siècles en leur faveur le sort des combats. Un amour intense de la patrie, qui est devenu pour eux une sorte de religion, un admirable esprit de sacrifice, un merveilleux élan au milieu des plus dures privations et des plus pressans périls, tels sont les dons précieux qu'on ne rencontre nulle part au même degré que dans notre pays. Tous les peuples savent être braves, mais beaucoup le sont avec résignation; les Français sont braves avec emportement. La guerre qui se poursuit aujourd'hui et qui a été inaugurée par des échecs si peu prévus aura mis au jour l'un des côtés jusqu'ici les moins saillans et les plus méconnus de notre vitalité nationale. Nous aurons donné au monde le spectacle d'un peuple, habitué à vaincre au premier choc, et qui cependant, après des infortunes d'autant plus pénibles qu'elles étaient plus nouvelles, ne perd pas un moment possession de lui-même, se recueille sous les périls les plus imminens, et oppose à l'ennemi une calme et indomptable énergie. La lutte actuelle n'aura

donc pu que nous grandir aux yeux de l'Europe en nous faisant déployer des ressources et des qualités cachées que nous-mêmes ne soupçonnions point.

Cependant quelques louanges que méritent cet héroïsme et cette ténacité du peuple français, il est d'autres facultés qui ont leur rôle dans les relations internationales, et qui, même dans la guerre tiennent une place importante. La confiance en soi est un puissant, ressort, mais il ne faut pas le tendre à l'excès. Il n'est pas bon qu'une nation s'endorme dans l'admiration de sa propre grandeur. Au précepte de la philosophie antique : *connais-toi toi-même*, il importe d'unir cette maxime, non moins exacte ni moins utile de la sagesse moderne : observe, connais et apprécie ton prochain. Nous ne sommes plus au temps où le monde se divisait en deux parts inégales : un peuple civilisé et des hordes barbares. Aujourd'hui, toutes les contrées qui se touchent et se fréquentent appartiennent à la même civilisation et possèdent des ressources communes. Il n'en est pas une qui ne puisse utilement étudier les autres et leur faire de nombreux emprunts. Il n'en est pas une non plus qui ait une supériorité tellement complète qu'elle ne trouve rien à emprunter aux autres.

Une nation n'est pas seulement une collection d'individus : c'est un être organisé. Plus cette organisation est forte et en même temps progressive, plus le peuple qui la possède a de facultés et de ressources. Malheureusement l'administration française, qui a d'incontestables qualités, a toujours eu un extrême penchant pour la routine. On trouverait difficilement en Europe des institutions aussi immobiles et un personnel aussi inerte. Nos bureaux ont pour eux-mêmes une idolâtrie périlleuse : pleins à la fois de scrupules et de lenteurs, rivés aux vieilles méthodes, aux règlemens séculaires, ils sont continuellement en défiance contre toute innovation et toute initiative. Ne connaissant rien des peuples étrangers, ils sont incapables de s'approprier tous les progrès qui se font autour de nous : par un aveuglement qui s'allie à l'obstination, ils s'imaginent que toutes nos coutumes, tous nos usages, font l'objet de l'admiration et de l'envie de l'Europe. Il était temps qu'une violente secousse nous tirât de ce sommeil, et, si pénible qu'ait été ce réveil en sursaut, il peut être considéré à un point de vue général comme un bienfait. Si nous pouvons acquérir, au prix de ces quelques échecs passés, la clairvoyance, l'initiative, l'esprit d'émulation et de progrès, qui ont toujours manqué à nos administrations françaises, nous devrons considérer comme un avertissement heureux cette humiliation passagère, déjà réparée. Nous avons vécu jusqu'à ce jour ignorans, insoucians, dédaigneux des langues, des mœurs, des in-

stitutions des contrées étrangères. Nous ne connaissions de nos voisins ni les forces, ni les ressources, et ils savaient tout se qui se passait chez nous, s'appropriaient toutes nos inventions, tous nos progrès. Nous ne daignions au contraire presque jamais sortir de notre superbe indolence pour nous informer des choses et des idées de nos voisins. Ainsi s'expliquent toutes nos erreurs diplomatiques ou militaires. Il ne faut pas les imputer exclusivement à la légèreté ou à l'incurie de quelques hommes; elles proviennent d'une cause plus générale, de cette sorte d'isolement intellectuel où nous avions fini par nous enfermer. L'ignorance de la nation entière peut seule amener de semblables déceptions.

Si destructive que soit la guerre, on a dit avec raison qu'elle était devenue de nos jours une industrie : ajoutons même que c'est une des industries les plus raffinées, les plus progressives de notre temps, et qu'on en rencontre peu qui exigent le concours d'autant de branches des connaissances humaines. Pour avoir des généraux, non-seulement braves, mais tacticiens habiles, un état-major parfaitement instruit et éclairé, une intendance efficace, un service sanitaire prévoyant, une direction générale prudente, circonspecte, pleine de ressources, il faut autre chose que des qualités individuelles et des dons naturels; l'éducation solide de toute la nation est indispensable. Il faut en effet un milieu social singulièrement fécond et cultivé pour produire cette réunion d'aptitudes et de connaissances nécessaires à la composition d'une bonne armée moderne. Nous nous sommes reposés avec trop de confiance sur nos qualités natives : nous n'avons pas assez tenu compte de cette préparation intellectuelle, de ce développement théorique, de ce côté scientifique, pris par nos ennemis d'aujourd'hui en si grande considération. Chez nous l'instruction générale n'est ni assez répandue ni assez approfondie : à tous les échelons, elle est au-dessous de ce qu'elle devrait être. C'est là une cause de faiblesse qui se fait toujours et partout sentir. Quelques millions de plus inscrits au budget de l'instruction publique accroîtraient dans une large mesure non-seulement les ressources pacifiques, mais les ressources militaires de notre nation. Quand nous aurons rejeté l'ennemi au-delà de notre territoire, quand nous l'aurons contraint à une paix glorieuse pour nous, notre œuvre patriotique ne sera pas achevée. Il y a deux maximes qu'il ne nous faudra jamais perdre de vue, et qui devront diriger notre conduite : l'une, c'est que le plus grand fléau d'un peuple, c'est l'optimisme; l'autre, c'est que, même à la guerre, les ressorts les plus puissans, ce sont les forces morales et intellectuelles de la nation.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LE

MARQUIS DE POMBAL

Le Marquis de Pombal, esquisse de sa vie publique, par Francisco Luiz Gomès, député aux cortès de Portugal, membre de la Société d'économie politique de Paris.

Il y a dans le XVIIIe siècle un certain type de chef d'état, prince ou ministre dirigeant, qu'on retrouve avec des variantes chez la plupart des peuples de l'Europe, et dont le système est celui qui s'appelle aujourd'hui le despotisme éclairé, désormais décrié dans l'Europe occidentale. Ce système consiste à vouloir sincèrement le bien du peuple, mais à le faire sans son concours direct, sans sa participation au gouvernement par le moyen de représentans élus. On vit alors successivement dans la plupart des états passer à la tête des affaires, comme roi ou comme premier ministre, un réformateur appliqué à détruire la suprématie de la noblesse et du clergé, en se fondant sur ce que la première était portée à s'attribuer une partie des prérogatives du gouvernement au détriment de la royauté et pour son avantage propre, tandis que le second aspirait à diriger la société en restant lui-même assujetti à la consigne d'un souverain étranger, qui, la triple couronne sur la tête, se considérait comme le roi des rois.

Dans cette donnée, c'était comme un mot d'ordre généralement suivi de susciter par des moyens plus ou moins artificiels, à défaut d'autres mieux entendus et plus efficaces, le développement de l'agriculture, du commerce et des manufactures, afin d'augmenter la richesse des peuples et les ressources de l'état dont le prince disposait sans contrôle. On trouvait bon de répandre l'instruction, parce qu'elle sert à former une opinion publique qui peut balancer l'au-

torité du clergé sur les esprits. Quant au mécanisme même du gouvernement, on en écartait complétement la liberté. On prenait volontiers pour devise : l'état, c'est le prince, et, si on ne le proclamait pas à l'instar de Louis XIV, on n'en pensait pas moins. Ces traits généraux se retrouvent, à des degrés divers, sous des formes différentes et avec des accessoires appropriés aux circonstances et aux lieux, dans bien des états pendant une partie ou l'autre du XVIIIe siècle. Au nord, ils sont éclatans chez le grand Frédéric et chez la grande Catherine; au centre chez Joseph II. Au midi, ils apparaissent dans Pombal, et à un degré moindre chez les deux Espagnols rivaux l'un de l'autre, Campomanès et Florida-Blanca. En France, les choses prirent un autre tour : le roi avait abdiqué, pour ainsi dire, afin de s'adonner tranquillement à la débauche, et il prononça cette parole, qui est le secret de sa vie invariablement égoïste : *Après moi le déluge*. Il y eut en effet un cataclysme, qui même eût été irrémédiable, si, à côté du trône, qui allait s'engloutir pour un temps dans l'abîme, ne se fût élevée une autre autorité, celle des philosophes, qui retinrent dans leurs mains, au-dessus du pays, comme un fanal, le flambeau de la civilisation, et enseignèrent à la nation les principes destinés à fournir après la tourmente les fondations d'une société nouvelle.

Outre le tort qu'eurent ces réformateurs, rois ou ministres, amis du progrès ou de ce qu'ils croyaient tel, de méconnaître complétement la liberté humaine, ils en eurent un autre, qui était peut-être le corollaire du premier, ils crurent trop à la *raison d'état*; c'est le nom qu'on a donné à une chose qui est une morale à part, distincte de l'honnêteté privée, une morale indépendante à l'usage des seuls gouvernemens. Avec la raison d'état, ce qui serait un crime pour un particulier est une action honorable, grande, pour un souverain ou un ministre. La violence leur est licite pour atteindre un objet qu'il leur plaît de supposer avantageux à l'état. C'est une morale qui se résume en un mot : la fin justifie les moyens. Ce système dangereux avait été érigé en doctrine savante par les Italiens de la renaissance, et Machiavel en avait été le grand docteur. Les femmes de la famille de Médicis l'avaient pratiqué sur le trône de France et la Saint-Barthélemy en fut le couronnement. Dans le XVIIIe siècle, on en avait poli les aspérités, le raffinement des mœurs l'exigeait; mais le fond de la doctrine restait le même, et la raison d'état faisait autant que jamais partie intégrante des maximes de gouvernement.

Parmi tous les grands personnages qui ont gouverné l'Europe au XVIIIe siècle, Pombal fut un de ceux qui crurent le plus fermement que le despotisme était un instrument de progrès, le meilleur, sinon le seul, qu'on pût employer, et ce fut pour lui un axiome que la fin

justifie les moyens. Il agit en conséquence avec une intrépidité inébranlable.

Selon M. Gomès, le modèle qu'il avait choisi était notre cardinal de Richelieu. Son programme tendait à investir la couronne d'une grande force, à l'émanciper de toutes les tutelles, à l'affranchir de tous les contrôles. A ses yeux, l'aristocratie était un instrument destiné à donner du prestige à la royauté, sans exercer le pouvoir. Quant au clergé, il voulait qu'il se bornât à remplir le saint ministère sans se mêler des affaires de l'état. La conséquence était de dépouiller la noblesse de ce qui pouvait lui rester de priviléges politiques, et de lui créer un contre-poids dans une bourgeoisie instruite et riche; c'était encore de mettre fin à l'ascendant de la cour de Rome sur le gouvernement portugais.

I.

Le marquis de Pombal, qui devait être un des personnages les plus marquans du XVIIIe siècle, naquit le 13 mai 1699. C'était alors simplement Sébastien-Joseph de Carvalho et Mello. Il ne fut titré qu'en devenant ministre, et fut fait successivement comte d'Oyeiras et marquis de Pombal. Il appartenait à une ancienne famille qui vivait sans éclat, mais jouissait d'une grande considération, quoique n'étant pas de la noblesse. C'était un bel homme, avec des traits réguliers, une taille avantageuse, l'œil vif et perçant et un timbre de voix agréable. Il obtint la main d'une jeune fille de très bonne maison, qui l'épousa par amour, premier succès dans la vie, qui lui facilita les autres. Il n'entra dans la carrière des emplois qu'en octobre 1738, presque à l'âge de quarante ans; mais il y débuta grandement, car ce fut en qualité de chargé d'affaires près la cour de Saint-James. Il eut le bonheur de réussir dans une négociation au sujet des priviléges dont les sujets anglais jouissaient en Portugal, sans qu'il y eût aucune réciprocité pour les Portugais établis ou de passage en Angleterre. Les sujets anglais, qui éludaient les lois portugaises, durent s'y soumettre. Le principe de la réciprocité fut reconnu.

De Londres, Sébastien-Joseph de Carvalho passa à Vienne en juin 1745. Il faut qu'il s'y soit fait remarquer aussitôt comme doué d'une aptitude peu ordinaire, car il reçut, de la cour près de laquelle il était accrédité, une mission de confiance, celle de terminer une contestation qu'elle avait avec Rome. Il s'en acquitta très bien et mit les deux parties d'accord. Veuf au moment de son arrivée à Vienne, il y contracta un second mariage avec une nièce du célèbre maréchal Daun. Peu après, par raison de santé ou sous prétexte que le climat de Vienne lui était contraire, il demanda son rappel à

Lisbonne, ce qui lui fut accordé, et il s'y transporta avec sa jeune femme à la fin de 1750. On peut croire que le désir d'occuper une grande position dans son pays n'était pas étranger à son abandon de la carrière diplomatique, où il s'était signalé.

Le retour de Carvalho en Portugal coïncida avec la mort du roi Jean V, qui à la fin de sa vie offrit le spectacle d'une déplorable caducité physique et morale, quoiqu'il n'eût que soixante ans. Jean V avait eu un règne très long, car il était monté sur le trône presque enfant. Il avait pris pour modèle Louis XIV et l'avait imité plus souvent dans ses défauts que dans ses qualités. Comme lui, il prétendit écraser tout le monde sous le poids de sa magnificence, comme lui, il eut la fureur des constructions, il éleva des palais du plus grand style, et bâtit l'église patriarcale de Lisbonne sur le plan de Saint-Pierre de Rome; mais plus que lui, il combla de riches présens le saint-siége et prodigua ses dons aux établissemens ecclésiastiques, et le pape reconnaissant lui donna le titre de majesté *très fidèle*, qui est resté aux rois de Portugal. Plus que Louis XIV aussi, après s'être fait remarquer de même par une vie très relâchée, il se livra aux pratiques religieuses, qu'il outra jusqu'à l'extravagance. Il légua à son successeur une cour transformée en monastère et un état gouverné par des moines; le frère Gaspard de l'Incarnation était son premier ministre.

Le nouveau roi, Joseph Ier, monta sur le trône à trente-cinq ans avec une certaine expérience de la vie, mais sans goût pour les affaires. Deux factions se disputèrent d'abord le gouvernement, et toutes les deux étaient dirigées par des prêtres : le frère Gaspard d'un côté et de l'autre les jésuites. La reine-mère, qui était de la maison d'Autriche et qui exerçait de l'influence sur son fils, l'engagea à se passer également des deux partis et à donner un rôle important dans le cabinet à Carvalho, qu'elle affectionnait à cause de sa femme, autrichienne comme elle.

Le futur marquis de Pombal commença ainsi à prendre part au gouvernement de son pays à l'âge de cinquante et un ans. Il était ministre de la guerre et des affaires étrangères. Plus tard il quitta ces portefeuilles pour prendre celui de l'intérieur; mais ce fut dans un temps où tous les autres ministres n'étaient que ses subordonnés. Grand travailleur, d'une aptitude très étendue, d'un caractère entreprenant et dominateur, d'une résolution indomptable, il devint bientôt, sous un prince qui laissait flotter les rênes et avec des collègues qui lui étaient fort inférieurs, le chef effectif de l'état.

Ses débuts dans l'administration ne furent pas bien inspirés. Il avait, au sujet des métaux précieux, une opinion fort erronée dont la science a démontré la fausseté et le péril, et qui, parmi les personnes versées dans l'économie politique, est de nos jours con-

sidérée comme une ânerie. Et cependant aujourd'hui encore c'est article de foi pour le vulgaire ignorant et pour un certain nombre d'administrateurs présomptueux. Il croyait que l'or et l'argent sont la richesse par excellence, qu'il faut absolument les retenir dans le pays par des règlemens et par des peines sévères. Vainement l'expérience avait montré que c'était tenter l'impossible, que l'or et l'argent circulent nécessairement, quoi qu'on fasse, de pays à pays, pour solder la balance des transactions entre les états. Pombal épousa l'erreur alors en vogue avec l'ardeur qui était dans son tempérament. La peine de mort fut portée contre quiconque exporterait des espèces. A vrai dire, ce n'était que le renouvellement d'une loi déjà ancienne; mais Pombal entreprit de mettre en vigueur ce qui n'était plus qu'une lettre morte; il y joignit d'autres mesures de son cru, qui, si elles étaient moins sanguinaires, n'étaient pas moins déraisonnables. Il interdit donc l'exportation de l'or que rendaient les mines du Brésil, et qui de là venait en Portugal. En même temps il constitua en monopole diverses branches de négoce et notamment le commerce du Brésil. Ce dernier fut attribué à une compagnie dite du *Grand-Para* et du *Maragnon*, au préjudice du public. Le système, aujourd'hui frappé de réprobation, des compagnies investies de priviléges exclusifs était à la mode dans ce temps-là. Le pire, c'est que Pombal ne se borna pas à décréter ces mesures attentatoires au droit naturel des citoyens et contraires à l'intérêt public; il regarda comme une offense envers la couronne les réclamations adressées respectueusement au roi par le syndicat du commerce de Lisbonne. L'avocat qui avait rédigé le mémoire et les membres du comité qui l'avaient signé furent arrêtés et condamnés sans forme de procès, le premier à la déportation en Afrique, les autres au nombre de huit à l'exil; le comité lui-même fut aboli.

Peu après, Pombal érigea en monopole l'exportation des vins en créant la compagnie du Haut-Douro, qu'il ne cessa de combler de faveurs pendant sa longue carrière. Les prérogatives de cette compagnie furent, dit M. Gomès, « du genre le plus absurde. » Jamais il n'y eut un monopole plus corsé; jamais non plus le monopole ne montra mieux son impuissance pour l'extension de l'industrie et du commerce. La compagnie acheva d'irriter tout le monde par son avidité et l'arrogance de ses agens. Il s'en suivit une émeute à Oporto le 23 juillet 1757. De là une procédure criminelle où quatre cent soixante-dix-huit individus furent impliqués, et qui se termina par le supplice de dix-sept, la détention et la confiscation des biens de la plupart des autres. Pombal éleva à cette occasion la prétention qu'un désordre de ce genre était un crime de lèse-majesté, par la raison que « la majesté ne consiste pas seu-

lement dans la personne du roi, mais dans ses lois et son état, l'un n'étant pas possible sans l'autre. » Ce n'est pas autrement qu'on raisonnait à Rome sous Tibère.

A l'occasion des monopoles commerciaux créés alors en Portugal, M. Gomès présente une observation judicieuse : « On est frappé, dit-il, en lisant cet étrange procédé de Pombal, du contraste qu'il offre avec la conduite tenue par la reine Anne d'Angleterre dans une conjoncture semblable. En 1701, cette reine ayant accordé un grand nombre de monopoles, la chambre des communes se réunit pour réclamer. Elle le fit dans un langage fier et menaçant. La reine corrigea l'abus et remercia la chambre des communes de son dévoûment au bien public. Il est grand d'être faible devant la raison. »

Les allures dictatoriales qu'affectionnait Pombal, et qui eurent des effets funestes dans le cas que nous venons de signaler, rendirent les plus utiles services en une circonstance où il fallait agir sans délai et sur une grande échelle, afin de remédier à des maux immenses qui étaient venus soudainement accabler une ville populeuse et florissante. Dans la matinée du 1er novembre 1755, un tremblement de terre, dont le récit émouvant a été lu par tout le monde, bouleversa la ville de Lisbonne et fut suivi d'un autre fléau non moins dévastateur, un incendie épouvantable, qui, né dans les ruines, se communiqua aux quartiers que la commotion avait épargnés. Par l'effet du tremblement de terre, la majeure partie de la ville fut réduite en sept minutes à un amas de décombres; 10,000 personnes furent ensevelies. Il fallut tout d'un coup et à la hâte parer à mille maux divers, arrêter l'incendie, enterrer les morts, déterrer les vivans, rassurer une population épouvantée, à commencer par la famille royale, qui voulait fuir à Oporto; il fallut maintenir l'arrivage des subsistances nécessaires à une capitale et les répartir parmi tant de familles dénuées des moyens de les payer, comprimer les brigands qui, semblables aux oiseaux de proie, apparaissent toujours à la suite des désastres. Pombal pourvut à tout; il fut incomparable par sa fermeté et sa présence d'esprit. Cette calamité fit sa puissance. Chacun, en de pareils momens, est disposé à s'incliner devant un chef à l'âme fortement trempée et à l'esprit fécond en ressources. Il fut accepté comme un maître, et l'auréole lui en resta. Par ses soins, la réédification d'une ville plus belle que l'ancienne commença presque aussitôt. Il profita de l'ascendant que lui avait donné la circonstance pour faire sortir du ministère quelques hommes qui n'étaient pas assez soumis à sa volonté et les remplacer par d'autres dont il était ou se croyait sûr.

Il admirait Colbert, qui fut un ministre laborieux, honnête, dévoué au bien public, mais très peu libéral. Un des usages que Pom-

bal fit de son pouvoir fut de l'imiter dans ses efforts pour susciter des fabriques au moyen d'encouragemens financiers et de priviléges. Il dépensa ainsi des sommes importantes, mais avec très peu de résultats. En général, ces industries en serre-chaude ont eu peu de succès, en quelque lieu qu'on les ait fait apparaître.

En 1758 survint un événement fort imprévu qui acheva de porter son autorité au plus haut point, et qui lui fournit l'occasion de réaliser avec une plus grande vigueur la pensée politique qui lui tenait le plus au cœur, celle de l'exaltation du pouvoir royal sur les débris de la puissance des ordres privilégiés. La personne du roi fut l'objet d'une tentative d'assassinat. Le 3 septembre, Joseph Ier se rendait de Lisbonne à Belem, lorsqu'il fut atteint de deux coups de feu. La cause du crime était une intrigue qu'il entretenait avec la jeune marquise Theresa de Tavora. C'est pendant que le roi se rendait près d'elle qu'on aurait tiré sur lui. Il est constant qu'il fut grièvement blessé au bras, sans que cependant la blessure mît sa vie en péril. On dissimula pendant quelque temps; mais le 12 décembre, Pombal, qui avait dit à tout le monde que, si le roi gardait la chambre, c'était à la suite d'une chute, démasqua tout à coup ses batteries. Il fit saisir comme auteurs de l'attentat le duc d'Aveiro, de la grande famille de Mascarenhas, qui la veille avait rempli près du roi les devoirs de grand-maître de sa maison, le marquis de Tavora, beau-père de dona Theresa, sa femme, la marquise Léonore de Tavora, leurs deux fils et le comte d'Attouguia. Quelques-uns des serviteurs du duc d'Aveiro furent incarcérés avec leur maître comme complices. En même temps toutes les maisons des jésuites furent entourées de troupes; mais ce n'est que lorsque l'arrêt eût été rendu contre le duc d'Aveiro et la famille Tavora qu'on en arrêta trois, les pères Malagrida, Mattos et Alexandre. Quelques jours après la première fournée d'accusés, d'autres personnages furent incarcérés. Le nombre total des personnes ainsi placées sous la main de la justice fut considérable; par leur rang, la mesure était plus grave encore que par leur nombre, et elle produisit une sensation extraordinaire.

Les Tavora et les Mascarenhas étaient des premières familles du pays. Le duc d'Aveiro, un Mascarenhas, était allié des Tavora; il avait rempli de grandes fonctions sous le règne de Jean V. Dona Léonore était une femme remarquable par la distinction de son esprit, mais d'une humeur altière, et on assure qu'elle avait traité avec hauteur Pombal un jour qu'il lui avait exprimé le désir d'unir leurs deux familles par un mariage entre les enfans. Le duc d'Aveiro, qui avait été dépouillé de presque tous ses emplois, et le marquis de Tavora, auquel on avait refusé le titre de duc après son gouver-

nement des Indes, étaient depuis quelque temps mécontens, et ils en avaient l'attitude.

Les accusés furent traduits devant une juridiction exceptionnelle, le tribunal de *l'inconfidence*, dont disposait le gouvernement, c'est-à-dire Pombal; plusieurs des ministres en étaient membres, et Pombal lui-même en prit la présidence, fait peu rassurant pour l'impartialité du jugement à intervenir. Richelieu trouvait des juges pour prononcer sur le sort des personnages sur lesquels tombait le poids de sa colère; il ne les jugeait pas lui-même, après avoir été leur accusateur.

Le procès fut dérisoire : on arracha aux accusés des aveux par la torture, du moins aux Tavora, car M. Gomès a constaté que le duc d'Aveiro et ses domestiques s'étaient déjà avoués coupables. La marquise Léonore ne fut pas même interrogée; elle avait été enfermée à part dans un couvent, elle ne comparut pas dans le jugement, et ne connut la procédure que par sa sentence. Tous ces infortunés ne purent se défendre que par la plume d'un seul avocat, dont le mémoire fut à peine regardé. Le temps nécessaire pour préparer la défense fut refusé. Le 12 janvier 1759, un mois après l'arrestation des principaux accusés, l'arrêt était rendu.

Il était atroce de cruauté. Le duc d'Aveiro était condamné à être rompu vif sur la roue et à être brûlé avec l'échafaud qui aurait servi à son supplice. De même le marquis de Tavora; il était même dit que personne à l'avenir ne pourrait prendre ce nom sous peine de la confiscation de ses biens. Deux devaient être brûlés vifs, les domestiques du duc d'Aveiro, d'autres étranglés. La marquise de Tavora devait, par faveur, avoir la tête tranchée sans raffinement de barbarie. L'arrêt ne portait aucune peine contre les jésuites, aucun d'eux n'était même emprisonné encore, mais ils étaient déclarés atteints et convaincus d'être les complices et les chefs de la conjuration. Quant à les frapper, Pombal dut attendre, on verra pourquoi. La jeune marquise dona Theresa fut confinée dans un couvent, où elle eut une pension du roi. On a dit, mais c'est douteux, que c'était elle qui avait révélé la conjuration.

Le 13 février, l'arrêt du 12 décembre fut exécuté dans toute sa rigueur. La marquise de Tavora passa la première, puis un de ses fils, charmant jeune homme de vingt et un ans, dont l'attitude résignée et digne émut la multitude, et à sa suite divers autres subirent les tourmens prescrits. Le dernier fut le duc d'Aveiro, qui expira après avoir fait retentir la place de hurlemens affreux.

A la même époque à peu près, le 5 janvier 1757, une tentative était faite sur la personne du roi de France Louis XV par un misérable fou, domestique alors sans place, nommé Damiens, qui employa pour instrument du crime un canif à tailler les plumes, avec

lequel il fit au roi une *piqûre d'épingle;* le mot est de Voltaire. Le coupable dit dans ses interrogatoires qu'il n'avait voulu donner au roi qu'un *avertissement*, et ce n'est pas sans vraisemblance. Le choix de l'arme et la nature de la blessure le feraient croire. Le parlement, auquel il fut livré, et qui le jugea suivant les règles, ne se contenta pas de le condamner à mort. Dans l'emportement de son zèle monarchique, et pour faire sa cour aux dépens d'un insensé, il décida de lui faire souffrir mille morts l'une après l'autre. La sentence, qui fut suivie à la lettre, portait qu'on brûlerait sur un réchaud la main qui avait tenu l'arme régicide, qu'ensuite on lui tenaillerait les chairs, qu'on verserait dans les plaies du plomb fondu, et qu'après ces effroyables préliminaires, il serait tiré à quatre chevaux et jeté au bûcher. J'ai retrouvé deux récits de l'exécution tracés par des témoins oculaires, l'un entre autres nommé Bouton, qui était un exempt. On s'empara du malheureux condamné à six heures du matin; on le promena de cérémonie en cérémonie jusqu'à ce qu'enfin, à trois heures et demie, il fût en place de Grève. Parmi ces préparatifs, il y eut la question aux *brodequins*, où on le tint une heure et demie. A quatre heures et demie seulement, il fut déshabillé pour le supplice. Conformément à toutes les prescriptions de l'arrêt, il eut donc le poing coupé et ensuite il fut tenaillé, ce qui fut fait avec un zèle sans égal par un des aides. Après l'arrosage des plaies au plomb fondu, pratiqué de même en conscience de bourreau, on dut lui attacher les cordes que les chevaux devaient tirer. On s'y prit de façon à lui « faire souffrir des maux inexprimables. » Les chevaux, qui étaient de fortes bêtes, s'y reprirent à plusieurs fois pour arracher les membres. Furieux de ne pas réussir, les bourreaux se répandaient en juremens. Damiens les engageait à ne pas jurer, ajoutant qu'ils avaient à faire leur métier, qu'il ne leur en voulait pas, et leur demandant qu'ils priassent Dieu pour lui. Deux prêtres étaient à portée, il leur cria : *baisez-moi, messieurs;* l'un d'eux, passant sous la corde d'un des chevaux, vint en effet lui donner un baiser. Cependant les chevaux, qu'on venait de doubler aux jambes, n'en parvenaient pas mieux à l'écarteler, quoique les jointures eussent été disloquées. L'exécuteur alors tira son couteau, dit à un de ses aides d'en faire autant, et ils détachèrent ainsi bras et jambes. Le tronc respirait encore quand on le jeta dans les flammes. Il était environ six heures et demie. Le supplice, dit le sieur Bouton, avait duré, à partir du poing brûlé, neuf quarts d'heure.

Les cannibales, dont le bonheur est de faire périr leurs prisonniers dans les tortures, n'ont jamais inventé rien de plus féroce. En comparaison, le supplice du duc d'Aveiro fut presque humain, si l'on peut appliquer un tel mot à une chose si horrible. La cour

et la ville s'étaient donné rendez-vous à l'exécution de Damiens. Toutes les fenêtres de la place de Grève étaient louées à haut prix. Les plus opulens, les plus haut placés comme les plus pauvres, se délectèrent de ce spectacle, et pourtant alors le ton de la société française était une affectation de sensibilité. Jamais la politesse et l'élégance des manières ne furent plus exquises, et on tournait à la pastorale. Je laisse à d'autres le soin d'expliquer ce contraste.

Après le drame du 13 février, Pombal put se flatter d'avoir dompté la noblesse. Elle n'était pas seulement intimidée, elle était terrifiée. Aux yeux de la nation, elle était presque dégradée. Des membres des premières familles avaient été, pour un attentat réel ou supposé, traités comme les plus vils criminels. En présence de la multitude, ils avaient subi le supplice le plus dégradant, celui de la roue. Soumettre le clergé était une entreprise qui, en admettant qu'elle réussît, devait être d'une exécution plus longue et plus laborieuse.

Dans le clergé, il y avait deux puissances distinctes, moins intimement alliées alors qu'elles ne le sont de nos jours, et qui l'une et l'autre limitaient étroitement le pouvoir du roi, la papauté et les jésuites. Pombal ne craignit point de s'attaquer à l'une et à l'autre. A la papauté pour qu'elle cessât d'avoir en Portugal une influence souveraine, à la société de Jésus, non pas seulement pour soustraire la couronne et l'état à son ascendant, mais pour l'anéantir. Dans cette double lutte, où il triompha, ce fut celle contre les jésuites qui l'absorba davantage, lui coûta le plus d'efforts, et où il montra le plus tout ce qu'il y avait en lui d'inflexible, d'absolu et de violent.

II.

A cette époque, c'est-à-dire au commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, la société de Jésus avait mis contre elle la plupart des souverains de l'Europe. Il y avait déjà beau temps que l'Angleterre l'avait bannie. Les gouvernemens de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal, étaient les plus irrités. Envahissante et dominatrice par son esprit, hardie jusqu'à la témérité dans les doctrines que plusieurs de ses membres avaient professées à l'égard du pouvoir royal, elle était devenue odieuse aux princes. Ceux-ci voyaient en elle une théocratie cosmopolite, dont le maintien était incompatible avec leur autorité. Pascal l'avait discréditée dans l'opinion des esprits cultivés. Le parlement de Paris en était notoirement l'ennemi. Il y avait déjà longtemps qu'il avait signalé la main des jésuites dans l'attentat dirigé par Jean Chatel contre Henri IV,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

L'arrêt rendu par le parlement le 29 décembre 1595 contre Jean

Chatel avait déclaré les jésuites « corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'état, » et cette opinion s'était perpétuée dans ce grand corps judiciaire.

La société de Jésus avait blessé par un genre particulier d'entreprises le sentiment chrétien de beaucoup de fidèles, en même temps qu'elle en contrariait d'autres dans leurs intérêts : le champ de la politique, ajouté à celui de la prédication, de l'enseignement et des missions, ne lui avait pas suffi ; par une aberration qu'il est impossible de s'expliquer, elle s'était lancée dans des opérations commerciales très vastes de la façon la plus ouverte, au mépris de ses statuts et de toutes les convenances. Ce fut l'origine du célèbre procès du père Lavalette, qui eut un si grand retentissement, et dont sortit la condamnation de l'ordre en France. Enfin les philosophes, qui, au milieu du XVIIIe siècle, exerçaient l'empire sur l'opinion des classes éclairées, lui étaient extrêmement hostiles. Il y avait incompatibilité entre leurs doctrines et celles de la compagnie de Jésus. Les unes étaient la négation des autres. Les philosophes étaient, sous des formes diverses et plus ou moins incomplètes, souvent erronées même, les partisans d'une révolution politique ou sociale qui se ferait sous l'invocation de la liberté. Ils étaient les précurseurs plus ou moins heureux du mouvement libéral qui depuis s'est accompli, et qui aujourd'hui se poursuit dans toute l'Europe. La société de Jésus au contraire niait la liberté telle que l'entendent les modernes. Elle professait les idées qui, de nos jours, ont été formulées dans le *Syllabus*; mais d'un autre côté, les connaissances et les talens des membres de la société de Jésus, leur supériorité par rapport à tous les autres ordres religieux, la régularité de leurs mœurs, le dévoûment inaltérable avec lequel ils allaient convertir les infidèles dans toutes les parties du monde, leur attiraient un légitime tribut d'admiration. Ils comptaient des amis dévoués en très grand nombre et partout. C'étaient donc des adversaires difficiles à vaincre.

Outre les motifs d'hostilité contre la société de Jésus qui étaient communs à Pombal et à un grand nombre de cabinets européens, l'homme d'état portugais en avait d'autres qui sont exposés par M. Gomès. C'était à l'occasion des missions appelées *réductions* du Paraguay, ensemble de petites villes éparses sur une grande superficie et formées d'Indiens, principalement de Guaranis, que les jésuites avaient convertis, non sans courir de grands périls, et qui composaient une sorte d'état à demi civilisé gouverné par les missionnaires à l'exclusion de toute autre autorité. La cour de Madrid avait pleinement accepté ces arrangemens et cette sorte d'indépendance. La population des *réductions*, qui ne paraît pas avoir excédé en tout 2 ou 300,000 âmes, était inoffensive et douce; elle vivait dans la plus entière soumission sous l'autorité d'une poignée de pères

qui n'en abusaient pas pour leur propre intérêt, mais qui n'en firent jamais qu'un peuple d'enfans.

Une délimitation de frontières, née du hasard ou du caprice plutôt que d'une pensée politique quelconque, et qui fut très légèrement adoptée, fit passer une partie des *réductions* de la domination espagnole à celle du Portugal. Quoiqu'on eût réservé aux malheureux Indiens la faculté d'émigrer sur les territoires qui restaient à l'Espagne, cette transmission répandit le désespoir parmi eux. Ils avaient des raisons pour ne pas aimer les Brésiliens, dont ils croyaient avoir tout à redouter, car ceux-ci, autant qu'ils le pouvaient, s'emparaient de la race rouge pour la tenir en esclavage. Ils se soulevèrent donc. Les autorités du Brésil écrivirent à Lisbonne que les jésuites étaient les instigateurs et les meneurs de la rébellion, et le cabinet portugais supposa qu'il avait là un sujet nouveau de ressentiment contre eux. M. Gomès regarde comme établi qu'ils étaient coupables de ce qu'on leur imputait. Southey, dans sa grande *Histoire du Brésil*, où il s'est entouré de tous les renseignemens en remontant aux sources, est d'une opinion entièrement opposée. Il affirme et il prouve, croyons-nous, que les jésuites furent étrangers à l'insurrection des malheureux Indiens. Il montre que, si les hommes influens du Brésil, et à leur instigation les fonctionnaires brésiliens attaquèrent alors les jésuites et les dépeignirent sous des noires couleurs, c'est que ces religieux, se conformant en cela non-seulement aux instructions générales de la cour de Rome, mais à la pensée humaine du gouvernement portugais, étaient les protecteurs infatigables des indigènes contre leurs oppresseurs. Quoi qu'il en soit, Pombal, qui déjà détestait les jésuites et qui ne haïssait jamais à demi, crut tout ce qu'on lui écrivit du Brésil contre eux.

Il leur fit retirer les fonctions qu'ils exerçaient près du roi et des membres de la famille royale, et interdire l'entrée du palais. Il rendit deux édits pour la mise en vigueur d'une bulle du pape régnant, Benoît XIV, qui leur avait interdit le commerce, et dont ils n'avaient pas tenu compte. Il agit auprès du saint-siége pour qu'ils fussent non-seulement réprimandés, mais réformés. Il avait pour ambassadeur à Rome son cousin, le commandeur d'Almada, homme actif et plein de zèle, qui lui obéissait aveuglément, et dont la principale affaire, pendant la longue résidence qu'il fit dans la capitale du monde chrétien, fut de combattre les jésuites. Le cardinal Saldanha fut en effet nommé, par un bref du pape, *visiteur* pour effectuer la réforme de la société de Jésus. Le cardinal patriarche de Lisbonne, dom José Manuel, leur retira la confession et la prédication dans son diocèse, et les autres évêques du Portugal imitèrent cet exemple.

On en était là, lorsque, l'attentat du 3 septembre ayant eu lieu,

les jésuites furent impliqués dans le complot; trois d'entre eux en furent déclarés les chefs par le tribunal et renfermés dans le fort de Junquiera, une des plus affreuses prisons du royaume et de l'Europe. Le régime ordinaire y était de vivre claquemuré dans un noir cachot sans jamais communiquer avec personne par visite ou par correspondance. Des trois jésuites incriminés, deux paraissent avoir été des hommes obscurs. Il faut que M. Gomès les ait jugés tels, puisqu'il ne dit pas ce qu'ils sont devenus. J'ai vainement cherché leur nom dans son volume; mais le troisième, le père Malagrida, alors âgé de soixante-dix ans, était l'objet de la vénération publique à Lisbonne. Italien de naissance, il résidait depuis longtemps en Portugal. Il était d'une piété ardente qui se produisait volontiers en public. Il avait souvent dirigé dans ses exercices religieux le roi Jean V, père du roi régnant, et la reine, femme de Jean V, le traitait comme un oracle. Dans l'opinion de la noblesse, aussi bien que du peuple de Lisbonne, c'était un saint. Il fallait une prodigieuse hardiesse pour entreprendre de faire considérer un tel homme comme l'auteur principal d'un complot contre la vie du roi et de le faire exécuter comme tel. Tous les autres jésuites qui étaient dans le royaume furent enfermés dans une campagne qui avait appartenu au duc d'Aveiro, où, dit M. Gomez, « on les fit presque mourir de faim. » Les biens de l'ordre furent placés sous le séquestre et peu de temps après confisqués au profit de la couronne.

Pour faire juger et ensuite livrer au bras séculier Malagrida et ses compagnons, il fallait, d'après les priviléges dont le clergé était alors investi en Portugal, la permission du saint-siége. Ce n'est pas sans raison que Voltaire a dit à ce sujet : « Le Portugal, n'ayant pas encore reçu dans ce temps-là les lumières qui éclairent tant d'états en Europe, était plus soumis au pape qu'un autre; il n'était pas permis au roi de faire condamner à la mort par ses juges un moine parricide, il fallait avoir le consentement de Rome. Les autres peuples étaient dans le XVIIIe siècle; mais les Portugais semblaient être dans le XIIe (1). »

Une négociation fut donc ouverte à Rome. Pombal n'y négligea rien, pas même les riches cadeaux en *diamans*, dit M. Gomès, en argenterie *finement travaillée à Paris*, en *porcelaine de Saxe*. Il finit, non sans beaucoup de peine, par obtenir la majeure partie de ce qu'il désirait; mais alors il donna à l'affaire un tour bien étrange, et qui a excité la juste réprobation de Voltaire. Voilà un homme accusé de complot contre la vie du roi, et que pour ce crime on se proposait de faire mourir. C'est pour ce crime qu'il devait être jugé. Donner à son supplice une autre cause, c'était outrager la justice,

(1) *Siècle de Louis XV*, ch. XXXVIII.

d'autant plus que la cause alléguée était plus qu'imaginaire. C'est pourtant ce que fit Pombal. Malagrida fut traduit comme hérétique devant l'inquisition et condamné en cette qualité à être brûlé; ce supplice terrible est celui qui suivait les condamnations prononcées par le saint-office.

Quels purent être les motifs de Pombal? Les dominicains, qui étaient les juges du saint-office, n'avaient jamais aimé les jésuites. C'était une raison pour Pombal de les préférer; avec eux, il était plus assuré de la condamnation qu'il voulait. Une autre raison, c'est que faire subir le dernier supplice au père Malagrida, naguère objet de la vénération publique, était un acte périlleux parmi une population superstitieuse, tant qu'on n'aurait pas mis contre lui pour l'accabler la religion elle-même, au moyen d'une sentence de l'inquisition, tribunal devant les décisions duquel le vulgaire était accoutumé à s'incliner. Un attentat contre le roi n'était pas assez, ou du moins le public n'y croirait pas, tant que le condamné conserverait le prestige religieux qui entourait sa personne. On détruirait ce prestige par une sentence de la sainte-inquisition le déclarant hérétique. On vaincrait le fanatisme par lui-même.

Il est permis aussi de supposer qu'il convenait à Pombal de retourner contre la société de Jésus l'effroyable cérémonie des auto-da-fé qu'elle avait eu le tort immense d'approuver et d'encourager dans l'intérêt prétendu d'une religion de charité. S'il faisait intervenir l'inquisition, le supplice du condamné pourrait être un auto-da-fé dans les règles. Le supplicié serait un jésuite, l'homme le plus respecté de l'ordre dans tout le royaume. On l'y ferait apparaître comme un membre de la société, avec l'habit de la société, afin que l'ignominie fût plus complète pour celle-ci. Afin que l'exécution se gravât mieux dans la mémoire du peuple, on aurait soin qu'elle fût entourée de l'appareil et de la pompe dont l'infernale imagination de Philippe II avait jugé à propos d'embellir ces actes d'atrocité érigés en actes de foi. Ce serait donc un coup dont la société de Jésus ne se relèverait pas. Il est vraisemblable que Pombal se fit à lui-même des raisonnemens de ce genre, et qu'il crut avoir trouvé une habile combinaison politique; mais la politique honnête et droite ne peut avoir que des sévérités pour de pareils expédiens, quelque artistement qu'ils soient concertés, et Voltaire a qualifié le procès du père Malagrida comme il mérite de l'être, quand il a dit que « l'excès du ridicule y fut joint à l'excès d'horreur (1). »

Restait à prendre le père Malagrida en flagrant délit d'hérésie. La haine est pour le moins aussi ingénieuse que l'amour : en cherchant

(1) *Siècle de Louis XV*, ch. XXXVIII.

bien, on découvrit un prétexte ingénieux pour traduire le père Malagrida devant le tribunal de l'inquisition. Les souffrances qu'il avait éprouvées dans la prison de Junquiera, et dont l'une était l'isolement absolu, avaient bientôt agi sur sa raison, qui paraît n'avoir jamais été bien ferme, et qui alors était affaiblie par les années. Il eut des hallucinations, et ce fut dans cet état d'esprit qu'il écrivit, sous le nom de *Vie de sainte Anne*, un tissu d'extravagances théologiques et scolastiques. Il s'était imaginé que c'était sainte Anne elle-même qui lui dictait. On prit texte de cette production du délire pour le livrer à l'inquisition, qui le condamna, heureuse en même temps de plaire à un ministre tout-puissant et de frapper la société de Jésus, qu'elle détestait.

Le malheureux vieillard fut conduit au supplice le 2 septembre 1761 en compagnie d'un grand nombre d'autres condamnés : ils étaient cinquante-deux. Les grands, les ambassadeurs étrangers, avaient été conviés à ce spectacle, comme le prescrivait le cérémonial réglé par Philippe II. Des loges étaient construites autour de la place pour recevoir les personnes de distinction, et elles étaient remplies. L'échafaud sur lequel on devait lire aux condamnés leur arrêt était disposé en amphithéâtre et magnifiquement décoré. Malagrida marchait en tête, assisté de deux bénédictins et de deux seigneurs qui devaient, selon l'usage de ces fêtes sinistres, lui servir de parrains. Seul des condamnés, il était garrotté. On lui fit subir une longue série d'épreuves pénibles qui étaient les phases d'une agonie. Il dut entendre la lecture de la sentence du saint-office, qui le déclarait « coupable de mensonges, de fausses prophéties et d'impiétés horribles, » et qui faisait de lui un « hérésiarque endurci. » La lecture finie, il fut dégradé des ordres sacrés par l'archevêque de Sparte, et traîné ensuite devant le tribunal, qui lui accorda la faveur d'être étranglé avant d'être brûlé.

Dans l'intervalle qui sépare l'arrêt du tribunal d'inconfidence et l'exécution du père Malagrida, Pombal avait remporté sur la papauté une victoire manifeste à tous les yeux par les décisions qu'il avait arrachées au saint-père et par les affronts publics qu'il avait infligés au nonce du pape près de la cour de Portugal, le cardinal Acciajuoli. Il avait demandé que, nonobstant les priviléges du clergé tels qu'ils étaient établis en Portugal, les jésuites impliqués dans l'attentat contre le roi pussent, sur l'avis du corps nommé *conseil de conscience*, et après la dégradation prononcée d'après les règles canoniques, être livrés au bras séculier. Pendant le cours de la négociation, sans crainte de se créer des obstacles, il avait fait rendre, le 28 juin 1759, un édit portant que les jésuites étaient dénaturalisés et chassés à tout jamais du Portugal. Il était défendu, sous peine de mort, aux Portugais de leur faciliter l'entrée du

royaume, ou de les recevoir chez soi, ou d'entretenir une correspondance avec eux. En conséquence, près de six cents jésuites de tout âge furent entassés pêle-mêle dans un navire à destination de Civita-Vecchia, dans les états pontificaux, où on les jeta sur la plage après un voyage de trente-sept jours. La nouvelle de cette proscription n'était pas encore parvenue à Rome lorsque le pape expédia un courrier qui envoyait au nonce de Lisbonne l'autorisation de livrer au bras séculier Malagrida et les deux autres jésuites, mais avec la restriction que ce précédent ne ferait pas autorité pour l'avenir. D'autres lettres du saint-père imploraient la miséricorde du roi en leur faveur, et le pressaient en termes touchans, dit M. Gomès, de ne pas proscrire la société de ses états, et de se contenter de la réforme ordonnée par son prédécesseur Benoît XIV. Un mémoire joint à ces lettres contenait des plaintes contre l'ambassadeur portugais d'Almada, et réclamait pour le nonce la faculté de prendre connaissance des crimes dont il s'agissait.

La condescendance du saint-siége, sous des conditions qui, sauf en un point, l'intervention du nonce dans l'examen du procès, n'étaient pas excessives par rapport aux idées du temps, ne suffit pas à Pombal. Il réclama par un mémoire très vif. La cour de Rome tint bon; le gouvernement portugais, mécontent, se montra froid et même impoli envers le nonce. Celui-ci, piqué du manque d'égards dont il avait été l'objet, s'abstint d'illuminer son palais le jour où le frère du roi se mariait. En réplique, il reçut l'ordre de quitter Lisbonne dans un délai de quatre jours, et il dut obéir sans obtenir même le temps de parler le jour de son départ à l'ambassadeur de France, qui était son ami, et qui était venu lui apporter ses consolations.

Le roi, quoiqu'il fût dévot en même temps qu'adonné aux plaisirs, se résigna aux volontés de son ministre. Pombal, ayant à ce moment rencontré ou cru rencontrer des résistances, les brisa violemment. Plusieurs personnes de la cour et des dignitaires de l'église furent, les uns jetés en prison, les autres exilés sans jugement; mais, dit M. Gomès, ce qui fit frémir Lisbonne d'étonnement et de crainte, ce fut l'exil des deux frères du roi, les infans dom Antonio et dom José. Ils furent conduits, sous l'escorte de quarante cavaliers, au couvent des carmes-déchaussés de Bussaco, avec défense d'en sortir sans la permission du roi. Tout ceci se passait avant le supplice du père Malagrida.

C'est une question qu'il importerait à l'histoire de résoudre que celle de savoir si Malagrida et les jésuites avaient trempé dans l'attentat du 3 septembre. M. Gomès, qui l'a traitée trop succinctement dans son livre, résume son opinion en ces termes : « Tandis que les présomptions abondent contre ces prêtres, il n'existe aucune

preuve directe et positive de leur participation au complot. » Les jésuites étaient en rapport avec le duc d'Aveiro et les Tavora; ils étaient leurs amis et leurs conseillers. Ils les confessaient et, consultés par eux au tribunal de la pénitence, ils avaient pu, dans leur animosité contre le gouvernement, faire ce qui a été allégué, répondre que le meurtre du roi, et d'un tel roi, dans de telles circonstances, serait à peine un péché véniel. D'un autre côté, Pombal les considérait, non sans de bonnes raisons, comme des ennemis. Il savait qu'ils n'avaient pas été étrangers au soulèvement de Porto à l'occasion du monopole du commerce des vins. Il avait tout lieu de croire qu'ils le haïssaient personnellement, outre qu'ils blâmaient systématiquement la direction donnée aux affaires de l'état. Il se rappelait qu'ils avaient pris part aux murmures inconsidérés du peuple et de la noblesse pendant la catastrophe du tremblement de terre, et il avait lu, parce qu'il l'avait intercepté, le récit qu'ils adressaient à leur général à Rome sur ce qui s'était passé dans cette catastrophe, compte-rendu qui était, dit M. Gomès, « d'une grande insolence. » Dans l'emportement de sa haine, lui dont la haine était plus que vigoureuse, il a pu concevoir le dessein de les perdre à tout prix, et l'attentat du 3 septembre a pu lui paraître une occasion incomparable qu'il fallait saisir. Les hommes qui, ainsi que lui, se sont montrés sans scrupule sur les moyens, s'exposent à toutes les hypothèses. On pourrait donc supposer que le jugement du père Malagrida fut un de ces procès qu'on nomme politiques, parce que la prétendue raison d'état y sert de base, et non le droit et la vérité. Les pièces manquent aujourd'hui pour prononcer. Devant le tribunal de *l'inconfidence*, le procès fut sommaire au plus haut point, et devant l'inquisition il ne fut pas fait mention de l'attentat du 3 septembre. Les modernes sont donc privés de tout moyen de contrôle; mais à l'époque de la condamnation, l'opinion européenne admit la complicité du père Malagrida. Le malheureux n'était aucunement méchant par nature, mais c'était un pauvre esprit, dont le jugement était oblitéré par les subtilités des casuistes et par les théories de plusieurs d'entre eux au sujet des rois. Les cabinets, dont le procès frappa naturellement l'attention, puisque une tête couronnée avait été l'objet du crime, admirent presque tous que les jésuites y avaient trempé par des conseils donnés dans le confessionnal ou au dehors, et ils en furent fortement irrités contre la société.

Quelque temps après l'exécution de Malagrida, les jésuites étant déjà renvoyés du royaume, Pombal entreprit la destruction même de la société. Il s'agissait d'en faire prononcer l'abolition par le saint-siége, quoique le pontife d'alors aimât les jésuites, et que le secrétaire d'état qui gouvernait sous son nom, le cardinal Torrigiani,

leur fût dévoué. Un point d'histoire élucidé par M. Gomès est celui de constater de qui émana l'initiative de ce projet. Il montre, contrairement à l'opinion émise par les autres historiens, que ce fut Pombal. Les trois cours bourbonniennes de France, d'Espagne et de Naples ne voulaient plus les jésuites sur leur territoire, considérant leur présence comme incompatible avec l'intégrité et la sécurité du pouvoir royal. C'est pourquoi les jésuites venaient d'être expulsés presque simultanément de chacun des trois royaumes et de leurs dépendances. Pour la France, ce fut en 1764, à la suite des scandales révélés par la banqueroute du père Lavalette. Pombal partageait à cet égard l'opinion passée à l'état de maxime dans ces trois cours, et il l'avait exprimée avec son énergie accoutumée, en écrivant, peu après l'attentat du 3 septembre 1758, à Almada, ambassadeur de Portugal près la cour de Rome, que « cinquante années de guerre avec une des plus grandes puissances de l'Europe seraient moins nuisibles à l'autorité du roi que la présence des jésuites dans son royaume et ses domaines. » L'expulsion, voie de fait sur laquelle pouvait revenir un autre prince, un autre ministre, qui même pouvait s'éluder, lui sembla n'être qu'un palliatif insuffisant et précaire. Au contraire l'abolition par l'autorité pontificale était une solution efficace et complète. Cependant il rencontrait un obstacle dans l'esprit du roi; non que ce prince eût de l'attachement pour les jésuites, mais il lui tardait de reprendre avec le saint-père les rapports d'une correspondance affectueuse, qui avaient existé avant l'expulsion de l'ordre, et que les négociations épineuses dont nous avons parlé avaient fait cesser. Élevé « dans le plus aveugle respect, » dit M. Gomès, pour le chef de l'église, Pombal était profondément touché de ce que le pape lui eût adressé, par l'entremise du nonce d'Espagne, le plus tendre appel à la réconciliation. Il était clair qu'au lieu d'apaiser la querelle, on l'envenimerait, on l'éterniserait, si l'on soulevait la grosse question de l'abolition. A cet égard, le doute n'était pas possible, car la sympathie de Clément XIII pour les jésuites était connue. Heureusement pour Pombal, elle se révéla par un acte remarquable d'imprudence et de maladresse. En 1765, Clément XIII publia la fameuse bulle *Apostolicum pascendi munus*, qui confirmait l'institution des jésuites et tous les actes du saint-siége, bulles ou brefs émis en leur faveur, que les parlemens de France venaient de faire brûler publiquement. Pombal regarda et voulut traiter la nouvelle bulle comme une provocation et un défi à tous les souverains. En parlant au roi au nom des droits de sa couronne, il parvint à la lui faire envisager de même. Par son ordre, le procureur-général de la couronne la réfuta, et un édit la déclara *subreptice et obreptice*. Du reste, Pombal avait déjà fait savoir au pape que, pour premier gage de la récon-

ciliation entre les deux cours, il fallait qu'il congédiât son secrétaire d'état Torrigiani, le grand soutien des jésuites. On atteignit ainsi l'année 1767, où la cour d'Espagne renvoya la société des immenses territoires de la monarchie.

C'est quand cet acte eût été consommé que Pombal proposa aux deux cabinets de Versailles et de Madrid de demander collectivement au pape l'abolition de la société et le renvoi de Torrigiani son protecteur. Au sujet de cette initiative, que plusieurs historiens et surtout M. de Saint-Priest, dans sa *Chute des jésuites*, ont attribuée au chef du cabinet de Versailles, le duc de Choiseul, M. Gomès s'appuie principalement sur une lettre du 28 septembre 1767 de ce ministre à M. Simonin, chargé d'affaires de France à Lisbonne, qu'il a trouvée dans les archives du ministère de la justice en Portugal et dans celles des affaires étrangères en France. Elle porte la réponse de M. de Choiseul à la proposition de Pombal et le refus d'y adhérer; mais Choiseul changea d'avis sur la nouvelle qu'il eut que la cour de Madrid avait accueilli le projet de l'homme d'état portugais. C'est la double preuve que Pombal le premier eut l'idée et la mit en avant. Pombal avait conçu un dessein encore plus hardi, c'était d'imposer au pape l'obligation de réformer tous les abus qui s'étaient introduits dans l'église romaine; mais le duc de Choiseul lui représenta l'extrême difficulté de la tentative et l'y fit renoncer. Ils devaient ne pas avoir trop de toutes leurs forces pour faire consentir le saint-siége à l'abolition de l'ordre, sans compliquer la négociation d'une autre qui eût soulevé tant d'autres objections. Dans les efforts communs que l'on fit à Rome, on se borna donc à poursuivre l'abolition de la société, et on y mit plus de ménagemens que n'eût voulu Pombal. Suivant lui, il fallait signifier un ultimatum collectif à la cour de Rome, et, si elle n'y obtempérait pas, envoyer une armée pour s'emparer de ses états. On se contenta de négocier, ce qui était plus sage. On hésitait cependant à entrer en matière et à signifier à la cour de Rome ce qu'on attendait d'elle, lorsqu'elle vint elle-même tirer d'embarras les trois cours, et, par une agression inconsidérée, leur fournir une occasion.

L'infant d'Espagne, duc de Parme, ayant jugé à propos de suivre l'exemple des cours de France, d'Espagne, de Naples et de Portugal, en chassant les jésuites de sa principauté, le pape crut pouvoir l'en punir par un acte qu'il n'aurait osé se permettre vis-à-vis des grandes monarchies de France ou d'Espagne, ou d'hommes d'état résolus comme l'était Pombal. Il eut recours aux foudres, alors rouillées, avec lesquelles autrefois on soumettait infailliblement l'orgueil des plus grands potentats. Un bref du mois de janvier 1768 excommunia le prince de Parme, ainsi que tous ceux qui avaient coopéré à sa détermination, et délia ses sujets du

serment de fidélité. Le duc de Parme était proche parent du roi d'Espagne, du roi de France, du roi des Deux-Siciles; aussi à cette nouvelle les rois de France et d'Espagne se déclarèrent personnellement insultés, et demandèrent que le bref fût retiré. Le roi de France, en attendant, mit la main sur Avignon. Pombal, lui, réunit sur-le-champ le conseil d'état pour qu'il donnât son avis sur un acte qui intéressait tous les trônes. L'avis, dicté par Pombal, fut de faire cause commune avec la France et l'Espagne pour obtenir l'annulation du bref et l'abolition de la compagnie de Jésus, et, en cas de refus, d'occuper avec les forces des trois nations les états du pape. Il parut tout naturel alors aux puissances intéressées de faire près de la cour de Rome la démarche relative à l'abolition. L'ambassadeur de France, M. d'Aubeterre, en fut chargé. Il demanda une audience au saint-père; et lui remit un mémoire où les trois cours de la maison de Bourbon, France, Espagne et Naples, exigeaient l'abolition de l'ordre. Clément XIII, saisi de stupeur, resta, dit M. Gomès, sans parole, sans regard; quelques jours après, il mourut subitement. Son successeur fut Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV. Le 23 juillet 1773, il publia le bref *Dominus redemptor*, qui abolissait la société de Jésus; mais ce ne fut pas sans peine qu'on l'y décida. Des trois ambassadeurs qui étaient supposés agir de concert, celui qui aurait dû avoir plus d'influence que les autres, parce qu'il représentait la puissance prépondérante, le cardinal de Bernis, se comporta comme un esprit léger et vain qu'on satisfaisait avec des flatteries et des caresses; mais celui d'Espagne, Moniño, plus connu sous le titre de comte de Florida-Blanca qui lui fut conféré plus tard, était un homme d'une grande fermeté. Clément XIV n'ignorait pas que c'étaient les cardinaux espagnols qui avaient fait son élection, et Moniño sut le lui rappeler sans le blesser. C'est donc Moniño plus que personne qui détermina le saint-père à signer le bref d'abolition. Le ministre portugais, à la dernière heure, resta sur le second plan. Il y fut forcé par le cardinal ambassadeur de France, qui se refusa à l'admettre aux conférences sans fin tenues par les représentans de la maison de Bourbon. Il s'en consola en homme d'esprit. Il dit à Moniño qu'il aimait mieux rester chez lui que d'y assister pour entendre constamment dire d'un côté : *Per omnia sæcula sæculorum*, et de l'autre : *Amen*.

III.

Pendant qu'il poursuivait cette victoire sur la société de Jésus, Pombal avait trouvé le temps de procéder à des réformes intérieures. Il avait consacré des efforts intelligens à relever l'enseignement public, qui était bien déchu. En 1759, les jésuites étant

expulsés du royaume, il avait établi dans différentes villes des écoles où l'on enseignait, suivant des méthodes différentes des leurs, le latin, le grec et l'hébreu. En 1761, il fonda le collége des nobles, afin que la classe la plus opulente de la société participât aux lumières du temps, et en fit profiter l'état dans les emplois publics qu'elle recherchait. En 1772, le chargé d'affaires de France, Montigny, rendant compte à son gouvernement de l'état de l'instruction publique en Portugal, put dire qu'il y avait huit cent trente-sept écoles primaires ou secondaires. En 1768, il créa une imprimerie royale et un conseil de censure, qui malgré son nom était une institution libérale, en ce sens qu'il remplaçait la censure des évêques, qui était rigoureuse et frappait les écrits où la pensée se pérmettait quelque hardiesse, par une autre beaucoup plus indulgente. En 1772, il s'occupa de l'université de Coimbre, où, selon M. Gomès, les jésuites s'étaient introduits pour la désorganiser. Il se fit nommer par lettres patentes visiteur et réformateur de ce grand établissement avec les pouvoirs les plus illimités. « Nous vous créons, était-il dit, protecteur et comme roi et souverain seigneur de ladite université, » et Pombal remplit grandement et avec succès la tâche qu'il s'était ainsi prescrite. A cette occasion, il se fit rendre dans la ville des honneurs et des hommages éclatans qu'un ministre prudent doit toujours décliner, car ils portent ombrage aux princes, et ils irritent les sujets.

On lui doit aussi d'utiles réformes dans la législation civile et la suppression de beaucoup d'abus. Il restreignit les substitutions, qui étaient une cause de stagnation et d'impuissance pour l'agriculture. Une grande partie des majorats cessa d'exister. Par un édit du 2 juin 1774, il améliora l'administration des finances, qui laissait beaucoup à désirer, et celle des ordres militaires, qui était dans le même cas. Il diminua les facilités qu'avaient les créanciers pour emprisonner les débiteurs, restreignit le pouvoir absolu qu'avaient les pères sur le mariage de leurs enfans. Il proclama l'égalité entre les indigènes des Indes portugaises et les blancs, introduisit d'heureux changemens dans l'administration et les lois de ces possessions jadis florissantes, établit la règle que tout esclave qui touchait le sol portugais devînt libre, et abolit toutes les différences légales entre les *anciens* chrétiens et les *nouveaux*, qui étaient des juifs convertis. Enfin il supprima le droit *consuétudinaire*, fâcheuse coutume en vertu de laquelle le fils succédait au père dans une partie des emplois publics.

A l'extérieur, Pombal maintint avec une grande fermeté l'indépendance et la dignité de son pays. Il les fit respecter de l'Angleterre, qui envoya à Lisbonne une ambassade en réparation d'une violation du domaine maritime du Portugal commise par des navires

de guerre commandés par l'amiral Boscawen en capturant sur la côte, près de Lagos, des navires français sous les ordres de M. de La Clue (1). L'Espagne lui ayant déclaré une guerre injuste, il la soutint avec avantage. Malgré la grande supériorité de leurs forces, les Espagnols, qui avaient envahi le sol portugais, ne purent rien conquérir et durent se retirer piteusement. A cette occasion, Pombal sut donner à l'armée une organisation bien meilleure que celle qu'elle avait auparavant. Il garda son rang aussi vis-à-vis de la France. Par lui enfin le petit royaume lusitanien acquit dans le monde une grande considération.

Cependant le roi, sans être avancé en âge, s'approchait du tombeau. Après quelques attaques d'apoplexie, il succomba le 20 février 1777, laissant le trône à une princesse disposée à écouter les ennemis de Pombal, sa fille doña Maria. Il avait soixante-deux ans, et Pombal soixante-dix-huit. En mourant, le roi remit à sa fille une lettre qui devait lui servir d'instruction. Cette pièce, que M. Gomès publie, n'offre rien de remarquable, si ce n'est que Pombal n'y est pas même nommé. M. Gomès s'en montre étonné; c'est un étonnement que peu de personnes partageront. Pombal avait accompli de grandes choses sous ce règne de vingt-sept ans; mais aussi bien c'étaient vingt-sept années de contrainte qu'avait subies le roi. La volonté du ministre s'imposait à celle du prince et lui avait souvent fait violence. Joseph Ier avait accepté cet effacement personnel qui lui laissait le loisir de suivre ses goûts dans la vie privée et le dégageait des affaires, qu'il n'aimait pas. Son orgueil de souverain avait lieu de se complaire à ce qu'un autre, mieux qu'il ne l'eût pu lui-même, maintînt au dehors et au dedans la dignité de sa couronne; mais il portait un joug, et il était naturel qu'à la fin il en fût fatigué. Le silence qu'il garde sur Pombal dans son espèce de testament est l'aveu de cette lassitude.

A peine le roi eut-il fermé les yeux que la réaction contre Pombal commença; ce ministre si fier, si hautain, devait, pendant les années qui lui restaient à vivre, éprouver bien des désappointemens, dévorer bien des affronts, passer par bien des craintes. Le ministre des affaires étrangères, celui de ses collègues sur lequel il comptait le plus, le cardinal da Cunha, lui dit le jour même de la mort du roi : « Vous n'avez plus rien à faire ici, retirez-vous. » Cependant au premier moment, la reine lui conserva son ministère de l'intérieur; mais il avait cessé de diriger les affaires, et il vit détruire une partie de son ouvrage. D'abord les mesures adoptées à l'encontre des siennes méritèrent d'être applaudies. Le tribunal de *l'inconfidence*, dont il avait tant mésusé, fut aboli. Les portes des

(1) M. Gomès fait observer que l'Angleterre profita de cette ambassade pour se faire attribuer des avantages commerciaux.

prisons, et surtout du fort de Junquiera, furent ouvertes, et il en sortit des centaines d'infortunés qu'il y avait successivement accumulés, et dont l'existence dans cet enfer avait été une lente torture. Leurs souffrances, empreintes sur leurs visages livides, leurs rides précoces, leurs cheveux blanchis avant l'âge, étaient aux yeux de la population de Lisbonne une accusation vivante contre le despotisme et les rigueurs du ministre qui les y avait jetés. Le marquis d'Alorna et ceux des Tavora qui n'avaient pas péri de la main du bourreau déclarèrent ne pas accepter la grâce qu'on leur offrait et demandèrent des juges, qu'ils n'avaient pas eus. On les leur accorda. Ils furent reconnus innocens et rentrèrent dans les avantages dont ils avaient joui. Ils sollicitèrent alors la révision du jugement des membres de leur famille qui avaient été exécutés; il fut fait droit à leur requête.

La déclaration des nouveaux juges, personnages considérables et en grand nombre choisis tout exprès, fut que, seuls, le duc d'Aveiro et ses domestiques s'étaient rendus coupables de régicide. Mais il est une circonstance qui diminue l'autorité de cette sorte de jugement : les juges ne se réunirent qu'une seule fois, dans le palais de la reine, qui les avait fait convoquer avec ordre d'en finir sans désemparer. Il est curieux que peu de temps après, au moment où l'on s'y attendait le moins, le procureur de la couronne en appela, et mit ainsi un obstacle à ce que le jugement fût publié, et à plus forte raison suivi d'effet. Quoique les paroles de M. Gomès soient fort ambiguës, on peut attribuer la démarche du procureur de la couronne au désir qu'avait le gouvernement d'empêcher les jésuites de profiter de la déclaration qui, par sa formule même, les reconnaissait implicitement innocens de l'attentat du 3 septembre 1758.

Pombal, se voyant en disgrâce, avait offert sa démission; elle fut acceptée par un décret royal du 14 mars, trois semaines après la mort de Joseph Ier. Le décret était conçu en termes bienveillans, presque flatteurs, et lui conservait son traitement, en y ajoutant même deux commanderies; mais ce n'était qu'un répit. Le flot de la réaction et des vengeances devait monter chaque jour. En effet chaque jour c'étaient de nouveaux pamphlets contre le ci-devant ministre. La reine, cédant à l'opinion, décida, sur l'avis de son conseil, que Pombal subirait un interrogatoire juridique sur divers faits avancés dans un mémoire justificatif qu'il avait publié. Décision significative : il était clair que l'heure des ménagemens était passée, on faisait tourner contre lui ses efforts pour se défendre. Deux juges commissaires se rendirent à son château de Pombal pour les interrogatoires. Ils commencèrent le 9 octobre 1779. De ce jour, Pombal est un accusé. Il avait quatre-vingts ans, sa santé

était atteinte, ses forces physiques et morales bien diminuées. Il montra cependant au milieu de sa détresse quelques éclairs de ce courage qui l'avait animé au temps de sa grandeur; mais en général il fut bien inférieur à lui-même. L'interrogatoire officiel étant terminé, il y en eut un autre, confidentiel, qui devait être communiqué à la reine seule. Le premier avait duré du 9 octobre 1779 au 15 janvier 1780. On ne sait pas exactement la longueur du second. L'un et l'autre ont été conservés dans les archives de la justice à Lisbonne, et M. Gomès les a étudiés tous les deux. Les extraits qu'il en donne sont pénibles à lire; mais il convient de mettre sur le compte de l'âge avancé de Pombal les défaillances qu'on y remarque. Lui qui avait si peu ménagé la vie et la liberté des autres, il paraissait craindre qu'on ne lui appliquât des rigueurs semblables, et, pour y échapper, il s'enveloppa de subterfuges ou de dénégations dénuées de probabilité. Cette procédure, aussi dérisoire dans les formes que celles dans lesquelles il s'était complu lui-même, reçut son terme par un décret royal du 16 avril 1781. Il y était déclaré que les juges auxquels le cas avait été soumis avaient jugé à l'unanimité qu'il était *criminel et digne d'un châtiment exemplaire*, mais qu'en considération de sa vieillesse et de ses infirmités, la reine avait bien voulu se laisser fléchir par ses prières et par sa demande de pardon, demande qu'il avait faite, disait le décret, « en détestant sa témérité, ses excès et ses attentats. » Il était exilé de la cour et devait s'en tenir à vingt lieues. Tous ceux qu'il aurait lésés ou qui auraient des dédommagemens à réclamer de lui pour toutes les peines qu'ils auraient souffertes pourraient lui faire des procès. Cette dernière disposition émanait d'une politique impitoyable. Elle le livrait en proie à tous les ressentimens. Il eût été continuellement devant les tribunaux l'objet de toutes les accusations, de toutes les calomnies et de tous les outrages. La mort vint l'arracher à ce triste sort; il expira le 8 mai 1782, dix mois après le décret qui lui faisait grâce avec tant de cruauté.

Tel fut le marquis de Pombal : à lui tout seul quelque chose comme notre convention nationale ou le comité de salut public, beaucoup moins inquiété dans l'exécution de ses plans, dans sa domination, et infiniment moins menacé dans sa sécurité personnelle, ce qui le dispensa de se porter aussi souvent aux moyens sanguinaires; mais tout aussi inexorable quand il rencontrait un obstacle ou une hostilité. Il a été, il reste un des plus renommés parmi les hommes qui ont pris part au gouvernement des peuples dans le XVIIIe siècle, et en somme le plus grand ministre que le Portugal ait jamais eu. Il a laissé dans son pays une trace profonde par sa revendication des droits de la couronne relativement aux ordres privilégiés, par ses réformes si variées dans la législation, par l'im-

pulsion qu'il a donnée à l'enseignement, et dont les classes moyenne et supérieure ont continué de profiter.

Mais ses procédés de gouvernement furent détestables par la place qu'y occupait la violence, et en ce que la liberté des peuples et les droits de la personne n'y étaient comptés pour rien. Il subordonnait tout à son but. C'était une dictature qui tenait plus de la politique des empereurs romains à demi divinisés et soustraits à tout contrôle que de la civilisation moderne fondée sur la responsabilité effective du gouvernement et la participation positive de la nation à la gestion de ses affaires. Pombal est un de ces types qui appartiennent au passé et qu'il n'est permis de louer qu'à la condition de les regarder du même œil que les êtres antédiluviens faits pour des conditions d'existence différentes de celles qu'offre aujourd'hui la surface de la planète.

Disons en terminant un mot de l'historien dont nous avons inscrit le nom en tête de cette étude. Il est mort il y a peu de mois, et ce n'est que justice de lui consacrer un souvenir. M. Luiz Gomès était un indigène des Indes portugaises; né à Goa, il était de couleur noire, mais les noirs de cette contrée n'ont ni les traits ni la chevelure des Africains, et ils leur sont en général supérieurs par l'intelligence. D'un esprit distingué, avec des talens réels, et fort appliqué au travail, M. Gomès a pu, sans sortir de son pays ou du moins du Portugal, où il a siégé aux cortès, écrire son volume sur Pombal en langue française. Son style n'est pas sans étrangetés, mais il est souvent imagé d'une manière agréable. Les traits heureux n'y manquent point. L'ouvrage a été imprimé à Lisbonne en français, ce qui ne doit pas surprendre, car cette capitale est une des villes étrangères où le français est le plus et le mieux parlé.

Ce volume tire un autre genre d'intérêt, celui-là moins original, mais plus scientifique, de ce que l'auteur a eu le bon esprit et la patience qui manque à tant d'écrivains, de remonter aux sources. Il a fouillé dans les archives diverses du Portugal et y a trouvé des documens qui n'y avaient pas été remarqués encore ou du moins publiés. C'est aux ministères de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères qu'il a fait la plupart de ses découvertes, ainsi que dans la bibliothèque d'Évora. Les archives de notre ministère des affaires étrangères lui ont donné aussi des pièces précieuses. Aussi a-t-il pu dire dans sa préface qu'il ferait apparaître sous un jour nouveau le fait dominant de la carrière de Pombal, sa lutte contre les jésuites, et il a tenu parole.

MICHEL CHEVALIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 août 1870.

Il y a des crises douloureuses et suprêmes d'où les peuples virils sortent retrempés et fortifiés. Certes la France a souffert depuis un mois et elle souffre encore tout ce qu'une nation fière peut souffrir. Elle s'est sentie atteinte dans son intégrité, dans sa grandeur, dans ses intérêts les plus sacrés et les plus inviolables. Elle a vu son sol foulé sous les pieds de l'étranger, ses campagnes livrées aux déprédations de l'ennemi, ses villes insultées et assiégées, la marée de l'invasion montant jusqu'en Champagne et menaçant Paris. C'est un cauchemar sinistre qui s'est appesanti sur nous, avec lequel nous nous débattons en attendant le réveil de la victoire. Et cependant jusque dans ce malheur qui a frappé la France, jusque dans ces revers qui nous ont surpris, on pourrait dire qu'il y a eu quelque chose de salutaire, comme un aiguillon à la fois cruel et généreux.

Que serait-il arrivé, si avec les illusions dont on se berçait, avec les aveuglemens, les légèretés ou les incertitudes de direction qui ont inauguré cette guerre, nous nous étions laissé attirer du premier coup par quelque succès trompeur jusqu'en Allemagne, au-delà du Rhin? Évidemment le danger eût été bien plus grand, il eût été d'autant plus sérieux qu'on se serait moins aperçu de ce qui nous manquait pour entreprendre cette formidable campagne. L'insuffisance des préparatifs militaires eût éclaté d'une façon plus désastreuse encore le jour où nous aurions rencontré sur leur propre terrain ces forces qui ont débordé sur nos frontières; notre armée, poussée en avant, eût été exposée à payer chèrement une offensive pour laquelle rien n'était prêt. Sous un certain rapport, cette fatalité des premiers revers nous a peut-être été propice. Elle a réveillé la France, elle a suscité partout le sentiment du péril, elle a ouvert les yeux du pays avant qu'il fût trop tard, et à coup sûr on n'a pas vu souvent un spectacle comparable à celui qui s'est déroulé depuis ce moment, le spectacle d'un peuple se retenant tout à coup par une sorte de crispation sur le penchant d'un abîme, se repliant énergiquement en lui-même pour retrouver ses forces, surmontant sa stupeur et

ses émotions les plus poignantes pour égaler ses efforts à la grandeur du péril. Le mal qui avait été fait, qui était l'œuvre d'une direction imprévoyante et malhabile, on ne pouvait plus l'empêcher; mais on pouvait le réparer, on pouvait se mettre en mesure de tenir tête à cette invasion douloureuse en préparant tous les moyens d'une défense nationale appuyée sur l'immensité des ressources du pays. On pouvait enfin organiser cette spontanéité guerrière qui éclatait partout à la fois pour la délivrance de la patrie française. C'est ce qui est arrivé par une sorte d'émulation universelle, et il est certain que, depuis cette heure funèbre de Wœrth et de Forbach, quelque liberté qu'aient eue les armées prussiennes pour se répandre dans nos provinces, pour pousser leurs reconnaissances jusqu'à quelques marches de Paris, il est certain que tout a singulièrement changé. Vue de haut, la situation n'est plus ce qu'elle a été un instant sous le coup des premières défaites. L'invasion, oui sans doute, c'est là toujours le fait brutal, oppressif, insupportable, qui pèse sur toutes les âmes patriotiques, comme il pèse sur une partie du sol national. L'invasion s'est même étendue et aggravée, si l'on veut, par une triste et fatale conséquence des premières erreurs de la campagne; mais en face de ce fait il y a un pays debout, averti, éclairé, rassemblant son énergie dans un effort suprême, ayant tous les moyens de combattre avec la volonté de vaincre.

Cette différence de situation, elle n'est plus seulement un désir ou une espérance, elle est dans la réalité des choses, elle éclate dans la marche et dans les péripéties de cette guerre, où la nation surprise a été obligée de se reconnaître, de se concentrer, d'opérer ses changemens de front sous le feu même de l'ennemi. Qu'on interroge simplement les faits sans illusion et sans complaisance, qu'on se demande où nous en étions le 7 août et où nous en sommes aujourd'hui. On peut bien le dire maintenant, il y a trois semaines, sous la première impression des désastres de Wœrth et de Forbach, la France, étonnée et frémissante de douleur, passait un instant par une crise terrible; elle en était à ne plus savoir jusqu'où pourrait aller cette fatalité qui s'abattait sur elle. Que ses soldats eussent combattu avec héroïsme, elle n'en doutait pas certainement; elle restait convaincue qu'ils n'avaient pu tomber que dans une effroyable lutte, où ils avaient dû être accablés par le nombre. Au-delà, elle ne savait plus rien, elle ignorait encore ce qu'était devenu Mac-Mahon avec ses divisions, où étaient les soldats qui avaient livré bataille à Forbach, et ces désastres, comme il arrive toujours, le mystère les aggravait; ils apparaissaient dans une ambiguïté sinistre, à travers des ombres sanglantes, sans qu'on en connût l'étendue et les détails. Le gouvernement lui-même était le premier à pousser le cri d'alarme, à démoraliser le pays par ses agitations fébriles et impuissantes, par des proclamations qui laissaient pressentir toutes les extrémités de la défaite. La France en définitive, pour entrée de jeu, voyait

ses lignes rompues, sa frontière ouverte, ses corps d'armée dispersés et coupés; elle voyait le désarroi dans le quartier-général de Metz, la panique dans le gouvernement, à Paris. Quelle confiance pouvait-elle avoir? Comment n'aurait-elle pas été dans cette première heure agitée des pressentimens les plus sombres? Il est certain que si les Prussiens n'avaient pas été surpris de leurs victoires autant que nous l'étions de nos défaites, s'ils s'étaient sentis en force ou s'ils avaient eu assez d'audace pour s'avancer sans perdre un instant, on ne voit pas bien, même aujourd'hui, ce qui aurait pu les arrêter, tant on avait mis de légèreté dans la préparation de cette guerre. Derrière l'armée du Rhin, dont les corps dispersés n'auraient pu se rejoindre, il n'y avait pas une seconde ligne de défense. L'armement de Paris était à peine commencé, réserves et garde mobile n'étaient point encore réunies. Les troupes campées autour de Metz n'auraient pu former une masse suffisante pour livrer bataille à l'armée prussienne avec des chances sérieuses. La France se serait toujours réveillée, nous n'en doutons pas; pour le moment, elle était livrée à la confusion, paralysée dans sa force, minée par l'espionnage, affaiblie par les défiances nées du malheur. Les Prussiens ont laissé échapper l'occasion, ou ils n'ont pas pu la saisir, et tout a changé rapidement. La guerre ne peut plus se poursuivre ou se dénouer par une surprise, elle redevient une lutte qui n'est plus partielle ou inégale comme à Wissembourg ou à Wœrth, et dans cette nouvelle situation, telle que l'ont faite trois semaines d'efforts et d'énergie, on sent un pays fortifié contre les vaines alarmes, vigoureusement conduit, tout prêt à supporter les alternatives d'une campagne au bout de laquelle il voit la sauvegarde de son indépendance, la victoire des idées libérales que représente son drapeau.

Que voyez-vous en effet depuis quelques jours surtout? Est-ce qu'il y a quelque trace de cette stupeur et de ces troubles des premières heures? Est-ce qu'on s'énerve dans les découragemens mortels ou dans les effervescences stériles? Nullement; il y a une sorte de tranquillité ferme et résolue, on n'entend plus de cris dans nos rues, on ne voit plus de ces farandoles patriotiques qui ne sont que la fantaisie bruyante de ceux qui n'ont rien de mieux à faire. Dans le pays, il y a de l'émotion sans doute et point d'hésitation. Chacun va prendre son rang ou attend son tour. On dirait qu'une confiance nouvelle, fille d'un sentiment viril, s'est réveillée et se proportionne au péril public. On dirait que tout est changé depuis que la présence de l'ennemi impose silence aux dissensions politiques, depuis que nos affaires sont passées entre les mains de quelques hommes qui ont pris pour unique mot d'ordre la défense nationale, qui sont devenus les vrais chefs de la France par une sorte de délégation universelle. Le ministre de la guerre, le général Montauban, comte de Palikao, agit beaucoup et parle peu; il organise de nouveaux régimens sans faire de longs discours, et, même quand il parle, il montre

une mesure où l'on sent encore la mâle fermeté de l'homme d'action qui ne s'émeut pas des incidens de guerre, qui ne se laisse pas aisément déconcerter. Le maréchal Bazaine, le nouveau commandant en chef de notre armée, se défend comme un lion, livre batailles sur batailles autour de Metz et ne dit rien. Le maréchal Mac-Mahon rompt à peine le silence par un ordre du jour à ses soldats, et son rapport le plus significatif sur les affaires du commencement du mois est en vérité cette laconique dépêche où, en annonçant qu'il s'était battu et qu'il avait perdu la bataille, il demandait qu'on lui envoyât des munitions et des vivres. Le général Trochu, qui a été élevé au poste périlleux de gouverneur de Paris en présence de la possibilité d'un siége, le général Trochu parle un peu plus; mais il agit heureusement, lui aussi, avec une habileté et une énergie qui suffiraient sans autres commentaires à inspirer la confiance. C'est entre les mains de ces hommes que sont aujourd'hui les destinées du pays, et ils ont montré jusqu'ici qu'on pouvait tout attendre de l'impulsion qu'ils donnent à la défense nationale. Ils n'ont pas repoussé encore l'invasion, les malheurs de ce genre ne se réparent pas d'un seul coup; ils lui ont fait sentir le bout de leur épée, ils lui ont tracé des limites en attendant de la rejeter vaincue et impuissante hors de nos frontières.

Les Prussiens se promènent en maîtres orgueilleux dans la Lorraine et dans l'Alsace, nous ne le savons que trop : ils ont franchi la porte que nous leur avons ouverte par le morcellement mal calculé de notre armée et par l'incertitude de nos premières combinaisons, si tant est qu'il y eût des combinaisons; mais en définitive, depuis ce premier moment, depuis que la guerre a été en des mains faites pour la conduire, quels avantages si grands ont donc obtenus les armées du roi Guillaume? Elles ont poussé de tous côtés des reconnaissances qui ne trouvaient personne devant elles, et qui n'ont eu d'autre mérite que de montrer partout la lance des uhlans; elles ont occupé et ruiné des villes qui ne se défendaient pas. Quant à celles qui pouvaient se défendre, elles ne les ont pas prises. Où sont donc en tout cela les succès réels et décisifs de la stratégie prussienne? Eh! sans doute l'ennemi est en France, et il ne devrait pas y être, mais cela ne décide en rien de l'issue de la campagne.

Jusqu'ici, il y a eu deux opérations d'une gravité inégale, — l'une cette apparence de marche en avant du prince royal qui a préoccupé plutôt qu'alarmé Paris, — l'autre cette tentative violente des deux autres armées prussiennes pour forcer les positions du maréchal Bazaine autour de Metz, et aucune de ces opérations n'a réellement réussi. A vrai dire, la marche sur Paris n'était probablement qu'une feinte, et de toute façon elle ne pouvait être sérieuse dans les conditions où elle s'accomplissait. Le prince royal s'exposait tout simplement à voir se fermer derrière lui les routes de l'Allemagne, et il savait bien dans tous les cas qu'il rencontrerait une résistance dont il n'aurait pas facilement raison.

Paris s'est accoutumé aujourd'hui à l'idée d'un siége, il est armé, approvisionné, et il attend les événemens sans s'émouvoir. Prétendre s'avancer, même avec 150,000 hommes, sur une ville transformée en camp retranché, cuirassée de fortifications, résolue à se défendre, ayant pour appui la France entière, eût été un défi d'une témérité puérile, et il n'est point étonnant que le prince royal, au lieu de pousser plus loin une marche dangereuse, se soit empressé de rétrograder au premier appel des autres armées prussiennes retenues entre la Moselle et la Meuse. C'est qu'en effet pour le moment le nœud de la campagne était beaucoup moins sur le chemin de Paris que sur la Meuse et sur la Moselle, dans ces opérations par lesquelles le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz se sont efforcés de venir à bout du maréchal Bazaine, et ici encore quelle a été la portée de ces opérations? dans quelle mesure ont-elles réussi? Le roi Guillaume, nous le savons suffisamment, a expédié à Berlin des bulletins triomphans que les journaux anglais se sont empressés de reproduire avec complaisance. Après tout les bulletins ne sont rien, une action de guerre se juge par le résultat. Or le résultat évident, palpable, le voici. Premier bulletin, première victoire prussienne : le maréchal Bazaine se mettant en retraite sur Verdun est refoulé dans Metz après un violent combat, c'est le 14 août que cela se passe; mais il se trouve que le lendemain on se bat encore, et que deux jours après, le 16, cette armée française vaincue, repoussée dans ses retranchemens, est en position pour livrer une bataille acharnée qu'elle perd. Cette fois encore la voilà plus que jamais rejetée dans Metz. — Second bulletin, seconde victoire prussienne. — Tout est fini apparemment après cela; point du tout. Le 18, nouveau choc plus opiniâtre, plus sanglant que tous les autres, et qui se termine invariablement de la même manière : l'armée française est coupée et refoulée. On ajoute seulement une variante bien naturelle après de si terribles luttes, Bazaine va immanquablement être réduit à capituler. Un maréchal de France à la tête de plus de 100,000 hommes capituler! C'est un peu hasardé, on en conviendra; mais l'essentiel est sans doute l'effet qu'on produit ainsi à Berlin et dans l'Allemagne tout entière.

Il y a cependant deux choses caractéristiques à remarquer : à mesure que les batailles se succèdent, les bulletins deviennent plus mélancoliques; on laisse entrevoir une effroyable effusion de sang, le roi Guillaume n'ose pas interroger ses généraux sur les pertes que les Allemands ont essuyées. D'un autre côté, cette armée qui se dit complétement triomphante, qui a brisé le nerf des forces françaises dans trois grandes batailles, ne tente plus rien à dater du 18, elle ne songe pas à profiter de sa victoire, elle est réduite à l'immobilité. Si elle a été si heureuse dans ses opérations, comment ne poursuit-elle pas son succès? La vérité est que, sans publier de bulletins, le maréchal Bazaine a fait, lui, ce

qu'il voulait. Avait-il primitivement le dessein de se retirer sur Verdun et sur Châlons? C'est bien possible. Il n'a pas tardé dans tous les cas à y renoncer pour manœuvrer autour de Metz dans les positions qu'il a choisies. Par son habileté, par son énergie au combat, il a tenu en échec pendant toute une semaine les deux armées prussiennes, il leur a infligé des pertes terribles, et en restant inexpugnable, en forçant les Allemands à lui faire face, il a laissé au maréchal Mac-Mahon le temps d'achever la reconstitution d'une armée nouvelle qui est maintenant sur la Meuse. Voilà le résultat : pour les Prussiens, c'est une occupation stérile maintenue au prix d'une immense déperdition de forces; pour nous, c'est la possibilité d'une jonction entre Bazaine et Mac-Mahon sur de nouveaux champs de bataille. Nul doute que les forces des deux maréchaux ne soient désormais à portée de combiner leur action, et cette fois du moins la lutte ne s'engage plus dans des conditions trop cruellement inégales. C'est en apprenant ce mouvement de l'armée partie de Châlons que le prince royal a quitté brusquement la route de Paris, et s'est replié avec le gros de ses forces par l'Argonne pour aller au secours des armées prussiennes de la Moselle affaiblies par les récens combats. Le prince royal arrivera-t-il à temps? La question en est là; elle est peut-être tranchée en ce moment. De toute façon, les événemens nous pressent, ils peuvent être décisifs. Si la victoire couronne les combinaisons de nos maréchaux et l'héroïsme de nos vaillantes troupes, c'est l'invasion vaincue et véritablement refoulée d'un seul coup hors de nos frontières; mais lors même que les soldats de Mac-Mahon et ceux qui sont autour de Bazaine trouveraient encore une fois la fortune infidèle, ou n'auraient pu que disputer le terrain dans une action indécise, la défense nationale n'en serait point irréparablement atteinte; ce serait un incident de guerre qui ne pourrait avoir qu'une influence limitée. Notre armée est assez puissante pour en imposer à l'ennemi, pour se refaire et se remettre en campagne. Les Prussiens auraient dans tous les cas payé chèrement l'avantage de rester devant nous. Après des affaires comme celles du 16, du 18 août, ils seraient aussi embarrassés que nous pour se dégager, pour reprendre leurs mouvemens; ils se retrouveraient toujours entre Paris, qui les attendrait de pied ferme, et notre armée d'opération qui aurait bientôt sans nul doute repris sa consistance et son élan pour se jeter à leur suite.

Ce que nous voulons dire, c'est que malgré cette apparence d'audace qui a marqué jusqu'ici leurs mouvemens, malgré ce qu'il y a de cruel pour nous dans leur présence sur notre sol, les Prussiens ne sont pas aussi avancés qu'ils le croient. Évidemment ils n'ont pas fait ce qu'ils voulaient. Leur stratégie a été déconcertée par l'indomptable vigueur du maréchal Bazaine, qu'ils s'imaginaient peut-être briser en passant, ou qu'ils espéraient immobiliser sans laisser toutes leurs forces devant lui. Ils se sont vus engagés dans une campagne qui déjouait leurs

calculs par le tour qu'elle a pris, qui leur a enlevé la fleur de leur armée, qui leur coûte jusqu'à ce moment vingt fois plus que ne leur a coûté la guerre de Bohême. Organisés pour une action rapide et foudroyante, ils s'épuisent dans une lutte opiniâtre, soutenue loin de leur pays, loin de leurs approvisionnemens, au milieu de populations ennemies, qui sont pour eux un danger de plus. Déjà ils en sont à faire venir leurs réserves; chaque jour maintenant ajoute aux difficultés qui les entourent, et pour nous au contraire chaque jour est une force. Qu'on remarque bien ce fait, qui a son importance au point de vue de la durée et de l'issue définitive de la guerre : jusqu'ici, nous n'avons réellement combattu qu'avec nos forces les plus simples, les plus ordinaires, avec celles qui auraient dû être en ligne dès le premier jour. Dans ces armées de Mac-Mahon et de Bazaine, qui tranchent peut-être en ce moment la question par leur héroïsme, il n'y a pas un homme des levées extraordinaires. Nous avons encore les deux derniers contingens réguliers, les hommes de 25 à 35 ans appelés sous les drapeaux, la garde mobile qui s'organise partout. Quand les Prussiens seront déjà plus qu'à demi épuisés par ces vaillans soldats qu'ils rencontrent chaque jour devant eux, nos forces commenceront à se révéler dans leur puissance et leur élasticité. Disons le mot : il nous est arrivé un peu à ce début des hostilités avec la Prusse ce qui est arrivé plus d'une fois aux Anglais dans les guerres qu'ils ont entreprises. Assez souvent les Anglais ont eu des commencemens de campagne malheureux, parce qu'ils n'étaient pas préparés, parce qu'ils avaient oublié dans la paix que la guerre était possible, parce que leur armée n'était ni assez nombreuse, ni suffisamment organisée et outillée. Aux premiers échecs, ils se réveillaient, ils se mettaient à l'œuvre avec la plus irrésistible énergie, ils déployaient toutes leurs ressources, et bientôt, lorsque tout le monde était déjà lassé, ils se retrouvaient en état de reprendre la campagne pour défendre victorieusement la grandeur de l'Angleterre. C'est notre histoire au début de la guerre avec la Prusse, et ce sera, nous l'espérons bien, notre histoire jusqu'au bout, quelles que soient les alternatives des hostilités qui se renouvellent chaque jour.

L'essentiel pour nous à l'heure où nous sommes, c'est de ne point gaspiller le temps, c'est que l'action de la France, concentrée sur l'objectif unique qui s'offre à elle, garde toute son énergie et toute son efficacité. Pour cela, il faut deux choses qui sont, à vrai dire, les conditions du succès : la première, c'est l'ordre, la suite dans l'organisation de nos forces, dans l'armement du pays. Ce ne sont pas les hommes qui manquent aujourd'hui, surtout après les lois qui ont été récemment votées, et dont la dernière autorise l'incorporation par bataillons de la garde mobile dans les régimens de ligne. Des combattans, il y en a, et il y en aura bientôt plus d'un million. Le ressort est créé, la force existe, il s'agit de mettre ce ressort en mouvement sans

trouble et sans confusion. Rien n'est plus facile que de multiplier les propositions, de revenir chaque jour sur ce qu'on a fait la veille, de parler sans cesse de levées en masse, d'armement universel. On ne sait pas au juste ce que produisent ces déclamations et ces confusions; elles se répercutent dans le pays, elles ne refroidissent pas son patriotisme, mais elles le troublent. Les populations de la campagne surtout finissent par se demander à quoi elles doivent s'attendre; elles ne refusent pas les sacrifices nécessaires, elles s'inquiètent parce qu'elles ne voient pas la mesure de dévoûment et d'abnégation qu'on réclame d'elles. L'incertitude les gagne, lorsque la netteté et la précision les rassureraient. Il s'est trouvé heureusement un homme aujourd'hui qui donne l'exemple de cette méthodique énergie, qui a le caractère d'un organisateur : c'est le ministre de la guerre. Pendant qu'on parle dans le corps législatif ou ailleurs, le général Montauban agit et procède avec un calme imperturbable, qui a tout de suite assuré son autorité. En homme exercé et qui sent le prix de l'ordre, M. le ministre de la guerre fait les choses l'une après l'autre en commençant toujours par l'essentiel, et c'est ainsi que par une création régulière et permanente les régimens se forment, les divisions s'organisent, les corps d'armée sont prêts à entrer en campagne au premier appel. Ce qui est certain, c'est que le comte de Palikao, sans se laisser détourner par les événemens, manie avec une fermeté tranquille tous les ressorts d'une armée qui sous sa direction se fortifie et grandit de jour en jour. Et qu'on le remarque bien, ces créations qui se succèdent ne sont pas seulement sur le papier, elles existent, elles sont dès ce moment le bouclier de la France, la garantie d'une action résolue. Tenir nos armées d'opération prêtes à poursuivre la guerre partout où paraîtront les Prussiens, mettre Paris en état de répondre dignement à une audacieuse insulte de l'ennemi, c'était là le double but. Le comte de Palikao a pourvu à l'armement, M. le ministre du commerce pourvoit chaque jour à l'approvisionnement de Paris. M. Clément Duvernois, le nouveau ministre, a porté dans des fonctions assurément difficiles et périlleuses aujourd'hui de la jeunesse, de la bonne volonté et une activité infatigable. M. Thiers s'est plu à reconnaître le zèle intelligent de M. le ministre du commerce, et l'illustre homme d'état lui-même, le créateur des fortifications de Paris, a fini par accepter patriotiquement une place dans le comité de défense à côté de M. Daru, de M. de Talhouët, sous la présidence du général Trochu, qui est chargé de montrer aux Prussiens ce qu'il en coûterait d'assaillir la grande cité parisienne. Désormais armemens et approvisionnemens sont prêts pour une extrémité qu'on redoute moins depuis qu'on se sent en mesure de la défier. Encore une fois, tout cela s'est fait en quelques jours par la puissance de l'ordre, qui est la première garantie de l'efficacité de la défense nationale dans cette redoutable crise.

Il y a une autre condition qui n'est pas moins nécessaire pour le suc-

cès des armes de la France, c'est que pour le moment on renonce sans hésitation à toutes les querelles politiques, à tout ce qui peut alimenter les divisions. Le corps législatif a malheureusement de la peine à se renfermer dans le rôle que les circonstances lui imposent, et il n'en faut pas beaucoup pour raviver les passions, les vieux dissentimens des partis, pour mettre le feu dans la chambre. Les membres du corps législatif prennent chaque jour les meilleures résolutions, parce que ce sont après tout des patriotes qui sentent bien l'importance de l'union en présence de l'ennemi, et le lendemain ils retombent dans le piége des discussions irritantes ou inutiles. Ils ont la fièvre comme tout le monde, et ils feraient mieux quelquefois de ne pas se réunir, ne fût-ce que pour éviter de communiquer cette fièvre. Non, il ne s'agit pas aujourd'hui de se perdre dans des récriminations vaines, d'élever des questions de gouvernement qui se poseront toutes seules quand il le faudra; il s'agit avant tout d'opposer aux entreprises étrangères l'indissoluble force du sentiment national armé pour la défense commune. Avant de savoir ce qu'on fera de ce malheureux et héroïque pays, quelles institutions il aura, comment il se gouvernera, il faut apparemment assurer son existence et son invariable grandeur. La meilleure raison en faveur de cette politique d'action purement nationale, c'est que tout ce qui n'est pas cela ferait trop manifestement les affaires de l'ennemi. Que les Prussiens aient compté au nombre de leurs chances une révolution possible à Paris, des dissensions violentes, des agitations propres à paralyser momentanément le patriotisme français, cela n'est point douteux; ils l'ont avoué assez naïvement, ils ont même jeté en pâture à l'Europe toute sorte d'événemens qui n'avaient pas eu lieu; ils ont été bientôt détrompés, ils n'ont eu pour les aider que cette absurde échauffourée de la Villette, où quelques énergumènes, désavoués par tout le monde, sont allés attaquer les plus modestes et les plus inoffensifs des soldats, de braves et honnêtes pompiers.

Évidemment les Prussiens ne demanderaient pas mieux que d'avoir des auxiliaires plus efficaces; ils ne les ont pas trouvés, ils ne les trouveront pas, et ce n'est pas seulement pour sa propre dignité, pour son propre honneur, que le corps législatif doit éviter de laisser croire même à l'apparence de déchiremens politiques, c'est aussi pour garder la force morale nécessaire en de tels momens. Il faut que le corps législatif, par son attitude, serve de règle au pays. Il faut que gouvernement et assemblée donnent l'exemple du respect de cette trêve qui s'impose à tous, et qu'ils ne laissent pas rompre surtout cette alliance généreuse par des passions comme celles qui se sont récemment déchaînées dans quelques parties de la France sous prétexte de patriotisme. Ici ce sont des protestans qui sont poursuivis et accusés de connivence avec les Prussiens, lorsque les protestans de l'Alsace sont les premiers à se défendre valeureusement dans les murs de Strasbourg. Là ce sont des citoyens

paisibles, même des députés, qui sont menacés, assaillis, toujours parce qu'ils font cause commune avec l'ennemi, parce qu'ils sont suspects de tiédeur pour le gouvernement. Dans la Dordogne, un fait plus grave s'est passé : un honorable habitant du pays a été brûlé vif, ni plus ni moins. Bref, sous ombre de religion ou de patriotisme, c'est une véritable guerre civile, et la plus odieuse de toutes, la guerre des défiances aveugles et des fanatismes populaires, qu'on laisserait se développer, si l'on n'y prenait garde, si le gouvernement et le corps législatif ne confondaient leurs efforts pour réprimer ces violences, pour rallier le pays dans un sentiment unique et élevé. M. le ministre de l'intérieur s'est empressé, il faut le dire, d'adresser à tous les préfets une circulaire des plus énergiques, et M. le garde des sceaux a donné l'ordre de poursuivre sévèrement les meurtriers de la Dordogne, aussi bien que les agitateurs subalternes qui ont assailli un député de la Somme. A quoi sont dus ces déchaînemens qui par bonheur ne sont que partiels? Y a-t-il des meneurs mystérieux, et d'où sont venues les instigations? Nous ne le recherchons même pas. Ce sont là, dans tous les cas, d'étranges patriotes qui, en accusant les autres de trahison, feraient à leur manière et beaucoup plus efficacement les affaires de l'ennemi. Les troubles qu'on ne serait pas parvenu à fomenter ouvertement, on les ferait naître sous le masque des ombrages patriotiques. Ce sont, nous n'en doutons pas encore, de simples accidens, comme il s'en produit quelquefois dans les momens d'émotion publique. Que l'union se maintienne sincère et franche dans les hautes sphères politiques, l'esprit de division ne pénétrera pas dans les masses populaires, et tous ceux qui sont dévoués à leur pays sont intéressés à faire une sorte de police morale, à ne pas laisser des passions meurtrières se déguiser sous une émotion légitime. Non, la cause de la France ne doit point être souillée de ces violences, elle doit rester ce qu'elle est, la cause de la paix et de la conciliation nationale au dedans, comme elle est au dehors la cause de la liberté et de la civilisation.

La Prusse, elle aussi, nous le savons bien, se fait un point d'honneur de répéter par toutes les voix de la presse, des bulletins, des proclamations, qu'elle porte le drapeau de la liberté et de la civilisation. C'est tout aussi vrai que lorsqu'on disait que l'organisation militaire prussienne ne pouvait être une menace pour personne, qu'elle n'était bonne que pour la défense. On le voit bien aujourd'hui, on l'a vu il y a quatre ans, et on le verrait bien plus sûrement encore, si la victoire pouvait rester à ces violens envahisseurs de notre sol. Certes s'il y a un fait éclatant, c'est que la France, en entrant dans la lutte, n'avait d'autre idée que de faire une guerre toute politique, qu'elle n'avait aucune haine contre l'Allemagne, qu'elle ne nourrissait aucune pensée de dévastation et de déprédation. Chose étrange, à la veille même des hostilités, nous nous en souvenons, il s'était élevé une polémique sur la question de

savoir si l'on pourrait vivre aux dépens de l'ennemi dans une marche en avant, et on en venait naïvement à conclure qu'il était juste, humain, d'épargner aux populations ces duretés de la guerre. La Prusse n'a pas de ces scrupules. Ce qu'elle représente aujourd'hui en vérité, au détriment même de ses alliés de l'Allemagne du sud, qui en sont déjà aux réflexions amères et découragées, au grand dommage de l'Europe, qui commence à s'inquiéter, — ce qu'elle représente purement et simplement, c'est l'esprit de conquête dans ce qu'il a de plus dur, c'est l'ambition de race dans ce qu'elle a de plus étroit, de plus haineux et de plus implacable. Elle ne combat pas pour l'indépendance et la liberté germaniques, qui n'ont été jamais menacées, qui ne le seront pas même quand nous aurons retrouvé la victoire; elle combat réellement pour la domination, au nom d'une sorte de césarisme mystique et féodal. Elle veut fonder, au dire des théoriciens officiels de Berlin, un empire modèle où régneront la piété, les mœurs nobles et la vraie liberté. On sait suffisamment ce que tout cela veut dire.

Nos malheureuses provinces les ont vus passer, ces conquérans bienfaiteurs; elles ont vu ces messagers de la civilisation arracher les paysans de leurs maisons pour les contraindre à travailler aux tranchées devant Strasbourg, au risque de les exposer au feu de leurs compatriotes assiégés; elles ont vu leurs champs rougis du sang des malheureux fusillés pour avoir commis le crime de défendre leurs foyers. Et nos villes de la Lorraine et de l'Alsace savent désormais ce qu'il en coûte de recevoir la piété et les bonnes mœurs des mains de cette armée de civilisateurs. On ne le cache pas, sans attendre la fin, on veut détacher à tout prix de la France l'Alsace et la Lorraine; on refuserait même de laisser constituer les deux provinces en état neutre, et le roi Guillaume se hâte de nommer des gouverneurs qui n'ont plus qu'à se présenter devant Metz et Strasbourg. Tout cela n'est-ce pas l'esprit de conquête dans ce qu'il a de plus violent? Mais ce qu'il y a de plus grave encore peut-être, ce qui donne à la guerre actuelle un caractère bien autrement redoutable, c'est le développement des animosités de race. M. de Bismarck a voulu jeter l'Allemagne sur la France comme sur une grande proie; il s'est servi de toutes les passions, il s'est efforcé de réveiller toutes les haines. Il a peut-être malheureusement réussi, quoique nous soyons convaincus que bien des Allemands souffrent de ces violences qu'on n'aurait pas cru voir renaître dans ce siècle. Ce qui est certain, c'est que M. de Bismarck, s'il échoue définitivement dans son entreprise, aura exposé son pays à des représailles cruelles et trop justifiées; mais non, les représailles sont pour les faibles qui ne sont pas accoutumés à la grandeur. La politique de notre pays n'a point à suivre ces inspirations. La France, éprouvée ou victorieuse, restera ce qu'elle est : elle gardera cette âme humaine et généreuse d'où ne cesseront de jaillir les idées

de civilisation et de justice fécondées de nouveau par le malheur d'un moment.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LES FORTIFICATIONS ET LES DÉFENSES DE PARIS.

Dans le nombre des prévisions que le plus simple bon sens commande aujourd'hui, il faut regarder comme presque certaine l'éventualité d'un siége à soutenir par la ville de Paris. C'est une blessure cruelle pour l'amour-propre national, mais par cela même nous devons tendre plus vivement au seul but que nous puissions maintenant poursuivre, celui de débarrasser le territoire national du fléau de l'invasion étrangère en sachant supporter tous les sacrifices pour arriver à cette fin suprême. Or il est probable qu'à la suite des glorieuses batailles livrées sous les murs de Metz par l'héroïque armée du maréchal Bazaine, et avec le bénéfice du temps, qui combat puissamment pour nous, nous pourrons reprendre l'ascendant que nous n'aurions jamais dû nous laisser enlever, si Paris attaqué ne manque pas à ses devoirs, s'il sait se servir des inépuisables moyens de résistance que lui fournissent les fortifications gigantesques dont il est entouré. C'est le sujet que nous voulons traiter ici, non sans tenir compte de certaines conditions de réserve que nous imposent les graves circonstances où nous nous trouvons.

Depuis les premiers jours de son histoire jusqu'au XVIIe siècle, Paris a toujours été fortifié et a soutenu bien des siéges. Quand même il n'eût pas été appelé à devenir la capitale de la France, il aurait toujours été une très grande ville, de la plus haute importance soit pour le commerce, soit pour la guerre. Cela résulte de sa situation géographique, de sa position centrale sur le cours de la Seine, et centrale aussi par rapport à tous les affluens de ce fleuve, l'Yonne, la Marne, l'Oise, l'Eure, au milieu desquels Paris est placé. Dans les temps de barbarie et au moyen âge, lorsqu'il n'existait par terre d'autres voies de communication que des sentiers à peine tracés et impraticables pendant la plus grande partie de l'année, c'était la batellerie qui exécutait presque tous les transports, et qui faisait la fortune du commerce de Paris, d'autant plus qu'à cette position centrale dont nous venons de parler il faut encore ajouter que Paris communiquait avec la mer, et que, dans les trois îles qui lui servirent de berceau, il offrait à la flotte marchande, comme à ses habitans, les meilleures garanties de sécurité. Les trois îles, enceintes de murs, se protégeaient mutuellement, un peu à la manière de nos forts détachés d'aujourd'hui, et formaient un ensemble de défenses qui résista victorieusement dans une foule de circonstances. Toutefois, comme les îles sont petites et comme la prospérité était relativement

grande, la population fut bientôt obligée de fonder sur les deux rives du fleuve des établissemens qui étaient déjà florissans du temps des Romains, ainsi qu'en témoignent les monumens dont on retrouve encore les restes, spécialement sur la rive gauche. Au moyen âge, lorsque Paris fut devenu la capitale du royaume et le siége du gouvernement, la noblesse féodale, l'église, la magistrature, la royauté, vinrent à l'envi bâtir dans le voisinage, plus particulièrement cette fois sur la rive droite, des châteaux, des résidences princières, des monastères, qui étaient tous fortifiés, et qu'avec le cours du temps on réunit entre eux par des murs garnis de tours et d'ouvrages de défense. Les noms que portent encore plusieurs de nos rues, de nos places, de nos monumens, attestent ce travail des siècles, et suffiraient, si nous n'en avions pas conservé des descriptions écrites et des dessins, à rétablir la configuration des diverses enceintes au milieu desquelles la ville s'étendit à mesure que se développaient son importance, sa richesse et sa population. Au XVIIe siècle, le tracé de l'enceinte qui renfermait la ville de Paris proprement dite suivait à peu près les grandes lignes que nous appelons encore aujourd'hui les *boulevards* en souvenir de ce qu'ils ont été. A ces boulevards d'ailleurs se rattachaient déjà sur divers points, et surtout aux portes, de grands centres de population, même des cités importantes, que leur position extérieure à la ville fit appeler *faubourgs,* et que le roi Louis XIV, qui construisit tant de places fortifiées, aurait probablement englobés dans une nouvelle enceinte, s'il n'eût conservé une irrémédiable antipathie pour la ville turbulente où s'était passée son orageuse enfance. Du reste son royal orgueil, qui rêvait la monarchie universelle, lui eût fait considérer l'idée de fortifier Paris comme un symptôme de faiblesse et de doute dans l'accomplissement de ses grands desseins. Pendant les molles et insouciantes années du XVIIIe siècle, lorsque la France ne fit la guerre qu'en avant de ses frontières, et quand on était en proie aux désordres financiers qui furent un des fléaux de l'époque, on ne songea pas à la défense de Paris. D'ailleurs la cour était à Versailles. Ce fut seulement sous le règne de Louis XVI que l'on pensa à donner à Paris une nouvelle enceinte; mais le point de vue militaire ne comptait pour rien dans ce projet, qui n'était qu'un expédient financier, et qui se traduisit par la construction du mur d'octroi que nous avons vu disparaître en 1860. La république, qui vivait au jour le jour, et l'empire, d'abord enivré de rêves de conquêtes lointaines, ne changèrent rien à cet état de choses. Il fallut à l'empereur Napoléon les revers de 1814 pour lui ouvrir les yeux et lui faire comprendre ce que Paris place forte aurait ajouté de ressources à ses moyens de défense. Aussi en 1815, pendant les cent jours, fit-il commencer des travaux dont le désastre de Waterloo vint bien vite arrêter l'exécution. La leçon était cruelle, mais la restauration était dans l'impossibilité de

la mettre à profit. Il parut cependant à cette époque bon nombre de brochures et d'ouvrages estimables sur le sujet. Après 1830, lorsque la sainte alliance parut se reformer contre nous en haine de la révolution de juillet, il sembla que l'on allait résoudre la question, et de fait on reprit en 1831 une partie des travaux que Napoléon avait projetés plutôt que commencés; mais quand après le siége d'Anvers la paix parut être assurée, on s'arrêta encore. Le roi Louis-Philippe, qui dans sa jeunesse avait courageusement payé de sa personne sur les champs de bataille de Valmy et de Jemmapes, détestait la guerre et aimait la paix avec passion, avec la passion d'un philanthrope qui respecte le sang humain et a l'horreur des malheurs d'autrui; mais c'était aussi un homme prudent et qui savait tenir compte des enseignemens de l'histoire.

Il voulait fortifier Paris. D'accord sur ce point avec les plus grandes autorités militaires, il pensait que le véritable système de défense de la capitale devait se composer d'un certain nombre de forts jetés en avant et autour de Paris, sauf à voir plus tard ce que l'on pourrait faire pour entourer la ville elle-même d'un rempart continu. Il craignait de nuire ainsi au développement économique, industriel et commercial de la capitale, et par-dessus tout il redoutait de faire échouer l'entreprise en se mettant dans l'obligation de demander en une seule fois trop d'argent aux contribuables, car cela devait coûter fort cher. L'opposition, elle, ne pensait pas comme le roi, comme ses conseillers, comme les hommes de guerre qui avaient depuis des années discuté et approfondi le projet. Elle ne contestait pas qu'il fût utile de fortifier Paris; mais elle prétendait qu'une enceinte continue valait mieux que tous les forts, elle affectait de voir dans ces ouvrages, qu'elle qualifiait de bastilles, la preuve d'intentions dirigées contre l'indépendance et la sécurité de la population parisienne : elle était parvenue à jeter la défiance dans beaucoup d'esprits peu éclairés, mais ardens. On se tenait ainsi en échec, et peut-être la question serait-elle restée pendant des années encore en suspens, si la menace d'une nouvelle coalition ne fût venue en 1840 décider la solution du problème. En ce moment critique, un prince justement regretté, le duc d'Orléans, sentit que le jour était arrivé de couper court à toutes les hésitations, en prenant un grand parti qui devait satisfaire tout le monde, c'est-à-dire en faisant à la fois les forts détachés et l'enceinte continue, double dot, comme disait plus tard l'illustre maréchal Soult devant la chambre des députés, où il défendit le projet de loi qui allouait 150 millions pour ce grand travail. Encouragé par le roi, qui lui répondait : « On criera beaucoup *à bas Louis-Philippe;* mais cela passera, et la France aura les fortifications de Paris, qui ne passeront pas, » assuré du concours de M. Thiers, alors chef du cabinet, le prince royal, assisté de son aide-de-camp, M. le baron de Chabaud-Latour, chef de bataillon du génie et député du Gard, se mit à l'œuvre, et huit jours après,

il remettait au conseil des ministres un plan général de tous les travaux à entreprendre; les questions d'art, débattues depuis si longtemps par les plus hautes autorités militaires, n'étaient plus difficiles à résoudre. C'est le plan qui a été en effet exécuté sous la direction supérieure du maréchal Dode de la Brunerie, ayant sous ses ordres le général (maréchal) Vaillant et quelques-uns des officiers les plus distingués de l'arme du génie, parmi lesquels figurait à juste titre le chef de bataillon de Chabaud-Latour, qui, devenu depuis général de division, commande maintenant l'arme du génie dans l'ensemble de ce vaste système de défenses, qu'il a contribué à édifier. Ce sera toujours un véritable titre d'honneur pour le ministère de M. Thiers d'avoir décidé sous sa responsabilité l'exécution de ces ouvrages, qui sont appelés aujourd'hui à rendre de si incomparables services à la France.

Le plan général de l'œuvre a été, sauf quelques modifications peu apparentes, mais d'une importance réelle, conçu d'après le système de Vauban, auquel l'arme du génie en France est restée attachée avec une sorte de respect filial. C'est, comme chacun sait, le bastion ou, pour mieux dire, le front bastionné, qui est l'âme du système. Une ville, un lieu quelconque étant donné à fortifier, l'ingénieur commence par l'entourer d'un polygone d'un certain nombre de côtés, suivant la grandeur de la place, et, devant chacun des angles de ce polygone, il construit un ouvrage en forme de fer de lance, de losange, qui est le bastion proprement dit. La pointe de la lance qui s'avance plus ou moins à l'extérieur, plus quand les bastions sont peu nombreux et éloignés les uns des autres, moins quand les bastions sont plus rapprochés, la pointe de la lance s'appelle le saillant. Les deux côtés du fer dont la réunion forme la pointe prennent le nom de faces, et les deux autres côtés celui de flancs; mais ils ne se confondent pas : ils laissent entre eux, sur l'angle du polygone, un espace nécessaire au service du bastion, et que l'on qualifie de gorge ouverte ou fermée, selon les circonstances locales, fermée le plus souvent par des travaux passagers lorsqu'on prévoit l'assaut du bastion. Quant aux côtés du polygone qui relient entre eux les divers bastions, on les désigne sous le nom de courtines. Si maintenant on essaie de dessiner la figure que nous venons de décrire, on verra, en tirant sur chacune des lignes qu'elle présente des perpendiculaires simulant le feu de la partie de l'artillerie qui arme les remparts de tous les élémens composans, que le point fort d'une place, c'est la courtine, qui est couverte par trois lignes de feux, et que le point faible, c'est le saillant du bastion, qui ne se défend pas directement lui-même, et n'est véritablement protégé que par les canons des faces des deux bastions voisins de droite et de gauche, lesquels viennent croiser leurs feux en avant du bastion attaqué, mais en dessinant à peu de distance de son saillant un angle que ne couvre pas l'artillerie de la

place. Cet angle est celui que l'on appelle l'angle mort. C'est donc sur le saillant d'un bastion, ou, comme on dit dans la langue militaire, sur la capitale d'un bastion, c'est-à-dire sur la ligne qui le divise en deux parties égales, que l'assiégeant dirige son attaque ou ses attaques, s'il est assez nombreux et assez bien pourvu pour en faire plusieurs. Il est vrai que, pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé de construire, en avant des courtines et du corps de place, des ouvrages avancés, demi-lunes, crémaillères, couronnes, etc., qui défendent les approches du saillant et qui peuvent souvent en prolonger la défense, mais qui coûtent de l'argent à construire et à entretenir, qui exigent des garnisons, et qui parfois enfin, enlevés par un ennemi actif et intelligent, peuvent être retournés contre la place elle-même et lui devenir funestes. C'est ainsi qu'en 1832, lorsque nous eûmes pris la lunette Saint-Laurent, la citadelle d'Anvers fut réduite à capituler. Quoi qu'il en soit, ce sont là des considérations dont nous n'avons pas à nous occuper ici : les fortifications de Paris ne présentent pas d'ouvrages avancés, ou, pour mieux dire, leurs ouvrages avancés sont les forts détachés qui couvrent son enceinte, et qui se protégent entre eux et avec elle dans un tel degré de puissance que l'on n'a pas cru utile d'ajouter ni à l'une ni aux autres aucun ouvrage accessoire.

En effet, l'enceinte continue de Paris se développe, avec ses quatre-vingt-quatorze bastions, suivant un cercle presque régulier de 36 kilomètres de circonférence. La ligne que l'on tracerait de centre à centre de chacun des seize forts détachés qui protégent l'enceinte n'a pas moins de 105 ou 106 kilomètres d'étendue. Ces chiffres seuls suffisent à montrer que le siége de Paris est une opération autrement difficile que celle d'attaquer une place ordinaire.

L'histoire des innombrables siéges qui se sont faits depuis bientôt trois cents ans démontre qu'une place, si petite qu'elle soit, est capable d'une défense presque indéfinie, si elle n'est pas régulièrement bloquée, et que dans ce cas la durée de la résistance croit en raison même de la grandeur de la place. Sébastopol, que nous aurions probablement pris en une dizaine de jours, si nous avions pu le bloquer, s'est défendu pendant onze mois contre une armée de 200,000 hommes et contre une artillerie qui à la fin du siége comptait plus de 800 bouches à feu en batterie. Sébastopol n'était pas bloqué, et, soutenu à distance par une armée qu'il nous était impossible d'aller attaquer, il se ravitaillait incessamment de vivres et de matériel de guerre, évacuait ses malades et ses blessés, relevait les corps qui avaient trop souffert par des troupes fraîches qui recommençaient la lutte. Aussi le premier principe de la guerre des siéges, notamment lorsqu'il est nécessaire de les mener vite, est-il de commencer par faire l'investissement de la place que l'on veut assiéger; or l'investissement d'une place telle que Paris exigerait une

armée de 700,000 ou 800,000 hommes, plus encore peut-être, parce que, avec toutes les sinuosités que la Seine et la Marne décrivent autour de Paris, l'établissement du blocus serait certainement beaucoup plus difficile que s'il s'agissait d'une ville à cheval sur un cours d'eau qui suivrait une ligne directe. Malgré l'immensité du nombre des soldats que les Prussiens ont su mettre sous les armes comme par enchantement et qui leur a seul valu les succès du début de la campagne, il serait absurde de croire qu'il leur reste assez de monde pour investir Paris, d'autant plus qu'ils sont obligés de laisser au moins 200,000 hommes sur les derrières pour garder leurs communications avec la frontière et davantage encore pour contenir les maréchaux Bazaine et Mac-Mahon. En tenant compte des pertes qu'ils ont déjà faites et de celles qu'ils font tous les jours, on ne peut pas admettre que les Prussiens soient capables d'amener beaucoup plus de 200,000 hommes sous les murs de Paris. C'est même probablement exagéré, et ce serait à coup sûr très dangereux pour eux au premier échec; cependant une armée de 300,000 hommes rangés sur deux lignes n'occupe que 24 kilomètres, pas même le quart de ce qu'il faudrait pour faire sérieusement le blocus de Paris : c'est une entreprise impossible.

Néanmoins portons encore, si l'on veut, l'armée assiégeante jusqu'au chiffre impossible de 300,000 hommes; mais alors même ce n'est certainement pas plus que ce qu'une ville de 1,800,000 habitans doit pouvoir mettre sous les armes pour sa défense, si en effet elle est sérieusement résolue à se défendre. Sans doute la garde nationale sédentaire ou mobile et les habitans qui se joindraient à elle ne sauraient former du jour au lendemain des corps capables de tenir tête en rase campagne à des troupes réglées comme celles qui composeraient l'armée assiégeante; mais derrière leurs remparts et pour aider à la manœuvre des pièces, au transport des munitions, des malades et des blessés, aux travaux de terrassement à exécuter en arrière des points menacés et dans l'espace de terrain compris entre les forts et la place, ils pourraient rendre d'excellens services. Il ne faut pour cela que de la bonne volonté et du cœur, d'autant que les citoyens auraient pour les conduire et les diriger l'armée de 100,000 hommes de troupes régulières qui est déjà réunie dans la ville et dans les forts. Ajoutons aussi que le service ne serait pas extraordinairement pénible, car, suivant les principes de l'art, il suffit, pour assurer la défense d'une place comme Paris, de 500 hommes par bastion, ce qui donne pour les quatre-vingt-quatorze bastions de l'enceinte et les soixante-quinze bastions des forts détachés, un total de 85,000 hommes civils et militaires : ce n'est pas le monde qui manquerait à la défense, mais bien plutôt à l'attaque.

Nous admettons cependant encore que l'ennemi, grâce à la supériorité numérique de ses troupes réglées, étant à peu près maître de la

campagne, fera des efforts pour enlever les convois destinés à la place, pour intercepter ses communications, surtout pour lever des vivres dans les pays du voisinage, car il n'est pas supposable qu'il espère subsister avec les munitions de bouche qu'il tirerait de sa base d'opérations; ce sera une série d'entreprises difficiles à exécuter en présence d'une armée régulière de 100,000 hommes ou plus, qui, couverts par les fortifications, seront toujours maîtres d'imposer ou de refuser le combat, et qui, placés dans une position centrale par rapport à l'armée répandue autour de Paris, seront toujours maîtres de rayonner et de manœuvrer par la ligne la plus directe pour se rendre sur tous les points où il leur conviendra de se montrer, tandis que l'ennemi sera toujours obligé de suivre des arcs de cercle. S'il se répand trop, il court le risque de se faire battre en détail; s'il reste concentré, comment fera-t-il pour vivre?

Quoi qu'il en soit, l'attaque se dessine, et si elle ne s'engage pas dans la presqu'île qui s'étend de Nanterre à Gennevilliers, ce qui serait plus qu'imprudent, il faut qu'elle s'en prenne non à un front bastionné, comme nous le disions au commencement, mais à trois forts au moins, car les forts sont si rapprochés qu'ils croisent leurs feux, et qu'il serait nécessaire d'en avoir éteint et occupé trois avant de pouvoir marcher sur l'enceinte continue. Ici les difficultés se compliquent; ce n'est pas avec de l'artillerie de campagne que l'on prend des places fortifiées, il y faut un parc de siége. Or de combien de bouches à feu suivies de l'attirail nécessaire se composera le parc de siége que l'ennemi devra traîner avec lui? A la fin du siége de Sébastopol, les alliés avaient, comme nous l'avons dit, 800 pièces en batteries; n'en faudrait-il pas au moins autant pour attaquer Paris? Mettons, si l'on veut, 600 pièces seulement; faisons remarquer néanmoins qu'à Sébastopol, étant maîtres de la mer, nous avions les navires pour nous apporter nos pièces et notre matériel presque à pied d'œuvre. Ici il n'en est pas de même, c'est par la voie de terre et peut-être un peu aussi par la batellerie que l'on pourra faire cheminer le matériel de l'assiégeant. Nous nous retrouvons alors à peu près dans la position où nous étions en 1832 devant la citadelle d'Anvers, un ouvrage moins considérable qu'aucun des forts détachés, et qui exigea un parc de 90 bouches à feu, dont le transport employa 10,000 chevaux. On n'exagère donc pas en disant que, pour traîner un parc de siége de 600 bouches à feu, il faudrait, en tenant compte des dégâts qui ont été déjà commis sur les lignes de chemins de fer, une armée de 50,000 chevaux de trait qui ne seront pas faciles à nourrir dans cette année où les fourrages et l'avoine ont manqué à peu près partout, en France et en Prusse plus qu'ailleurs. Combien de temps emploieront les charrois? Ils sont cependant finis, les premiers cheminemens sont faits, les batteries sont construites et armées, elles vont ouvrir le feu, mais comment seront-elles disposées? Dans des conditions

infiniment moins favorables à l'attaque que dans presque tous les siéges. Nous avons dit que le plus petit de nos forts était plus considérable que la citadelle d'Anvers, et nous pourrions ajouter que beaucoup de places comme Rocroy, Maubeuge, Longwy, Montmédy, Huningue et beaucoup d'autres qui ont subi de longs siéges, quoiqu'elles pussent être attaquées régulièrement et dans les circonstances les plus avantageuses à l'assiégeant. L'une de ces circonstances, c'est l'investissement de la place, qui ne permet pas seulement de la réduire rigoureusement à ses propres moyens, mais qui de plus fournit à l'attaque, maîtresse de la circonférence, l'avantage d'établir sur cette circonférence des lignes de feux convergens qui, par leur nombre et en vertu des positions choisies, doivent toujours finir par éteindre celui du point attaqué, car celui-ci ne peut ordinairement répondre que par des feux divergens. Ici il n'en sera pas de même. En effet nos forts, dont les feux se croisent, et qui tous sont défendus en arrière par l'enceinte continue, ne laisseront pas à l'assiégeant la faculté de construire ces parallèles concentriques qui font la principale force de l'attaque. L'égalité du feu tendra à se rétablir entre les adversaires, et nous conserverons l'avantage de combattre derrière des remparts couverts par des fossés, dans des places où il n'existe ni édifices civils, ni maisons de commerce, ni d'autres habitans que la garnison; enfin, n'étant pas investis, nous conserverons toujours la faculté de relever ou de renforcer les garnisons qui auront souffert, de les ravitailler en vivres et en matériel, d'enlever leurs malades ou leurs blessés, etc. Ce sont autant de moyens de prolonger la défense dans des proportions presque indéfinies. Tout ce temps, l'intérieur de Paris n'aura sans doute rien à souffrir des événemens militaires; l'ennemi fera probablement des efforts pour lancer dans la ville des bombes et des obus dont l'effet est toujours très sensible sur la population civile, même quand ils ne font que très peu de mal réel; pourtant nous le confessons, il n'est pas facile de deviner où, dans cette première période du siége, l'ennemi pourrait placer ses batteries incendiaires.

Il en serait autrement, si l'attaque, ayant emporté deux ou trois forts adjacens, pouvait s'en prendre directement à l'enceinte continue. Ce serait le cas de répéter avec le général Trochu dans un écrit qui est resté célèbre : *Sursum corda*. Nous ne ferions du reste que suivre de loin l'héroïque exemple qui nous est donné par nos braves compatriotes de Strasbourg et de Phalsbourg. Ils résistent énergiquement avec des moyens très inférieurs à ceux qui nous resteraient même alors. Tandis qu'il n'est pas un coin de leur ville qui ne puisse être fouillé par les bombes, nous aurions toujours au centre de la capitale un vaste espace où la plus grande partie de la population serait complètement à l'abri des projectiles incendiaires. Ce serait par exception que les obus dépasseraient les limites de l'ancien mur d'octroi, et encore ne pourraient-ils tomber

que sûr une superficie qui serait relativement très petite. Quant au mur de l'enceinte continue, il possède des conditions toutes particulières. Alors que dans la plupart des places le bastion auquel l'attaque essaie de faire brèche ne reçoit de secours que des deux bastions voisins, à droite et à gauche, l'immensité de l'enceinte de Paris fait qu'elle se présente à peu près partout suivant une ligne presque droite. Il en résulte qu'elle fait face à l'assiégeant, qu'il est très difficile de la prendre d'écharpe et impossible de l'envelopper dans ces feux convergens qui font tant de mal à l'assiégé. Au lieu d'être forcée de subir la supériorité numérique de l'artillerie ennemie, elle est assurée de pouvoir maintenir l'égalité du feu, et, comme les bastions sont très rapprochés les uns des autres (en moyenne à moins de 400 mètres), comme les saillans s'avancent très peu, comme les faces en sont au contraire très développées, il en résulte que chacun d'eux peut compter sur l'appui de ses quatre voisins de droite et de ses quatre voisins de gauche, si bien que dans certains cas il pourrait arriver, contrairement à l'ordinaire, que la supériorité du feu appartiendrait à l'assiégé.

Disposant de pareils moyens, la défense doit être illimitée; la population de Paris y est résolue, elle sait que son honneur y est attaché. Dans le cas le plus défavorable, la défense ne saurait être inférieure comme durée à l'effort de l'ennemi, qui doit venir expirer sous les murs de la capitale. Quelques jours, quelques semaines de persévérance, et cette guerre, commencée sous de si douloureux auspices, finira glorieusement. L'ennemi, qui s'affaiblit à mesure qu'il avance, l'ennemi, que le temps presse parce qu'il sent que le temps combat pour nous, l'ennemi paiera cher son audacieuse tentative, il la paiera d'autant plus cher que nous saurons le retenir plus longtemps devant nos imprenables citadelles. Lorsqu'à bout de ressources il lui faudra enfin battre en retraite, pressé qu'il sera par les deux grandes armées qui se trouvent déjà sur ses flancs et sur ses derrières, poursuivi par la nouvelle armée qui se forme sur la Loire, harcelé par les populations que ses exactions et ses insultes ont révoltées, il verra sa retraite se terminer par un désastre mémorable. Tout cela dépend de la patience et du courage que Paris saura montrer, et bien moins surtout de la puissance de l'ennemi, qui espère dans nos discordes, que de l'union, de la discipline et de l'obéissance dont nous saurons tous faire preuve pour le salut commun. La fortune de la patrie est dans nos mains, montrons qu'elle n'a pas été confiée à des mains indignes, et à la France, qui nous regarde avec une si poignante anxiété, prouvons qu'elle ne s'est pas trompée en croyant que Paris fera son devoir. XAVIER RAYMOND.

C. BULOZ.